

Jel

V. CANET

Professeur à la Faculté catholique des lettres de Lille.

LES INSTITUTIONS DE SPARTE

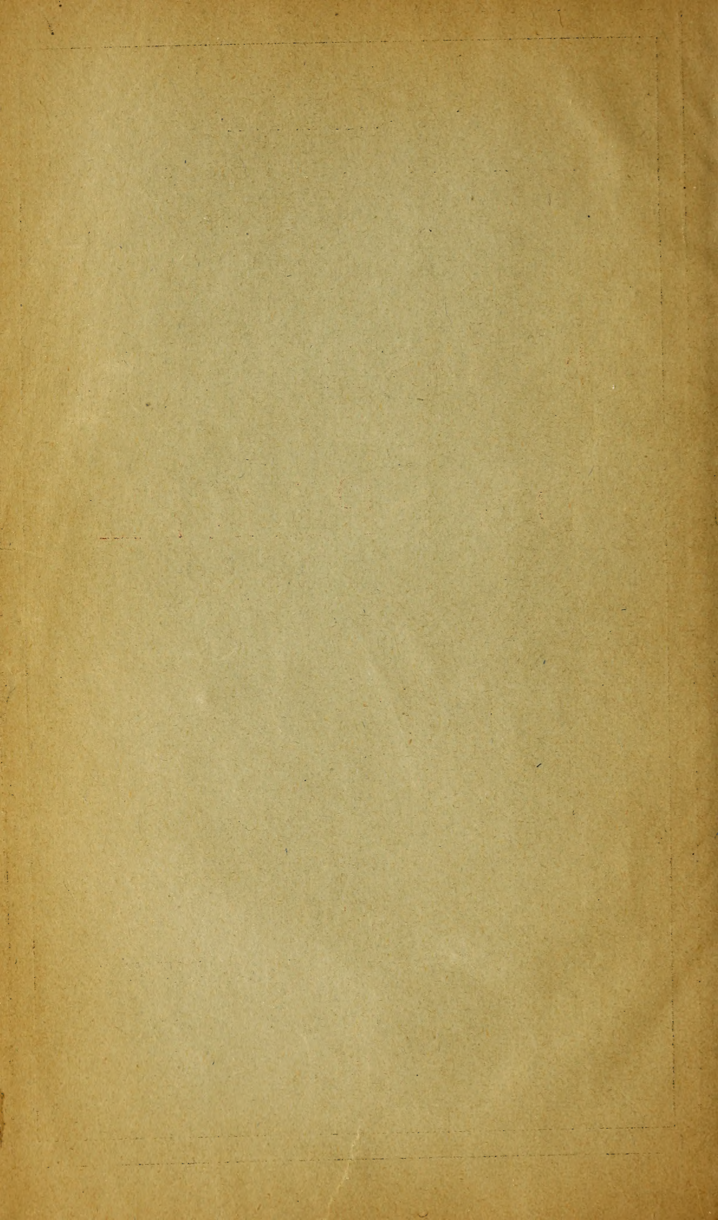


PARIS

J. LEFORT, IMPRIMEUR, ÉDITEUR

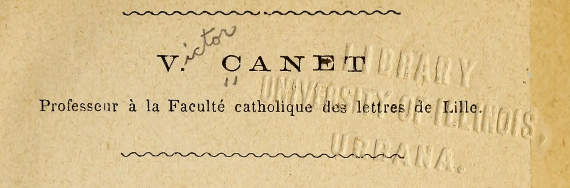
A. TAFFIN-LEFORT, Successeur

LILLE



LES

INSTITUTIONS DE SPARTE


V. CANET
Professeur à la Faculté catholique des lettres de Lille.

LES INSTITUTIONS DE SPARTE



J. LEFORT, ÉDITEUR

LILLE
rue Charles de Muyssart, 24

PARIS
rue des Saints-Pères, 30

PRÉFACE

1. L'étude des institutions de l'antiquité a pris de nos jours une grande place dans les préoccupations et les travaux. On s'efforce de pénétrer ainsi dans le système politique et administratif des peuples dont le rôle a été considérable et l'influence puissante. On veut se rendre compte des ressorts plus ou moins compliqués de cette machine dont on connaît les effets. Obéissant à la curiosité qui cherche des solutions et au désir de profiter de l'expérience accomplie, on cherche les idées sous les événements.

Les témoignages des écrivains, les inscriptions, les monnaies et les médailles, les monuments et les produits de l'art ont été l'objet d'études qui ont fixé l'opinion sur certains points et jeté sur d'autres de vives lumières. On connaît mieux et l'on a pénétré plus profondément.

Nous nous proposons d'exposer ces intéressantes et difficiles questions de manière à faire revivre les physionomies si diverses de Sparte, d'Athènes, de Carthage et de Rome.

Ce travail a été conçu et exécuté en dehors de tout esprit de système, et avec le désir exclusif de trouver la vérité et de la dire.

Nous donnons le pas à Sparte.

2. On parle beaucoup de Sparte et de ses institutions ; on les connaît peu. En dehors de l'éducation publique, des repas en commun, de la chasse aux hilotes, de réponses héroïques, et d'actes exceptionnels de courage et de constance, on n'a que de vagues notions sur l'état intérieur, et l'on serait en peine de dire ce qu'étaient l'organisation politique et le gouvernement de l'austère cité.

« Chose étrange! dit Xénophon, tout le monde loue les institutions de Sparte, mais aucune cité ne veut les imiter. »

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'imiter Sparte.

Il n'y a pas à craindre que l'on essaie de faire revivre ses rudes procédés d'éducation, et l'on est loin, malgré de glorieux exemples, de son héroïque dévouement à la patrie. Mais il peut être utile, ne serait-ce qu'à ce point de vue, de connaître l'esprit qui animait ce corps puissant, et de découvrir les ressorts qui le faisaient mouvoir.

Nulle expérience des hommes dans la science du

gouvernement ne peut nous être indifférente. Celle que firent les Spartiates, depuis le commencement du IXᵉ siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la soumission à Rome, se rattache à des faits qu'il serait honteux d'ignorer, parce qu'ils constituent la tentative la plus singulière qui ait été faite chez un peuple, et forment une histoire aussi curieuse que pleine d'enseignements. Il y a une grande nouveauté dans cette histoire si reculée, et, ce qui vaut mieux, elle peut nous éloigner de certains vices et nous inspirer quelques vertus.

3. Mais cette connaissance, où la puisons-nous?

Nous l'avons d'abord trouvée dans des histoires élémentaires qui réunissent les faits et les racontent sans en montrer la cause, et sans en signaler l'enchaînement. Le récit y est bref, l'appréciation restreinte et l'horizon borné. Sparte est sacrifiée, parce qu'elle n'a pas eu d'historien national. Ce que nous en savons résulte de renseignements épars, d'une époque souvent fort éloignée des faits, et son sol avidement fouillé ne nous a livré que de rares et peu importantes inscriptions.

Ecrits pour des intelligences qui n'ont pas encore acquis leur plein développement, destinés à intéresser par une narration vivante et animée, ces livres ne peuvent donner satisfaction aux exigences légitimes de ceux qui recherchent la raison des événements, et

sont plus curieux d'un détail de mœurs, que d'un incident de combat.

On ne les lit plus, d'ailleurs, on ne les consulte même pas, lorsqu'on est sorti des classes. On croit trop facilement qu'on n'y apprendrait rien, et un peu d'amour-propre vient en aide à beaucoup d'ignorance.

D'autres livres, d'une plus grande étendue, résumant de longs travaux et de patientes recherches, sont consacrés à l'histoire générale des diverses cités de la Grèce. Chacune y a sa part et y occupe sa place. Les auteurs disent tout ce qui est essentiel et ne négligent rien de ce qu'ils ont appris. Ils profitent de toutes les découvertes, exposent les divers systèmes, justifient leurs préférences et tracent un vaste tableau dans lequel rien n'est oublié, et où l'attention est simultanément sollicitée par des faits dignes de l'attirer et de la retenir.

Mais la physionomie des diverses cités ne se dégage pas avec assez de netteté, la foule fait la confusion, et l'histoire générale nuit à la monographie.

Ces livres sont d'ailleurs si considérables qu'ils ne s'adressent qu'au petit nombre, et ne peuvent être abordés que par lui. Les autres les regardent peut-être avec respect, mais n'ont pas même la tentation de les ouvrir. Les longs ouvrages font peur.

Il y a d'autres livres d'une grande valeur scientifique qui sont consacrés à l'étude de l'antiquité grecque. Sparte a eu sa part dans ces recherches de l'érudition, et il y a dans son histoire assez de points singuliers, assez d'aspects indécis, assez de magistratures ou d'institutions controversées, pour qu'on ait essayé utilement dans de nombreuses pages, de faire sur tous ces sujets un peu de lumière.

Mais ces travaux ne révèlent pas Sparte. Ils élucident avec beaucoup de science, avec autorité, et souvent d'une manière définitive, une question que l'auteur a trouvée d'autant plus intéressante qu'elle lui a coûté plus d'efforts. C'est un côté, souvent secondaire, assurément intéressant, mais ce n'est qu'un côté de l'histoire. Il faudrait lire beaucoup de travaux de cette nature, pour soupçonner la vraie physionomie de Sparte. Et en supposant qu'on parvint à les réunir en assez grand nombre pour que la vérité totale se dégageât, il y aurait encore à les coordonner pour constituer un tout harmonique.

Les livres d'érudition pure ont deux caractères qui éloignent même les esprits cultivés. Ils se présentent avec une apparence de sévère austérité qui ne promet rien d'agréable. Les citations y sont multipliées, contrôlées, comparées, leur valeur est discutée, et les conséquences qu'on en fait sortir sont longuement et savamment déduites. Cet appareil de

science ne convient qu'à quelques-uns. La plupart des lecteurs prétendent arriver au but directement, et sans s'arrêter en route. Ils veulent avoir les résultats de la science, sans être embarrassés par son appareil. Il faut les intéresser en les instruisant, et s'ils respectent les savants, ils ne les recherchent pas.

L'érudit procède autrement que l'historien. Tout entier à un but particulier, il supprime sans scrupule dans la biographie d'un homme, le récit d'un événement, l'exposition de l'état intellectuel, moral ou matériel d'un peuple, tout ce qui ne lui est pas utile. Il court à travers un pays connu, dont il ne signale pas la constitution et les accidents.

Familiarisé avec ces questions, il se contente, comme ceux qui savent, d'allusions fugitives. L'allusion n'est pas toujours comprise, la lacune ne peut pas être facilement comblée, et le lecteur, éperdu, ne suit plus un guide qui compte trop sur celui qu'il est chargé de conduire.

4. Le livre que nous offrons aujourd'hui au public tient de ces diverses sortes d'ouvrages, en se distinguant essentiellement d'eux.

Ce n'est ni un livre élémentaire, ni une histoire générale, ni un ouvrage de pure érudition.

Il ne renferme des faits que ce qui est absolument nécessaire pour permettre de comprendre et de juger les mœurs, les lois, les institutions, les usages,

la constitution tout entière. Il expose sur tous ces objets, ce qu'il y a de plus vraisemblable ou de définitivement acquis.

Le récit n'est pas son but. Il fuit la discussion. Mais le récit s'impose quelquefois, et le fruit de la discussion lui appartient.

Aussi avons-nous emprunté à l'antiquité et aux travaux modernes.

Il faut bien écouter ce qui nous arrive à travers tant de siècles.

L'âge rend vénérables tous les témoignages de l'antiquité, et la simplicité grave avec laquelle ils sont écrits affirme leur sincérité. Ils reçoivent de la haute idée que leurs auteurs se faisaient de leur mission, une compétence incontestée. Ils attachent d'ailleurs par leur charme, et il semble impossible de ne pas partager leurs vues, leurs sentiments et jusqu'à leurs passions. On ne doute d'eux qu'après avoir longtemps hésité, et si on doit quelquefois les combattre, ce n'est qu'avec réserve et respect.

Nous avons donc laissé parler les anciens, autant que nous l'avons pu, nous défiant quelquefois, choisissant toujours et laissant souvent au lecteur le soin de se prononcer.

Quant aux travaux modernes, nous nous en sommes servi sans les citer textuellement, soit à cause du développement que nous aurions dû donner à ces

emprunts, soit parce que le sujet nous aurait paru perdre sa couleur antique. En Grèce, excepté chez les philosophes, on discutait peu, on racontait beaucoup. Et qui pourrait s'en plaindre, quand on songe à la valeur de ces récits?

Les anciens avaient le droit de parler de ce qui se passait chez eux, parce qu'ils l'étudiaient, et ils avaient une incontestable compétence, parce qu'ils portaient très haut le sentiment de la dignité de l'écrivain. Ils ne font guère étalage d'érudition, et, sauf Plutarque, qui vivait longtemps après les événements racontés dans ses curieuses et intéressantes biographies, ils n'indiquent guère leurs sources. Mais nous savons quelle conscience ils apportaient dans leurs récits, et avec quel soin ils les contrôlaient. Alors même qu'ils écrivaient sous la dictée de la passion, ils évitaient de se mettre en contradiction ouverte avec la vérité.

Depuis le XVI[e] siècle, on n'avait jamais autant écrit sur les anciens, que de nos jours. Rien n'a été négligé de ce qui pouvait les faire entièrement connaître. Jamais les textes n'avaient été étudiés avec autant d'attention et de compétence, jamais les autorités n'avaient été réunies avec une aussi ferme volonté de ne rien laisser d'obscur ou d'indécis; jamais les monuments de toute sorte n'ont été appelés en aussi grand nombre, pour déposer en faveur de la vérité.

Il y a entre la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, une salutaire émulation. Personne ne veut se laisser devancer, et si chaque peuple apporte à ces travaux d'érudition ses aptitudes et son caractère, il résulte de l'ensemble des travaux, une somme de connaissances dont la science fait sa gloire, et dont chacun doit faire son profit.

5. Notre ouvrage pourra n'être pas inutile à ceux qui veulent pénétrer dans la vie de l'antiquité, et qui comprennent les jouissances que donne cette résurrection d'un peuple avec tous ses éléments de constitution et de vie.

Jamais les questions de gouvernement n'ont été plus agitées que de nos jours. Jamais l'exemple du passé n'a été d'une utilité plus directe pour l'appréciation et la conduite. Saisir le secret de la grandeur et de la décadence d'un peuple, surprendre le jeu de ses institutions et remonter jusques aux causes que les effets seuls ne permettent pas de reconnaître, c'est jeter sur le présent une vive lumière, apprendre à le juger et à le conduire, peut-être à le rendre meilleur.

C'est le but de l'histoire et ce doit être le résultat de tous ses travaux.

Etudier Sparte, sans montrer ce qu'était Athènes, ce serait enlever à une physionomie tout le relief qu'elle tire du contraste. On ne comprend pas une de ces villes sans l'autre. Elles sont opposées en

tout, souvent en guerre, se disputant la prééminence, la demandant à des moyens différents, la soutenant par des qualités particulières, passionnant et entraînant la Grèce, et se faisant l'une à l'autre un mal irréparable.

Le nom d'Athènes se mêlera donc souvent à celui de Sparte. Mais la place de la cité de Solon est plus large que celle de la ville de Lycurgue. Sa vie intime est mieux connue. Elle offre d'ailleurs un plus vif intérêt et de plus hauts enseignements.

Ce que nous disons ici ne sera guère qu'une indication, dont le développement viendra à son heure. Sparte n'aura précédé Athènes que pour la préparer.

Nous donnerons une indication générale des sources auxquelles on peut puiser. Des sujets de cette nature sollicitent de constantes recherches. Les travaux sont abondants. Nous regretterons d'avoir à nous borner.

6. Une habitude ancienne a *latinisé* ou *francisé* les mots grecs. Les Anglais et les Allemands sont plus jaloux de la couleur locale. Les lieux, les hommes, les dieux ont retrouvé chez eux leurs noms. La lecture en devient pénible pour nous. C'est l'effort qui fait sortir d'une ornière où l'on a lontemps marché. Mais on ne tarde pas à recevoir sa récompense, et l'on se retrouve avec un indicible plaisir

dans un courant antique, dans une atmosphère hellénique.

Nous avons cependant reculé devant une trop complète imitation des exemples étrangers. Les inconvénients nous ont paru plus sérieux que les avantages, et nous croyons que la résurrection du passé tient à autre chose qu'à des noms.

Pour les lieux et les hommes, nous n'emploierons la désignation réelle que lorsque le nom conventionnel ne sera pas consacré par un long usage. On procédait ainsi au XVIe siècle : nous n'avons pas cru pouvoir nous montrer plus difficiles que ceux qui avaient été si profondément nourris de la moelle antique.

Il en est autrement pour les dieux. On les désigne presque toujours par les noms latins. Il en résulte une confusion dont la vérité souffre, et nous croyons que c'est un devoir de lui restituer ses droits.

Les Grecs et les Romains ne se faisaient pas la même idée des dieux, et leur religion diffère essentiellement dans son esprit. Il importe donc de ne plus continuer à employer des désignations que rien ne justifie. Le nom seul des dieux équivaudra à une définition, et la couleur locale que l'histoire a le devoir de rechercher, ne sera pas moins respectée que la vérité des faits.

Sparte semblait condamnée à la brièveté. Si nous

n'avons rien dit qui soit inutile, nous n'aurons pas manqué, malgré notre longueur, à une qualité si chère au peuple que nous avons l'ambition de faire connaître.

Les institutions sont les organes du gouvernement d'un peuple.

Leur réunion et leurs rapports forment la constitution.

Les institutions déterminent les conditions dans lesquelles s'exerce le pouvoir, et règlent l'organisation des corps qui en assurent l'exercice et en fixent les limites.

Elles embrassent tous les éléments sociaux, et, au milieu de la mobilité constante des idées, des intérêts, des mœurs et des événements, donnent à l'État et aux individus quand elles sont bonnes, la stabilité en dehors de laquelle les droits sont sans autorité, les devoirs sans sanction, l'ordre et la prospérité sans garantie.

Elles maintiennent ou ramènent dans un équilibre difficilement conservé les forces sociales, les mêmes pour tous les peuples, mais dont l'emploi et la proportion varient selon le caractère, les mœurs, les

aptitudes, les croyances, le climat, la situation géographique.

Littré (1) voit en elles « les lois fondamentales qui régissent un État. »

Dans un sens plus restreint et plus moderne, elles déterminent la mesure dans laquelle le peuple est associé au pouvoir. Là où le pouvoir est réellement absolu, il repose uniquement sur des agents d'une autorité suprême. Comme à des degrés divers, sa volonté est presque partout limitée par des devoirs, et l'obéissance des sujets tempérée par le droit qu'ils ont d'être conduits avec justice, des institutions ont été établies par la volonté d'un législateur ou sont nées de l'expérience et des besoins. Aussi Littré (2) les définit-il ainsi : « J'entends par institutions tout mode régulier par lequel les gouvernés interviennent dans le gouvernement qui les régit. »

L'étude des institutions donne l'explication de l'histoire.

Les événements par lesquels se manifestent l'existence et l'activité d'un peuple, ne suffisent pas pour le faire connaître. La recherche des causes générales, quelque sagace et profonde qu'elle soit, ne révèle pas tous les secrets de sa conduite.

L'homme ne peut être complètement connu, ni une nation jugée, si l'on ne suit les influences qui

(1) *Dictionnaire*, art. institutions.

(2) Étude sur les Barbares et le moyen âge, p. 5.

agissent sur eux. L'influence la plus persistante et la plus décisive est celle des institutions.

Il importe donc de connaître, pour apprécier un peuple, les divers organes de sa vie religieuse, sociale, politique, judiciaire, économique, militaire, littéraire et artistique. Aucun fait ne reste alors isolé, aucune cause obscure. On voit en œuvre tout ce qui constitue le corps social, on se rend compte de l'accroissement, on s'explique les alternatives, on comprend les progrès, on a la raison de la décadence.

Les institutions sont le ressort qui fait mouvoir cette grande machine que l'on appelle une cité, un État. Le ressort connu, le principe du mouvement se découvre de lui-même.

LES

INSTITUTIONS DE SPARTE



CHAPITRE I

LA GRÈCE

I

Géographie.

1. L'histoire d'un peuple est contenue en germe dans la situation du pays qu'il habite.

Cette situation influe sur son caractère, détermine ses relations, prépare et impose ses alliances et ses guerres, fait sa richesse ou sa pauvreté, et entre pour une proportion considérable dans les causes de sa grandeur et de sa décadence.

La Grèce ancienne est une presqu'île au sud-est de l'Europe. Son étendue superficielle, avec les îles, sans l'Epire, qui lui était étrangère comme nationalité et comme relations, était, d'après Clinton (1), d'environ 57,511 kilomètres carrés.

(1) *Fasti Hellenici.*

Elle comprenait les pays situés au sud du massif de l'Olympe et des monts Cambuniens, qui la séparaient de la Macédoine, contrée qui ne fut jamais considérée comme grecque, et de l'Aoüs, qui lui servait de limite, avec un contre-fort du Pinde, du côté de l'Illyrie.

Elle était entourée à l'est, à l'ouest et au sud, c'est-à-dire dans la plus grande partie de son étendue, par la mer Egée, la mer de Myrtos, la mer Intérieure et la mer Ionienne.

Une barrière de hautes montagnes la protégeait au nord contre les invasions de l'Asie, pépinière inépuisable de peuples, pendant que les trois parties du monde ancien semblaient, par la mer, s'ouvrir devant elle et solliciter l'activité de ses habitants.

Ses rivages sont extrêmement découpés. La terre et les flots, dans leur lutte continuelle, ont formé des havres nombreux et profonds, des baies ouvertes, des criques resserrées, sur quelques points, qui offrent un refuge naturel à ses vaisseaux et appellent ceux des contrées voisines; sur d'autres, la côte est unie et marécageuse. Le sol se prolonge au sud par des promontoires qui semblent chercher l'Afrique. Ce sont les ramifications extrêmes de ces montagnes de hauteur variable qui sillonnent, dans tous les sens, ses diverses parties, et y forment des réservoirs destinés à enfermer de petites populations. Jalouses de ne pas se mêler aux autres, ou désireuses d'abriter leur indépendance derrière des remparts naturels, les villes ont pris, au sommet des collines, sur leurs flancs ou dans les plaines, un développement plus ou moins considérable, selon le génie de leurs

habitants, le temps, les circonstances, leur position et la nature du sol. Les villes ont ainsi, comme les hommes, leur destinée.

Des golfes s'enfoncent profondément dans les terres, étendant ainsi les rivages, et offrant aux besoins et à l'ambition des peuples une route ouverte. Comment ne pas se familiariser avec la mer, lorsqu'elle environne de tous côtés, et que, par une plage unie ou des sinuosités rocheuses, elle offre à la fois facilité pour aborder ou s'éloigner, et refuge pour éviter la tempête ou échapper aux pirates plus dangereux qu'elle?

Des îles nombreuses, réunies ou dispersées, différentes par l'étendue, la nature du sol, l'aspect, fertiles ou stériles, d'un abord facile, ou inhospitalières, semblent des points de repère pour les rivages voisins, et des stations après les dangers et les fatigues d'une laborieuse navigation.

2. La Grèce a tenu au continent asiatique, peut-être même à l'Afrique, avant l'irruption soudaine ou la formation lente de la mer Intérieure et de ses prolongements. Nulle part le sol ne semble avoir été plus profondément troublé. Quelques îles seulement émergent aujourd'hui, comme des témoignages d'une antique union, et les souvenirs de mouvements souterrains, conservés dans les légendes des premiers temps, sont ravivés, trop fréquemment, par des tremblements de terre non moins redoutables pour les villes du continent oriental, que pour le sol volcanique de l'archipel.

Les montagnes se prolongent en chaînes ou s'élancent en pics. Pendant que les monts Cambuniens,

aux sommets escarpés, aux vastes courbes, aux vallées profondes, vont de l'est à l'ouest, le Pinde descend du nord au sud, séparant en deux parties presque égales les contrées septentrionales, peu mêlées au mouvement de la Grèce et trop souvent traitées par elle avec dédain.

Le Pinde se continue par une multitude de chaînes secondaires, se heurtant, se confondant, formant de nombreux bassins intérieurs, courant de l'ouest à l'est et se subdivisant en ramifications tourmentées, qui forment des bassins intérieurs, menacent la mer, ou, par une pente douce, vont mourir dans ses flots.

La Grèce centrale, à l'est du Pinde, est un massif inégal qui s'élance sur plusieurs points en pics isolés, et mêle sur d'autres d'inextricables réseaux. Ce massif se prolonge vers le sud-ouest, sépare la mer Saronique de la mer des Alcyons, qui, sur un point, sont près de se rejoindre, et divise la Grèce méridionale en un certain nombre de contrées, véritables îles intérieures, dont des rochers forment la ceinture et donnent au sol et à la température une extrême variété. Le génie des peuples fut aussi divers que l'aspect du sol.

3. Les cours d'eau sont nombreux, mais peu étendus et peu abondants. Des pluies subites et torrentielles, que n'absorbent plus les sommets et les flancs déboisés des montagnes, creusent leur lit et inondent d'étroites plaines. Ils sont retentissants et redoutables. Quelques jours, quelques heures après leur brusque expansion, ils ont repris leur cours paisible et serpentent modestement sous les roseaux et les lauriers-roses, ou se glissent à travers les

rochers, après avoir marqué, par des dévastations, leur rapide passage.

Quelques-uns sont enfermés par des montagnes qui ne leur laissent pas d'issue. Ils forment des lacs que le travail de l'homme fera plus tard écouler, ou s'ouvrent des voies souterraines, à travers des terrains désagrégés et perméables.

Ces *catavothra*, ou conduits intérieurs, devaient offrir à l'imagination des Grecs des sujets de créations gracieuses ou terribles. Devant l'inconnu, l'homme, à défaut d'explications positives, croit volontiers à ce qui lui plaît ou l'épouvante (1).

Le sol est extrêmement varié. L'altitude produit des différences de température nombreuses et de fréquentes alternatives. Les montagnes occupent les neuf-dixièmes de la surface de la Grèce, et si quelques-unes s'arrondissent en lignes gracieuses, d'autres, à une hauteur considérable, présentent de redoutables escarpements et de capricieux sommets.

Les monts Cambuniens s'élèvent en moyenne à 1,600 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'Olympe en a 2,972. C'est le plus majestueux et le plus haut de la Grèce. On comprend que l'imagination y ait placé, dans une zone inaccessible, la demeure des dieux. Le Lycorée, en Phocide, en a 2,498 ; le Cyllène, 2,412 ; le Tymphrestos, au point de jonction du Pinde, séjour des Muses, et de l'Œta, célèbre par la mort tragique d'Hercule, 2,346 , et l'Erymanthe, par un de ses glorieux exploits, 2,259. Le Pinde va de 1,650

(1) O. Muller, *Gesch Hellen stœmme undt stœdte,* I, a étudié avec beaucoup de soin et de sagacité ces œuvres de la nature et des hommes.

à 2,000 mètres, pendant que le Pentélique, aux marbres statuaires, descend à 1,188, et le Laurion, riche en minéraux, à 363.

4. Des forêts couvraient autrefois les sommets et les flancs de ces montagnes. Elles servaient d'asile à des animaux féroces, qui ont disparu devant l'homme. Tout est aujourd'hui presque entièrement dénudé, et des torrents ravinent les pentes où s'ouvrent de profonds escarpements. Il faut tenir compte de cette cause pour ne pas trouver en défaut, par une comparaison avec l'état actuel, les descriptions toujours si précises des historiens et des poètes de l'antiquité. Les siècles et les hommes laissent leur trace sur la nature elle-même.

Les cirques intérieurs formés par la jonction et l'enchevêtrement des nombreux rameaux jetés en tous sens, avaient des productions très variées. Les plaines, peu nombreuses, peu étendues, répondaient par leur fertilité aux travaux des habitants. L'accroissement de la population amena un accroissement de production, et l'activité devint hardie et tenace en raison des besoins. Ce que les Grecs ne trouvaient pas chez eux, ils le cherchèrent chez leurs voisins et au delà des mers. Ils surent ainsi se servir des dons de la nature et y suppléer.

La Grèce était au centre des contrées les mieux cultivées de l'Europe et de l'Asie. Elle leur servait de lien et profitait de leurs avantages. Plus expansive, plus sociable, à part les Lacédémoniens, que tous les autres peuples, elle accueillait l'étranger et n'hésitait pas à s'aventurer chez lui. Ces relations firent sa richesse et établirent son influence.

La plus grande étendue de la Grèce, de l'Olympe et des monts Cambuniens au cap Ténare, est de 400 kilomètres; de la pointe extrême du cap Sunion au promontoire de Leuce, 288. C'est sur ce territoire restreint que ce sont passés des faits qui ont commandé l'attention de tous les temps; c'est là que toutes les productions de l'esprit humain, depuis les plus fortes jusqu'aux plus délicates, ont pris naissance et se sont développées avec une merveilleuse fécondité; c'est là que l'homme s'est montré à la fois le plus hardi et le mieux réglé.

Le sol de la Grèce est, pour ainsi dire, le résumé de la nature entière.

Il réunit à des plaines, plus étendues au nord, plus restreintes au centre et au midi, des montagnes couvertes de neige. On y trouve des régions torrides et des sommets glacés. Un espace restreint présente « des rivières, des torrents et des lacs, des rocs escarpés et de riants coteaux, des hauteurs volcaniques et des émanations brûlantes, des cavernes, des cours d'eau se perdant sous terre et ressortant à plusieurs lieues de distance, des mines de divers métaux, des minéraux précieux, et les pierres à bâtir les plus belles et les plus variées. Celui qui, en été, part d'un rivage et gravit les collines et les grandes montagnes, voit passer tour à tour, sous ses yeux, les plantes du midi qui garnissent les bas pays, celles de régions plus tempérées qui croissent sur les coteaux; puis, à mesure qu'il s'élève, paraissent, les uns après les autres, les végétaux des pays froids, les sapins et les hêtres; plus haut, les mousses et les lichens tapissent seuls les rochers, qui, nus et

déserts, dessinent leurs masses jaunes et rouges sur le bleu pur du ciel (1). »

Ce tableau de la Grèce actuelle reproduit d'une manière saisissante l'aspect général du pays dans lequel se sont passées les scènes les plus remarquables de l'histoire du monde.

II

Ethnographie.

1. Les Grecs appartiennent à la même race que les Indiens, les Perses, les Slaves, les Germains et les Celtes. Ils sont venus dans la contrée qu'ils devaient illustrer du centre de l'Asie, de ces vastes espaces, berceau de l'humanité, d'où les émigrations successives se sont dirigées, par masses profondes ou par détachements, vers toutes les parties de la terre, à l'extrémité de l'Inde, comme en Bretagne et en Hespérie.

Indépendamment de la ressemblance physique qu'il est impossible de méconnaître, les similitudes de langage, de culte primitif, de rudiments d'organisation sociale, d'idées, de mœurs constatées par une science qui, de nos jours, a profondément pénétré dans ces ténèbres du passé, établissent une irréfutable communauté d'origine.

Les différences qui paraîtraient combattre cette large diffusion de la race Aryenne, les confirment, au

(1) Em. Burnouf, *Hist. de la littérature grecque*, Introd. p. 15.

contraire, en montrant l'accord harmonique de la diversité avec l'unité. On reconnaît, par un examen sérieux, entre ces rameaux d'un même tronc, la ressemblance qu'Ovide attribuait aux Grâces, filles d'une même mère et préposées à diverses manifestations de l'esprit humain :

Les neuf Muses n'ont pas entière ressemblance,
Mais sous des traits divers on reconnaît des sœurs (1).

On donne le nom de Pélasges aux premiers hommes qui ont occupé les contrées connues aujourd'hui sous le nom de Grèce. Se poussant successivement comme des flots, ils se sont répandus par bandes nombreuses ou par faibles détachements dans l'Asie-Mineure, qui bientôt n'offrit plus à leurs besoins une satisfaction suffisante.

Ils franchirent, vers le nord, l'étroit canal qui sépare l'Europe de l'Asie ; au centre, le passage inégal et peu redoutable qui va de la Propontide à la mer Egée ; ou gagnèrent au sud, de proche en proche, les îles qui forment un lien entre deux contrées que la mer a rendues étrangères pour les premiers hommes, et qu'elle a, plus tard, rapprochées.

Peut-être une autre invasion est-elle venue par le midi. La Crète aurait reçu très anciennement des émigrants des côtes voisines, et les aurait envoyés dans la partie de la Grèce qui reçut plus tard le nom de Péloponèse. La Crète est, en effet, un véritable trait d'union entre les deux contrées. A l'est, des îles la rattachent aux promontoires de l'Asie-

(1) .... Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum. *(Métamorphoses.)*

Mineure. A l'ouest, elle semble se diriger vers le cap Malée (1). Au sud, elle est une station entre l'Afrique, l'Europe et l'Asie.

2. Après ces premières invasions, qui ne rencontrèrent d'autres obstacles que ceux de la nature, une population de même origine, mais qui avait plus longtemps séjourné en Asie-Mineure où elle aurait reçu une organisation plus vigoureuse et un développement intellectuel plus rapide, serait arrivée par mer en Grèce. Ce sont les Hellènes, qu'Hérodote (2) fait descendre des Pélasges, et qui avaient, du moins avec eux, les ressemblances essentielles qui constatent une origine commune. Ils se fondirent avec les premiers occupants, après avoir probablement essayé de se créer, par la force, une patrie.

La légende est à l'origine de tous les peuples, et c'est elle qui, le plus souvent, constitue l'histoire. Nulle part, elle ne pouvait trouver une plus large place que chez les Grecs, où elle était favorisée par une existence lointaine, inspirée par une imagination active et soutenue par l'amour-propre national.

Qu'il y ait eu deux grandes migrations successives, celle des Pélasges et celle des Hellènes par le nord, une migration contemporaine par le midi, une migration postérieure, celle des Ioniens, par l'est, ou que les diverses parties du sol de la Grèce aient été occupées par des tribus sans nom, détachées de la grande race Aryenne, dont la fécondité a couvert une si grande étendue de la terre, cela importe peu,

(1) Pausanias dit que la plupart des familles féodales du Péloponèse avaient une origine crétoise, ce qui indique de très anciennes relations.

(2) Livre I.

et il n'est pas possible, d'ailleurs, en l'absence de preuves positives ou de données probables, de se prononcer.

Ce qui est certain, c'est que la population de la Grèce est venue de l'Asie, et qu'elle a une étroite parenté avec les peuples qui ont occupé le cours inférieur du Danube et ceux qui se sont répandus dans la péninsule italique.

On explique ainsi, bien plus sûrement que par des relations postérieures, les ressemblances de culte, de mœurs et de langage qu'il n'est pas possible de méconnaître entre la Grèce et l'Italie.

3. Les peuples primitifs qui s'établirent au sommet des montagnes et sur leurs flancs, où la défense contre l'invasion et l'attaque étaient plus faciles que dans les vallées et dans les plaines, ont laissé des souvenirs durables de leurs efforts et de leurs travaux. Les murs qu'ils ont bâtis, de quelque nom qu'on les désigne, cyclopéens ou pélasgiques, sont le symbole de ces époques lointaines et obscures, où la force est la loi des jeunes sociétés, et où l'homme essaie de protéger son existence et de laisser un grand souvenir par les pierres énormes qu'il soulève ou les coups terribles qu'il porte (1).

Aux Pélasges et aux Hellènes entre lesquels on n'établit pas de signe de démarcation, se seraient jointes de bonne heure des colonies égyptiennes et phéniciennes (2). Quelques historiens ne croient pas l'influence égyptienne antérieure au VIIe siècle.

(1) On trouve ces grands amas en Gaule, au nord de l'Italie et jusqu'en Amérique.

(2) Voir Grote, *Histoire de la Grèce,* I.

Les traducteurs de A. H. L. Heeren (1) complètent ainsi, grâce à des travaux postérieurs à leur auteur, l'opinion relative aux premiers habitants de la Grèce.

« Les Hellènes et les Pélasges sont de la même nation ; la différence entre ces deux peuples consiste en ce que les premiers sont une tribu des derniers. Les restes de la langue pélasgienne, conservés dans la langue latine et grecque, les monuments, les traditions spéciales, viennent à l'appui de notre opinion.

» Les Hellènes se pouvaient néanmoins distinguer des Pélasges :

» 1° Par un idiome, par un dialecte particulier, comme les Hébreux, par leur dialecte, se distinguèrent des autres peuples de la nation chaldæo-syriaque. Il n'est donc pas plus étonnant de voir Hérodote même ne pas entendre l'ancienne langue pélasge de Creston, en Italie, que de voir un Allemand ne pas comprendre le hollandais....

» 2° Par des institutions spéciales, par une histoire spéciale, et enfin, par un certain degré de la civilisation, par lequel la tribu se distinguait de la nation en général. »

L'Egyptien Cécrops, qui, vers 1643 avant Jésus-Christ, aurait amené une colonie en Attique et fondé les douze bourgades, berceau d'Athènes ; le Phénicien Cadmos, qui, cherchant sa sœur Europe enlevée par Zeus, aurait donné naissance à la ville d'Argos en 1580 ; l'Egyptien Danaos, qui, en 1572, à la suite d'un crime contre son frère, se serait réfugié à Argos, où il aurait commencé la dynastie des Bélides, sont considérés, par la critique moderne, comme une invention

(1) W. de Suckau et A. Schütte.

des historiographes postérieurs au IIIe siècle avant notre ère.

On n'en trouve, en effet, aucune mention dans Pindare, Théognis, Eschyle, Sophocle, Euripide, Hérodote, Xénophon, Thucydide, Théopompe. Il est probable que ces trois noms sont ceux des Grecs qui, les premiers, eurent des relations avec ces contrées (1).

La seule colonie certaine est celle du Lydien Pélops, le héros éponyme du Péloponèse, et elle n'est pas antérieure à 1350 avant Jésus-Christ.

Les divisions de race que présentent les époques historiques remonteraient, d'après quelques critiques, aux temps les plus reculés, ce qui ne contredirait pas une origine commune antérieure.

Les Eoliens auraient, les premiers, occupé la Thessalie. Les Ioniens et les Achéens se seraient établis dans le Péloponèse, les Doriens dans la Grèce centrale. L'ambition et la nécessité auraient amené des invasions, des guerres, des établissements, et préparé la fusion qui ne s'opéra que plus tard, et qui mit les destinées de la Grèce à la merci de deux races prépondérantes : les Doriens et les Ioniens.

4. La langue serait le témoin le plus sûr de la communauté d'origine. Elle est une, malgré ses dialectes ; synthétique sans excès, analytique, mais dans une proportion moindre que les langues néo-latines. Aucune d'elles n'est, en effet, restée plus fidèle à elle-même ou gardienne plus vigilante de son intégrité. D'Homère au grand siècle, elle n'a pas subi de modifications essentielles, et, dans la décadence politique,

(1) Voir Ph. Buttmann, *Mythologus,* 2e vol.

elle reste comme une image vivante du génie grec.

Entre l'époque de Périclès et le IVe siècle après Jésus-Christ, où le paganisme et le christianisme luttent par l'éloquence et la poésie, les différences ne portent sur aucun élément essentiel. Les Pères de l'Eglise ne parlent pas une autre langue que Platon et Démosthène.

Les îles de la mer Egée, si nombreuses et si différentes par l'étendue et l'aspect, durent, à cause de leur proximité des rivages asiatiques, recevoir les premières immigrations. Les Cyclades offrent un passage facile entre l'Asie et l'Europe. Rhodes, Carpathos, la Crète, Cythère furent certainement des stations successives. Les Pélasges les occupèrent ou les traversèrent de bonne heure, et leurs successeurs, les Hellènes, vinrent les pousser ou se mêler à eux, à l'orient comme dans le nord, dans les îles comme sur le continent.

Lemnos, Imbros, Scyros, l'Eubée, les Cyclades, la Crète furent donc occupées par les Pélasges. Cette origine commune a fait un seul peuple de tant de contrées, qui, jalouses de leur autonomie, semblaient ne vouloir vivre que pour elles-mêmes. Leur solidarité fut scellée par un péril commun, et par les efforts presque universels qui repoussèrent les innombrables armées de Darius et de Xerxès. Elle reçut une consécration plus complète peut-être encore lorsque la lutte pour l'hégémonie fut devenue entre Athènes et Sparte une question de vie ou de mort. Les villes et les îles Helléniques purent passer d'un camp à l'autre; elles ne crurent jamais pouvoir rester étran-

gères à cette rivalité sanglante. La destinée de la Grèce était l'enjeu de cette lutte mémorable.

Thucydide a curieusement recherché les origines. « A ce qu'il me semble, dit-il (1), la Grèce n'avait pas tout entière le nom d'Hellade, et avant Hellen, fils de Deucalion, ce nom ne me semble pas du tout avoir existé ; mais les autres nations, et celle des Pélasges qui s'étendait fort loin, me semblent s'être procuré leur nom en le tirant d'eux-mêmes, et se l'être procuré par nations. Hellen et ses fils, étant devenus puissants dans la Phthiotide, et les autres peuples de la Thessalie, qui voulaient secouer le joug d'Hellen, les ayant appelés à leur secours en différentes villes, il me semble que ceux qui les mandaient, dès ce moment, s'appelèrent Hellènes, les uns après les autres, par l'habitude de vivre avec eux plutôt que par aucune autre raison. »

Thucydide connaissait la véritable méthode historique, et il l'a appliquée dans son histoire grecque. Mais là où les documents positifs manquaient, il ne pouvait que suivre la légende. Il y aurait eu de l'imprudence à la repousser et à la combattre, lorsqu'il n'avait rien de certain à mettre à la place.

L'observation par laquelle il termine son excursion dans le passé, indique suffisamment son degré de foi dans les renseignements qu'il avait recueillis.

« Voilà, dit-il (2), ce que j'ai trouvé relativement aux antiquités de la Grèce, lesquelles sont difficiles à croire, malgré les conjectures suivies que j'ai présentées. »

(1) Livre I. chapitre III, 1.

(2) Livre I, chapitre XX.

Ce que Thucydide n'a pu élucider, malgré son amour de la vérité et les moyens d'information dont il disposait, aurions-nous la prétention de le découvrir par les procédés assurément puissants mais imparfaits de l'ethnographie et de la linguistique?

III

Légende.

1. La légende des Grecs était plus confiante en elle-même et ne redoutait aucune difficulté. L'amour-propre national l'avait inventée, et la vanité de chaque ville y prenait ce qui lui convenait, sans parvenir à l'épuiser.

Les Grecs étaient autochthones. Nulle race n'avait pu les précéder, car elle aurait eu sur eux un avantage qu'ils ne prétendaient céder à personne. Si d'autres ont eu une existence antérieure, ils ne se sont pas perpétués.

Prométhée, fils de la Terre et rival de Zeus, à qui, par une habile supercherie, il avait fait choisir la part la moins bonne des sacrifices, et dont il avait bravé la puissance en ravissant le feu du ciel pour le donner aux hommes, eut pour fils Deucalion.

Si Prométhée fut attaché sur un rocher du Caucase, où un vautour rongeait son foie sans cesse renaissant, Deucalion faillit périr dans un déluge qui submergea la terre. Les dieux se défendaient contre l'audace des hommes.

Platon croit que le genre humain a été plusieurs fois détruit par des déluges, des maladies et autres fléaux (1). De toutes les catastrophes qui ont frappé la race des hommes, la plus générale, selon lui, fut due à l'envahissement de la terre par les eaux.

Les crimes des hommes avaient rendu inévitable cette terrible punition. Les historiens en ont conservé le souvenir, les philosophes en ont fait sortir une leçon, et les poètes en ont décrit les effets.

Apollodore (2) raconte longuement cette catastrophe de l'humanité.

Dans Ovide (3), Jupiter convoque les dieux, pour leur communiquer son projet :

> Perdons le genre humain; j'en jure par ces fleuves
> Qui coulent souterrains, par le Styx infernal,
> Nous avons tout tenté; mais ces longues épreuves
> Sont vaines, et le fer seul peut trancher le mal (4).

Les effets sont terribles, et la race coupable périt tout entière :

> On ne distinguait plus la terre ni les eaux;
> Tout était mer; la mer n'avait point de rivages (5).

Mais Jupiter se laisse toucher, car il y a deux êtres

(1) *Lois*, III.

(2) I, 7, 2.

(3) *Métamorphoses*, livre I.

(4) Perdendum mortale genus. Per flumina juro
Infera, sub terras Stygio labentia luco,
Cuncta prius tentata; sed immedicabile vulnus
Ense recidendum, ne pars sincera trahatur. (I. 189-192.)

(5) Jamque mare et tellus nullum discrimen habebant :
Omne pontus erat, deerant quoque littora ponto. (I, 292, 293.)

qui n'ont pas pris part à la corruption commune; ce sont deux époux, Deucalion et Pyrrha :

Nul homme n'aima plus le bien et la justice,
Nul de plus de respect n'environna les dieux (1).

Ils évitent la mort dans un frêle vaisseau, dans un coffre, et lorsque les eaux se sont écoulées, ils restent seuls de la race humaine.

Nous deux sommes la foule, et la mer a le reste (2),

s'écrie Deucalion; et c'est de lui et de Pyrrha que doit sortir une race nouvelle, digne, par ses hautes destinées, d'une si pure origine.

Ovide ne termine pas ce récit, sans dire comment la terre, si rapidement dépeuplée, fut aussi rapidement couverte d'hommes. Sur l'ordre de la déesse Thémis, Deucalion et Pyrrha, la tête voilée, jettent derrière eux des pierres qui sont changées en hommes et en femmes :

Et nous, leurs descendants, accablés de travaux,
D'une dure origine offrons le témoignage (3).

Les Grecs aimaient mieux croire que ces nouveaux venus s'étaient entre-tués, et que les différentes parties du pays avaient été peuplées par les fils de Deucalion et de Pyrrha. Descendre de pierres jetées au hasard, c'était, en effet, peu flatteur pour la

(1) Non illo melior quisquam, nec amantior æqui,
Vir fuit, aut illa reverentior ulla deorum. (I, 323, 324.)

(2) Nos duo turba sumus; possedit cetera pontus. (I, 343.)

(3) Inde genus durum sumus, experiensque laborum,
Et documenta damus qua simus origine nati. (I, 414, 415.)

vanité. Il était plus glorieux de remonter jusqu'aux dieux, par celui que sa vertu avait sauvé, dans le désastre universel de l'humanité.

2. Après avoir offert, en signe de reconnaissance, un sacrifice à Zeus, et élevé douze autels aux grands dieux de l'Olympe, Deucalion et Pyrrha eurent deux fils : Hellen et Amphictyon.

Hellen, qui donna son nom à la nation tout entière, eut trois fils : Doros, Eolos et Xuthos.

Il partagea entre eux le territoire qui s'étendait devant lui. Eolos s'établit dans la Thessalie, Doros dans la Grèce centrale, Xuthos dans le Péloponèse (1).

Xuthos eut de Créusa, fille d'Erechthée, roi de l'Attique, « ce prince magnanime que la terre féconde avait enfanté (2) » deux fils, Achéos et Ion.

D'Eolos, de Doros, d'Achéos et d'Ion sont sorties les races qui ont fondé les villes, et leurs héros éponymes, que les Grecs honoraient avec tant de piété. Tout se simplifiait ainsi pour eux. D'un homme sortait une ville, d'une ville un peuple.

Les Éoliens et les Achéens dominèrent d'abord. Les fils d'Eolos s'étaient unis aux Pélasges, et formaient avec eux un seul peuple. Ils occupaient la Grèce centrale, et s'étendaient au nord de la mer qui la sépare du Péloponèse.

Les Achéens s'étaient établis plus au nord et à l'ouest, vers la Thessalie et l'Épire. Ils ne tardèrent pas à devenir, dans les temps les plus reculés, par les demi-dieux, à l'époque héroïque, par Achille, les représentants de la Grèce entière. Leur nom est celui

(1) Voir Appollodore, I, 7, 3.

(2) Homère, *Iliade*, chant II.

par lequel Homère désigne l'armée qui assiégeait Troie.

Les Achéens et les Eoliens se trouvent bientôt unis par des alliances que la nécessité avait faites, et la communauté d'origine scellées. Les poètes sont les historiens de ces époques incertaines. Aussi les légendes se multiplient-elles avec des modifications exigées par l'amour-propre local ou déterminées par le génie de chaque ville.

Les poètes n'ont pris aucun soin de les faire accorder entre elles. Ils n'y auraient, du reste, trouvé aucun intérêt, et se seraient heurtés à une incrédulité patriotique. Il eût fallu sacrifier une ville à une autre, et l'on n'attaque jamais sans danger l'amour-propre national.

3. Alors se produisent les expéditions qui résument les forces et les aspirations de la Grèce dans ces temps primitifs : les travaux d'Hercule, gloire d'un homme et d'une race ; la conquête de la Toison-d'or, qui réunit les illustrations les plus diverses, pour un de ces voyages aventureux que l'imagination concevait et qu'un courage téméraire accomplissait ; les deux sièges de Thèbes, qui marquent à la fois les guerres héréditaires et l'affaiblissement de l'esprit héroïque ; enfin la prise de Troie, qui se relie, par ses grands noms, aux exploits antérieurs, et qui est, non plus l'œuvre d'un héros, de quelques chefs ou d'un certain nombre de villes, mais l'effort d'une nation tout entière, qui, pleine de foi en elle-même, après avoir réuni mille cent quatre-vingt-six vaisseaux (1), transporte sur les côtes de l'Asie une

(1) Homère, *Iliade*, chant II.

armée de plus de cent mille hommes, non pour une vengeance personnelle ou pour l'amour d'une femme, mais pour cette lutte gigantesque qu'Horace appelle :

Long duel de la Grèce avec la Barbarie (1).

La supériorité des peuples qui figurent dans ces expéditions, ne se conserve pas. Elle était due à des héros dont les descendants gardèrent la mémoire, mais ne firent revivre ni les vertus ni les exploits.

La guerre est l'état constant de humanité. L'homme lutte sans cesse pour son existence comme pour l'accomplissement de ses devoirs. Le sort des peuples n'est pas différent. Les mouvements intérieurs se multiplient, et chaque ville, agitée au dedans, se mêle au dehors à des luttes fratricides. Avec non moins de raison et non moins de douleur que le poète latin, les Grecs auraient pu dire, pour ces époques lointaines et pour les temps historiques :

Quel rivage lointain n'a pas bu notre sang (2)?

Ces flots humains se précipitent les uns sur les autres, comme ceux d'une mer que bouleverse la tempête. Chacun cherche à assurer sa situation, à étendre son influence, à éloigner les dangers. On se mêle, on se heurte, on regarde devant soi avec inquiétude ou avec confiance. Le moment où chacun sera maître dans ses limites et aura sa voie tracée, n'est pas loin.

Deux grandes races absorbent les autres et se disputent la domination de la Grèce. C'est en elles que

(1) Græcia barbariæ lento collisa duello. (*Epîtres* 1, 2, 7.)

(2) Quæ caret ora cruore nostro ? (HORACE, *Od.* II, 1.)

se résument les destinées de la patrie commune, et chacune se considère comme en ayant la charge. Qui l'emportera, des Doriens ou des Ioniens? Tout diffère en eux, le génie, les mœurs, les moyens d'action, le but. Le sort des combats les fera tour à tour vainqueurs et vaincus, jusqu'au moment où, atteints d'une égale décadence, ils devront se courber, les uns et les autres, sous une domination étrangère.

Le Dorien était grave, sérieux, austère. Il gardait fidèlement les mœurs traditionnelles, et respectait la noblesse, les services, la loi, l'âge. Il était agriculteur et guerrier. Les expéditions hasardeuses le tentaient peu. Une règle inflexible présidait à toute sa vie, et sa foi aux dieux restait invariable, comme le culte par lequel il les honorait. Le gouvernement aristocratique lui paraissait le plus digne de lui et le meilleur pour les autres. Aussi aurait-il voulu le voir régner partout.

L'Ionien était souple, mobile, irritable. Le nouveau l'attirait. Les mœurs anciennes le gênaient, par cela seul qu'elles étaient anciennes. Le commerce, la navigation, les relations lointaines lui plaisaient. Avide des plaisirs de l'esprit, il ne recherchait pas avec moins d'empressement les jouissances plus communes. Les fêtes, les danses, le chant l'attiraient. Sa langue réunissait tous les dialectes, et son génie semblait formé de tout ce qu'il y avait de meilleur chez les autres. La forme démocratique lui paraissait supérieure. Elle lui donnait de l'orgueil et une extrême confiance en ses forces. Il respectait chez les autres l'oligarchie qu'il bannissait de ses murs.

Chassés du Péloponèse, les Héraclides s'étaient

réfugiés auprès de Thésée, en Attique, au XIVe siècle. Eurysthée les y poursuivit. Il fut vaincu et tué; mais les Héraclides durent, d'après une convention respectée, parce qu'elle était d'accord avec l'ordre des dieux, attendre trois générations, avant d'occuper le pays où ils devaient poursuivre leurs destinées (vers 1190).

Les Héraclides et les Doriens avaient uni leur fortune. Ils détrônèrent les Pélopides, et occupèrent une partie du pays. Quelques-uns des vaincus émigrèrent; d'autres, subissant la situation nouvelle, demeurèrent, comme sujets, dans la contrée où ils avaient été souverains.

Sparte domina les villes du Péloponèse. Elle résuma la puissance des Doriens, comme Athènes représenta celle des Ioniens. La lutte entre ces deux villes fut la lutte de deux génies opposés, l'un souple et brillant, fécond dans les arts de la paix et puissant par l'ascendant irrésistible de sa supériorité; l'autre, ferme, rigide, créé pour la guerre, demandant la domination à la force, et ne se croyant maître que lorsque tout pliait sous sa loi.

C'est dans l'histoire de ces deux villes et de ces deux esprits, dans le développement simultané ou successif de leurs institutions, que se résument les destinées de la Grèce.

Les autres villes ont des périodes de grandeur, des hommes qui provoquent l'admiration, et des actes qui témoignent de ressources considérables et de hautes qualités. Nulle part il n'y eut une doctrine politique plus suivie, un but cherché avec plus de persévérance, une liste plus longue de supériorités

en tout genre, un hommage plus éclatant et plus complet rendu aux principes par lesquels les sociétés vivent, grandissent et prospèrent, que dans la ville de Lycurgue et dans celle de Solon.

Ni Sparte ni Athènes ne sont des modèles de gouvernement, mais leur histoire renferme les plus hautes leçons pour les hommes et pour les peuples. Elles offrent à l'admiration des siècles, dans leur patriotisme, les plus nobles efforts et les plus douloureux sacrifices. Rien de ce qui a reçu cette double consécration ne doit être perdu pour l'humanité, alors même qu'à des vérités se mêlent de grossières erreurs, et que les plus solides vertus ne reculent pas devant le contact des vices les plus odieux.

CHAPITRE II

LE PÉLOPONÈSE

I

Le Péloponèse et la Laconie.

1. Le Péloponèse est une presqu'île unie au continent par un isthme appartenant à la Mégaride et à la Corinthie, et qui, assez large au nord, renflé au centre, n'a pas plus de six kilomètres dans sa partie la plus resserrée.

Les deux côtés de l'isthme sont baignés par la mer des Alcyons et le golfe Saronique.

La presqu'île s'élargit de l'est à l'ouest, et se prolonge, vers le sud, par trois avancements inégaux.

Les côtes sont extrêmement découpées du côté de la mer Egée et de la mer Ionienne; elles forment des criques et de petits golfes qui semblent une invitation à des expéditions maritimes. Les accidents du sol divisent la contrée en un certain nombre de parties où s'est enfermée l'activité des habitants.

Les montagnes couvrent ce pays, et se rattachent au système qui, du Pinde, véritable épine dorsale de la Grèce, se répand dans l'Hellade, où il forme un

amas confus de hauteurs inégales. Elles descendent, dans toutes les directions, vers la mer, escarpées à l'est et à l'ouest, doucement inclinées vers le sud. C'est peut-être à ces inégalités capricieuses, imitant les festons de la feuille de mûrier, plutôt qu'à l'abondance de ces arbres, qu'est dû le nom moderne de Morée, que cette contrée a reçu (1).

Dans le Péloponèse, comme dans l'Hellade, les peuples amenés par l'émigration, ou développés au sein de la paix, se sont enfermés dans d'étroites limites, d'où leur ambition n'a jamais tenté de sortir. Lorsque la nature offre à la fois une défense contre les peuples voisins et un obstacle à l'expansion du dedans, il n'est pas étonnant que de petites nationalités se replient sur elles-mêmes, et demandent leur prospérité aux éléments qui sont à leur disposition.

Le Péloponèse comprenait : au nord, la Corinthie, qu'aucune limite naturelle ne séparait de la Mégaride ; la Sicyonie, dont la capitale était une des plus anciennes villes de la Grèce ; l'Achaïe ou Egialée, dont le nom désigne dans Homère tous les combattants réunis devant Troie ;

Au centre, l'Argolide, dont la ville principale eut une grandeur bientôt éclipsée, et qui pouvait aspirer à la domination de la terre et à celle de la mer ; elle s'étendait vers le sud-est jusqu'au cap Scylœum. Argos, Tyrins, où Hercule commença ses travaux, Mycènes, étaient ses principales villes ; elle renfermait Némée ; L'Arcadie, célèbre par ses pasteurs,

(1) Ce nom paraît pour la première fois vers 1130. Voir Nicétas, *Histoire de Baudouin*, chapitre I.

qui n'a point de culture (1), et dont les poètes ont célébré les beautés naturelles, les lacs merveilleux, les rivières au cours capricieux, sans que les historiens aient pu raconter ses exploits; l'Arcadie, qui, seule des contrées du Péloponèse, n'avait point de communication avec la mer; de son massif de montagnes s'élevait le Cyllène; elle avait de fraîches campagnes et une riche végétation, un peuple rude, aimant la liberté et l'argent. On trouvait en grande quantité sur diverses côtes le coquillage qui fournit la pourpre, comme à Tyr, à Nisyros, à Cos, à Syaros et à Mélibée de Magnésie; l'Élide tournée vers l'occident, et où la Grèce disputait, sur un sol fertile et rendu sacré par un accord unanime, cette noble palme

Qui nous fait les égaux des dieux maîtres du monde (2).

Enfin, au sud, la Laconie et la Messénie.

2. La Laconie est bornée au nord par l'Arcadie, qui forme comme une citadelle centrale, dont les étroits passages ne pouvaient être que difficilement franchis; à l'est, par la Cynurie, qui appartenait à l'Argolide, et qui, longeant la mer, permettait de prendre à revers Sparte, avant qu'elle l'eût unie à son territoire; à l'ouest, par la Messénie, dont la grande vallée était d'une rare fécondité et dont la côte appelait les navigateurs; au sud, par la mer de Myrtos et la mer Intérieure, qui forment deux golfes profonds.

Deux petites chaînes, continuation de celles qui

(1) THUCYDIDE, 1, 2, 3.

(2) Terrarum dominos evehit ad deos. HORACE, *Odes*, I, 1.

enserrent l'Arcadie, descendent du nord au sud, et s'avancent jusque dans la mer, où elles projettent, comme une menace ou un appel, les deux promontoires de Malée et de Ténare.

Le Parnon, détaché de la chaîne centrale, va d'abord vers l'ouest, se rapproche ensuite du rivage, et le côtoie jusqu'au sud. Il formait un mur de défense après un rivage facilement accessible, mais où une flotte n'aurait pu trouver un abri, et où l'envahisseur se serait perdu dans les vastes marais qui mêlaient lentement à la mer les eaux paresseuses de l'Eurotas.

Sur les frontières de la Cynurie, à l'est, le Parnon a 1,989 mètres, et, à peu de distance de Sparte, au point où les deux chaînes se rapprochent, 1,549. Le sol s'abaisse inégalement vers la mer, où l'on ne trouve que quelques villes et de mauvais ports.

Le Taygète se dirige de l'est à l'ouest, et, par un brusque retour, arrive au sud jusqu'à la mer, occupant de ses ramifications tout l'espace compris entre le golfe de Laconie et le golfe de Messénie. Il a 1,632 mètres dans sa plus grande hauteur, et offre des pentes rudes et abruptes.

Ainsi, la Laconie, avant que la force des armes lui eût donné la Cynurie et la Messénie, était enfermée dans une ligne de montagnes qui, rendant les communications difficiles, contenaient son ardeur guerrière et lui assuraient une facile indépendance.

Le golfe de Laconie s'avance comme un coin dans l'intérieur des terres. Ses rivages, bas et marécageux, défendaient le pays aussi sûrement que les montagnes des autres côtés.

La principale région de la Laconie, la plus étendue

et la plus fertile, est la vallée de l'Eurotas. Ce fleuve au beau cours (1), comme l'indique son nom, n'est qu'un torrent, quand il se précipite dans les passages étroits et abruptes du Taygète. « Une vallée tortueuse s'ouvrit devant nous, écrit Chateaubriand (2), qui avait passé l'Eurotas sans le connaître; elle circulait autour de plusieurs monticules de figure à peu près semblable, et qui avaient l'air de monts artificiels ou de tumulus. » C'était là tout ce qui restait de la ville de Lycurgue. Le fleuve et les ruines avaient perdu leur nom. Et le poète enthousiaste qui fut si fier de les découvrir, et si heureux de l'annoncer aux admirateurs de la Grèce, les chercha longtemps en vain.

Au-dessous de Sparte, le fleuve traversait de vastes plaines, qu'il paraissait abandonner à regret, après les avoir fécondées, et, comme tous les fleuves trop rapides dans leur cours, il devenait paresseux à son embouchure, et se perdait dans des marais.

Homère parle de « la vallée profonde où s'élève la grande Lacédémone (3), » qu'il appelle ailleurs « la creuse Lacédémone, » où Ménélas réunit d'immenses trésors, après les courses aventureuses qui suivirent la prise de Troie. Il loue les beaux coursiers qu'elle nourrit, et que le roi, plein de reconnaissance pour Ulysse, offre à son fils Télémaque. Sa réception, ainsi que celle d'Hélène, est pleine de grâce et de magnificence.

Rien de tout ce que rapporte Homère ne permet

(1) Εὐρώτας, qui coule bien.

(2) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, I, 62.

(3) *Odyssée*, chant IV.

de prévoir l'austère réforme de Lycurgue. Télémaque, comparant « la riante Sparte » à l'âpre Ithaque, répond à la courtoisie généreuse de Ménélas, qu'Homère semble prendre plaisir à représenter avec des mœurs plus douces que celles des autres chefs : « Les présents que tu me destines, seront pour moi des trésors; toutefois je ne conduirai point de coursiers dans Ithaque. Je les laisserai se complaire en tes vastes plaines, où le lotos et le souchet marécageux croissent en abondance, où foisonnent le froment, l'épeautre et l'orge (1). » Il faut pourtant remarquer qu'Homère donne à Ménélas la simple et nette concision qui devait plus tard caractériser le langage de la tribu Dorienne établie à Sparte.

Euripide a décrit la Laconie, avec une énergique précision : « Beaucoup de terre labourable, mais difficile à la culture; un pays creux, enveloppé de montagnes, tout escarpé, inaccessible aux ennemis. »

A. H. C. Heeren (2) parle ainsi de la Laconie : « Vers le midi, était le pays des héros Lacédémoniens, d'un aspect austère et montagneux, mais néanmoins si bien peuplé, qu'il a eu jadis environ cent villes ou villages (3). Il était arrosé par l'Eurotas, la plus pure et la plus limpide de toutes les rivières de la Grèce; elle venait de l'Arcadie et recevait plusieurs ruisseaux. Sparte était située sur

(1) *Odyssée*, ch. IV.

(2) *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, tome VII, section IV, chapitre I, p. 21.

(3) *Sparte*, I, 2, 15. Une note du traducteur de l'ouvrage allemand dit que Manso donne le nom de soixante-sept de ces petits centres de population.

ses bords : cette reine du pays, sans murailles et sans portes, n'était défendue que par la bravoure de ses citoyens. Elle était au rang des villes les plus grandes ; mais malgré ses places publiques, son théâtre et ses temples, dont nous trouvons les noms dans Pausanias, elle n'était pas au rang des plus belles villes de la Grèce. »

On peut croire au cent municipes de l'antiquité, puisque dans les temps modernes, et malgré tant de dévastations, la Laconie a été relativement très peuplée.

Il résulte d'un mémoire de M. Berger de Xivrey (1), qu'une lettre de l'agent Chateaurenaud, écrite au duc de Nevers qui avait des vues sur la Morée (1663), y comptait cent vingt-cinq bourgs ou villages renfermant 4,913 feux. C'est un peu vague, sans doute, comme base d'appréciation pour la population, mais le nombre n'en est pas moins important à constater.

Le plus important de ces municipes, dans l'antiquité, était Gythium, le port et l'arsenal de Sparte. Il défendait le golfe de Laconie à 30 stades de la cité de Lycurgue. Entouré de hautes et fortes murailles, il offrait aux flottes une rade excellente, où elles pouvaient se réparer et faire leurs approvisionnements. Après lui, venait Amyclée, qui lutta longtemps contre Sparte, et dont la population Achéenne ne recula que lentement devant les Doriens vainqueurs.

La fécondité de la terre, obtenue par un travail opiniâtre, a favorisé le développement de la population. Cependant, à l'époque de la guerre du Pélo-

(1) *Académie des Belles-Lettres et Inscriptions*, 1842.

ponèse, la Laconie, avec la Messénie, n'avait pas plus de 300,000 habitants (1). D'après Clinton (2), sa superficie était de 4,912 kilomètres carrés, c'est-à-dire plus du double de celle de l'Attique, dont la population dépassait alors 500,000 habitants. Si l'on y joint la superficie de la Messénie, qui était de 2,998 kilomètres carrés, on arrive à la proportion, entre les deux contrées, de plus de 4 à 1. Avec une étendue égale à celle de ces deux états du Péloponèse, l'Attique aurait eu une population de plus de deux millions d'habitants.

3. La Messénie touche au nord à l'Elide et à l'Arcadie, dont elle est séparée par une chaîne qui se rattache au Taygète, et se continue par quelques pics isolés.

Au centre, s'élève, comme une forteresse, à 815 mètres, l'Ithôme que défendent des contreforts abruptes. Au nord, dans de moindres proportions, l'Ira offre le même aspect.

De nombreux torrents descendent de l'Ithôme, et vont porter leurs eaux claires et peu abondantes à la mer Ionienne et au golfe de Messénie. Le plus important de ces fleuves est le Pamisos, aux rives capricieuses et parfumées; ses bords, comme ceux des rivières de la Laconie et de la Messénie, sont couverts de lauriers-roses, de myrtes et d'oliviers, qui tracent leurs cours sinueux, alors que les chaleurs d'un été brûlant ont tari leurs eaux.

Le sol est riche, le ciel doux, la température moins inégale que celle de la Laconie. Les souffles de

(1) Une autre évaluation les porte à près de 400,000.

(2) *Fasti Hellenici.*

l'ouest y règnent, tempérant ceux du midi, qui dominent dans la vallée de l'Eurotas. La terre donne plus et demande moins. Ce fut un bienfait redoutable que la Messénie paya de sa liberté. La Laconie ne pouvait pas voir sans envie, à portée de ses traits, sous sa main avide, un pays que sa fertilité rendait à la fois plus avantageux à conquérir et moins facile à défendre.

La Messénie ne demanda pas à l'industrie une seconde richesse; celle du sol lui suffisait. L'activité de son commerce n'en fut pas arrêtée, mais restreinte. Sparte pesa sur elle de bonne heure, et sous cette lourde domination, quel pouvait être l'élan des esprits, que pouvaient même espérer les intérêts? « Arrosée d'innombrables rivières, elle est bonne aux bœufs et aux brebis; elle n'est ni glacée par les souffles des hivers, ni brûlée par le char du soleil (1). » La fortune de cette belle et riche contrée ne fut pas longtemps séparée de celle de son avide voisine. La Messénie continua à produire pour Sparte. Sparte continua à faire tout concourir au profit de son âpre ambition.

4. Le Péloponèse que rattachait au continent un isthme étroit et montagneux, était baigné par les golfes Saronique, Argolique, de Laconie, de Messénie, la mer Ionienne, la mer des Alcyons et le golfe de Corinthe. Il semblait destiné à jouer un grand rôle maritime, à cause de l'étendue de ses côtes et de la facilité qu'offrait à son commerce la proximité des îles et du continent.

Une seule de ces contrées était déshéritée de ces

(1) Euripide, fragment, 1, 15.

avantages, l'Arcadie. Cicéron l'avait remarqué (1). « Le Pépolonèse, dit-il, est presque tout entier dans la mer, et, excepté les habitants de Phlionte, il n'en est pas dont la mer ne touche le territoire. »

La marine marchande et militaire du Péloponèse ne fut pas cependant en rapport avec le large développement de ses rivages. Seule, Corinthe eut une grande puissance maritime. Seule, elle acquit, par ses relations avec l'Europe, les côtes de l'Asie et les profondeurs de l'Euxin, une richesse qui put être enviée, mais non égalée. « Par son étendue, cet Etat était un des plus petits de la Grèce ; mais l'importance d'une ville commerciale ne dépend pas de la grandeur de son territoire. Venise était plus brillante et plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, lorsqu'elle ne possédait pas encore une lieue carrée sur le continent de l'Italie.

» La riche Corinthe, ayant plus de deux lieues de circuit, s'étendait au pied d'un mont très-haut et très escarpé, sur lequel sa forteresse était située. Il n'y a pas une place en Grèce qui soit plus forte et qui nous offre une vue plus délicieuse que l'Acrocorinthe. A ses pieds, on voyait jadis la ville industrielle et son territoire avec ses temples, ses théâtres et ses aqueducs; ses deux ports, Léchœum à la baie orientale, Cenchrées à la baie occidentale, remplis de navires (2). »

Les autres villes qui figurent avec honneur dans le catalogue des vaisseaux de l'Iliade, ne deman-

(1) *République*, fragments, II, 2.

(2) A. H. L. Heeren, *de la politique et du commerce des peuples de l'antiquité*, tome VII, p. 29.

dèrent que fort tard, et d'une manière timide, à la marine, la richesse et la puissance.

Leurs côtes et leur caractère donnent l'explication de ce fait. Vers l'Orient, le rivage de la mer est généralement marécageux. Il pouvait suffire à de légères embarcations, mais n'offrait pas de refuge à de grands vaisseaux. Vers l'Occident, les terres étaient plus éloignées; la mer Adriatique est fertile en naufrages, et les relations ne promettaient pas des avantages en proportion avec les hasards auxquels elles s'exposaient.

Les Doriens, dont le caractère avait plus de force que de souplesse, étaient plutôt soldats que marins. Ils ne quittaient qu'avec peine leur territoire, et n'aspiraient qu'à ce qui, de lui-même, s'offrait à eux. Ils n'avaient rien de l'esprit aventureux des Ioniens.

Les Lacédémoniens, façonnés pour la guerre, n'accordèrent longtemps qu'une attention secondaire à la marine. Leur ambition ne dépassa pas d'abord le Péloponèse, et elle eut pour but, non une extension de territoire, mais la direction politique des villes et des Etats soumis. « Ce qui fit subsister si longtemps Lacédémone, a dit Montesquieu (1), c'est qu'après toutes ces guerres, elle resta toujours avec son territoire. Le seul but de Lacédémone était la liberté; le seul avantage de la liberté, c'était la gloire. »

Abandonnant la culture aux esclaves, l'industrie et le commerce aux périèques, les Lacédémoniens ne purent donner à leur marine marchande qu'une extension restreinte, et, s'ils comprirent plus tard

(1) *Esprit des lois*, VIII, 16.

la nécessité d'avoir de grands vaisseaux pour contenir, combattre et repousser ceux des Athéniens, leurs éternels rivaux, ils ne les considérèrent jamais comme un élément essentiel de leur force, et en laissèrent aux périèques la charge et l'honneur.

II

Les populations du Péloponèse.

1. Toute nation s'efforce de remonter le plus haut possible dans la chaîne des temps. Elle trouve, dans l'obscurité de son origine, la justification de son orgueil et un titre pour ses prétentions.

Toute ville du Péloponèse se rattache à un héros ou à un dieu. La grandeur de son origine lui semble une garantie de ses destinées. Puissante, elle rappelle avec orgueil son berceau : soumise, elle va y puiser des consolations et des espérances.

Sparte était en contact avec des villes antiques et d'une illustre origine. Supérieure par l'étendue du territoire sur lequel s'étendait sa domination, elle ne tarda pas à établir sa suprématie par son organisation militaire et la persévérance dans ses vues. Toutes les villes, dont

.... les noms heureux semblent nés pour les vers (1),

Corinthe, Sicyone, Phlionte, Elis, Pylos, Scillonte, Méthone, Amyclée, Gythium, Argos, Mycènes, Epidaure, Trézène, pouvaient, par leur position, leurs

(1) Boileau, *art poétique*, chant III.

richesses, leurs alliances, leur courage, lui disputer l'honneur d'être à la tête du Péloponèse. Elle doit sa supériorité à la noblesse de son origine, dont elle resta digne, puisque ses rois, descendants d'Hercule, se succédèrent sans interruption, par une double branche, depuis le commencement du XII[e] siècle jusqu'en 219, à la transformation vigoureuse que lui fit subir la réforme de Lycurgue et à sa constante fidélité à la tradition.

Le Péloponèse fut, comme le nord et l'orient de la Grèce, occupé par les Pélasges. Ils y pénétrèrent par l'isthme, et s'établirent en Arcadie, comme dans un camp retranché.

En même temps, Argos, la cité la plus antique du Péloponèse, avait été fondée par une population venue de la mer, sous la conduite d'Inachos (1986). C'est la date la plus reculée, sinon la plus certaine, qui se rattache à la fondation d'une cité grecque.

Elle conserva jusqu'en 820 le régime monarchique, qui fut, à l'origine, celui de toutes les villes grecques.

Danaos, qui avait régné sur la Basse-Egypte, obligé de fuir pour avoir attenté aux jours de son frère, y serait venu (1572) amenant ses cinquante filles, qui firent périr leur cinquante époux, et méritèrent pour punition éternelle de remplir sans cesse aux enfers un tonneau toujours vide.

Cependant, les Arcadiens disputent à Argos la prééminence en fait d'antiquité. Les villes que les Pélasges y avaient fondées, et qui n'eurent jamais ni un grand développement ni une haute fortune, étaient au nombre de quinze, et, disaient les traditions, antérieures à l'époque

Où la lune à la terre envoya ses rayons.

Pour quelques-unes des villes du Péloponèse, leurs prétentions reposeraient sur des bases plus solides que les légendes populaires ou poétiques. Argos, Mycènes, Tyrinthe ont des restes de monuments Cyclopéens remarquables par leur masse et leur indestructible solidité.

Les peuples primitifs marquent ainsi leur passage, et laissent des preuves de leur puissance à remuer et à amonceler des pierres.

Curtius (1) croit que ces constructions, qui nous étonnent et ne nous ont, jusqu'à présent, révélé aucun secret, ne remontent pas toutes aux temps primitifs. Plusieurs appartiendraient à l'époque héroïque. Murs, voûtes, demeures, trésors, tombeaux, elles ont un caractère utile. Le faste seul ne les a pas élevées, comme plusieurs de celles que l'Egypte et l'Assyrie offrent à notre admiration étonnée.

2. Les Hellènes se mêlèrent aux Pélasges, plutôt qu'ils ne les dominèrent. Leur supériorité intellectuelle leur valut une victoire pacifique, dont la prédominance de leur nom est le signe infaillible.

Les premières races qui se détachent des Hellènes sont les Eoliens et les Achéens.

Les Eoliens, après avoir occupé soit successivement, soit simultanément, les diverses parties de l'Hellade, se répandirent dans l'Elide et la Messénie. Ni eux, ni ceux qui leur succédèrent ne tentèrent de porter atteinte à l'intégrité des Pélasges enfermés dans la citadelle que les montagnes forment à l'Arcadie.

(1) Histoire de la Grèce, I, p. 118.

Les Achéens se rattachent aux Eoliens par une origine commune. Ils forment un des rameaux de la même tige. Descendus de l'Othrys et de l'Œta, ils se mêlèrent à ceux qui occupaient déjà le pays.

Bellérophon et Persée sont lès deux héros des Achéens.

Bellérophon appartient par sa naissance au Péloponèse; mais sa vie et ses exploits ont un autre théâtre. Fils du roi de Corinthe, meurtrier involontaire de son frère, il est reçu à la cour du roi d'Argos. La reine Sthénobée dont il repousse la criminelle passion, le fait envoyer en Lycie, chez Iobate, avec un message secret. Le roi, qui n'ose le faire périr, le charge de combattre la Chimère, les Solymes et les Amazones. Mais Athéna, dont la faveur embrasse toute la Grèce, a donné à son favori le cheval Pégase, qui le rend vainqueur.

Sûr de son innocence, Iobate lui fait épouser une de ses filles et lui laisse le trône; mais sa victoire sur des monstres et des hommes lui inspira un coupable orgueil; il voulut escalader le ciel, et Zeus le frappa de la foudre.

Persée est fils de Zeus et de Danaé. Il fut le meurtrier heureux des trois Gorgones, Sthéno, Euryale, Méduse, et fonda Mycènes en 1430. Ses successeurs gardèrent longtemps le pouvoir, et formèrent la dynastie des Persides, à laquelle appartenait le héros, le demi-dieu Hercule.

Si ses exploits servirent toute la Grèce et l'honorèrent, c'est au Péloponèse qu'appartient sa descendance. Les savants comme Varron comptent quarante-quatre Hercules, les historiens comme Diodore de

Sicile, trois, et les curieux comme Cicéron, six. Les Grecs n'en connaissaient qu'un, et toutes ces grandes choses accomplies par un seul homme convenaient à leur patriotique orgueil.

Il n'est donc pas étonnant qu'après avoir conquis l'admiration du monde, il ait laissé à une partie de la Grèce, au Péloponèse, ses descendants, comme garantie des hautes destinées qui lui étaient réservées.

3. Mais le héros éponyme de la contrée est Pélops (1350?). En donnant l'histoire du sceptre sur lequel s'appuie Agamemnon, Homère fait la généalogie de cette famille qui avait reçu des dieux le symbole de l'autorité.

« L'industrieux Héphaïstos fit ce sceptre pour le monarque des dieux, le fils de Chronos. Zeus le donna au divin messager qui triompha d'Argos. Pélops, conducteur de chars, le reçut d'Hermès, et le laissa au puissant Atrée, qui, en mourant, le remit aux mains de Thyeste, riche en troupeaux. Thyeste l'abandonna aux mains d'Agamemnon, afin qu'il pût étendre sa domination sur beaucoup d'îles et sur Argos entière (1).

Le père de Pélops, le Phrygien Tantale, vivait familièrement avec les dieux. Il en profita pour leur dérober le nectar et l'ambroisie. Il voulut même révéler leurs secrets aux humains. En punition de ce double crime, et parce qu'il servit à Zeus et à Déméter, pour éprouver leur divinité, son propre fils

(1) *Iliade*, chant II, 101. D'après Pausanias *(Arcadie* 40), ce sceptre était un javelot que les habitants de Chéronée honoraient comme un Dieu.

dans un festin, il fut jeté dans les enfers, où ses lèvres desséchées cherchaient sans cesse des eaux qui les fuyaient, et où ses mains avides s'étendaient vainement vers des fruits qui s'éloignaient, quand il croyait les saisir.

Rappelé à la vie, avec une épaule d'ivoire, qui remplaçait celle que Déméter avait mangée, Pélops épousa Hippodamie, fille d'Œnomaos, et devint roi de Pise.

Deux de ses fils, Atrée et Thyeste, jaloux de leur frère Chrysippos, le firent périr. Retiré à Mycènes, Pélops y régna après son oncle Eurysthée. Il était le personnage le plus riche et le plus agréable à la nation (1).

Atrée et Thyeste sont célèbres par leurs crimes et par leurs malheurs. La légende et la tragédie ont consacré leur mémoire abhorrée.

Quatre grandes expéditions sont, à ces époques lointaines (du XIVe au XIIe siècle) la manifestation du génie guerrier et aventureux de la Grèce.

Elles se relient à l'histoire de toutes les villes et à la généalogie des familles les plus importantes. Ce sont les deux sièges de Thèbes, l'expédition des Argonautes et la guerre de Troie. Elles ont fourni des matériaux à l'histoire et inspiré la poésie (2).

Devant Troie, où luttent la civilisation et la barbarie, les Hellènes contre les Pélasges, l'Europe contre l'Asie,

(1) THUCYDIDE, I, 4.

(2) Parmi les poèmes, on peut citer une *Thébaïde*, en sept livres et cinq mille vers, attribuée à Homère, ainsi que les *Epigones*, suite du poème cyclique précédent : chez les Romains, la *Thébaïde* de Stace que l'on considérait comme une imitation de celle d'Antimachos, et qui chante en douze livres, la lutte entre Etéocle et Polynice.

pour la domination dans la mer Egée, le premier rang appartient au Péloponèse. Ce sont les Achéens qui combattent et triomphent, c'est Agamemnon qui commande. C'est la querelle de Ménélas que tous embrassent. Ce sont les dieux qui animent, protègent ou poursuivent les héros.

Agamemnon et Ménélas, fils d'Atrée, avaient épousé les deux filles de Tyndare, roi de Sparte. Agamemnon régnait à Mycènes, dont les ruines révèlent la richesse et la grandeur (1); Ménélas à Sparte, dont les destinées devaient être plus glorieuses et plus durables.

Après la prise de Troie, Agamemnon tomba sous les coups d'Egysthe et de Clytemnestre, qui furent punis de leur forfait par Oreste. Ménélas rapporta à Sparte les dépouilles de Troie et les dons de l'Egypte. « Parvenu à une heureuse vieillesse, il est transporté aux Champs-Élysées, où il vit avec Rhadamanthe, le juge redoutable aux cheveux d'or, dans un climat délicieux et au sein d'un inaltérable repos. (2) »

4. « Trois villes font mes délices, disait Héré à Zeus, qui favorisait les Troyens : Argos, Sparte et Mycènes (3). »

Leurs destinées furent différentes.

Mycènes « aux larges rues » tomba sous la jalousie d'Argos, qui, après l'avoir longtemps combattue, lui reprocha de ne s'être pas unie à la Grèce pour repousser l'ennemi commun dans la lutte contre la Perse, lui fit une guerre terrible, la battit, extermina

(1) Voir *Mycènes*, de M. Schliemann.

(2) Homère, *Odyssée*, chant IV.

(3) Homère, *Iliade*, IV.

ses habitants, renversa ses murailles et rasa ses maisons.

Argos, à qui semblait, pour son ancienneté et son illustration, appartenir la domination du Péloponèse, eut une existence secondaire et un rôle politique intermittent; mais son nom est resté, jusqu'à nos jours, attaché aux ruines que le temps et les hommes avaient faites.

Sparte, dont l'origine remonterait à 1380, fut mêlée à toutes les grandes choses de la Grèce, qu'elle domina à deux reprises, et a laissé dans l'histoire une trace profonde. Sa physionomie ne ressemble à aucune autre; et, n'aurait-elle pas joué un rôle aussi considérable, elle mériterait l'attention par sa singularité. Le peuple Spartiate restera toujours un peuple à part.

Après la prise de Troie, la Grèce est profondément agitée. Le retour des chefs, les changements survenus dans leurs Etats pendant une longue absence, l'effet produit sur les peuples par un contact plus constant et plus intime, devaient avoir des conséquences générales.

Un nouveau mouvement de peuples se produit.

Les Thessaliens traversent le Pinde et s'établissent entre l'Othrys et l'Œta, sur les bords du Sperchios.

Les Doriens, qui habitaient au pied de l'Olympe, passent à travers des populations moins nombreuses ou moins fortes, se dirigeant vers la Péninsule.

Les descendants d'Hercule étaient alors victimes de la haine qui avait poursuivi ce héros. Chassés du Péloponèse, ils allèrent chercher un asile en Trachinie, puis en Attique (1208). Eurysthée périt en les

combattant. C'était le dernier représentant des Persides.

La victoire enhardit les Héraclides. Ils se répandirent dans le Péloponèse. Une peste, vengeance des dieux, les en chassa, parce qu'ils avaient devancé l'époque fixée par le destin.

La mort d'Hyllos, fils d'Hercule, tué dans un combat singulier, par Echémios, roi de Tégée, fut suivie d'une convention, qui fixa leur retour à trois générations. Ils se mêlèrent aux Doriens, qui comptèrent sur eux pour conduire et faire triompher, dans le Péloponèse, leur ambition conquérante.

Les Doriens étaient attirés par le Péloponèse. qui semblait attendre des maîtres. Les chefs ne manquent pas aux expéditions aventureuses. Les descendants d'Hercule ne pouvaient se refuser à une tentative qui leur rendait la patrie. Téménos, Cresphontès et Aristodémos se mirent à la tête de ce mouvement, qui marque la fin des invasions primitives en Grèce. Ils avaient pour compagnons deux fils d'Egémios, qui avaient cédé à Hercule, en reconnaissance d'un service rendu dans la guerre contre les Lapithes, un tiers du pays qu'ils possédaient.

Les Héraclides et les Doriens eurent, dès lors, des intérêts communs.

5. Les trois chefs attaquèrent le Péloponèse par mer. Aristodémos, frappé de la foudre, mourut à Naupacte, laissant deux fils jumeaux : Eurysthénès et Proclès. Ils continuèrent la guerre, vainquirent et tuèrent Tisaménès, fils d'Oreste. Le territoire appartint tout entier aux Doriens. (de 1190 à 1104).

Ils se le partagèrent par le sort. Téménos eut Argos ;

les deux fils d'Aristodémos, Sparte; Cresphontès, Messène (1). D'après Platon (2), les trois villes contractèrent une étroite alliance, pour résister aux révoltes intérieures, et repousser une invasion asiatique, qui paraissait menaçante comme revanche de la guerre de Troie.

Les peuples et les souverains asiatiques proclamaient ainsi la solidarité de la Grèce. Vaincus dans un duel terrible, ils n'avaient renoncé ni à la domination dans la mer Egée, ni à la suprématie d'opinion et d'influence que la chute de Troie leur avait enlevée. La Grèce était toujours l'*ennemi*, et la suite de l'histoire montre, des deux côtés, les mêmes sentiments et les mêmes dispositions.

Les Achéens, qui, d'après Strabon (3), formaient la population primitive du Péloponèse, où ils étaient venus de Phthie, avec Pélops, s'arrêtèrent au nord, dans la contrée qui garda leur nom et demandèrent aux Ioniens un partage des terres. Les Ioniens refusèrent, furent vaincus, se retirèrent en Attique, et prirent part, en grand nombre, à l'émigration qui eut lieu peu de temps après, sous la conduite de Nélée, fils de Codros, sur les côtes de l'Asie-Mineure, où ils rencontrèrent d'autres Ioniens, depuis longtemps maîtres de la mer par le commerce.

Le retour des Héraclides est le point important de l'histoire du Péloponèse. Il n'en fait pas l'unité, que l'extrême division du territoire rendait impossible, mais il met fin aux mouvements généraux des peuples,

(1) Apollodore, II, 8, 3.
(2) *Lois*, III.
(3) VIII.

et achève l'établissement d'une race qui, avec la confiance de sa force et l'ardente ténacité de son caractère, put prétendre à la domination.

Des émigrations en furent la suite. La conquête avait des conséquences différentes, selon l'esprit des populations et les exigences des vainqueurs. Les Epéiens d'Elis perdirent leur nationalité dans une fusion rapide. Les Pyliens se retirèrent à Athènes, où ils trouvèrent un accueil fraternel; une partie des Achéens s'associa au mouvement Éolien et se dirigea vers Lesbos, la Troade, le golfe d'Adrumette ; d'autres restèrent dans le pays où ils s'étaient établis, et lorsque, aux derniers jours de la liberté de la Grèce, ils essayèrent de réunir tous les intérêts et toutes les forces, le souvenir de l'antique oppression ou la politique étroite et jalouse de Sparte maintint une division aussi préjudiciable aux intérêts généraux qu'à la sécurité de chaque ville.

Divisés en tribus, les Doriens habitaient le Parnon, le Taygète et les plaines qui s'étendent jusqu'au cap Malée. La Péninsule se constitua bientôt à leur image et devint Dorienne. Le régime domestique qu'ils établirent fut le principe de la constitution sociale, que des lois ne créèrent pas, mais dont elles constatèrent l'existence. Du reste, conduits par les Héraclides, successeurs légitimes des Persides qui avaient disparu, ils prétendaient moins innover que développer l'Etat ancien et le compléter. C'est ainsi que, malgré la rudesse de leur caractère, ils enlevèrent à la conquête ce qu'elle avait d'odieux.

Thucydide (1) rapporte, à la 80e année après la

(1) Livre I.

guerre de Troie, la prise de possession du Péloponèse par les Héraclides.

Elle serait, selon la date adoptée pour cet événement célèbre, de 1100 ou de 1190 avant J.-C. La conquête avait duré assez longtemps pour que les populations primitives pussent comprendre l'inanité de toute tentative, et que la fusion se fit d'elle-même, dans la mesure où elle convenait au génie et aux intérêts des Doriens. Il en résulta un apaisement momentané. Ce n'est que plus tard que toute cause de lutte disparut (676). Les vers de Terpandre eurent cet honneur; mais le temps, ici comme partout, fit son œuvre.

Jusqu'alors, on marche à travers une confusion que la vanité de chaque ville étend et accroît. La légende raconte, et l'histoire se tait. Les témoignages se contredisent, et c'est à peine si quelques faits peuvent être dégagés et rapprochés de manière à former un ensemble.

On n'est pas encore dans l'histoire positive, mais on y tend. Les migrations cessent ou deviennent plus rares. Des nationalités disparaîtront, c'est le sort de la guerre, mais chaque peuple a désormais un but. Maître de lui-même, à l'abri de soudaines invasions, il peut protéger sa sécurité, organiser son gouvernement, obéir à son génie, étendre son commerce, et chercher sa prospérité par le travail, ou préparer des conquêtes dans le voisinage et des colonies dans les contrées lointaines.

L'histoire de Sparte ne tardera pas à se dégager de l'histoire générale du Péloponèse. Séjour des Héraclides et centre de la puissance Dorienne, Sparte

apparaît dans un jour mystérieux, regardant au delà de ses frontières. On peut, non pas distinguer encore le vrai du légendaire, mais entrevoir des causes d'une grandeur future, et pressentir ce qui sortira de la longue et douloureuse élaboration par laquelle passe nécessairement tout ce qui doit compter dans les annales de l'humanité.

CHAPITRE III

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE SPARTE

I

Origines.

1. On ne connaîtrait qu'imparfaitement un peuple, si on l'étudiait uniquement dans ses institutions. On le connaîtrait moins encore, si on se contentait de suivre les faits de sa politique extérieure et ses rapports avec les autres.

Par les institutions, on remonte aux causes de la force et de la faiblesse, de la grandeur et de la décadence ; par ce qui s'est passé au dedans ou au dehors, on découvre le lien qui rattache les faits aux idées.

Lelex serait le premier roi de Laconie. Son petit-fils, Eurotas, aurait fait creuser un canal pour l'écoulement des eaux dans la plaine et sur la côte.

Il donna sa fille unique, Sparta à Lacédémon, fils de Zeus et de Taygète. Zeus est ainsi à l'origine de la puissance spartiate. Toute ville grecque aimait à remonter jusqu'aux dieux.

Un de ses successeurs, Tyndare, fut chassé du trône par Hippocoon, son frère. Hercule lui rendit le

pouvoir. Tyndare s'engagea à le laisser aux descendants de son libérateur (1300). Oubliant sa promesse, il donna sa fille Hélène à Ménélas, de la race des Atrides, successeurs des Pélopides, qui remontaient jusqu'au héros éponyme de la péninsule.

Leur fille Hermione épousa Oreste, et, sous son fils, Tisaménos, les Héraclides revinrent. Il leur fallut cinq expéditions pour achever la conquête. Elle ne fut définitive qu'après de longues luttes, et l'histoire de Sparte commence à sortir de la légende.

Il ne faudrait pas croire cependant que la rupture avec le passé fût complète. Un peuple soumis ne reste jamais sans influence sur son vainqueur. Par nécessité ou par un dessein réfléchi, les Doriens essayèrent de conserver et même de rajeunir les souvenirs du passé. Ils en donnèrent une preuve, lorsqu'ils ramenèrent à Sparte les restes de Tisaménos et d'Oreste, dont ils se déclaraient ainsi les successeurs. Ils tenaient à éloigner tout soupçon d'usurpation.

La Laconie fut partagée entre les trois chefs de l'expédition, ou entre leurs fils. Eurythénès et Proclès, nés d'Aristodémos, régnèrent simultanément à Sparte, et leurs descendants héritèrent d'un pouvoir qu'ils gardèrent pendant plus de neuf cents ans, jusqu'à la mort de Cléomène (219).

Agis, fils d'Eurythénès, donna le nom aux Agides, Eurypon petit-fils de Proclès, aux Eurypontides.

L'incertitude qui règne sur les chefs Héraclides, le nom des deux dynasties royales emprunté aux des cendants plutôt qu'aux vainqueurs eux-mêmes, ont autorisé des suppositions qui ne manquent pas de vraisemblance. Curtius croit que, pour rattacher les

Doriens aux Achéens (1), on fit des deux dynasties une même famille. On faisait profiter les nouveau-venus de l'antique vénération qui entourait leurs prédécesseurs.

Les Doriens, ou Spartiates vainqueurs, se réservèrent tous les droits politiques, et considérèrent les armes comme la seule occupation digne d'eux.

Les Laconiens, anciens habitants du pays, qui se soumirent, conservèrent leurs droits civils, sans pouvoir prétendre au gouvernement.

Ceux qui résistèrent plus longtemps ou qui se révoltèrent, furent réduits en servitude. Avec les habitants d'Hélos et les Messéniens, ils reçurent le nom d'Hilotes, et formèrent une population nombreuse, redoutée et opprimée.

Les deux rois régnèrent à Sparte dans un antagonisme perpétuel. Il est impossible qu'entre deux hommes revêtus d'un pouvoir égal, il n'y ait pas de difficultés. Il est plus rare encore que ces difficultés n'agitent pas le peuple.

Le désordre régna bientôt dans la ville. Des émigrations formèrent des colonies en Crète et des établissements au nord-ouest du Péloponèse, en Triphylie. La guerre fut faite à la Cynurie et à la ville d'Argos, qui ne soutînt pas sa vieille renommée; mais ces divisions ne mirent fin ni aux abus, ni aux dangers qui en résultaient. L'influence était peu étendue au dehors, et la ville en proie aux factions.

2. Il fallait porter une main hardie sur la constitution ou sur les usages qui en tenaient lieu. Désigné par l'opinion politique, recommandé par les oracles,

(1) Hist. grecque, livre II, 2.

poussé par son amour du pays, imposé par les circonstances, un homme se trouva qui entreprit cette œuvre.

C'était Lycurgue.

On a mis en doute son existence, on a attribué au temps la réforme qui fit de Sparte une ville différente de toutes celles dont l'histoire nous a conservé les actes. On a essayé de diminuer le nombre de ses lois, on a répandu le doute sur tout ce qui le regardait.

Cela importe peu. L'antiquité a vu en Lycurgue un législateur, et l'ensemble de la législation de Sparte a tant d'unité, que si le temps a été le complice d'un homme pour l'achèvement de cette grande œuvre, il lui laisse la part principale.

Lycurgue était de race royale et vivait probablement au commencement du IXe siècle. Il fut le tuteur de son neveu Charilaos dont il protégea la naissance, dut quitter Sparte par suite d'animosités que provoquait sa vertu, visita la Crète, l'Ionie, l'Egypte, peut-être la Libye, l'Ibérie et l'Inde, entra en communication avec l'oracle de Delphes, et, après avoir étudié les diverses législations, et choisi celle qui convenait à son pays, il la lui fit accepter, en la pliant à son génie.

Il limita les droits des rois, leur adjoignit vingt-huit vieillards avec lesquels ils formèrent le sénat, et régla le mode et les attributions des assemblées. Il partagea les terres inégalement entre les Spartiates et les Laconiens, et, ne pouvant comprendre, à cause de la résistance qu'il rencontra, les biens mobiliers dans cette répartition, il supprima, pour combattre l'avarice, la monnaie d'or et d'argent, et la remplaça par une lourde monnaie de fer.

Il bannit de Sparte les arts frivoles, institua les repas publics, régla l'éducation, les droits du père et de l'Etat, les lois du mariage, tous les arts de la vie, défendit de voyager à l'étranger, et s'efforça de laisser la ville en dehors de tout contact, afin que rien ne pût en affaiblir le caractère belliqueux.

Après avoir tout organisé, il fit prêter aux rois, au sénat, aux magistrats, au peuple, le serment de ne pas toucher aux lois avant son retour, consulta l'oracle de Delphes, qui l'assura que ce qu'il avait fait était bon, et se laissa mourir de faim, ne voulant rentrer à Sparte ni vivant, ni mort.

On lui éleva un temple, et des sacrifices annuels lui furent offerts comme à un dieu.

Organisée pour la guerre, Sparte offrait l'aspect d'un camp où chacun était toujours sous les armes. La loi n'était si souveraine que pour former une peuple fort, prêt à tous les événements, capable de tous les sacrifices. L'anarchie l'avait exposée à la décadence, l'ordre prépara son élévation. La mollesse avait vicié son antique courage, la réforme de l'éducation, qui faisait des soldats, lui donna une force incomparable, et lui permit de concevoir les plus ambitieuses espérances.

II

Accroissement jusqu'après les guerres médiques.

1. Le premier fruit de la législation nouvelle fut l'entière conquête de la Laconie. Ceux qui ne voulu-

rent pas se soumettre allèrent, en Italie, chercher des destinées nouvelles et des voisins moins redoutables. Tarente fut la fille glorieuse des émigrés Laconiens.

Après avoir ruiné Hélos, Sparte, moins heureuse contre Argos et Tégée, vit son roi Charilaos prisonnier, et ses compagnons, qui s'étaient promis une victoire facile, furent réduits en esclavage.

Elle se tourna vers la Messénie, où régnaient des Héraclides. Qu'importait la communauté d'origine, dès que l'ambition parlait ? Les griefs ne manquent jamais contre un pays voisin. On a toujours la ressource d'incriminer les intentions, si l'on n'a rien à reprendre aux actes.

Mêlés aux descendants des Pélasges, dans la Laconie, les Doriens oubliaient d'ailleurs facilement la communauté d'origine avec ceux qui avaient eu leur part dans la conquête du Péloponèse, et si l'ambition de s'accroître n'expliquait pas tout, cet antagonisme donnerait peut-être la raison de la lutte et de l'âpre ténacité qui la caractérisa.

La première guerre de Messénie commença par la prise d'Amphée (743). Elle dura vingt ans, et se termina par la conquête d'Ithôme.

Les Messéniens émigrèrent en Arcadie, à Argos, à Sicyone, à Eleusis. Ceux qui restèrent durent abandonner la moitié des fruits d'une terre fertile, et se rendre à Sparte, en certaines circonstances, pour satisfaire l'orgueil d'un vainqueur ambitieux, qui réclamait des témoignages extérieurs et réitérés de soumission.

« Tyrtée, dit Pausanias (1), parle dans les vers

(1) *Messénie*, chapitre XIV.

suivants des outrages que les Messéniens essuyèrent de la part des Spartiates. Courbés sous le faix, comme des ânes, ils sont dans la dure nécessité d'apporter à leurs maîtres la moitié des fruits que produisent leurs champs.... Ils pleurent, eux et leurs femmes, lorsque la Parque tranche les jours de quelqu'un de leurs maîtres. »

On ne pouvait échapper que par la révolte à une si dure oppression.

Les changements que subirent les familles spartiates et la création de l'Ephorat indiquent les dangers que courut Sparte dans cette lutte contre des adversaires dignes d'elle.

2. Une seconde guerre, en 684 (1), ne fut ni moins longue, ni moins dangereuse, ni moins féconde en péripéties. Aristomène, impatient du joug et jaloux de venger les désastres passés, en fut le héros. Dédaignant le titre de roi, il ne voulut être que général, et fit subir à Sparte des échecs si graves et si répétés, qu'elle demanda un général à Athènes.

Ce général ne paraissait pas propre à ramener la fortune. C'était un poète, peut-être un pédagogue boiteux. Appelé d'Athènes ou d'Aphidna en Attique dont il était originaire, il ne se crut pas destiné à relever Sparte uniquement par les armes. Il recourut à des remèdes religieux et sociaux, convaincu que l'on redeviendrait supérieur par le courage quand on aurait reconquis la vertu et reconnu le règne de la justice. Il apaisa les esprits agités, rétablit l'influence des lois, releva les cœurs par le culte des dieux et l'amour de la patrie, et fit placer au rang de citoyens

(1) Certaines chronologies fixent cette date à 645 av. Jésus-Christ.

ceux qui le méritaient par leur situation ou les services qu'ils avaient rendus.

Sparte redevint plus forte à l'intérieur, et, en présence de l'ennemi, Tyrtée, relevant par l'ardente inspiration de ses chants les courages abattus, rendit la victoire aux Spartiates. Mais leur valeur fut trompée au combat de Sténycláros, où, sans une protection divine, toute l'armée aurait péri.

Aristomène est un héros des légendes antiques. Il passe par toutes les extrémités des choses humaines. Il menace Sparte, et n'ose affronter des murs sans défense. Il parcourt ce pays en vainqueur, et se retire vaincu. Refoulé sur le mont Ira, il s'y défend onze ans, et inflige aux Spartiates de terribles défaites.

Cerné et sans ressources, il sort comme un torrent, passe avec ses guerriers et ce qui restait d'un peuple moissonné par la guerre au milieu des Spartiates, épouvantés de son désespoir et saisis d'admiration pour sa valeur. Il se retire en Arcadie, cherchant partout des ennemis à Sparte. A Rhodes, il poursuivait encore la vengeance, réunissant des soldats et soulevant les haines, lorsque sa mort fit pour Sparte ce que sa valeur n'avait pu obtenir.

La Messénie, opprimée, garda la mémoire de son héros et sa haine contre d'impitoyables vainqueurs (623 ou 662). Aussi Sparte vit-elle dans ces vaincus un danger continuel. Impitoyable contre tous ceux qu'elle comprenait sous le nom général d'Hilotes, elle était constamment en armes contre eux, et les éphores, en prenant possession de leur charge annuelle, leur déclaraient la guerre, ce qui les mettait à la merci de leurs maîtres.

3. En 620, Sparte entreprit contre Tégée une guerre qui, fréquemment interrompue par la lassitude des deux peuples, dura soixante-quatorze ans, avec des trêves, des succès et de douloureux revers.

L'Arcadie fut soumise en partie. La guerre contre Argos était continuelle. En 514, Cléomène s'avança sous les murs de la vieille cité, qui le repoussa.

Il sortit même du Péloponèse, où s'étaient enfermées jusqu'alors les armes et l'ambition de Sparte. Il dirigea deux expéditions en Attique : la première contre les Pisistratides, qui, avec le concours du peuple, faisaient peser leur domination sur l'aristocratie ; la seconde contre la démocratie victorieuse par la mort d'Hipparque et l'expulsion d'Hippias.

Sparte suivait dès lors une politique à laquelle, pour son malheur, elle se montra trop fidèle. Le caractère démocratique d'Athènes l'inquiétait. Elle voulut lui imposer son régime oligarchique.

Cléomène ramena les Alcmœonides, sur qui pesaient la foi violée et le sang répandu. Il fit expulser Clisthénès, chassa sept cents familles, supprima le conseil des Cinq-Cents, et confia le pouvoir à trois cents citoyens de la faction aristocratique.

Le peuple courut aux armes, et Cléomène dut se réfugier dans la citadelle, d'où il s'échappa deux jours après. Ceux qui s'étaient attachés à sa fortune furent punis comme des traîtres.

Cléomène avait eu jusqu'alors recours à la ruse. Il fit la guerre ouvertement et réunit tous les ennemis d'Athènes. Hippias se voyait déjà rétabli.

Clisthénès, redevenu maître au dedans, demanda des secours au satrape Artapherne, qui les promit

au prix de la soumission. Le peuple s'indigna, chassa Clisthénès, et la guerre recommença.

« Les armées allaient engager l'action, lorsque les Corinthiens, reconnaissant, les premiers, qu'ils faisaient une guerre injuste, changèrent de dessein et se retirèrent. Leur exemple fut suivi par Démarate, deuxième roi de Sparte; son départ entraîna la retraite de toutes les troupes. Ce fut cette dissidence, dit Hérodote, qui motiva la loi par laquelle il est défendu aux rois de Lacédémone de se trouver tous les deux en même temps à l'armée. »

Les relations avec l'Asie avaient commencé pour elle.

Athènes avait, avec les colonies Ioniennes, une communauté d'intérêts. Sparte, par goût, par jalousie, par utilité, chercha des alliances royales en Asie.

Vers le milieu du VI[e] siècle, Crésus, roi de Lydie, lui avait envoyé une ambassade. Il voyait en elle la première puissance de la Grèce et suivait déjà cette politique dont la Perse ne se départit jamais, et qui consistait à exciter des susceptibilités ou à satisfaire des intérêts, pour armer, les uns contre les autres, des peuples que tout aurait dû maintenir unis. Dans la lutte entre Athènes et la Dorienne Mégare, pour la possession de l'île de Salamine, on recourut, pour arrêter l'effusion du sang, à un arbitrage. Sparte fut choisie. Sa future rivale reconnaissait elle-même son hégémonie morale, et elle n'eut pas à se plaindre du jugement.

Au moment où se préparait, par les forces les plus considérables qu'un souverain ait jamais mises sur pied, l'envahissement de la Grèce, Sparte était

maîtresse d'Égine et de Cythère. Par l'une, elle protégeait l'entrée du golfe de Messénie et favorisait son commerce ; par l'autre, elle se rapprochait d'Athènes, pouvait compter les pas et surveiller la politique d'une rivale qu'il fallait désormais combattre, sous peine de la subir, ou avec l'espoir de la dominer.

4. La lutte entre l'Ionie et la Perse entraîna presque toutes les villes de l'Asie-Mineure, les îles et la Grèce. Celles qui restèrent en dehors du mouvement national, par défiance du succès, ou parce que l'or avait été largement distribué, eurent à subir, avec le mépris de leurs concitoyens, les conséquences d'une conduite qui, les plaçant en dehors de la Grèce, fournit un facile prétexte à toutes les convoitises.

Après l'incendie de Sardes, Darius avait fait demander aux Athéniens et aux Spartiates la terre et l'eau. Oubliant le caractère sacré des ambassadeurs, Sparte les fit jeter dans un puits.

C'était un crime et une provocation. Sparte, cependant, ne paraissait pas pressée de prendre les armes. Soit qu'elle crût n'avoir rien à craindre, enfermée dans ses remparts naturels ; soit que, par un égoïsme que son histoire ne dément pas, elle voulût laisser écraser Athènes ; soit qu'enfin les dissensions intérieures aient paralysé ses forces au moment où elle devait en disposer promptement, elle parut incertaine et perdit beaucoup de temps. Elle ne pouvait cependant ignorer que son attentat contre les ambassadeurs rendait la guerre inévitable.

Plutarque raconte (1) que les éphores, après avoir

(1) *Aristide*, 18.

reçu des Athéniens la nouvelle de la présence des Barbares, passèrent le reste de la journée en réjouissances, car ils célébraient alors les Hyacinthies. La nuit, ils firent partir cinq mille Spartiates.

Les Spartiates n'arrivèrent à Marathon que deux jours après la victoire glorieuse d'Athènes (490). Témoins de la grandeur de la lutte, ils surent honorer la valeur et purent comprendre que l'hégémonie de la Grèce ne leur appartenait plus.

Lorsque, pour la première fois, la flotte grecque et la flotte asiatique se trouvèrent en présence, la mer vint en aide aux Grecs, brisa quatre cents vaisseaux de guerre des barbares et engloutit un grand nombre de matelots et de soldats. Léonidas, aux Thermopyles, vainquit le nombre et la confusion par la valeur et la discipline. Il n'arrêta pas l'invasion; mais, par l'audace de sa résolution, le mépris de la vie et l'intrépide ténacité de son courage, il montra ce que peuvent des hommes décidés à mourir pour « obéir aux lois de la patrie. »

Trois inscriptions, relatives aux Péloponésiens, aux Spartiates et au devin Mégistiès, rendirent aux Thermopyles même ce qui était dû à chacun (1), et l'on sait qu'il n'y eut point de pitié pour le soldat qui, sans manquer à aucun devoir, avait survécu. Personne n'eût voulu ni allumer sa lampe, ni entrer en conversation avec lui (2). Le soldat Spartiate devait vaincre ou mourir.

Avec ces sentiments, un peuple doit être invincible. Athènes, abandonnée, fut ruinée par Xerxès (480).

(1) Hérodote, VII, 228.

(2) Hérodote, VII, 231.

Les deux flottes se trouvèrent en présence dans l'espace qui séparait Salamine de l'Attique. La victoire décisive de la Grèce fut due à la valeur de l'armée et à la tactique des généraux. Jamais le nombre n'avait plus honteusement succombé. Eurybiade, chef de la flotte Lacédémonienne, laissa échapper les débris de la flotte perse, malgré les pressantes instances des autres chefs. Peut-être se souvint-il des recommandations de Lycurgue, ou craignit-il le désespoir de cette armée si nombreuse encore ; peut-être la jalousie contre Athènes arrêta-t-elle une poursuite qui eût détruit la flotte asiatique, et Eurybiade chercha-t-il, dans l'intérêt de sa patrie, à rendre au roi vaincu un service dont il espérait que le souvenir ne serait pas perdu.

Tout, du reste, même en présence de l'ennemi commun, trahissait la rivalité secrète des deux villes. Sparte et Athènes s'étaient placées, par leur courage et leurs services, à la tête de la Grèce. Laquelle des deux devait y rester ? L'hégémonie ne pouvait pas se partager comme la royauté à Sparte.

Athènes avait reçu des propositions de paix de Xerxès. Sparte y vit une menace pour elle-même, fit rompre les négociations, s'enferma dans le Péloponèse, prenant soin de fortifier le mur qui en défendait l'entrée au point le plus étroit de l'isthme, et attendit les événements.

Directement menacés, les Athéniens, qui avaient montré dans les négociations autant de fermeté patriotique que de courage dans les combats, implorèrent le secours de Sparte. Les Lacédémoniens firent taire leurs rancunes ou comprirent mieux

leurs intérêts. Dix mille hoplites, parmi lesquels cinq mille Spartiates, suivirent en Béotie Mardonius, et, sous la conduite de Pausanias, avec le concours d'une grande partie de la Grèce, le vainquirent à Platée (479).

Aristide fit signer à tous les combattants une ligue défensive contre la Perse. C'est ce qu'exigeait l'intérêt de la Grèce. Mais les mesquines rivalités ne tardèrent pas à renverser ce que le patriotisme avait élevé.

Le même jour, à Mycale, la flotte perse était anéantie. Si la fortune donna le premier rôle aux Athéniens, leur bravoure et leur habileté montrèrent qu'ils en étaient dignes. Léotychidas, général des Lacédémoniens, s'était égaré en essayant de tourner l'ennemi, et perdit ainsi une occasion dont Athènes, grâce à ses généraux, recueillit tous les fruits.

Sparte avait fait son devoir et soutenu son antique renommée dans ce terrible duel entre l'Europe et l'Asie. Elle en sortait pourtant diminuée aux yeux de la Grèce, moins confiante en elle-même. Athènes attirait tous les regards. Par sa résolution, la valeur de ses soldats, la vertu ou le génie de ses généraux, une politique suivie, un respect constant des intérêts et des susceptibilités des alliés, elle s'était élevée au premier rang.

Et cependant elle n'était pas aimée. L'envie, compagne ordinaire du succès, empoisonnait l'admiration et étouffait la reconnaissance.

Les guerres médiques, qui furent la lutte de la liberté contre le despotisme (1), firent la gloire de la

(1) Hérodote dit que les libres institutions de la Grèce la sauvèrent.

Grèce et en changèrent l'équilibre. La lutte contre les Barbares ne fut définitivement terminée qu'en 449; mais, après une paix glorieuse, la Grèce tournait ses armes contre elle-même, et allait user, dans des luttes stériles et sanglantes, des forces qu'il eût été de son devoir et de son intérêt de réserver pour d'autres dangers.

III

Antagonisme de Sparte et d'Athènes.

1. Lorsque Thémistocle voulut réparer l'outrage fait à Athènes, par une double occupation des barbares, et relever ses murs, Sparte s'y opposa. Pour elle, la seule forteresse de la Grèce, c'était le Péloponèse. Thémistocle traîna les négociations en longueur, jusqu'au moment où les murs furent achevés. Il fit valoir alors devant les Spartiates les raisons de sa conduite, et les motifs qui obligeaint Athènes à prendre ses précautions contre une invasion nouvelle.

Sparte dissimula. L'emploi de la force était incertain, et la Grèce, qui sortait d'une terrible épreuve, demandait à être ménagée.

Elle voulut pourtant essayer son influence sur les cités de la Grèce et créer des difficultés à Athènes, dont la prépondérance l'irritait. Elle proposa d'exclure du conseil amphictyonique les peuples qui, par prudence, ou parce qu'ils avaient reçu l'or de la Perse, étaient restés étrangers à la guerre. Sa de-

mande fut repoussée sur le conseil de Thémistocle, qui, grâce à une politique de désintéressement, faisait à sa patrie des alliés, et à Sparte des ennemis.

Personne, du reste, ne nuisait plus à Sparte que Sparte elle-même. Son esprit devenait de plus en plus ombrageux, sa politique inquiète et passionnée. Habituée à n'attendre rien que de la force, irritée de voir cette force impuissante en présence d'une domination morale généralement acceptée, elle faisait plus que jamais de l'intérêt la règle de sa conduite, et comme elle ne tenait aucun compte des droits des autres, aucune injustice ne faisait hésiter son étroite et impitoyable politique.

Après Mycale, elle voulut contraindre les Ioniens à détruire leurs villes, et à venir s'établir en Europe, sur les terres que l'on enlèverait aux peuples qui avaient manqué à leur devoir dans les guerres médiques. Milet, Phocée, Smyrne, Halicarnasse auraient disparu. C'était peu pour Sparte, qui était Dorienne et faisait, d'ailleurs, bon marché des traditions et des intérêts des autres. Son égoïsme, érigé en vertu, ne lui laissait voir que ce qui pouvait seconder sa politique. Indépendamment de l'atteinte qu'elle aurait portée à Athènes si sa proposition avait prévalu, elle donnait satisfaction à sa vieille haine dorienne contre tout ce qui était ionien. Avec de tels principes et un pareil égoïsme, on ne peut que multiplier les haines et préparer les catastrophes.

Léotychidas ne prit aucune part à l'expédition dirigée par Athènes contre la Thrace, où restaient établis, comme une menace perpétuelle, un grand nombre de Perses. Il lui suffit de s'assurer que les

ponts de Xerxès n'existaient plus. Sa flotte abandonna celle d'Athènes (478).

L'année suivante, vingt galères du Péloponèse, commandées par Pausanias, chassèrent de Cypre les Perses, et, jointes à trente vaisseaux athéniens que commandaient Aristide et Cimon, elles prirent Byzance.

Ces succès étaient dus à Pausanias. Il en fut enivré. Le contact avec les Perses qu'il avait faits prisonniers, et qui, bien traités, lui rendaient en adulation ce qu'ils recevaient en liberté, lui devint funeste. Il apprit à dédaigner l'austérité de sa patrie, à estimer le luxe asiatique, à concevoir pour un roi de Sparte un pouvoir plus indépendant et plus complet que celui de la tradition et de la loi.

Ses prisonniers irritèrent ses désirs par leurs récits et secondèrent son ambition par des intrigues. Il entra en négociation avec le roi de Perse, lui demanda sa fille et lui promit la soumission de Sparte.

Afin que sa rupture ne fût un secret pour personne, il prit le costume et les habitudes des Perses, et traita avec tant de hauteur ses soldats et ses alliés, que quelques-uns retournèrent chez eux, et que d'autres rejoignirent la flotte athénienne, ne voulant obéir qu'à des Grecs.

Sparte secondait ainsi, par ses fautes, la suprématie d'Athènes.

Elle rappela Pausanias. Il s'échappa, revint à Byzance, qu'il considérait comme le centre de ses opérations et la garantie de son indépendance ; puis, confiant en ses richesses, convaincu qu'elles lui suf-

firaient pour acheter sa patrie, il reparut à Sparte. Il fut jeté en prison, et peu après remis en liberté. On cherchait des preuves de trahison contre lui. On put constater enfin qu'il travaillait à soulever les Hilotes, qu'il était en relation avec Artabaze, satrape de Bithynie, et aspirait à la tyrannie, après avoir, par la force, renversé les lois de Sparte. Condamné, il se réfugia dans le temple d'Athéna Chalciœcos, dont la porte fut murée, et d'où il fut enlevé mourant.

Thucydide (1) fait, à ce sujet, une observation qui met dans tout son jour la prudence patriotique des Lacédémoniens dans les circonstances qui pouvaient porter atteinte à la constitution de leur ville : « La conduite des Spartiates à l'égard de Pausanias, dit-il, était celle qu'ils ont coutume de tenir entre eux ; ils ne se hâtent jamais de prononcer des peines capitales contre un Spartiate, sans avoir des preuves incontestables. »

En louant ainsi Sparte, l'historien ne songeait-il pas à la rapidité des jugements d'Athènes ? Il n'en est pas moins vrai que, par ses lenteurs, Sparte semblait vouloir trouver en Pausanias un innocent plutôt qu'un coupable.

2. Léotychidas, envoyé en Thessalie, se laissa aussi corrompre, et Sparte comprit la sagesse de Lycurgue, qui, repoussant les étrangers, recommandait de terminer rapidement les guerres et proscrivait les expéditions lointaines.

La ligue formée entre les villes de la Grèce, qui réunit, pour la guerre commune, une somme annuelle

(1) I, 132.

de quatre cent soixante talents, déposée dans le sanctuaire de Délos, montra qne Sparte n'avait plus la direction des affaires communes. Le dieu de Délos était Ionien; celui de Delphes avait toujours réservé ses faveurs pour les Doriens.

Au moment où, heureuse de trouver des ennemis à Athènes, Sparte allait porter secours aux habitants de Thasos révoltés, un affreux tremblement de terre renversa presque toutes ses maisons, et fit périr, en Laconie, vingt mille habitants (464).

Les Hilotes et les Messéniens se révoltèrent. Toute occasion leur était bonne, parce que l'orgueil de Sparte était insupportable et son joug odieux. Sparte retrouva pour les combattre, avec sa discipline, ses succès. La troisième guerre de Messénie dura de 464 à 455, et si les Messéniens, qui furent plus persévérants que les Hilotes, succombèrent, ce ne fut pas sans gloire. La plaine célèbre de Sténycláros vit une seconde défaite des Spartiates. Mais la Messénie était condamnée. Les derniers défenseurs d'Ithôme durent aller porter ailleurs leur fortune, et Athènes leur donna Naupacte (456).

Pausanias dit à ce sujet (1) : « Ils se retirèrent dans cette ville dont ils agrandirent l'ancienne enceinte, pour que tout le monde pût s'y mettre en sûreté; ce qui ne fut pas difficile, ce lieu étant par lui-même très fort; car le mont Ithôme, qui est l'un des plus grands du Péloponèse, est, de ce côté, d'un accès fort difficile. »

Mais la victoire, longtemps incertaine, avait coûté cher.

(1) *Messénie,* chapitre IX.

Un moment désespérée, Sparte avait eu recours à sa rivale.

Cimon, qui ne voulait pas laisser la Grèce boiteuse et sa patrie sans contrepoids, fut envoyé devant Ithôme avec une armée nombreuse.

«Les Lacédémoniens, dit Thucydide (1), voyant se prolonger la guerre contre les réfugiés à Ithôme, implorèrent le secours de divers alliés, entre autres des Athéniens. Ceux-ci vinrent en grand nombre, commandés par Cimon. On les avait mandés sur l'opinion que l'on avait de leur habileté à battre les murailles. Mais comme le siège traînait en longueur, la manière de procéder des Athéniens parut peu digne de ce qu'on attendait d'eux. En effet, s'ils eussent, dans leurs opérations de siège, déployé ce qu'ils avaient de talent, ils auraient pris la place de vive force. »

Les fortifications de l'Ithôme furent abandonnées ou démantelées après le départ des derniers défenseurs. Elles n'ont pourtant pas entièrement disparu. Voici ce qu'en dit Chateaubriand (2) :

« Nous nous dirigeâmes sur le mont Ithôme, en laissant à gauche les ruines de Messène. L'abbé Fourmont, qui visita ces ruines, il y a soixante-dix ans (en 1736), y compta trente-huit tours encore debout. Je ne sais si M. Vial ne m'a point assuré qu'il en existe encore aujourd'hui neuf entières, et un fragment considérable du mur d'enceinte.... Je me convainquis, en examinant cette montagne, de la difficulté de bien entendre les auteurs anciens sans

(1) I, 102.

(2) *Itinéraire*, I, p. 39.

avoir vu les lieux dont ils parlent. Il est évident, par exemple, que Messène et l'ancien Ithôme ne pouvaient embrasser le mont dans leur enceinte, et qu'il faut expliquer la particule grecque περὶ, comme l'explique M. Lechevalier, à propos de la course d'Hector et d'Achille, c'est-à-dire qu'il faut traduire : *devant* Troie, et non pas *autour* de Troie. »

Ces restes sont ceux de Messène, ville fondée en 372, après Leuctres, sur le mont Ithôme, à l'endroit même où s'élevait la ville escarpée (1), que les Lacédémoniens avaient voulu anéantir.

On pourrait retrouver, comme à Carthage, des ruines sous des ruines, et la nouvelle ville ne fit que s'élever sur l'ancienne.

Pausanias raconte en ces termes les cérémonies qui précédèrent ce grand acte (2), par lequel on voulait frapper les esprits, en élevant pour Sparte une menace continuelle.

« Epaminondas, ayant reconnu que la place où est maintenant Messène était la mieux située pour la fondation d'une ville, ordonna aux devins de découvrir par leur art si la volonté des dieux était d'accord avec ses projets. Quand ils eurent déclaré que les sacrifices offraient des présages favorables, il disposa tout pour cette fondation, en faisant apporter des pierres, et en appelant des architectes pour tracer les rues, construire les temples, les maisons et les murs d'enceinte. Lorsque tout fut prêt, les Arcadiens fournirent des victimes, et on fit des sacrifices.

Epaminondas et les Thébains en offrirent, selon

(1) Homère.

(2) *Messénie*, chapitre XXVII.

leurs rites, à Dionysios et à Apollon Isménien; les Argiens, à Héré Argienne et à Zeus Néméen; les Messéniens, à Zeus Ithomate et aux Dioscures; leurs prêtres, aux Grandes Déesses et à Caucon, fils de Céloenos, qui avait institué à Thèbes les mystères des Cabires. Ils invoquèrent en commun leurs héros, et les invitèrent à revenir parmi eux.... Cette journée se passa tout entière en sacrifices et en prières; puis on bâtit l'enceinte des murs, les maisons et les temples de l'intérieur. Les travailleurs étaient animés par une musique uniquement composée de flûtes béotiennes et argiennes.... Le nom de Messène fut imposé à cette ville (1). »

Il est rare qu'une ville soit formée de dessein arrêté et dans ces conditions. Mais l'intérêt politique des Thébains qui voulaient anéantir Sparte, explique cette fondation. Ces détails prouvent la part que l'on faisait à la religion, pour assurer les destinées d'une cité et la prospérité des citoyens.

Pausanias dit plus loin ce que fut cette forteresse élevée contre Sparte : «Les murs de Messène sont entièrement en pierre, avec des tours et des créneaux. Je n'ai pas vu les murs de Babylone, ni ceux de Suse en Perse, qu'on appelle memnoniens, et n'en ai entendu parler à personne qui les ait vus; mais ceux d'Amphrysse, dans la Phocide, de Byzance et de Rhodes, places qui passent pour les mieux fortifiées, ne sont pas aussi forts que ceux de Messène (2). »

Les ruines confirment cette opinion et montrent quelle rivale on donnait à Sparte.

(1) Pausanias, *Messénie*, chapitre I.

(2) *Messénie*, chapitre XXXI.

3. La guerre désolait le Péloponèse, et le sang coulait partout en Grèce. Le traité de Cimon (449) avait assuré au roi de Perse la paisible possession de ses domaines, enlevant à l'Egypte tout espoir de secours, proclamant que la mer Egée était une mer grecque, et que les Grecs de l'Asie-Mineure étaient libres.

Les deux rivales comprenaient que le moment n'était pas éloigné où éclaterait l'animosité latente. Tout était, pour chacune d'elles, une occasion, avidement saisie, d'intervention. Elles s'essayaient à la lutte directe, soutenant mutuellement leurs ennemis, et, par diverses expéditions plus ou moins habilement colorées, rendant inévitable le terrible et suprême duel.

Pendant qu'Athènes, sous l'inspiration des hommes les plus vertueux et les plus grands, faisait concourir à sa gloire les chefs-d'œuvre de l'esprit, les produits des arts, et toutes les ressources d'une politique souple et clairvoyante, Sparte s'ouvrait à la corruption. Périclès acheta Cléandride, à qui les éphores avaient confié la direction du jeune roi Plistonax, et qui était venu pour soutenir Mégare révoltée et ravager Eleusis, chère à Athènes. L'argent, proscrit par Lycurgue, devenait le plus redoutable ennemi des consciences et des caractères. Il achetait la retraite d'un roi et les votes de l'assemblée publique.

Les deux villes souffraient également de cet antagonisme qui les obligeait à des sacrifices sans compensation. Elles n'en persévéraient pas moins dans leur politique étroite et jalouse. En 445, une trêve fut signée pour trente ans. Scrupuleusement observée,

elle aurait assuré la prospérité des deux villes dont chacune avait sa grandeur propre, et semblait avoir reçu de la nature la part qui lui revenait : la terre ou la mer. Mais les passions n'étaient pas éteintes et l'ambition veillait. La Grèce ne pouvait avoir deux têtes.

La politique de Périclès avait pour but d'étendre et de fortifier la puissance d'Athènes, en lui donnant l'esprit de clairvoyance qui fait dominer, et cet ensemble de qualités qui rend la domination aimable et solide. En poursuivant ces grandes destinées, Athènes rencontrait nécessairement Sparte, qui, de son côté, aspirait à tout soumettre par la force et à tout façonner à son image. Une étincelle pouvait allumer un grand incendie, et l'accident le plus vulgaire devait faire jaillir cette étincelle.

IV

La guerre du Péloponèse.

1. La guerre du Péloponèse en germe dans les dispositions de Sparte et d'Athènes, reconnue inévitable par la Grèce, eut sa cause prochaine dans les démêlés de Corcyre avec Epidamne, sa colonie. Corinthe soutint Epidamne ; Athènes, sans se mêler à la guerre, manifesta une vive sympathie pour Corcyre.

Sparte suivait avec une attention intéressée les négociations et les premiers engagements.

Athènes avait ordonné à Potidée, sa colonie, située à l'extrémité d'une des pointes de la Chalcidique, sur l'isthme de Pallène, de renverser ses murailles du côté de la mer, et de chasser les magistrats corinthiens qui, avec le roi de Macédoine, se partageaient l'influence. Potidée s'y refusa, et Sparte encouragea sa résistance, en promettant d'envahir l'Attique, pour occuper les forces d'Athènes. C'était rompre la trêve.

La Grèce le comprit, et il y eut une grande assemblée des alliés à Sparte. Athènes y envoya ses ambassadeurs. Elle espérait faire prévaloir la voix de la sagesse, en montrant ce que réclamait l'intérêt général.

Le vieux roi de Sparte, Archidamos, parla avec une force remarquable, un patriotisme ardent, et cette habileté simple et sobre, qui auraient pu faire dire de lui ce que Thucydide a dit de Brasidas (1) : « Pour un Lacédémonien, il n'était pas sans éloquence. » Il se prononça pour la paix, mais l'éphore Sthénélaïdas, interprète des haines populaires, l'emporta, et l'oracle de Delphes appuya ses raisons par une autorité à laquelle on ne résistait pas à Sparte, et qui, en ce moment, flattait les passions les plus chères.

On n'osait pourtant pas prendre la responsabilité de la guerre. On vota, pour le maintien de la paix, des conditions inacceptables, entre autres la liberté des Eginètes et le bannissement de la famille des Alcmœonides. Cette condition fut d'autant plus facilement adoptée par les ennemis d'Athènes, qu'elle

(1) IV, 86.

paraissait exclusivement inspirée par un scrupule religieux. Mais Sparte savait ce qu'elle voulait. Périclès appartenait à la famille des Alcmœonides, et Périclès, la gloire d'Athènes, était, pour Sparte, le premier obstacle à renverser.

Athènes discuta ces conditions, comme si elles avaient été acceptables ; elle ne voulut pas avoir la responsabilité des hostilités ; mais ce n'est pas à la raison que l'on obéissait, et la guerre ne put être évitée.

2. Sparte eut pour alliés tous les peuples du Péloponèse, à l'exception des Achéens, qui vinrent plus tard, et d'Argos, qui, obéissant à de vieilles rancunes, resta toujours ennemie ; les Mégariens, les Locriens, les Béotiens, la Doride, la Phocide, Ambracie, Leucade, Anactorium et l'Etolie.

Il n'y avait pas de trésor commun. C'était la tradition de Sparte. Au besoin, elle avait des promesses d'argent jusqu'en Sicile, et elle savait que la Perse ne lui manquerait pas.

Du côté des Athéniens s'étaient rangés les peuples voisins de l'Attique, des villes de l'Hellade, la plus grande partie des îles de la mer Egée, les cités Ioniennes, les contrées voisines de l'Hellespont, la Thessalie et la Thrace. Le revenu annuel était de mille talents. Ils avaient trois cent trirèmes, et près de cent mille soldats ou matelots, parmi lesquels on comptait vingt-neuf mille hoplites.

Archidamos, n'ayant pu faire prévaloir la paix, mena la guerre avec vigueur. A la tête de 60,000 hommes, il envahit l'Attique. Par le conseil de Périclès, tous les habitants s étaient réfugiés der-

rière les murs de la ville. Les Lacédémoniens ne purent que détruire des récoltes et des chaumières.

La flotte athénienne ravagea les côtes du Péloponèse. La peste, qui, pendant trois ans, à deux reprises, couvrit de funérailles la ville d'Athènes, ne suspendit pas les hostilités. Le siège de Platée, par les Spartiates, fut long et terrible. S'il montra l'obstination des assiégeants, qui essayaient de suppléer par la valeur à une inhabileté qu'ils avaient souvent reconnue, il mit dans un relief admirable le courage et les ressources des assiégés.

Vingt galères athéniennes, sous le commandement de Phormion, battirent quarante-sept vaisseaux du Péloponèse, et, dans un second engagement, complétèrent leur victoire.

Sparte, impitoyable pour les prisonniers et les vaincus, avait montré contre les peuples de même sang une cruauté qu'elle avait épargnée aux Barbares. Athènes se vengea sur Mitylène, et Platée, enfin prise par les Spartiates, dut subir, après l'apparence d'un jugement, un traitement qui fait frémir.

Tels sont les fruits des guerres civiles, plus sanglantes et plus impitoyables que les guerres étrangères, parce que l'on hait quand on croit en avoir des motifs, en raison de l'affection que l'on a éprouvée ou que devait inspirer la communauté de race et de nom.

Athènes avait perdu Périclès, mais son génie paraissait encore vivant et souverain.

Poussés par les vents à Pylos, les Athéniens s'établirent sur la côte, improvisèrent une ville et des murs, et par eux-mêmes et les Messéniens, qu'ils

pouvaient soulever en ravivant leur haine et leurs espérances, portèrent l'effroi dans Sparte.

L'île de Sphactérie, occupée par les hoplites lacédémoniens, ne leur offrit pas longtemps un refuge. Il durent se rendre, et Sparte perdit à la fois de vaillants citoyens et cette influence morale qui fait plus pour la victoire que la valeur.

Sparte abaissa son orgueil et son patriotisme jusqu'à s'adresser au roi de Perse, pour lui demander du secours contre ses compatriotes. Les soldats des barbares ne franchirent pas la mer Égée, mais l'or du grand roi eut une large part dans ces sanglantes collisions où la Grèce se déchirait elle-même. La Perse triomphait ainsi plus sûrement que par les armes.

3. Brasidas releva le courage et la fortune de Sparte. Il porta la guerre en Thrace contre les alliés d'Athènes, convaincu qu'il frapperait ainsi au cœur une ville qui voyait sans effroi le fer et le feu ravager l'Attique. Athènes vivait par ses colonies. Brasidas s'empara de Stagire, d'Acanthe, d'Amphipolis, de Scioné, et, par ces succès lointains, dus à la force ou à l'intrigue, à la persévérance ou à l'audace, il détermina une trêve d'un an (423).

Scioné avait été prise deux jours après la signature de la trêve. Athènes la redemanda. Sparte prétendit la conserver, et la guerre recommença.

La mort de Brasidas et de Cléon dans le même combat favorisa les tentatives de conciliation (422). Elles amenèrent la paix l'année suivante. Rien ne fut changé dans la situation respective des deux rivales. L'échange des prisonniers, le retour à leur premier

possesseur de la plupart des conquêtes, le renouvellement du serment à Olympie, à Delphes, à Corinthe, à Athènes, à Sparte, tous les ans, ne supprimèrent pas les causes de conflit. Athènes restait la tête de la Grèce, et dix ans de guerre avaient épuisé les Lacédémoniens, sans leur avoir conquis en Grèce une sympathie, ni resserré une alliance.

La paix de Nicias ne fut pas loyalement exécutée par les Spartiates, que la passion de dominer et la haine d'Athènes rendaient de moins en moins esclaves de la foi jurée. Ils ne portèrent pas la guerre dans le pays ennemi, mais ils ne négligeaient aucune occasion de nuire aux alliés d'Athènes ou de contrarier ses intérêts. Ils ne voulaient pourtant pas la rupture ouverte d'une paix qui leur était nécessaire; il leur suffisait de tenir l'ennemi continuellement sous les armes.

Alcibiade lui-même, dont l'ambition ne cherchait que des prétextes, ne put parvenir à les décider. Appuyé sur Argos, Mantinée et l'Élide, il avait fait interdire aux Spartiates de concourir aux jeux Olympiques, sous prétexte qu'ils avaient violé la trêve sacrée. Un des leurs, honoré d'un prix, avait été ignominieusement chassé de l'enceinte.

Une pareille injure aurait été autrefois une cause immédiate de guerre. Sparte la supporta. Elle voulait bien montrer, en toute circonstance, sa jalousie contre Athènes, lui créer des embarras ou lui faire du mal, mais elle redoutait une guerre ouverte. Alcibiade attaqua ses alliés, et quand elle accourut à leur secours, il fit graver, à côté du traité, que les Lacédémoniens l'avaient violé (419.)

Agis remporta, auprès de Mantinée, une victoire qui rétablit la réputation de Sparte et rompit l'alliance d'Athènes avec le Péloponèse. Chacune des villes put se croire libre, et, à cette union que, par sa suprématie, Athènes cimentait, succéda la division, sous l'apparence trompeuse d'autonomie. Sparte en triompha. Plus forte que chacun des Etats pris isolément, elle espérait les entraîner ou les opprimer. A défaut de grandeur et d'habileté, sa politique avait de la suite, comme ses inimitiés.

4. Lorsque, à l'instigation d'Alcibiade, Athènes eut décidé l'expédition de Sicile (415), Sparte devint attentive. Ces populations étaient Doriennes comme elle. Leur sort l'intéressait, et les agresseurs étaient les Athéniens.

Aussi, lorsque Syracuse implora son secours, Sparte envoya un de ses généraux, Gylippos, à la tête des vaisseaux alliés de Corinthe.

Gylippos rétablit la confiance avec la discipline, et, après avoir vainement proposé aux Athéniens d'évacuer la Sicile, il leur fit subir la défaite la plus complète et la plus désastreuse dont les annales de la Grèce aient conservé le souvenir.

Athènes semblait perdue. Elle avait épuisé toutes ses ressources pour cette expédition aventureuse, où s'était engloutie sa meilleure flotte, et où ses plus vaillants soldats avaient trouvé la mort ou la captivité. Agis la tenait véritablement assiégée par la possession de la forteresse de Décélie, à quelques lieues du Pirée, que la flotte et l'armée menaçaient également.

Alcibiade, exilé, était alors à Sparte, qui écoutait

ses conseils. Il s'éloigna, pour éviter le sort de ceux que la vengeance a soulevés contre leur patrie, et que méprisent ceux-là mêmes qui profitent de leur trahison. Retiré auprès de Tissapherne, il poursuivit de sa haine sa patrie et la ville qui lui avait donné asile. Il engagea le satrape à neutraliser l'une par l'autre et, par conséquent, à affaiblir, au profit de l'Asie, les deux villes qui s'épuisaient pour conquérir la domination de la Grèce.

L'or des Perses fut habilement répandu et trop avidemment accepté (413). La corruption générale des mœurs en augmentait le prix, et rendait les peuples et les particuliers indifférents sur la source d'où il provenait.

Agis essaya de profiter, par un coup décisif, d'une révolution intérieure, qui substitua, pour un moment, dans Athènes l'aristocratie à la démocratie. Il dut se retirer devant une résistance énergique.

Lysandre, courageux, habile, sans scrupules, cherchait auprès du roi des Perses un appui contre Athènes. Tous les moyens lui étaient bons pour atteindre à son but. C'est à Sparte qu'il osa dire, et Sparte ne s'en émut pas, que « l'on amuse les enfants avec des osselets et les hommes avec des serments (1). » Ce moyen lui paraissait permis dès qu'il réussissait.

A l'expiration de son commandement, il fut remplacé par Callicratidas, qu'il rendit d'avance impuissant, en lui enlevant les soldats, les armes, les vaisseaux et l'argent qui auraient assuré son succès. Callicratidas subit la double humiliation d'implorer à

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

Sardes le secours du grand roi, et de ne pas l'obtenir. Il se battit contre les Athéniens, quoique inférieur en nombre. Il fut défait et tué dans la bataille navale des Arginuses (406).

Lysandre, pour réparer ce désastre, menaça l'Attique, courut vers le Nord, saccagea Lampsaque, et anéantit, près d'Ægos-Potamos, la flotte athénienne (405). C'était un immense désastre que l'épuisement d'Athènes rendit définitif, et que l'opinion publique accepta comme un arrêt.

Aucune des villes qui avaient suivi la fortune d'Athènes ne résista au vainqueur, et lorsqu'il se présenta devant le Pirée, lorsque Pausanias alla camper aux jardins d'Académos, il n'y eut plus d'espoir de salut pour la ville qui, depuis près d'un siècle, au milieu des circonstances les plus diverses, et par la supériorité de son intelligence, de sa politique et de ses armes, avait marché à la tête de la Grèce.

Les négociations traînèrent en longueur, par la cruauté réfléchie de Sparte, dont chaque jour rendait la victoire plus certaine, et par le crime des Athéniens qui usaient leurs dernières forces dans des dissentiments et des déchirements intérieurs.

La capitulation, enfin signée, fut modérée en apparence, malgré la destruction des murs et la substitution du gouvernement oligarchique au gouvernement traditionnel. Une seule condition établissait la situation de la ville vaincue et consommait aux yeux de tous son abaissement : elle devenait l'alliée de Sparte!

Trente bannis, choisis par Théramène, l'ami de

Sparte, par les magistrats et le peuple, devinrent les maîtres d'Athènes. Un corps de Spartiates, occupant la citadelle, protégea leurs personnes et rendit impunies leurs cruautés. Ils violèrent toutes les lois et ne reculèrent devant aucun excès. Sparte, qui semblait se jouer de l'humanité en même temps que de la vie des Athéniens et de l'honneur des villes qui recevaient les exilés, avait la main dans tous ces abus de la force. Ce n'est pas seulement à Rome et de la bouche des Gaulois qu'est sortie l'impitoyable sentence : *Væ victis !*

V

La domination de Sparte et sa chute.

1. La lutte pour la prépondérance se terminait au profit de Sparte. Qu'allait-elle faire de ce pouvoir que les armes avaient mis entre ses mains ? Athènes en avait usé avec modération, et cependant, elle n'avait pas réussi à le garder. Etait-elle capable de suivre ce noble exemple, au risque de tomber comme sa rivale en conservant son honneur ?

C'est ici surtout que s'accuse la différence entre les deux cités. Ce que cherche, ce que veut Athènes, c'est l'influence générale par une politique respectueuse pour tous les droits, c'est la domination par la supériorité intellectuelle, le premier rang par l'opinion. Elle avait bien traité les villes alliées ou soumises, à qui le seul sacrifice imposé fût l'obligation

de demander à ses tribunaux le jugement de leurs procès. Le trésor commun dont Athènes avait la disposition n'était qu'une assurance contre la guerre étrangère et le signe de la solidarité.

Le lien qui rattachait la Grèce à Athènes était réel, mais il fallait un peu d'attention pour s'en apercevoir. C'était une garantie de durée. Combien de libertés hautement acclamées ne valent pas cette dépendance discrète!

Pour Sparte, au contraire, il fallait, non seulement la réalité, mais les apparences et toutes les conséquences de la servitude. Son génie étroit et réglementé voulait une soumission complète, un système gouvernemental pareil au sien.

Elle devait ces succès à la supériorité de ses armes; il lui semblait que les armes seules pouvaient les lui conserver. Quand on ne considère que ce qu'on peut, oubliant ce que l'on doit, à quelles limites s'arrêtera-t-on?

Aristote (1) croit que ce fut aussi la faute d'Athènes: « Les peuples qui tour à tour ont eu, dit-il, la haute direction des affaires de la Grèce, n'ont regardé qu'à leur propre constitution, pour faire dominer dans les Etats soumis à leur puissance, tantôt l'oligarchie, tantôt la démocratie, inquiets seulement de leurs intérêts particuliers, et pas le moins du monde des intérêts de leurs tributaires. » On doit au moins ajouter que si ce fut la politique constante de Sparte, rarement Athènes l'adopta.

Ce n'est pas ainsi qu'agissent les peuples à qui sont réservées les dominations durables.

(1) *Politique*, VI, 9, 11.

Pour façonner tout à son image, Sparte établit dans toutes les villes des gouvernements oligarchiques. Elle faisait violence au génie national, à la tradition, aux intérêts. Le sang cimenta partout ces innovations. Dix hommes gouvernèrent chaque ville, sous la présidence d'un harmoste spartiate. Ils ne tenaient aucun compte de la justice, considéraient la douceur comme indigne d'eux, et, aussi peu soucieux de la vie humaine que des droits, faisaient régner la terreur pour tout courber sous leur domination. C'est simple et expéditif.

Sparte, qui se proposait comme un modèle à toute la Grèce, était bien loin des conditions anciennes qui avaient fait sa grandeur. Le nombre des citoyens était considérablement réduit, l'équilibre entre les pouvoirs n'existait plus, le luxe débordait dans la cité pauvre, l'égalité n'était plus qu'un mot, et l'or, autrefois proscrit, était le maître.

Il y avait un antagonisme constant entre les Spartiates eux-mêmes ; la séparation avec les Laconiens était devenue plus profonde à mesure que l'orgueil se montrait plus irritable, et la haine des hilotes trouvait chaque jour un aliment nouveau.

Les ambitions s'agitaient chez les rois, les généraux, les Spartiates de condition inférieure. Les projets de réforme se multipliaient, indiquant ainsi le malaise social et des aspirations vers un autre état. Une conspiration où se rencontrèrent des éléments nombreux et divers, prouva que le mécontentement était général, et qu'à Sparte, comme ailleurs, on pouvait voir des révolutions.

2. Au dehors, le joug de Sparte était intolérable.

Elle levait tous les ans, sur les villes qui avaient dû subir la loi de ses harmostes, un tribut de mille talents (1). Cette somme énorme, qui aurait épouvanté l'austérité des ancêtres, était consacrée, non à la défense de la patrie commune, non, comme Périclès l'avait fait à Athènes, à l'embellissement de la cité reine, mais à la formation d'un trésor où un petit nombre de privilégiés trouvaient les moyens de satisfaire leur luxe ou de soutenir leur ambition.

Cette conduite n'était pas d'accord avec celle que les historiens attribuent à Sparte dans les époques antérieures. Thucydide fait dire à Périclès (2) que « les Lacédémoniens n'ont de richesses ni en particulier, ni en commun, » mais que la nécessité les contraignait à des contributions forcées à l'égard de leurs alliés, tandis que les Athéniens trouvaient des ressources dans le trésor public, dans la fortune des particuliers et dans les contributions volontaires des alliés.

L'historien répète la même affirmation (3) en constatant que les Lacédémoniens caressaient leurs alliés pour les attacher au gouvernement oligarchique.

Ces procédés, qui demandent plus de souplesse qu'on n'en avait à Sparte, ne dirigèrent plus sa conduite après la guerre du Péloponèse. Leur politique fut plus ouverte et plus brutale.

Les excès de pouvoir étaient habituels, les faits de violence se multipliaient, et nul n'était rassuré contre

(1) Diodore de Sicile, XIV, 10. — Le talent est évalué, à cette époque, de 5,000 à 5,400 francs de notre monnaie.

(2) I, 141.

(3) I, 19, 1.

la lubricité, ni contre l'avarice de ces maîtres orgueilleux et corrompus.

La politique asiatique ne perdait pas de vue la Grèce. Elle n'avait pu la soumettre, elle essaya de la corrompre, sûre ainsi de l'annihiler ou du moins de l'affaiblir.

Le grand roi ne pouvait soutenir qu'une ville qui ne lui portât pas ombrage. Son or prenait le chemin de Sparte ou d'Athènes, suivant les exigences du moment. Il paraissait généreux en se rangeant du côté du plus faible et devenait ainsi doublement fatal à la Grèce.

Le général spartiate Thymbron, qui avait recueilli les restes des mercenaires ramenés par Xénophon, conquit ou ravagea l'Éolide, la Bithynie, la Carie, la Chersonèse de Thrace (399). Dercyllidas, qui le remplaça, combattit pendant trois ans contre le grand roi et son satrape Tissapherne.

On ne pouvait assigner aucun but politique au mouvement de ces corps. Les rançons, les indemnités, le pillage, les tributs étaient le prix de leurs expéditions et de leurs succès. La patrie n'y était pour rien. Le métier de mercenaire devenait à la fois honorable et lucratif ; les Spartiates y excellaient.

3. Agésilas, roi de Sparte, après avoir réprimé vigoureusement une conspiration dirigée contre l'oligarchie, reçut le commandement de l'armée d'Asie. Lysandre lui était adjoint, et un conseil de trente Spartiates surveillait ses actes.

Tissapherne, vaincu par les Grecs, fut mis à mort par Artaxerxès (395). Le satrape, gouverneur de l'Asie-Mineure, remit trente talents à Agésilas, qui,

changeant d'ennemi, se rejeta sur la satrapie de Pharnabaze, essaya vainement de la faire révolter, et conçut peut-être le dessein de conquérir pour lui-même un pays dont il connaissait la faiblesse.

La Perse avait une force à laquelle la Grèce ne résistait pas. Son or et ses intrigues avaient provoqué contre Sparte une coalition secondée par Thèbes, Corinthe et Argos. Athènes s'y joignit. Les quatre villes réunirent à Corinthe une armée considérable (394). Dans une lutte acharnée près de Némée, les Lacédémoniens furent vainqueurs.

Agésilas arriva aux frontières de Béotie, ralliant divers corps. A Coronée, il resta maître, non sans peine, du champ de bataille (394).

Pharnabaze se vengeait de Sparte. Il aida Conon, général athénien, qui depuis longtemps préparait sa vengeance, à détruire, près de Cnide, une flotte spartiate. Sur quatre-vingt-cinq trirèmes, cinquante furent prises. Ensemble ils chassèrent les harmostes des îles et des cités grecques de l'Asie. C'était, non les rattacher à la Perse, mais les réunir autour d'Athènes, leur antique métropole, qui grandissait de l'abaissement de sa rivale.

La politique asiatique ne tarda pas à s'en apercevoir. La paix fut résolue, et le moment parut favorable aux ennemis de la Grèce. Sparte était haïe et impuissante ; Athènes, attentive, mais irrésolue. Sa chute avait été si profonde, et il lui en avait tant coûté pour reconquérir quelque chose de son indépendance !

Les cités grecques subirent la paix qui porte le nom d'Antalcidas (387). « C'était, dit Plutarque (1),

(1) *Artaxerxès*, 24.

un Spartiate, fils de Léon, si zélé pour les intérêts du roi, qu'il lui fit céder par les Lacédémoniens toutes les villes grecques de l'Asie avec les îles qui en faisaient partie et tous les tributs qu'on en retirait. Telles furent les conditions de cette paix, si toutefois on peut appeler de ce nom un traité perfide qui fit l'opprobre de la Grèce et dont l'issue fut plus ignominieuse que n'aurait pu l'être la guerre la plus funeste. »

Et c'était Sparte qui avait inspiré, discuté et conclu cette paix !

Xénophon (1) apprécie autrement ce traité « dicté par le roi. » Il croit que les Lacédémoniens y gagnèrent « une supériorité incontestable, » et cela lui suffit. Voici la teneur du traité formulé sous le cachet du roi : « Le roi Artaxerxès regarde comme juste que les villes situées en Asie ainsi que les îles de Clazomènes et de Cypre soient sa propriété, mais que toutes les autres villes grecques, petites et grandes, soient toutes rendues indépendantes, à l'exception de Lemnos, Imbros et Scyros : ces dernières, comme par le passé, seront aux Athéniens. Tous ceux qui n'accepteront point cette paix, je leur ferai la guerre avec ceux qui l'acceptent, et cela, sur terre et sur mer, n'épargnant ni vaisseaux ni argent. »

Les cités ioniennes étaient abandonnées par la Grèce ; la liberté proclamée ravivait les divisions, et les armes réunies des deux antiques ennemis devaient contraindre ceux que l'honneur commun, l'intérêt privé et public auraient rendus peu dociles. Un siècle avait changé bien des choses en Grèce !

(1) *Helléniques*, V, 1.

4. Athènes releva ses fortifications avec l'aide de Pharnabaze. Elle essaya d'échapper aux conséquences de la bataille d'Ægos-Potamos, espérant, grâce aux fautes de Sparte, reprendre quelque chose de son ancien prestige. Le panégyrique d'Isocrate, écrit ou prononcé quelques années après (380), donne la mesure de son ambition : « Commander sur mer, pendant que Sparte resterait maîtresse sur terre. »

Un programme si sage est plus facile à énoncer qu'à suivre, car l'ambition étend les limites que la sagesse resserre.

La paix avec la Perse n'amena pas la paix en Grèce. Sparte oubliait la justice pour laisser à l'intérêt sa pleine liberté, et ce qui la servait lui paraissait toujours légitime. Aussi Diodore (1) lui reproche-t-il « d'avoir perdu par ses fautes un empire exercé sur la Grèce pendant cinq cents ans. »

En allant combattre, dans la Chalcidique, la confédération formée par Olynthe (382), elle avait surpris la Cadmée, citadelle de Thèbes, et la gardait, encourageant tous les excès de l'aristocratie. Une conspiration dirigée par Pélopidas rendit les exilés maîtres de Thèbes, et les harmostes spartiates durent se retirer.

Une confédération se forma contre Sparte. Sphodrias avait fait contre le Pirée une tentative pour laquelle il fut accusé à Sparte et renvoyé impuni. Plus irritée que jamais, Athènes, n'osant pas courir seule les chances de la guerre, réunit l'Eubée, Rhodes, Chios, Mitylène, Byzance, presque toutes les villes maritimes.

(1) Livre XV.

Sparte s'assura le concours des Arcadiens, des Eléens, des Achéens, des Corinthiens, des Mégariens, des Sicyoniens, des Phliasiens, des Actéens, des Acarnaniens, des Phocidiens, des Locriens et des Olynthiens. La ligue eut dix sections unies par une organisation et un but militaires. La confédération d'Athènes avait un caractère commercial. C'était une manifestation nouvelle du génie des deux villes.

Pendant quatre ans, les ravages furent mutuels mais sans résultat. La seule action importante est la défaite, près d'Orchomène, d'un corps lacédémonien.

La paix fut faite, en 374, par les deux villes, effrayées des succès de Thèbes. Fréquemment violée, elle fut renouvelée trois ans après. Thèbes rapprochait les deux irréconciliables ennemies. Un homme allait lui donner, pour un moment, l'hégémonie de la Grèce.

5. Épaminondas, avec six mille hommes, défit à Leuctres Cléombrotos, qui en avait onze mille. Sparte supporta cette défaite avec un stoïcisme quelque peu théâtral. Tous ses alliés l'abandonnèrent, le conseil amphictyonique la condamna à une amende de cinq cents talents, portée bientôt à mille. Ses partisans furent partout massacrés, et des horreurs marquèrent, dans presque toutes les villes, la fin de son impitoyable tyrannie.

Pausanias (1) marque la gravité de cette défaite en rappelant les prétentions de Sparte. « Les Lacédémoniens, dit-il, n'avaient jamais éprouvé de revers avant la bataille de Leuctres, et ils ne se souvien-

(1) *Attique*, chapitre XIII.

nent pas d'avoir été, jusque-là, vaincus sur terre. Léonidas, disent-ils, fut victorieux, mais il n'avait pas assez de soldats pour détruire entièrement l'armée des Mèdes ; l'affaire de Sphactérie contre les Athéniens, commandés par Démosthène, fut, suivant eux, une surprise et non une victoire. La première défaite qu'ils essuyèrent fut donc dans la Béotie. »

C'est une illusion que l'orgueil inspire et soutient. Elle ne constate que plus formellement la portée de la défaite qui marqua cette journée.

Epaminondas, pour venger Thèbes et assurer l'établissement de l'hégémonie qu'il rêvait pour elle, avait besoin d'anéantir la puissance de Sparte. Deux moyens lui parurent propres à la réalisation rapide et certaine de ce but : la réunion en un seul corps de toutes les cités de l'Arcadie et la résurrection d'un peuple longtemps et cruellement opprimé : les Messéniens.

Une ville fut fondée avec le concours empressé de toutes les parties de la Grèce. Elle reçut le nom de Mégalopolis, plutôt à cause de l'idée qui avait présidé à sa fondation, qu'à cause de l'étendue des murailles ou du nombre des habitants.

Messène s'élevait, en même temps, sur ce mont Ithôme rendu célèbre et sacré par tant d'héroïques souvenirs. La population y abonda. C'était pour Sparte une menace redoutable, et toutes les villes opprimées par Sparte voulurent y avoir leur part. Il semblait que dans toute la Grèce, même en Sicile et en Italie, chacun eut intérêt à l'abaissement d'une puissance dont l'inflexible orgueil n'avait connu aucune mesure.

La guerre continuait. L'armée confédérée parut devant Sparte, que sauvèrent les mesures vigoureuses et impitoyables d'Agésilas. Sparte, qui jusqu'alors n'avait pas vu la fumée d'un camp ennemi, fut réduite à implorer le secours d'Athènes, qui essaya résolument, mais en vain, d'empêcher, à l'isthme, le retour d'Épaminondas en Béotie.

En 369, nouvelle invasion du Péloponèse. La campagne de 367 fut sans résultats. Le succès accompagnait Épaminondas, mais ses généraux étaient moins heureux. La modération intelligente qui dirigeait sa conduite préparait ou achevait ses succès militaires. Elle lui valut la jalousie des siens. En 366, il ne fut pas nommé Béotarque.

En 362, il fit une quatrième expédition en Laconie. Sparte, qu'il espérait surprendre, fut encore sauvée par Agésilas. Il dut revenir précipitamment en Arcadie. L'alliance de Sparte et d'Athènes, provoquée par un danger commun, le détermina à frapper un grand coup.

Les armées se rencontrèrent à Mantinée. Épaminondas, vainqueur, fut enseveli dans son triomphe. En mourant, il recommanda la paix. Elle fut conclue (361). Messène était reconnue indépendante, chacune des contrées du Péloponèse recouvrait son autonomie, et Sparte, brisée dans sa puissance militaire, détestée par tous ceux qui avaient subi sa domination, sans mœurs et sans discipline, perdit, au profit de Thèbes, qui ne la garda pas, car « elle mourut avec Épaminondas (1), » une hégémonie dont elle avait fait un si mauvais usage.

(1) POLYBE, VI, 6.

Elle n'essaya pas de reconquérir ce que ses fautes lui avaient fait perdre. Sa cupidité la portait aux expéditions lointaines et aventureuses. Elle y consumait ce qui lui restait de courage militaire. Son roi, Agésilas, était allé en Égypte servir un des prétendants au trône. Il termina sur mer, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, une vie à laquelle ne manquent pas les jours glorieux, mais qui ne fut digne ni de ses rares qualités ni de Sparte.

VI

La Macédoine et Rome.

1. Après Sparte, Athènes et Thèbes, à qui devait appartenir la prépondérance en Grèce? Aucune ville n'avait le droit, par ses services ou son importance, de la revendiquer. Un Etat que la Grèce considérait comme étranger et qui, jusqu'alors, avait été peu mêlé à ses affaires, trouva son droit dans son ambition.

Issu d'une race qui prétendait remonter à Hercule, Philippe était devenu, en 360, roi de Macédoine et régnait avec un pouvoir absolu. Elève d'Épaminondas, il soumit son peuple à une rude discipline, organisa l'armée, réunit des trésors et intervint habilement dans les luttes où les Grecs, oubliant le passé, ruinaient le présent et compromettaient l'avenir.

Il se mêlait à leurs affaires, concourait et remportait un prix aux jeux Olympiques, vengeait la religion outragée et prenait des villes. Athènes était son

ennemie. Il la vainquit à Chéronée (336), ainsi que Thèbes, après avoir menacé Sparte et s'être contenté d'envoyer contre elle de l'argent, des mercenaires, et de faire alliance avec Messène.

Il avait auparavant demandé à Sparte de le recevoir. « Non, » répondirent les rois, les éphores, le sénat et le peuple. Comme il insistait, on lui fit porter ces trois mots : *Denys à Corinthe*. C'était une menace digne de Sparte par sa brièveté, et significative, car le tyran de Syracuse était alors maître d'école à Corinthe.

Lorsque, convoqués à l'isthme, les députés de la Grèce proclamèrent Philippe généralissime pour la conquête de la Perse et lui promirent le contingent qu'il demanda, Sparte, seule, sut résister à ce dangereux entraînement.

Le génie d'Alexandre ne la réduisit ni ne la subjugua. Elle conserva ses députés auprès de Darius, et parut indifférente aux succès de cette prodigieuse fortune qui ébranlait le monde.

Alexandre se vengea en héros. Après le passage glorieux du Granique, il offrit à Athènes, dont les louanges lui étaient chères, trois cents trophées qui furent consacrés au Parthénon avec cette inscription : « Sur les barbares de l'Asie, Alexandre et les Grecs, à l'exception des Lacédémoniens (1). » C'était irriter, au lieu de le faire plier, l'orgueil de Sparte.

Elle attendit, sans désarmer, fière peut-être de cette exclusion qui constatait son indépendance. Seule, en effet, elle résistait, lorsque, dominée par l'ascendant du roi de Macédoine, vaincue par ses

(1) Arrien.

armes ou séduite par des promesses trompeuses, la Grèce abdiquait devant une ambition que ne devait arrêter aucun obstacle.

Elle crut même un moment l'occasion favorable pour une politique plus active. Pendant une guerre d'Antipater contre les Scythes et une révolte en Thrace, Agis assiégea Mégalopolis, espérant créer des embarras à la Macédoine.

Sparte avait abandonné Athènes à Chéronée, Athènes ne répondit pas à l'appel de Sparte, par impuissance ou par représailles. Agis fut vaincu et tué. Sparte dut accepter d'avance les conditions d'Alexandre, et les cinquante otages qu'elle fournit furent les garants de sa soumission. Elle ne devait pas s'attendre à être bien traitée par le roi sous la volonté duquel elle ne s'était pas courbée, par le dieu qui n'avait reçu ni ses hommages, ni ses sacrifices. Elle s'était, en effet, contentée de dire d'Alexandre, avec une indifférence que tant de flatteurs rendaient criminelle : « Puisqu'il veut être dieu, qu'il le soit ! » (330.)

Plutarque (1) résume ainsi la conduite de Sparte au moment où la Grèce cessait d'être elle-même. « Lorsque Philippe de Macédoine, vainqueur à Chéronée, eut été déclaré généralissime des troupes de la Grèce sur terre et sur mer ; quand, après lui, Alexandre, son fils, eut soumis les Thébains, les Spartiates, qui n'avaient pour défense qu'une ville sans murailles, que des guerres fréquentes avaient réduits à un très petit nombre et mis dans un état de faiblesse qui rendait leur oppression facile, les Spartiates

(1) *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

furent les seuls qui, fidèles encore aux lois de Lycurgue, ne servirent point dans les armées de ces deux princes et de leurs successeurs au royaume de Macédoine. Ils ne se rendirent jamais aux assemblées communes de tous les autres peuples de la Grèce et ne payèrent aucune contribution.

» Mais ensuite, ayant abandonné les lois de Lycurgue, ils furent asservis par leurs propres concitoyens. Alors, ne conservant plus rien de leurs anciennes institutions, devenus semblables à tous les autres peuples, ils perdirent, avec la liberté, leur ancienne splendeur et finirent par subir, comme le reste de la Grèce, le joug des Romains. »

2. A la mort d'Alexandre, Athènes forma une ligue contre les Macédoniens. Sparte n'y entra pas. Antipater, à qui étaient échues, dans le partage de la succession du conquérant, la Macédoine et la Grèce, vainquit Athènes et se montra impitoyable pour les derniers défenseurs de la liberté.

Il mourut en 319, et fut remplacé par le vieux Polysperchon, général devenu roi. En 316, Sparte était indépendante.

En 315, Cassandre possédait la Macédoine et presque toute la Grèce. Le traité de 311 lui reconnut le titre de stratège, et, grâce à la protection d'Antigone, promit à la Grèce la liberté. Antigone et son fils Démétrius prétendirent en assurer l'exécution par les armes (307). Athènes fut prise, et reconnut avec étonnement que c'était pour devenir libre. La lutte continua entre les compétiteurs à la succession d'Alexandre. Séleucus et Lysimaque furent vainqueurs

à Ipsus (301) d'Antigone, qui périt, et de Démétrius, qui s'échappa.

Démétrius marcha contre Archidamos, roi de Sparte, et assiégea la ville (295). Il l'avait réduite à la dernière extrémité, lorsqu'il fut obligé de courir en Macédoine. Les fortifications élevées, pour résister à Cassandre, et qu'elle compléta pour repousser ce nouvel ennemi, ne l'auraient pas sauvée ; les poitrines des anciens Spartiates étaient un rempart plus solide.

En 273, Pyrrhus II, roi d'Épire, appelé par Cléonyme, prétendant au trône de Sparte, attaqua la ville en l'absence du roi Aréos. On avait déjà résolu d'envoyer les femmes en Crète pour les soustraire au danger, lorsque l'une d'elles, Archidamie, donnant l'exemple de l'audace et de la résolution, détermina une résistance qui obligea l'ennemi à la retraite.

Sparte avait élevé, par la main de ses femmes, un rempart qui allait jusqu'à l'Eurotas, embrassant la vaste étendue des collines sur lesquelles s'étaient établies les diverses tribus. Les Gaulois au service du roi d'Epire l'attaquèrent au point qui leur parut le plus faible et comblèrent le fossé de leurs corps. Effrayé de cette résistance, Pyrrhus se retira brusquement.

Aréos, de retour de Crète, le poursuivit jusqu'à Argos, où il trouva la mort de la main d'une femme.

En 277, Antigone Gonatas était roi de Macédoine, et ses successeurs conservèrent le trône, jusqu'à la conquête romaine sur Persée (168), exerçant sur les diverses cités une autorité tour à tour absolue et nominale.

Les douze villes de l'Achaïe formaient une ligue ancienne qui fut renouvelée en 280, et qu'Aratus, de Sicyone, étendit en 251. Elle était aristocratique, et lutta, en 238, contre la ligue Etolienne dont le principe était démocratique.

Par une de ces singularités qui ne sont pas rares dans son histoire, Sparte fut le plus souvent ennemie de la ligue Achéenne.

Cette ligue entre des villes d'origine ionienne aurait dû être animée de l'esprit démocratique : elle obéissait à l'inspiration aristocratique; et Sparte, la cité oligarchique par excellence, se trouvait combattre ceux qui cherchaient le triomphe de son principe gouvernemental.

L'inconséquence était égale des deux côtés. Mais les temps de décadence sont féconds en contrastes de ce genre.

Il est vrai que Sparte se crut plusieurs fois menacée par Aratus, en qui elle affectait de voir l'homme des Macédoniens, les pires ennemis de la Grèce. Elle lui reprochait du moins une condescendance que blâme Plutarque lorsqu'il dit (1) : « Je ne veux pas attaquer Aratus, qui s'était montré si souvent grand et digne de la Grèce. Je veux seulement déplorer la faiblesse de la nature humaine, qui, dans les âmes même les plus élevées et que la nature a le mieux formées pour le bien, ne peut produire une vertu irréprochable. »

En 244, Agis avait essayé de ramener sa patrie à la législation de Lycurgue. Il n'y réussit pas et périt victime d'une tentative aussi généreuse qu'impru-

(1) *Agis et Cléomène*, 41.

dente. Sparte renfermait alors plus d'or et d'argent que la Grèce entière. Les charges y étaient vénales, et les terres, concentrées en quelques mains. La multiplicité et la ténacité des intérêts rendaient toute réforme impossible.

En 236, Cléomène III reprit avec plus d'habileté les projets d'Agis et en poursuivit l'exécution avec une vigueur qui ne reculait pas devant les moyens les plus violents. Il s'appuya sur les pauvres, proscrivit les riches, fit un nouveau partage du sol de la Laconie, et espéra relever la fortune de Sparte en ramenant les lois de Lycurgue.

Sparte, battue à Mantinée en 243 par la ligue, se joignit à elle en 238 pour combattre les Etoliens ; mais, sur son refus de livrer bataille, le roi Agis se retira. L'alliance persista cependant jusqu'au moment où Cléomène eut besoin d'une guerre pour seconder ses projets de réforme.

Il battit les Achéens en Arcadie (227) ; l'année suivante, Aratus lui-même près du mont Lycée, et peu de temps après Lydiadès à Mégalopolis. Appuyé sur ces succès, il courut à Sparte, égorgea les éphores et fit tout plier sous sa volonté, afin, disait-il, de ramener la grandeur passée.

La guerre avait été pour lui un moyen. Il voulut en faire la consécration de sa réforme en montrant la force de Sparte rajeunie. Après quelques succès qui ne découragèrent pas ses adversaires, il dut confier sa fortune aux hasards d'un suprême combat livré à Sellasie. Les Lacédémoniens y furent écrasés, et Cléomène, rentré à Sparte avec quelques cavaliers, parut d'abord désespéré. Il reprit pourtant courage,

se rendit à Gythium, et gagna l'Égypte, où régnait Ptolémée Evergète (222).

Il avait su inspirer de la confiance et du respect au roi, mais ses mœurs austères blessèrent une cour et un peuple corrompus. Au moment où il se disposait à rentrer dans sa patrie, il fut enfermé, avec treize de ses amis, dans une vaste maison, se défendit vaillamment contre une attaque populaire, fit une sortie héroïque et, enveloppé, se donna la mort.

3. Antigone entra dans Sparte, qui n'avait jamais vu dans ses murs une armée ennemie. La réforme de Cléomène supprimée, un tyran devint maître. Il s'appelait Lycurgue ! Il avait corrompu les éphores. Mais il ne fit que passer.

La voie était ouverte, et de pareils exemples sont dangereux. Machanidas fit, dans un intérêt personnel, ce que Cléomène prétendait avoir tenté pour la patrie. Il succomba à Mantinée sous les coups de Philopœmen. Nabis lui succéda, et resta pendant près de quinze ans maître de Sparte, de Gythium et d'Argos.

Ce qui restait encore de la vieille population le gênait. « Il repeupla Sparte de serfs couverts de crimes qu'il avait affranchis, de voleurs publics, de sacrilèges et de gens, dit Polybe, qui avaient échappé au glaive des lois. Ce fut encore lui, et ce ne pouvait être qu'un tyran, qui peupla l'Éleuthero-Laconie d'une race impure de corsaires et de brigands de profession (1). »

Les mercenaires qu'il avait appelés à son secours, le massacrèrent (192). Allié des Étoliens, il montra

(1) Pouqueville, *Voyage de la Grèce,* tome V, p. 521.

par ses cruautés que Sparte, qui changeait à chaque instant de forme gouvernementale et se précipitait de révolution en révolution, était mûre pour la servitude.

En 214, les Romains étaient intervenus pour la première fois dans les affaires de la Grèce. En 197, Philippe fut vaincu à Cynoscéphales, et Flamininus tint la promesse séduisante et trompeuse qu'il avait faite.

Aux jeux Isthmiques, il déclara « libres de toute garnison et de tout impôt les Corinthiens, les Locriens, les Phocidiens, les Eubéens, les Achéens, les Phliotes, les Magnètes, les Thessaliens, les Perrhèbes, et leur laissa le pouvoir de vivre sous leurs lois. » Le nom de Sparte ne se trouvait pas dans l'énumération des cités libres. Objet de la bienveillance de Rome alliée de son tyran Nabis, elle n'avait pas besoin de cette reconnaissance solennelle. Rome lui avait laissé toute la liberté qu'elle était désormais capable de supporter, toute celle qui pouvait s'accorder avec une politique profondément égoïste, sous l'apparence du désintéressement.

Les peuples qui s'en vont se bercent de faciles illusions. Ils ont la conscience de leur faiblesse et voient un bienfait même dans ce qui les humilie, pourvu que les apparences soient sauvées.

Les cités de la Grèce accueillirent avec des transports de joie cette déclaration qui consacrait la division parmi elles, et rendait désormais impossible toute résistance aux envahissements de la politique et à la conquête par les armes.

Dès lors chaque ville songea à elle-même ; il n'y eut plus de politique générale, les intérêts particuliers

prévalurent. Rome se montra tour à tour bienveillante et impitoyable, et chacun comprit ce que rapportait la soumission, ce que coûtait toute velléité d'indépendance.

Après la mort de Nabis, Sparte avait égorgé les meurtriers Étoliens appelés par le tyran lui-même. Philopœmen courut à Sparte et la fit entrer dans la ligue Achéenne. La ville, reconnaissante, lui offrit cent vingt talents produits par la vente des biens du tyran. L'argent était alors pour Sparte la suprême puissance, et elle le croyait suffisant, peut-être nécessaire, comme récompense d'un service et garantie de la fidélité d'un héros.

Philopœmen, qui connaissait Sparte, « lui conseilla de garder cet argent pour acheter le silence de ceux qui, par leurs discours dans le conseil, jetaient le trouble et la confusion dans la ville (1). »

4. L'alliance de Sparte, toujours incertaine au gré de ses intérêts, devenait flottante selon les caprices et les passions d'un peuple qui n'avait plus d'autre guide que l'esprit révolutionnaire.

Elle déserta la cause Achéenne, et demanda le secours des Romains. Philopœmen, qui l'avait défendue, même contre les Achéens, se montra impitoyable pour elle. Il fit périr quatre-vingts Spartiates, qui appartenaient au parti démagogique — un historien dit trois cent cinquante, ce qui est moins vraisemblable à cause de la diminution des citoyens, — chassa les étrangers, bannit les esclaves que les tyrans avaient affranchis, abattit les murs de la ville, rendit leurs biens aux exilés, supprima tout ce qui restait

(1) PLUTARQUE, *Philopœmen*, 23.

des vieilles institutions, substitua l'éducation des Achéens à celle de Lycurgue, et, après avoir vendu trois mille habitants, en transporta un grand nombre en Achaïe.

Sparte envoya des ambassadeurs à Rome, pour demander son intervention. Aucune humiliation ne devait être épargnée à la malheureuse ville ; mais ces humiliations même étaient stériles.

Lorsque Philopœmen eut bu la cigüe (183), la Grèce n'avait plus personne qui, par la politique ou par les armes, pût défendre sa cause. Le « dernier des Grecs » avait péri de la main de ses concitoyens.

Persée fut vaincu, en 168, à Pydna, et la puissance macédonienne, qui, depuis Alexandre, avait, avec des fortunes diverses, pesé sur des villes si longtemps libres et jalouses de leur liberté, succomba sans retour. Rome avait mis le pied en Grèce, et elle ne savait pas revenir en arrière.

Les divisions anciennes, habilement entretenues, rendirent la soumission plus facile et plus durable. Le caractère grec que l'on avait corrompu, que les désordres intérieurs avaient brisé, plia devant les exigences brutales du vainqueur, et rechercha une faveur déshonorante par des complaisances et des dénonciations.

Il n'y avait plus de Grèce; il n'y avait plus surtout de Sparte. Nulle cité n'avait passé, depuis la perte de son hégémonie, par des phases plus nombreuses et par des situations plus diverses que l'inébranlable cité de Lycurgue. Les éphores, les rois, le sénat, l'assemblée se prêtent à toutes les combinaisons et ont toutes les audaces. Il vont à la ligue Étolienne et à la ligue

Achéenne ; ils sont pour l'oligarchie et pour la démocratie ; ils combattent et ils négocient, sous l'inspiration d'une passion passagère et sans souci de leur honneur et de leurs intérêts, Les armes lacédémoniennes sont encore redoutées, mais quelle cause défendent-elles ?

Divisée, abaissée, désorganisée, la Grèce devint pour Rome une proie facile. Lorsque Corinthe fut prise, en 146, par Mummius, personne ne s'émut, et cependant la Grèce cessait d'être libre. Peut-être même y eut-il dans certaines villes une satisfaction provoquée par un double sentiment : on se croyait assuré du repos, suprême bien des peuples incapables de grandes aspirations, et le maître était un étranger. Puisqu'il fallait un joug, on estimait celui de Rome préférable à celui d'une cité de la Grèce !

CHAPITRE IV

LYCURGUE

I

Les opinions sur Lycurgue.

1. Platon commence ainsi le premier livre des *Lois :*

« L'Athénien. Étrangers, quel est celui qui passe, chez vous, pour le premier auteur de vos lois ? Est-ce un dieu ? est-ce un homme ?

» Clinias. Étranger, c'est un dieu. Nous ne pouvons, avec justice, accorder ce titre à d'autres qu'à un dieu. Ici, c'est Zeus ; à Lacédémone, patrie de Mégille, on dit, je crois, que c'est Apollon. N'est-il pas vrai, Mégille ?

» Mégille. Oui. »

Cette opinion du religieux philosophe était celle de l'antiquité tout entière. Quand les dieux ne donnaient pas eux-mêmes les lois, ils les inspiraient. L'origine de la loi fut divine à Sparte, comme partout ailleurs.

Hérodote l'avait dit avant Platon :

« Dans les temps très anciens, les Spartiates étaient chez eux-mêmes les plus dénués de lois d'entre tous

les Grecs (1) et les plus inaccessibles aux étrangers. Ils passèrent à un bon ordre légal de la manière suivante : Quand Lycurgue, Spartiate considéré, visita Delphes pour consulter l'oracle, au moment où il entra dans le sanctuaire, la Pythie s'écria : « Tu es venu, Lycurgue, à mon riche autel, chéri de Zeus et de tous les dieux de l'Olympe. Est-ce comme à un dieu ou comme à un homme que je dois m'adresser à toi? J'hésite, et cependant, Lycurgue, je suis disposé à t'appeler un dieu (2). »

Les poètes disent que les sages lois de Crète, qui servirent de modèle à celles de plusieurs villes de la Grèce, furent inspirées à Minos par Zeus. Homère (3) constate cette origine divine en signalant l'intimité du législateur de Crète avec le père des dieux et le roi des hommes : « Gnosse, cité superbe où commanda Minos, admis, durant neuf ans, aux entretiens de Zeus. »

Il en fut de même pour Sparte et pour Lycurgue : l'homme seul ne paraissait pas assez grand pour cette tâche. « Lycurgue, dit Cicéron, fit confirmer, par l'autorité d'Apollon Delphien, les lois qu'il destinait à Lacédémone (4). »

Cette intervention directe des Dieux, législateurs, ou de leurs oracles signalant des hommes privilégiés comme animés d'un esprit divin, donnait à la loi une haute autorité.

L'orgueil de l'homme s'incline difficilement devant

(1) Μαχονομωτάτοι.
(2) HÉRODOTE, I, 65.
(3) *Odyssée*, XIX, 178.
(4) *De divinatione*, 1.

l'homme. Lorsqu'un Dieu parle, l'obéissance lui semble naturelle.

Sparte existait depuis longtemps lorsqu'elle reçut la législation qui porte le nom de Lycurgue. Elle n'avait pas, pendant des siècles, développé son organisation intérieure, défendu son autonomie, fait la guerre, sans avoir des principes de gouvernement et des lois réglant les rapports des citoyens entre eux avec le pouvoir et les étrangers.

Mais il y avait un malaise social permanent; l'ordre était fréquemment troublé ; les rois ne vivaient pas en harmonie entre eux, et leur autorité, mal établie, ne pouvait ni empêcher, ni réprimer les conflits qui éclataient au sein des populations de diverse origine, qui formaient la ville. Le désaccord entre les rois pouvait avoir une autre cause que la différence de caractère ou de vues entre eux. Peut-être représentaient-ils des races toujours hostiles, malgré les efforts qui tendaient à l'unité. L'un d'eux se serait appuyé sur le peuple ancien, tandis que l'autre représentait les conquérants Doriens, qui ne voulaient perdre aucun de leurs avantages.

Ce désordre tenait donc moins au caractère du peuple généralement grave qu'à la loi sous laquelle il vivait, et qui essayait vainement de faire l'unité. On le crut du moins, et c'est ce qui fit désirer moins une réforme qu'un système nouveau.

Lycurgue aurait été le législateur chargé d'assurer ce bienfait aux Spartiates.

Tout a été controversé, beaucoup de choses ont été niées de ce que l'antiquité raconte de Lycurgue; son existence même a été mise en doute.

Thucydide, dans la partie de son histoire (1) où il parle d'une manière très favorable de la constitution de Sparte, ne nomme pas Lycurgue. Avait-il jugé inutile de dire ce que tout le monde savait? Croyait-il véritablement que Lycurgue n'avait jamais existé, et que ce nom, selon une tradition ancienne du génie grec, avait servi à désigner une œuvre collective? Pensait-il enfin que Lycurgue, n'ayant fait que coordonner ce que le temps avait produit, ne méritait pas le titre de législateur?

Il est difficile de se prononcer sur l'opinion de Thucydide; mais il faut reconnaître que les incertitudes abondent sur ce sujet.

Plutarque, au début de sa biographie, s'exprime en ces termes : « On ne sait rien de certain sur le législateur Lycurgue. Son origine, ses voyages, sa mort, ses lois même, et la forme de gouvernement qu'il a établie, sont diversement rappelés par les historiens. C'est sur l'époque où il a vécu que l'on s'accorde le moins (2). »

Plutarque était un esprit curieux, cherchant de tous côtés, recevant tous les renseignements, ne les discutant pas toujours et ne les contrôlant pas avec assez de soin. Mais il est infiniment précieux pour nous, et lors même qu'on doute de ses renseignements, on est disposé à le citer. Il y a tant de bonhomie dans ses affirmations, et ses sources sont si consciencieusement indiquées, qu'on est porté à croire qu'à sa suite l'erreur n'est pas possible, ou que, dans tous les cas, elle serait couverte par la bonne foi et excusée par la vraisemblance.

(1) I, 18. (2) *Lycurgue*, 1.

Il est, pour Lycurgue, la source la plus abondante. Ses témoins sont de beaucoup postérieurs à l'époque dont ils parlent, mais n'avaient-ils pas pour eux la tradition? Ne pouvaient-ils pas s'appuyer sur des documents écrits? Les poètes Alcman, Tyrtée, Simonide, l'historien Xénophon, les philosophes Platon et Aristote ont fourni des renseignements à Plutarque. Pourquoi n'en profiterions-nous pas, et ne préférerions-nous pas leur autorité et celle du biographe au désir de changer quelque chose dans ce qui a été cru jusqu'à présent?

2. Hérodote signale (1), d'après les Lacédémoniens, quelques particularités qui feraient remonter à 996 la réforme de Lycurgue. Thucydide, en fixant à 400 ans, et un peu plus, avant la fin de la guerre du Péloponèse, le changement qui se produisit à Sparte et qui détermina la politique suivie depuis, porte à 820 ou 830 l'époque de cette législation (2).

Clinton (1) place en 852 la régence de Lycurgue; pendant la minorité de son neveu, et à 817, sa réforme.

On pourrait porter vers 884, en suivant Ératosthène, la naissance de Lycurgue, et étendre à la plus grande partie du IXe siècle le développement d'une vie longue, active et féconde.

Quelle est la part qu'il faut faire à Lycurgue dans la législation à laquelle il a donné son nom? Il est impossible de le dire. Vivant au milieu d'une époque troublée, il a voulu ramener la paix. Il a donc fallu

(1) I, 65.

(2) I, 18.

(3) *Fast. Hell.*, v, 1, chapitre VII.

attaquer les causes de désordre, non pas dans les hommes, mais dans les institutions. Il y a eu certainement des retranchements et des additions dans les lois qui existaient auparavant. On ne détruit que ce qu'on remplace, et un sage législateur ne ressemble pas à ces insensés qui renversent l'édifice sous lequel se sont abritées les générations antérieures, ne se réservant même pas une tente provisoire.

Il relie au contraire le passé au présent et prépare ainsi l'avenir. Sa sagesse s'augmente de toute celle que les siècles ont accumulée. Mais quelle que soit la prévoyance d'un législateur, il est impossible qu'il n'oublie pas quelques points, qu'il ne soit pas impuissant ou imparfait sur d'autres. Il n'agit jamais seul, et le temps est son auxiliaire nécessaire.

Quelle est la part de chacun? C'est ce qu'il est impossible de determiner, surtout pour des époques aussi lointaines. Il ne faut pas oublier que c'est seulement après 776, première année de l'ère des Olympiades, que nous rencontrons quelque certitude dans les événements accomplis en Grèce. La chronologie éclaire l'histoire. Mais combien de points restent encore obscurs, dans les villes surtout qui n'ont pas produit de grands historiens!

Il importe cependant de remarquer que toutes les parties de la législation de Lycurgue sont étroitement liées entre elles. Il y a certainement une idée générale, un système d'ensemble, auxquels se sont rattachées les institutions antérieures, et d'où sont sorties, comme par une conséquence nécessaire, des prescriptions nouvelles. Le temps et le législateur ont été merveilleusement d'accord, et il n'y a pas dans la

Grèce, et même ailleurs, une cité ou un peuple dont la physionomie se dessine avec une netteté plus accusée que celle de Sparte, et, malgré tant de causes d'altération, se soit plus fidèlement conservée à travers les péripéties les plus nombreuses et les accidents les plus divers.

Aussi Hérodote considère-t-il comme institué par Lycurgue tout ce que présente d'immuable à Sparte la suite des temps (1).

Aristote est de cet avis, puisqu'il dit (2) : « Lycurgue et Solon ont tous les deux porté des lois et fondé des gouvernements. » Et Xénophon (3), en considérant comme un idéal ce système, le rapporte cependant tout entier à Lycurgue. Un idéal de gouvernement ne peut être l'œuvre de plusieurs esprits.

II

Les premières réformes.

1. D'après Plutarque, Lycurgue serait le sixième descendant de Patroclès, un des rois de Sparte, et le onzième après Hercule, le héros de la Grèce entière, dont le Péloponèse, théâtre aussi de ses travaux, devait recevoir les descendants. D'autres croient qu'on ne peut pas déterminer à quelle des deux lignes royales il appartenait.

(1) I, 65.

(2) *Politique*, II, 9, 1.

(3) *République de Sparte*, 14.

Son père Prytanis aurait été victime du désordre qui agitait Sparte. Frappé d'un coup de couteau en voulant séparer des gens qui se battaient, il aurait laissé le trône à son fils Polydecte.

Polydecte mourut de bonne heure. Sa femme, enceinte, proposa à Lycurgue de lui assurer le trône, en faisant périr l'enfant avant sa naissance, s'il lui promettait de l'épouser.

Pour empêcher le crime, Lycurgue parut y consentir. Grâce à sa surveillance discrète, l'enfant put être reçu à sa naissance et lui être immédiatement apporté. Il le présenta aux Lacédémoniens comme leur roi, et lui fit jurer fidélité.

Il exerça la régence avec un désintéressement et une rigidité qui mécontentaient la mère du jeune roi et son frère, que l'ambition rendait peu scrupuleux et que son exemple condamnait. Ils lui tendirent des pièges, l'accusèrent auprès du peuple, qui croit généralement peu à la vertu, et le déterminèrent à s'éloigner pour éviter une condamnation.

Il se rendit en Crète, dont les habitants avaient la même origine que les premiers citoyens de Sparte. Les lois de Minos étaient célèbres et pouvaient être utiles à un réformateur.

Ce séjour et certaines ressemblances ont fait dire que Lycurgue s'était inspiré de Minos. Aristote (1) constate ces ressemblances, et il appelle sœurs les lois des deux pays. Polybe (2) les nie. On trouve en Crète des serfs pérïœciens, que rappellent les hilotes, les repas communs, dix cosmes qui revivent dans les

(1) II, 7, 3.
(2) VI.

cinq éphores, les gérontes qui forment le sénat, les citoyens qui participent tous à l'assemblée publique.

En Crète, la royauté ne fut pas de longue durée; elle persista à Sparte. Les repas communs sont payés à Sparte par chacun de ceux qui y prennent part; en Crète, des revenus de l'État, la moitié est consacrée au culte et aux fonctionnaires, l'autre aux repas. Des deux côtés, irresponsabilité des magistrats, ambition, lois non écrites. Nous ne savons rien de l'éducation en Crète, de l'état de la femme, des droits des citoyens, de la guerre.

Les troubles y furent fréquents et graves. « Grâce à ces perturbations, dit Aristote (1), la Crète n'a point, à vrai dire, de gouvernement; elle n'en a que l'ombre. La violence seule y règne. Continuellement les factieux appellent aux armes le peuple et leurs amis, se donnent un chef et engagent la guerre civile pour amener des révolutions. » La situation seule de la Crète sauvegarda son indépendance.

Montesquieu croit à l'identité des lois de la Crète et de Sparte. On sait d'ailleurs que les deux populations avaient la même origine, et bien qu'il ne soit pas possible de confondre les Spartiates et les Doriens, on ne peut s'empêcher de remarquer une similitude. Elle ne va pas jusqu'à donner à Sparte et à ses rudes habitants la physionomie d'une autre ville ou d'un autre peuple. Ils tenaient à honneur de n'avoir rien de commun avec personne, et la vérité semblait d'accord avec leur orgueil. Curtius (2) ne croit pas à une influence au dehors de la Crète après

(1) *Politique,* II, 7, 7.

(2) *Hist. gr.*, II, 2, 2.

Minos. Trieber, Wachsmuth et Bursian ont cru les lois de Sparte antérieures à celles de la Crète.

« La Crète et Lacédémone furent gouvernées par ces lois, dit Montesquieu (1). Lacédémone céda la dernière aux Macédoniens, et la Crète fut la dernière proie des Romains. »

Il est certain que le caractère des deux peuples était également tenace et belliqueux. « Par sa position naturelle, la Crète sembla appelée à dominer tous les peuples grecs établis, pour la plupart, sur les rivages des mers où s'étend cette grande île (2). »

Lycurgue y rencontra le poète Thalétas, à qui il conseilla de s'établir à Sparte. Il savait l'influence de la poésie sur les hommes, dont elle adoucit les mœurs et à qui elle enseigne leur devoir ; il se servit plus tard de celle d'Homère, pour inspirer aux Spartiates des sentiments élevés, généreux et guerriers. Cléomène disait qu'Homère était le poète des Spartiates, parce qu'il leur apprenait à combattre (3). Thalétas fut son précurseur. Sa poésie grave, solide, morale, devait, par son action sur les âmes, préparer la réforme politique qu'il méditait.

Lycurgue visita ensuite l'Ionie, dont il compara les mœurs douces et voluptueuses avec les habitudes simples et austères des Crétois. « Ce fut là, vraisemblablement, qu'il connut, pour la première fois, les poésies d'Homère, qui étaient entre les mains des descendants de Cléophyle, et jugeant que la politique et la morale qu'elles contenaient ne seraient pas moins

(1) *Esprit des lois*, livre IV, chapitre VI.

(2) Aristote, *Politique*, II, 7, 2.

(3) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

utiles que ses fictions et ses contes sont agréables, il les copia et les réunit pour les porter en Grèce (1). »

Il n'est pas inutile de remarquer que, des deux grands législateurs de la Grèce, Lycurgue cherche dans la poésie un moyen d'aider à sa réforme, et que Solon, est poète lui-même et, par ses vers, dispose les esprits à subir le joug bienfaisant des lois.

2. Lycurgue étudia l'Egypte, d'après les témoignages de cette contrée qui mettait sa gloire à constater les emprunts faits par les autres peuples. Plutarque dit (2) qu'Aristocratès de Sparte prétendait, mais il était le seul qui l'affirmât, qu'il était allé en Libye et même en Ibérie. Il aurait visité aussi l'extrême Orient, et se serait arrêté dans l'Inde, où il aurait eu des entretiens avec les gymnosophistes, philosophes qui, par austérité, avaient la tête et les pieds nus, et dont les doctrines se rapprochaient de celles qu'enseignèrent plus tard les cyniques et les stoïciens.

Les peuples ont toujours estimé ce qui venait de loin, et un peu de mystère seconde l'autorité.

La Grèce a cru d'ailleurs, de tout temps, que l'Orient était le berceau de la sagesse. Elle a envoyé, jusque dans ses contrées les plus lointaines, des législateurs comme Lycurgue et Solon, des historiens comme Hérodote, des philosophes comme Pythagore et Platon. Si elle savait tout s'approprier, elle cherchait tout ce qui pouvait être emprunté.

Elle rendait ainsi, d'ailleurs, un hommage mérité à la contrée où se sont formées les premières agglo-

(1) Plutarque, *Lyc.*, 4.

(2) *Lyc.* 4.

mérations de peuples, et où se sont développées les plus antiques civilisations.

Lycurgue fut rappelé par les rois et le peuple que les dissensions inquiétaient également. Il se rendit à cet appel qu'il attendait, et, convaincu qu'il fallait, non des expédients, mais une réforme complète, il se mit aussitôt à l'œuvre pour changer la forme entière du gouvernement.

La Pythie lui avait déclaré qu'il donnerait à son pays des lois propres à garantir son indépendance et à faire sa grandeur. Il ne crut pas pourtant pouvoir négliger ce qui assure le succès. Tout changement provoque l'opposition de ceux qui en souffrent, et l'intérêt général succombe trop souvent sous l'intérêt particulier. Il eut donc recours à la force, et il ne craignit pas de lui confier la protection d'une réforme pacifique.

« Quand il crut le moment favorable, dit Plutarque (1), il ordonna à trente des plus considérables de la ville de se rendre en armes sur la place publique, le lendemain, au lever du soleil, afin de maintenir par la crainte ceux qui voudraient résister. »

Son neveu Charilaos, prévenu contre lui, n'était pas favorable à sa réforme, et pour échapper à ses coups ou ne pas paraître approuver sa tentative, il se réfugia dans le temple d'Athéna Chalciœcos. Il en sortit bientôt rassuré, et seconda de toutes ses forces les projets d'un homme dont il avait tant de raisons d'admirer le désintéressement, le génie et la vertu.

Il ne suffisait pas à Lycurgue d'affirmer la faveur

(1) *Lyc.*, 6.

de l'oracle de Delphes. Il apportait une preuve de sa participation à l'œuvre importante et difficile qu'il accomplissait. C'était une *rhétra*, ou contrat solennel rédigé par les dieux eux-mêmes ou sanctionné par leur approbation.

Par ce contrat, les rois, le sénat et le peuple s'engageaient mutuellement les uns envers les autres et envers les dieux. Cette pièce respectable contenait aussi, expressément énoncés, le droit de Lycurgue à donner une législation au peuple spartiate, et les principes dont des lois séparées devaient faire l'application.

Le nom de *rhétra* fut plus tard étendu à des prescriptions d'une importance particulière, et qui touchaient à la constitution même de l'Etat. Elle se distinguait de la loi en ce qu'elle était plus générale, et inaccessible aux variations de l'opinion et de la politique. C'est ce que l'on a plus tard appelé une loi constitutionnelle. En réalité, le mot de *rhétra* emportait le sens d'oracle, de volonté des dieux. C'est ce qui faisait sa force.

3. Les deux rois furent maintenus avec leurs attributions. Descendants des Héraclides, ils étaient entourés de respect. Chefs d'un peuple fier et jaloux de ses droits, ils avaient un pouvoir suffisant pour assurer les bienfaits de la paix et conduire la guerre, mais trop restreint pour porter atteinte à la juste indépendance du citoyen.

Le sénat était un frein contre l'ambition royale et les exigences tumultueuses du peuple. Il resta un intermédiaire puissant et respecté ; et sa composition, l'âge de ses membres, la sanction du peuple néces-

saire à ses projets, donnaient à tous les garanties les plus certaines de la sagesse de ses délibérations, de la sûreté de son patriotisme, de la prudence et de la suite de sa politique.

Nulle décision importante ne put être prise sans l'adhésion de l'assemblée, que composèrent exclusivement les descendants des Doriens. C'était au peuple qu'appartenait la sanction de toutes les résolutions; mais comme il fallait que le peuple ne se sentît pas absolument maître, il ne put qu'accepter ou rejeter, sans avoir le droit de discuter et de modifier.

L'inégalité dans les possessions territoriales, la présence dans une même ville de riches et de pauvres dont les pouvoirs politiques étaient égaux, avaient amené des troubles intérieurs et provoqué des luttes violentes. Il obtint ou il imposa une de ces mesures que les utopistes ont poursuivies de tout temps sans les réaliser, et que les hommes politiques ont vainement tentées, malgré l'étendue de leur pouvoir ou l'énergie persévérante de leur tyrannie.

Les Spartiates mirent leurs terres en commun, afin « de vivre désormais dans une égalité parfaite, de donner toutes les distinctions au mérite seul, et de ne reconnaître d'autre différence que celle qui résulte naturellement du mépris pour le vice et de l'estime pour la vertu (1). »

Il fut fait de toute la Laconie trente-neuf mille parts, dont trente mille furent attribuées aux habitants primitifs, qui étaient restés distincts des vainqueurs et n'avaient point été admis à la participation

(1) PLUTARQUE, *Lyc.*, 10.

des droits politiques. Neuf mille furent réservées aux Spartiates, qui, destinés exclusivement au métier des armes, ne pouvaient ni cultiver les terres, ni se livrer à aucun métier.

Leurs parts, plus considérables et plus fertiles que celles des Laconiens, furent déclarées inaliénables, et confiées à des esclaves qui les cultivèrent pour le compte de leurs maîtres.

On a beaucoup discuté sur la réalité de cette mise en commun des terres. Était-elle possible? S'est-elle effectuée? Quels résultats a-t-elle produits?

Grote examine ces diverses questions et rejette tout ce qui pourrait avoir une ressemblance quelconque avec l'état actuel, car beaucoup de nos erreurs historiques viennent du peu de compte que nous faisons de la différence des temps et des peuples.

Il conclut ainsi (1) : « Lycurgue n'essaie pas de faire les pauvres riches, ni les riches pauvres; mais il impose aux uns et aux autres les mêmes exercices assujettissants, les mêmes habitudes de vie, d'oisiveté, d'homme bien né et de vigueur illettrée; il ordonne que toutes choses soient les mêmes partout : chère, costume, travaux, privations, patience, châtiment, subordination. C'est une leçon instructive du moins, bien que peu satisfaisante pour les observateurs politiques, de voir qu'avec toute cette égalité de procédés, il finit par créer une communauté dans laquelle non seulement l'amour de la prééminence, mais même l'amour de l'argent, se sont puissamment et spécialement développés. »

Cette mise en commun, si elle eut lieu, est la

(1) *Hist. de la Grèce,* tome III, p. 347.

preuve la plus certaine de l'ascendant moral de Lycurgue ou de sa puissance effective. Bien qu'il ne soit pas possible de croire à une répartition si large, puisque la Laconie n'appartenait encore qu'en partie à Sparte, on doit voir, dans l'adoption du principe et dans l'exécution, un des faits les plus curieux et les plus significatifs dont l'histoire nous ait transmis le souvenir.

Il est plus facile de réduire les dettes ou de décréter la banqueroute que d'enlever, pour la donner à d'autres, une possession reçue par l'héritage, acquise par l'économie ou achetée par un pénible labeur.

4. Il supprima la monnaie d'or et d'argent, et la remplaça par une monnaie de fer. C'était assez pour des transactions bornées à la nécessité, trop peu pour exciter les convoitises et provoquer un vice dont les Spartiates furent néanmoins constamment accusés, l'avarice, et dont ils donnèrent malheureusement trop de preuves.

Il bannit de Sparte les arts frivoles, et, pour les meubles et les objets nécessaires à la vie, il ramena tout à la plus extrême simplicité. La maison du citoyen ne connut aucun ornement. Pour les temples des dieux et les édifices publics, on prodigua les richesses.

Rien ne devait moins favoriser l'avarice et le luxe que l'emploi exclusif d'une monnaie lourde et encombrante. Xénophon (1) dit qu'on ne pouvait introduire dix mines dans sa maison, c'est-à-dire 920 à 930 francs, la mine valant environ 92 ou 93 francs, à l'insu des

(1) *République de Sparte*, 7.

serviteurs. Il fallait une place énorme pour les recevoir, et un chariot pour les transporter.

Une pénalité frappait ceux qui avaient des monnaies d'or et d'argent. Les magistrats avaient le droit de faire des perquisitions, pour s'assurer que la loi n'était pas violée.

Lycurgue n'ignorait ni le penchant général de notre nature, ni l'avidité particulière aux Spartiates. Sa loi ne resta pas longtemps souveraine. On la tourna, avant de la violer ouvertement; mais tant qu'elle fut respectée, elle assura à Sparte la paix intérieure et la puissance au dehors.

Il institua les repas publics, dans le but d'empêcher les excès de table, de faire prévaloir la simplicité et de maintenir l'habitude de la vie publique. Si la Crète, Mégare, Corinthe et, dans une certaine mesure, Athènes, par son prytanée, eurent des tables publiques (1), nulle part elles ne reçurent et ne conservèrent le caractère de généralité et de permanence que leur donna Lycurgue, et que, pour son honneur, Sparte sut longtemps garder.

Ces réformes faisaient des mécontents. C'était inévitable. Les riches provoquèrent, dans la ville, une violente opposition, qui se traduisit par des menaces et un attentat contre sa personne. On dit que, poursuivi par un jeune homme, il se réfugia dans un temple, et que, sur la porte même, au moment où il se retournait, il fut frappé d'un bâton et eut un œil crevé.

La population indignée mit ce jeune homme à sa disposition. Lycurgue se vengea noblement. Il l'atta-

(1) V. Aristote, *Polit.*, VII, 9, 3.

cha à son service, et le traita avec tant de bonté qu'il le subjugua, et, d'un ennemi violent, fit un ami dévoué.

Plutarque dit (1) que la blessure faite à Lycurgue détermina l'interdiction de porter des bâtons dans les assemblées; ce qui semblerait indiquer que l'attaque dont le législateur fut l'objet aurait suivi une réunion publique.

Même avec la gravité des Spartiates, cette mesure était nécessaire. On n'est jamais sûr de ce qui peut suivre une assemblée dans laquelle la parole s'adresse plus souvent à la passion qu'à la raison, et où il suffit de se sentir en nombre pour croire que tout est permis.

III

Suite des réformes.

1. Jérome Bignon disait de la constitution de notre pays qu'elle était « escrite ès cœurs des François. » Il en aurait été de même de la législation de Lycurgue, quoiqu'elle pût lui être attribuée en grande partie, tandis que celle de la France était l'œuvre du temps.

« Lycurgue ne permit pas d'écrire ses lois. Il le défendit expressément par une ordonnance appelée *rhétra*. Il croyait que rien n'a plus de pouvoir et de force, pour rendre un peuple heureux et sage,

(1) *Lyc.*, 14.

que les principes gravés dans les mœurs et dans les esprits des citoyens. Ils sont d'autant plus fermes et inébranlables qu'ils ont pour lien la volonté, toujours plus forte que la nécessité, quand elle est la suite de l'éducation, qui fait, pour les jeunes gens, l'office du législateur. Quant aux contrats moins importants et qui, ne regardant que des intérêts, changent selon les besoins, il crut plus utile de ne pas les assujettir à des formalités écrites et à des coutumes invariables, mais de laisser aux gens instruits le soin d'y ajouter ou d'en retrancher ce que les circonstances leur faisaient juger nécessaire, car il rapportait toute sa législation à l'éducation des hommes (1). »

Ces réflexions révèlent, sous la simplicité apparente des lois de Lycurgue, une connaissance parfaite du cœur humain. Pour conduire les hommes, il faut avoir pénétré leurs mobiles, leurs intérêts, leurs aspirations. Il faut comprendre que rien ne doit être laissé au hasard de ce que la prudence peut préparer et la résolution achever. Il faut enfin ne pas oublier que l'homme « est un être enseigné » et que le moyen le plus sûr de le conduire dans la vie est de discipliner de bonne heure son esprit et son cœur.

Quant à l'autorité différente des lois écrites et des lois non écrites, elle s'explique facilement. Dans un peuple comme le peuple Spartiate, fermé à tous les autres, fier de son origine, et en qui la rudesse Dorienne semblait s'être incarnée, la tradition était puissante. Ce qui avait été devait être, et l'ancienneté était la meilleure et la plus sûre des consécrations. La loi non écrite et dont l'origine était obscure, semblait

(1) PLUTARQUE, *Lyc.*, 18.

un ordre des dieux, que l'on adorait dans sa mystérieuse profondeur. La méconnaître et la violer, c'était être sacrilège.

Une loi écrite, avec quelque netteté et quelque concision qu'elle fût formulée, pouvait-elle atteindre chez un peuple simple et fidèle à son passé, comme celui de Sparte, à cette haute autorité? Rien, d'ailleurs, ne disait d'une manière plus formelle que ce sont les mœurs qui font les lois, et que, les mœurs ne s'écrivant pas, les lois devaient suivre le même sort.

Malgré la différence des temps et des conditions sociales, nous avons eu en France quelque chose de pareil. Les coutumes, qui ne furent écrites que fort tard, réglèrent dans la plupart des provinces tout ce qui était relatif aux personnes et aux biens. Il en fut de même pour les lois politiques, et le premier président de Harlay disait à Henri III, dans le lit de justice du 15 juin 1586 :

« Nous avons, Sire, deux sortes de lois; les unes sont les ordonnances de nos rois, qui se peuvent changer suivant la diversité du temps et des affaires; les autres sont les ordonnances du royaume, qui sont inviolables, par lesquelles vous êtes monté au trône, et cette couronne a été conservée par vous. »

On aurait vainement cherché le recueil ou le registre dans lequel les ordonnances du royaume étaient écrites.

Il y avait pourtant des inconvénients et des dangers. Les plébéiens, qui en souffrirent à Rome, demandèrent et obtinrent la création d'un code. En France, les rois dont le pouvoir était souvent limité

par la justice que rendaient les seigneurs, et les privilèges qu'ils revendiquaient, firent rédiger les coutumes et travaillèrent à l'unité législative. A Sparte, les magistrats qui avaient le monopole de la justice et l'interprétation avec l'application des lois, courbèrent tout sous l'arbitraire. Ils n'avaient pas de contrepoids, et l'on trouvait trop souvent en eux des instruments de l'injustice et des esclaves de la passion. D'ailleurs, ce qui convient à un peuple à son origine, devient un danger lorsqu'il a pris son développement. Sparte resta sans doute fidèle à cette tradition pendant la plus grande partie de son existence, jusqu'à la conquête romaine, mais il ne faut point oublier qu'elle n'eut point de modèle, et que l'on chercherait vainement un peuple qui ait tenté de l'imiter.

2. Lycurgue régla tout ce qui concernait l'éducation des garçons et des filles, le mariage, le célibat, la guerre. Chose remarquable ! tout tend, dans sa législation, à former un peuple de soldats. Cependant il ne prit jamais les armes lui-même, et il n'a rien négligé — sans doute parce qu'il connaissait les Spartiates, — de ce qui pouvait rendre les guerres moins longues et moins fréquentes.

Toute législation prévoyante doit avoir, en effet, pour but de mettre obstacle à certains penchants qui sont dangereux, et d'en favoriser d'autres, qui donnent un large développement à l'esprit et aux intérêts du peuple.

Il leur recommanda de ne pas faire longtemps la guerre au même ennemi, et de ne pas le poursuivre trop loin après l'avoir vaincu. On lui attribue la

trêve qui, pendant la durée des jeux Olympiques, établissait, sous la garantie de tous les peuples, une paix générale dans la Grèce. Afin d'augmenter pour les Spartiates le désir de prendre part à ces luttes pacifiques et de leur donner plus d'éclat, il attacha la plus haute importance aux prix qu'on y remportait et récompensa d'une manière toute spartiate, en mettant au premier rang dans les combats, ceux qui avaient conquis la première place dans les jeux où triomphaient la souplesse et la force.

La race Dorienne semblait avoir le privilège de ces jeux qui, tenant constamment en éveil l'émulation de la Grèce, lui rappelaient que toutes ses cités avaient une origine commune. Les jeux Isthmiques se célébraient à l'entrée du Péloponèse, les jeux Néméens dans l'Argolide, les jeux Olympiques en Élide. Seuls, les jeux Pythiques avaient pour théâtre l'Hellade, puisqu'ils avaient lieu à Delphes; mais Delphes, il ne faut pas l'oublier, avait une origine Dorienne.

Ainsi, même dans cette sollicitude qui paraissait étrangère à Sparte, Lycurgue poursuivait la suprématie de la nation conquérante.

Il prolongea l'éducation pendant toute la durée de la vie, défendit aux Spartiates tout ouvrage mercenaire, rendit les procès impossibles par une rigoureuse réglementation de tout, et par la pauvreté individuelle au milieu de la richesse publique. Il multiplia les fêtes qui fortifient le courage, au lieu de corrompre les mœurs.

Montesquieu a dit (1) : « L'esprit de modération

(1) *Esprit des lois*, XXIX, 1.

doit être celui des législateurs; » et Villemain (1) a commenté ainsi cette parole : « En effet, la loi n'est que le supplément de la modération qui manque aux hommes. La loi a tellement besoin d'être impartiale, que le législateur lui-même doit l'être, pour ne pas laisser dans son ouvrage l'empreinte de la passion. »

La modération n'est pas la qualité maîtresse de la législation de Lycurgue. Loin d'aider et de corriger la nature, elle semble avoir pour but unique de la contraindre et de la refaire. Mais l'impartialité, sauf en ce qui regarde les Hilotes, ne paraît pas avoir souffert d'atteinte grave dans cet ensemble de lois, établi pour réaliser l'égalité la plus complète entre les membres de la nation à qui la conquête avait donné le Péloponèse.

Il n'y avait point, dans l'esprit et les habitudes de Lycurgue, de sombre austérité. Plutarque rapporte, d'après Sosibius, qu'il consacra, dans les salles communes, une petite statue du dieu Ris (2).

C'est le seul acte religieux, après la consultation de l'oracle de Delphes, que nous trouvions dans la vie de Lycurgue. Si les rois doivent faire des sacrifices, et le peuple prendre part à certaines fêtes d'un caractère pieux, si des temples sont élevés dans la ville, nous ne voyons rien qui ressemble à des institutions destinées à rapprocher l'homme de la divinité et à lui tracer ses devoirs.

Un Dieu est l'auteur des lois de Sparte, et le législateur ne prescrit rien de ce qu'il faut croire ou pratiquer à son égard.

(1) *Eloge de Montesquieu.*

(2) *Lyc.*, 27.

Et cependant, il n'est pas un peuple de l'antiquité qui n'ait puni avec une extrême rigueur, les outrages faits aux dieux. Nous trouvons à Sparte comme à Athènes, dans toute la Grèce, à Rome, des exemples de la sollicitude politique pour les Dieux, et il faut arriver à l'empire et à Tibère, pour entendre cette parole : Seuls les dieux sont juges des injures qu'on leur fait (1) :

Le peuple, au contraire, prenait en main la vengeance du dieu, si son temple avait été violé, sa statue outragée, son sacrifice troublé, son culte oublié ou méconnu. C'est en cela que l'on était impie, et c'est ce que les hommes punissaient, afin de s'attirer la faveur des dieux.

Le foyer domestique fut d'abord l'unique source des vertus pratiques, puis les philosophes donnèrent des règles de morale, mais les prêtres n'enseignèrent jamais une doctrine religieuse. Leur droit et leur devoir se bornaient à recevoir des offrandes, à immoler des victimes, à interroger les oracles, à faire, selon les prescriptions les plus rigoureuses, toutes les cérémonies d'un culte traditionnellement réglé.

3. Pour faire respecter la loi, on la présenta comme une manifestation de la volonté des dieux. Des oracles les transmirent aux hommes, un collège sacerdotal fut institué pour rendre des décisions officielles sur le sens de certaines prescriptions législatives, et rien de ce qui regarde le gouvernement ne s'est soustrait à cette influence (2). Mais on chercherait vainement un ensemble de doctrines.

(1) Deorum injurias diis curæ. (TACITE, *ann.*, I, 73.)

(2) Les rhétras publiées sous forme d'oracles Pythiques sont apocryphes.

La loi civile punissait les actes qui portaient atteinte à la propriété, et la loi criminelle tous les attentats dirigés contre le citoyen ou contre l'État; mais quelle était la loi morale prescrite au nom des dieux, qui suivait l'homme dans sa conscience, et condamnait en lui tout ce qui était contraire à l'équité naturelle, à cette règle qui est en nous, et que ne peuvent effacer ni la négligence, ni le sophisme, ni le crime?

N'est-il pas étrange que le dieu choisi par Lycurgue pour recevoir un honneur particulier, fût un dieu occupant dans la hiérarchie céleste une place assurément inférieure, et qui paraissait si peu digne des hommages d'un législateur?

Il n'aurait donc pas, d'après Plutarque, dédaigné la plaisanterie, soit qu'il y fût naturellement porté, soit qu'il la crût nécessaire, pour égayer la gravité d'un peuple sévèrement élevé.

Il ne résulte pourtant pas de cette disposition de Lycurgue, et de cet exemple donné aux Spartiates, qu'on ait jamais vu fleurir chez eux cette gracieuse et délicate finesse qui est, dans tous les temps, le trait distinctif d'Athènes.

On ne change pas l'esprit d'un peuple, et le fabuliste a eu raison de dire :

Ne forçons point notre talent (1),

Le Spartiate avait sa prétention du côté de l'esprit. Sa réponse était brève, quelquefois pittoresque ; il s'appliquait à lui donner une forme propre à mettre en relief la pensée ou le sentiment. Le *Laconisme* fit son éloquence ; il n'atteignait jamais au mouvement

(1) La Fontaine, *l'Ane et le petit chien.*

qui soulève les masses, ni, malgré l'habitude de la plaisanterie, à cette délicate légèreté qui, empreinte de grâce et relevée par un tour piquant, est restée, pour tous les peuples, l'atticisme.

3. Lycurgue régla tout ce qui était relatif aux funérailles et au deuil. En faisant rendre des honneurs solennels aux morts, il prescrivit de ne pas les pleurer trop longtemps; il craignait que la sensibilité ne devînt de la faiblesse, et, pour les regrets à l'égard de ceux que l'on avait perdus comme pour les relations entre les membres de la famille, il fit taire la nature, sous l'autorité d'une loi ou d'un usage, dont le but était de comprimer l'homme, pour augmenter la force du citoyen.

Il ne permit de voyager qu'à certaines conditions, et rendit, sinon impossible, du moins très difficile à Sparte le séjour des étrangers. Toutes les cités antiques avaient cette jalousie étroite qui met à très haut prix le titre de citoyen ; aucune ne manifesta un exclusivisme égal à celui de Sparte. Il n'est pas une disposition de la législation qui n'ait été inspirée par une opinion très haute du peuple Spartiate, par le désir de ne pas le laisser corrompre au contact d'un autre peuple et par la préoccupation de ne pas livrer le secret de sa supériorité.

C'est cet ensemble de prescriptions qui faisait dire à Pluton, qui admire Sparte à quelques égards, mais qui lui reproche (1) sa jalousie et son ambition : « Les lois de Lycurgue étaient propres à exciter l'enthousiasme de la valeur et du patriotisme, et le sentiment de la liberté (2).

(1) *République,* VIII. (2) *Lois*, I, 18.

Thucidyde signale la haute idée que les Spartiates avaient d'eux-mêmes et la crainte jalouse qu'ils manifestaient à l'égard des autres peuples. Ils croyaient à la supériorité de leurs lois. S'ils interdisaient de s'entretenir de celles des étrangers, comme le dit Démosthène (1), ils ne voulaient pas dérober aux étrangers la connaissance de leur constitution. C'est un modèle qu'ils leur offraient avec une fière assurance. Mais ce modèle, ils ne le livraient pas tout entier. Ils en laissaient voir les contours, ils en dérobaient soigneusement l'esprit.

IV

Les effets de la réforme.

1. L'œuvre de Lycurgue était achevée. Il en observa les effets et fut satisfait de l'épreuve. « Alors, comme Dieu, après avoir formé le monde, éprouva, dit Platon (2), une joie vive en lui voyant faire ses premiers mouvements, de même, Lycurgue, charmé de la beauté et de la majesté de ses lois, ravi de les voir, pour ainsi dire, marcher seules et remplir leur destination, voulut, autant que le pouvait la prudence humaine, les rendre immuables et immortelles (3). »

Il réunit les Spartiates et les exhorta à la plus rigoureuse fidélité pour tout ce qu'il leur avait

(1) *Contre Leptine.*

(2) *Timée.*

(3) PLUTARQUE, *Lyc.*, 42.

prescrit; il leur fit promettre de n'y rien changer jusqu'à son retour de Delphes, où il allait consulter l'oracle sur un point qu'il devait leur faire connaître plus tard. Il reçut le serment des rois, des sénateurs, du peuple, et s'éloigna plein de confiance, avec la volonté de ne pas revenir.

Il avait, en effet, inspiré aux Spartiates le plus profond respect pour le serment, et ils ont eu la prétention, dans tous les temps, de rester fidèles à cette religion, même quand, sous la pression de l'intérêt, ils la violaient sans pudeur. Combien de peuples, à l'exemple des Spartiates, ont d'autant plus parlé de leurs vertus qu'ils en avaient moins, et qu'il ne leur en restait pas même l'apparence!

L'oracle de Delphes avait une antique prédilection pour la race dont Sparte était le rameau le plus vigoureux. Les Spartiates, qui avaient, dans la ville et auprès des généraux en campagne, des devins fréquemment interrogés et aveuglément suivis, le consultaient dans toutes les circonstances importantes. Si la Pythie, qui n'avait jamais été insensible à l'or, *philippisa* plus tard, on peut dire qu'elle *laconisa* pendant longtemps, et Athènes eut souvent à s'en plaindre.

L'oracle reçut les sacrifices de Lycurgue, déclara que ses lois étaient parfaites, et affirma que, fidèlement observées, elles assureraient à Sparte une gloire devant laquelle pâlirait celle des autres peuples, et une durée qui n'aurait pas de fin.

Tout peuple reçoit avec joie de pareilles promesses d'avenir. Il aime à les entendre répéter, pour y trouver un principe de force, et à les redire, afin

de justifier à la fois son ambition et ses succès.

Rome, au temps de sa grandeur, se complaisait dans ces retours vers le passé. Son fondateur, ses oracles, les livres sibyllins étaient d'accord pour lui assurer les plus hautes destinées, et ses poètes lui répétaient ces paroles flatteuses avec une complaisance qui n'était jamais lassée, ni importune.

Virgile, qui a consacré un admirable poème à la fondation future de Rome, fait dire à Jupiter :

Son pouvoir sera craint à l'égal du tonnerre,
Aussi long que le temps, aussi grand que la terre (1).

Et Anchise, parlant de cette Rome illustre qui n'existe pas encore et qui remplit le poème, dit à son fils, qu'elle portera

Son sceptre au bout du monde et son nom jusqu'aux
[cieux (2).

Et au peuple qu'il appelle le peuple-roi, il donne cette mission :

Toi, Romain, souviens-toi de régir l'univers,
Donne aux vaincus la paix, aux rebelles des fers,
Fais chérir de tes lois la sagesse profonde,
Voilà les arts de Rome et des maîtres du monde (3).

Les législateurs et les poètes savent comment il faut parler aux peuples pour se faire écouter et applaudir.

Lycurgue transmit à Sparte l'oracle de Delphes, gage de sa grandeur future, honora les dieux par de

(1) His ego nec metas rerum, nec tempora pono.
Imperium sine fine dedi. (*Enéide*, I, 283.)

(2) Imperium terris, animos æquabit Olympo. (*Enéide*, VI, 783.)

(3) Tu regere imperio populos, Romane, memento. (*Enéide*, VI, 852.) *Trad. de* DELILLE.

nouveaux sacrifices, embrassa son fils et ses amis et se laissa mourir de faim.

2. Il croyait ses compatriotes engagés pour toujours à la rigoureuse observation de ses lois, dans lesquelles résidaient, à son avis, le bonheur que tout homme recherche et la prospérité pour laquelle tout peuple travaille.

En effet, de toutes les villes de cette Grèce si mobile dans son esprit et si prudente dans ses actes, aucune n'a eu la stabilité de Sparte. Les changements se succèdent rapidement et les révolutions se précipitent. Le temps, les passions, les intérêts touchent à tout et altèrent ce qu'ils ne renversent pas. Sparte ne put échapper à cette loi de l'inconstance humaine, mais elle en éloigna ou en affaiblit les effets. Formée dans des conditions exceptionnelles, elle ne devait pas partager le sort commun.

« Tant que les lois de Lycurgue furent en honneur, dit Plutarque (1), Sparte parut moins une ville sagement gouvernée que la maison bien réglée d'un homme sage et religieux.... Elle commandait à toute la Grèce, qui se soumettait volontairement à son empire; elle détruisait les tyrannies et la puissance injuste qui opprimaient les villes; son seul arbitrage terminait les guerres, apaisait les séditions, et, le plus souvent, sans même remuer un bouclier, elle n'avait qu'à envoyer un ambassadeur aux ordres duquel tous les peuples se soumettaient, comme on voit les abeilles, à l'aspect de leur roi, se ranger avec empressement autour de lui; tant elle se faisait res-

(1) *Lyc.*, 44.

pecter par sa justice et la sagesse de son gouvernement! »

L'enthousiasme de Plutarque ne lui montre qu'un des côtés de la vérité, et, trop souvent, c'est ainsi que nous jugeons, alors même que nous croyons avoir pris toutes les précautions pour ne pas nous tromper.

Sparte eut deux fois cette prépondérance en Grèce : avant les guerres médiques et après la guerre du Péloponèse. Mais on subit son empire plutôt qu'on ne l'accepta. Elle ne savait pas rendre sa domination aimable. Ce n'est pas par une influence morale qu'elle attira vers elle les diverses cités de la Grèce, c'est en les enfermant dans un cercle de fer. La force lui paraissait la suprême raison, et son intérêt la loi inflexible.

Elle ne parvint donc à s'attacher ni un peuple, ni une cité. Lorsque le sort des combats lui fut contraire, elle trouva des ennemis partout. Le malheur produit habituellement cet effet; mais pour aucun peuple l'abandon ne fut ni aussi rapide ni aussi complet. Il faut reconnaître que Sparte l'avait mérité.

On ne peut cependant nier ni la forte organisation intérieure de Sparte, ni sa discipline morale, ni son ascendant politique. Faite pour la guerre, préparée pour les plus grandes choses, par le développement régulier et vigoureux de la vertu telle que l'entendait et la prescrivait Lycurgue, elle inspirait ce respect dont la supériorité de certaines qualités est le principe, et dont la force disciplinée devient la redoutable sanction.

Cette supériorité morale et matérielle avait sans

doute sa première source dans le caractère énergique d'un peuple privilégié ; mais la législation de Lycurgue lui avait donné sa forme définitive et son inflexible direction. C'est là ce qui a fait le rôle de Sparte dans la Grèce, et lui a conquis dans le monde une si haute renommée.

Les ennemis de Sparte eux-mêmes lui ont rendu hommage. Un écrivain, à qui on peut refuser la grande éloquence, mais non la raison politique, Isocrate (1), loue la discipline spartiate et les merveilleux résultats qu'elle obtint. Il félicite la rivale d'Athènes d'avoir, pendant des siècles, évité les séditions, l'abolition des dettes, le partage des terres, les révolutions intérieures. La vue de l'instabilité de sa patrie lui montrait comme plus belle et plus enviable la stabilité de Sparte.

3. Sparte, reconnaissante, éleva un temple à Lycurgue, et, tous les ans, faisait des sacrifices solennels au sage législateur comme à un dieu. D'après quelques historiens, ses ossements furent rapportés dans la ville qui lui devait ses destinées. D'après d'autres, ils furent brûlés, et les cendres jetées dans la mer. On craignait que, ramenées, elles dégageassent le peuple de sa promesse. Si Lycurgue était mort volontairement et loin de Sparte, c'est qu'il voulait que le serment de ses compatriotes fût éternel.

Lycurgue, comme tous les hommes qui ont laissé après eux une trace profonde, a été fort discuté. Sa législation a provoqué les appréciations les plus diverses. On l'a louée comme la discipline la plus vigoureuse qui ait été imposée à un peuple ; on l'a

(1) *Panathénaïques*, orat. 12.

blâmée comme un outrage à la nature et une insulte à la vertu.

Il faut se défier de ces jugements tout d'une pièce; ils sont toujours excessifs par quelque côté, et par conséquent injustes. Sans méconnaître les principes généraux et le caractère spécial de cette législation unique, il faut distinguer avec soin ce qui est factice de ce qui est naturel, et par conséquent ce qui pouvait durer de ce qui devait nécessairement tomber.

On jugerait mal Sparte et Lycurgue, si on ne tenait compte de l'époque à laquelle appartient cette législation.

Les grands changements de peuples entre les différentes parties de la Grèce étaient terminés. Il fallait que la stabilité succédât, avec tous ses bienfaits, à ces agitations stériles et à ces mouvements destructeurs. Les vainqueurs et les vaincus en présence, sur le même sol, devaient, ou perpétuer la lutte, ou prendre, selon leur fortune, une situation définitive de domination ou d'infériorité, si le même niveau ne pouvait pas les réunir tous.

La réforme de Lycurgue était un remède à des maux présents et graves. Ce remède devait être emprunté non à d'autres peuples, mais approprié aux besoins et aux aspirations d'un peuple dont la fierté était féroce. La rude Crète put encourager Lycurgue, mais elle fut dépassée.

Les peuples ont leur personnalité, comme les individus. Lycurgue voulut conserver celle du peuple Spartiate et l'accentuer, afin qu'il n'eût rien de commun avec ses voisins. Il lui donna des institutions qui l'isolèrent, en firent un maître redoutable, déve-

loppèrent en lui toutes les vertus guerrières, lui assurèrent une stabilité que ne connaissait pas le reste de la Grèce, et, après l'avoir rendu inattaquable sur son propre territoire, ouvrirent une large voie aux espérances ambitieuses qui convenaient à des Doriens et à des Héraclides.

4. Montesquieu constate ainsi ces effets :

« Lycurgue, mêlant le larcin avec l'esprit de justice, le plus dur esclavage avec l'extrême liberté, les sentiments les plus atroces avec la plus grande modération, donna de la stabilité à sa ville. Il sembla lui ôter toutes les ressources, les arts, le commerce, l'argent, les murailles ; on y a de l'ambition, sans espérance d'être mieux ; on y a les sentiments naturels, et on n'y est ni enfant, ni mari, ni père. La pudeur même est ôtée à la chasteté. C'est par ces chemins que Sparte est menée à la grandeur et à la gloire; mais avec une telle infaillibilité de ses institutions, qu'on n'obtenait rien d'elle en gagnant des batailles si on ne parvenait à lui ôter sa police (1). »

Ce qu'il y a de profond et de vrai dans ce jugement ressortira du simple exposé de cette législation exceptionnelle.

Aristote loue cette constitution, parce qu'il voit réunis en elle des caractères distincts et opposés. « On peut citer, dit-il, comme exemple (d'un mélange parfait) la constitution Lacédémonienne. D'un coté, bien des gens affirment que c'est une démocratie parce qu'en effet, on y découvre plusieurs éléments démocratiques ; par exemple, l'éducation commune des enfants, qui est exactement la même pour les enfants

(1) *Esprit des lois,* IV, 6.

des riches et pour les enfants des pauvres, les enfants des riches étant précisément élevés comme ceux des pauvres pouvaient l'être ; l'égalité qui continue même dans l'âge suivant, et quand ils sont hommes, sans aucune distinction du riche au pauvre ; puis l'égalité parfaite des repas communs à tous ; l'identité de vêtement qui laisse le riche absolument vêtu comme pouvait l'être le premier pauvre quelconque ; enfin l'intervention du peuple dans les deux grandes magistratures, dont il choisit l'une, le sénat, et possède l'autre, l'Ephorie. D'autre part, on soutient que la constitution de Sparte est une oligarchie, parce que, de fait, elle renferme bien des éléments oligarchiques ; ainsi, toutes les fonctions y sont électives ; pas une n'est conférée par le sort ; quelques magistrats, en petit nombre, y prononcent souverainement l'exil ou la mort, sans compter encore d'autres institutions non moins oligarchiques (1). »

Il est vrai que dans un autre passage de son admirable traité, Aristote reconnaît et signale un des vices de cette organisation : « Thibron, dit-il, et tous ceux qui ont écrit sur le gouvernement de Lacédémone, semblent porter aux nues son illustre législateur, parce que, grâce au mépris de tous les périls, sa république a su se faire une vaste domination.

Mais à cette heure que la puissance Spartiate est détruite, tout le monde convient que Lacédémone n'est point heureuse, ni son législateur irréprochable. N'est-il pas extraordinaire, cependant, que, conservant les institutions de Lycurgue, et pouvant, sans obstacle, les suivre à son gré, elle ait perdu toute sa

(1) *Politique,* VI, 7, 5.

félicité ? Mais, c'est qu'on se trompe aussi sur la nature de la puissance que l'homme politique doit s'efforcer de mettre en honneur. Commander à des hommes libres vaut bien mieux, et est bien plus conforme à la vertu, que de commander à des esclaves (1). »

Rien n'indique mieux que ces hésitations du grand philosophe, le mélange du bien et du mal de l'œuvre de Lycurgue. Pourquoi n'y pas voir aussi une preuve de son impartialité ?

Plutarque est très favorable à la personne et aux lois de Lycurgue. « On demandait, dit-il (2), à Charilaos quelle était, à son avis, la meilleure forme de gouvernement. C'est, répondit-il, celle où le plus grand nombre de citoyens ont entre eux une noble émulation pour la vertu, sans que jamais elle dégénère en sédition. » Cette émulation semblait le fruit nécessaire de l'éducation prescrite par Lycurgue.

Il prête à Agésilas la réponse suivante à la question : quels sont les biens que les lois de Lycurgue ont procurés à Lacédémone ? « Elles lui ont appris à mépriser les passions. »

Rousseau loue ce qu'il y a de faux et de mauvais, parce qu'il y trouve une application de son système : « Les bonnes institutions sociales, dit-il, sont celles qui savent mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, et transporter le moi dans l'unité commune, en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais

(1) *Politique*, IV, 13, 11-12.

(2) *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout (1). »

On ne saurait mieux relever ce qu'il y a d'anti-humain dans la législation de Lycurgue, et les éloges de Rousseau en font la plus amère critique.

V

Esprit de la législation.

1. Il ne faut pas demander à Sparte une législation savamment combinée. Tout y est simple, de cette simplicité qui convient à un peuple austère, et qui va au but, sans se mettre en peine de ce qu'elle froisse, ou de ce qu'elle comprime.

Tout cependant y est harmonieusement combiné.

Sa ressemblance avec celle de la Crète a deux causes : la communuauté d'origine et le long séjour de Lycurgue dans cette île. Mais chacun des deux Etats a sa physionomie particulière.

Sparte n'était pas la seule cité Dorienne de la Grèce. Le caractère de sa législation est cependant unique.

Elle contraignait la nature et, comme elle contenait peu de dispositions, et devait être entourée de mystère, elle n'était pas écrite.

Les *Institutes* de Justinien (2) constatent ce dernier fait, et l'opposent à la coutume d'Athènes, qui croyait donner à ses lois plus d'autorité et de durée, en les

(1) *Contrat social,* II, 7.

(2) I, 2, 10.

écrivant avec soin et en multipliant les dispositions applicables à des cas divers.

Le retour aux lois de Lycurgue a été demandé dans toutes les crises politiques, dans toutes les difficultés extérieures, ce qui prouve que l'on croyait à leur efficacité, même quand on y était infidèle. Ces lois faites pour soustraire la patrie à des dangers intérieurs, qui compromettaient son existence, étaient aussi le suprême refuge quand les passions avaient été plus fortes qu'elles.

On loua toujours à Athènes la sagesse des lois de Solon, mais on leur fit subir d'importantes modifications suivant les intérêts, les passions et les nécessités. A Sparte, depuis Tyrtée jusqu'à Cléomène, toutes les fois que le danger fut grand, on recourut au même remède, et l'on tint le langage du poète Athénien (1), recommandant le retour aux lois austères et aux vertus antiques.

C'était un hommage mérité à la législation et à son auteur, et cet hommage est instinctif. L'homme aime à regarder du coté de son berceau. Il y trouve le germe de ses espérances et les promesses de son avenir. Il lui semble qu'en revenant à son point de départ, il efface ses fautes, ses faiblesses et ses inconséquences. La route, où il doit marcher, s'ouvre devant lui, et il y entre avec une jeunesse renouvelée et une confiance féconde. Combien de fois l'histoire des peuples nous offre cette aspiration énergique vers le passé ! combien de fois elle est le principe des plus grandes choses !

« Bien qu'ils soient libres, dit Démarate à Xerxès,

(1) Voir fragments de l'*Eunomie*.

en parlant des Lacédémoniens, ils ne le sont pas entièrement. Ils ont une maîtresse, la loi, et cette maîtresse, ils la craignent bien plus que vos sujets ne vous craignent (1). »

Aussi ajoute-t-il : « Quand toute la Grèce se soumettrait à vos armes, les Lacédémoniens n'en seraient que plus ardents à défendre leur liberté. Ne vous informez pas du nombre de leurs troupes : ne fussent-ils que mille, fussent-ils moins encore, ils se présenteraient au combat : » Les faits sont d'accord avec ces fières paroles.

L'influence de ces lois survécut même à la chute de la liberté. La vitalité avait disparu, le fantôme restait, comme une protection ou une espérance.

Un peuple, a dit Rousseau (2), ne devient célèbre que quand sa législation commence à décliner. On ignore durant combien de siècles l'institution de Lycurgue fit le bonheur des Spartiates, avant qu'il fut question d'eux dans le reste de la Grèce. »

Sans doute, Sparte fut mêlée tard aux affaires de la Grèce, parce qu'elle avait eu la sagesse de borner son ambition. « Ce fut l'esprit des républiques grecques de se contenter de leurs terres comme de leurs lois, » remarque avec raison Montesquieu (3). Mais sa législation était intacte, lorsque Crésus voyait en elle la tête de la Grèce, les mœurs n'étaient certainement pas corrompues, lorsqu'elle combattait à Salamine et à Platées. La décadence de ses mœurs et de ses lois suit la chute d'Athènes et de son

(1) Hérodote, VII, 104.

(2) *Contrat social,* II, 7.

(3) *Esprit des lois,* VIII, 16.

hégémonie. Sparte qui avait résisté aux plus redoutables ennemis, succomba sous le pouvoir et la richesse.

Apollonius de Tyane trouva les lois de Lycurgue en vigueur à Sparte, sous le règne de Domitien, et Sparte était, depuis plus de trois siècles, soumise à Rome (1)!

2. C'est dans l'éducation que réside particulièrement la législation de Lycurgue. Quelques dispositions en ont été déjà indiquées. D'autres trouveront leur place dans l'exposition des moyens par lesquels étaient formés non des hommes, mais des citoyens. Il suffira donc d'indiquer quelques caractères généraux de cette organisation sociale.

A Sparte, l'Etat est seul père, seul propriétaire, comme dans la *république* imaginaire de Platon.

L'enfant n'appartient pas à la famille. Dès qu'il peut se passer des soins maternels, il reçoit une éducation publique, qui se continue pendant toute sa vie. Il trouve un maître dans chacun de ceux qui le voient commettre une faute. Il peut être châtié par eux. « Je n'ai vu des hommes nulle part, disait Diogène, mais j'ai vu des enfants à Lacédémone. »

Ailleurs, la paternité a des droits et des devoirs, le maître peut disposer de ses esclaves, le propriétaire de son bien.

A Sparte, il n'y a que des usufruitiers.

L'Etat dispose sans réserve de tout.

La loi est représentée par le magistrat, et comme elle est souveraine, le pouvoir du magistrat est discrétionnaire. Il n'est contenu que par le sentiment de la justice.

(1) PHILOSTRATE, *vie d'Apollonius*.

Le courage et le sacrifice de la vie sont imposés aux Spartiates. Tout concourt à former des corps vigoureux et des âmes indomptables. Dans les combats, il faut vaincre ou mourir, dans les circonstances ordinaires de la vie, il faut braver la douleur, et dominer la nature.

« On demandait à Agésilas pourquoi les Spartiates étaient les plus heureux de tous les peuples. C'est, répondit-il, parce qu'ils s'exercent plus que tous les autres à la science d'obéir et de commander (1).

Pleurer un mort, quand il était tombé sur le champ de bataille, eut été un crime. Il était permis, ou plutôt, car tout était réglé, dans une cité qui ne laissait rien à l'initiative, il y avait obligation de lui rendre certains honneurs. On voyait dans celui qui n'était plus, non un parent ou un ami, mais un citoyen, qu'il fallait traiter avec respect.

Les morts pouvaient être enterrés dans la ville, même auprès des temples. « Lycurgue voulait ainsi accoutumer les jeunes gens au spectacle et à la pensée de la mort. (2). »

Il défendit de rien enterrer avec eux. On ne pouvait inscrire sur les tombeaux que le nom de ceux qui avaient péri dans les combats, et celui des femmes consacrées à la religion.

Le deuil ne durait pas plus de onze jours. Le douzième, on faisait un sacrifice à Déméter qui avait symbolisé, par le blé confié à la terre, la transmission de la vie. Lycurgue craignait qu'un long deuil n'amollit les âmes.

(1) Plutarque, *apophthegmes des Lacédémoniens*,

(2) Plutarque, *Lyc.*, 39.

Tout portait à l'amour de la vertu, de cette vertu qui avait la patrie pour inspiration et pour but, à l'horreur du vice, de ce vice qui eut rendu l'homme inutile à la cité, ou, par sa lâcheté, hostile à ses intérêts et à son honneur.

Ailleurs, le lâche restait confondu dans la foule. Il n'était apte à aucun emploi, et ne comptait pour rien. A Sparte, il était séparé de tous, dédaigné, objet d'horreur; il vivait dans l'ignominie, et personne n'eut consenti à lui rendre même les services que l'on ne refuse pas à un ennemi.

L'exemple était un des moyens par lesquels Lycurgue avait recommandé de former les caractères. On racontait les grandes actions devant les enfants comme devant les vieillards, on les louait, et on essayait d'exciter dans les âmes une salutaire émulation. On flétrissait le mal et on le livrait à toute l'indignation des citoyens. Lycurgue repoussait toute société étrangère ; « il croyait qu'on doit défendre une ville de la corruption des mœurs avec plus de soin, qu'on n'en ferme les portes aux personnes infectées de maladies contagieuses (1). »

Cette corruption des mœurs contre laquelle le législateur prend tant de précautions, doit s'entendre de tout changement à l'ordre établi, surtout de tout affaiblissement dans le caractère guerrier, car « les lois de Lycurgue étaient propres à inspirer du courage, mais non à faire pratiquer la justice (2). »

On préférait à tout progrès, la fidélité au passé. « On demandait à Pausanias pourquoi il était défendu

(1) Plutarque, *Lyc.*, 40.
(2) Plutarque, *Lyc.*, 41.

à Lacédémone de changer aucune de ses anciennes lois. C'est, dit-il, parce que les lois doivent commander aux hommes et non les hommes aux lois » (1).

Il y avait cependant à Sparte des familles chargées de l'hospitalité publique. Un magistrat, le proxène (2), devait recevoir, aider et bien traiter les citoyens d'une ville.

On croit même que chacune des villes sujettes ou alliées avait son proxène, ce qui assimilerait ce magistrat à nos consuls commerciaux, avec la différence qu'à Sparte, ils appartenaient nécessairement à la cité (3).

Avec la proscription générale des étrangers, on doit conclure que les devoirs du proxène étaient bornés aux ambassadeurs de toute cité avec laquelle on se trouvait en rapport, et aux citoyens des villes sujettes ou alliées.

La Laconie et la Messénie, qui produisaient assez de blé pour leur population, eût-elle été plus considérable, ne cherchèrent pas à se mettre en relation avec d'autres peuples. Cependant les Laconiens avaient une activité qu'entretenait leur exclusion des fonctions publiques. Ils furent agriculteurs, indus trieux et commerçants, et ils acquirent des richesses que paraissait dédaigner l'oisiveté Spartiate, et que son avidité ne tarda pas à rechercher.

Sparte avait fondé en Crète la colonie de Théra, qui, à son tour, fonda Cyrène en Libye. Elle avait envoyé des citoyens sur plusieurs points de la Sicile,

(1) Plutarque, *apophthegmes des Lacédémoniens*.

(2) Πρόξενος.

(3) Voir Hésychius.

et entretint avec ces villes, des relations commerciales, qui ne furent pas sans influence sur son intervention, pendant la malheureuse expédition des Athéniens contre Syracuse.

L'Elide faisait avec elle des échanges, et Xénophon qui s'y était établi, après avoir accompagné Agésilas, dans sa campagne en Asie et en Grèce, était proxène à Scillonte. Puisque Sparte protégeait ainsi, au dehors, la personne et les intérêts des siens, il fallait qu'il y eut une certaine activité commerciale.

Elle était, en Laconie, le privilège des périèques et faisait leur fortune.

3. L'interdiction de toute profession exercée en vue d'un profit a paru extraordinaire dans une ville où les exercices du corps étaient continuels. Elle s'explique par la situation des citoyens et le nombre des esclaves.

« Lycurgue, qui habitait une ville dont le sol n'était pas souillé par une tourbe d'hommes méprisables, dont le territoire, comme le dit Euripide, aurait suffi à nourrir le double de citoyens, et qui surtout, était environnée d'une multitude d'Hilotes, qu'il ne fallait pas laisser dans l'oisiveté, mais fatiguer et comprimer par un travail continuel, Lycurgue eut raison d'interdire aux Spartiates toutes ces professions abjectes et mercenaires, de les tenir sans cesse sous les armes, et de ne les exercer qu'au métier de la guerre (1). »

Aristote eût voulu que cette mesure fut étendue à toutes les cités. « Dans un Etat bien constitué, dit-il, les citoyens ne doivent point avoir à s'occuper des

(1) Plutarque, *Solon*, 30.

premières nécessités de la vie (1). » On comprend, dès lors, la nécessité, et, par conséquent la légitimité de l'esclavage, que ne craint pas d'affirmer le grand philosophe. On s'explique par cette considération, non moins que par l'intérêt, la conduite de l'antiquité tout entière à l'égard d'un si grand nombre d'hommes.

La force semblait le mérite suprême, et cependant, le législateur avait commandé le plus grand respect pour la vieillesse.

Le vieillard avait une double majesté : celle de l'expérience et celle des services rendus.

Il fallait donner des citoyens à la patrie. Les libertés accordées par la législation ne firent pas atteindre ce but ; elles abaissèrent la dignité de la femme, et outragèrent sa pudeur. On voulait cependant l'environner de respect. Le but était aussi louable, que les moyens l'étaient peu.

L'homme qui ne se mariait pas, était publiquement signalé à l'animadversion des citoyens, et privé de tous ses droits politiques (2).

La loi semblait favoriser l'accroissement de la population, qui est la première richesse d'une cité. Il ne fallait pas cependant que le nombre des citoyens dépassât celui des lots de terre, et cette crainte l'emporta. « Le législateur, en vue d'accroître le nombre des Spartiates, dit Aristote (3), a tout fait pour pousser les citoyens à procréer autant qu'ils le pourraient. Par la loi, le père de trois fils est exempt

(1) *Politique*, II, 6, 2.

(2) Plutarque, *Lyc. Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(3) *Politique,* II, 6, 13.

de monter la garde; le citoyen qui en a quatre, est affranchi de tout impôt. On pouvait cependant prévoir que le nombre des citoyens s'accroissant, tandis que la division du sol resterait la même, on ne ferait qu'augmenter le nombre des malheureux. »

Cette crainte et d'autres causes réduisirent rapidement la population dès le v[e] siècle, et rendirent inévitable la chute de Sparte. Pour que le but du législateur fut atteint, il eût fallu que les mœurs conservassent leur simplicité et leur pureté primitives. C'est une illusion que se font tous les législateurs qui ne tiennent pas assez de compte des dangers que porte en son sein la prospérité.

Il était défendu de vendre la propriété Spartiate (1). Il en était de même dans presque toutes les cités de la Grèce. On trouvait, dans cette interdiction, la garantie de la paix publique, et l'inamissibilité du droit de citoyen.

Locres et Leucade avaient la même loi (2), et Phidon, de Corinthe, prescrivait au IX[e] siècle, de laisser immuables le nombre des familles et la possession des propriétés (3).

La loi de Solon n'interdisait pas la vente de la propriété, mais elle frappait le vendeur de la perte de ses droits de citoyen.

Cette liberté enlevée par toutes ces législations au citoyen, restait tout entière à la cité, qui pouvait disposer arbitrairement, au nom de l'intérêt ou du salut public, de la vie et de la propriété de tous.

(1) PLUTARQUE, *Lycurg.*, ARISTOTE, *politique,* II, 2, 6.
(2) ARISTOTE, *Polit.*, II, 4, 4.
(3) ARISTOTE, *Polit.*, II, 3, 7.

Ce pouvoir absolu de l'Etat était le même, en principe, dans toutes les sociétés antiques. Il y avait seulement des degrés dans l'application.

Ce que les anciens appellent liberté, n'a donc aucun rapport avec ce que nous désignons sous ce nom. L'idée de droit et de justice est pour nous inhérente à celle de liberté; elle en était distincte chez les anciens. Etre libre pour nous, c'est ne pouvoir être contraint à faire ou à subir quelque chose qui atteigne le droit ou viole le devoir. Etre libre, pour les anciens, c'était n'être tenu à l'obéissance qu'envers l'Etat, qui pouvait tout. Ceux-là n'étaient pas libres, qui dépendaient du caprice d'un autre, fut-il simple particulier ou tyran.

Pour tout ce qui regarde les relations des citoyens entre eux, nous sommes réduits à des conjectures. On dirait que préoccupé de former une cité, Lycurgue a oublié qu'elle se composait d'hommes dont les intérêts pouvaient être divers.

4. Il en est de même des lois de police. L'organisation intérieure de Sparte nous échappe. La loi générale semble assez puissante et assez prévoyante, pour tout animer et pourvoir à tout.

Faire des soldats et des citoyens, c'est toute l'ambition de Sparte. La force des corps, l'indomptable tenacité de l'esprit constituent le mérite suprême. C'est tout ce qu'il faut pour assurer l'autonomie de la cité et lui permettre de conquérir la prépondérance dans le Péloponèse et en Grèce.

Il n'appartient pas à un législateur de diriger les choses de l'esprit. La liberté des œuvres échappe à cette réglementation qui s'applique uniquement aux actes.

Avec le caractère général de sa législation qui diffère de toutes les autres, par ses prescriptions morales, si Lycurgue avait eu quelque préoccupation intellectuelle, il l'aurait certainement manifestée. S'il n'y a rien dans ce que l'antiquité nous a transmis de lui, c'est que ni le législateur, ni le peuple n'avaient aucun souci des nobles ou délicates manifestations de l'esprit humain.

Terpandre disait de Sparte : « Là, fleurissent le courage des guerriers, la lyre harmonieuse et la justice protectrice des cités. » Il avait, dans ses voyages, charmé les Lacédémoniens, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas absolument insensibles aux choses de l'esprit; mais les chants n'avaient de prix à leurs yeux, que comme expression de sentiments guerriers.

« Aucun peuple, je crois, dit Pausanias (1), n'attachait moins d'importance que les Spartiates à la poésie et aux louanges des poètes. En effet, hormis les vers de je ne sais quel poète en l'honneur de Cynisca (2), et ceux que Simonide avait composés auparavant, sur le trépied que Pausanias offrit à Delphes, je ne connais aucun poète qui ait rien fait pour célébrer la mémoire des rois des Lacédémoniens. »

Ils s'occupaient cependant, mais cela tient sans doute à leur esprit de réglementation, de ce qui touchait à la poésie et aux arts, au point d'intervenir par des mesures publiques. « Les Lacédémoniens rendirent un décret (3), conservé par Boëce, par

(1) *Laconie,* VIII.
(2) Fille d'Aristodémos.
(3) De *Musica,* lib., I, c. 1.

lequel ils ordonnaient qu'on couperait quatre des onze cordes mises à la cithare, par Timothée de Milet (1). »

Ils honoraient le seul poète qui eut vécu à Sparte, où il était venu de Sardes (670) : « Près de la place de Sebrium, dit Pausanias (2), est le monument d'Alcman, qui, malgré la rudesse du dialecte Lacédémonien, a fait en ce langage, des chants très agréables.

Et c'est tout ce que nous pouvons dire de la littérature Spartiate.

Cependant la poésie ne paraissait pas dangereuse à Lycurgue comme à Platon (3). Il la croyait, au contraire, capable d'aider le législateur. Il avait porté à Sparte les chants d'Homère, et il s'en servait pour inspirer de nobles résolutions. Le poète crétois Thalétas, fut un utile précurseur de sa réforme. La poésie enflamma les courages,

> Et les vers de Tyrtée animaient aux combats (4).

Le titre de citoyen donné à Tyrtée fut la récompense de ses chants guerriers.

De 630 à 555, pendant la vie de Stésichore, les relations commerciales et intellectuelles furent continuelles entre Sparte et ses colonies de Sicile. Il en résulta une diffusion de l'esprit Grec sur toutes les côtes. Sparte en fut la cause involontaire. Elle n'am-

(1) PAUSANIAS, Laconie, XII.

(2) *Laconie,* XV.

(3) Le philosophe, dans la *république,* couronne de fleurs les poètes et les renvoie aux frontières.

(4) Tyrtæusque mares animos ad Martia bella
Versibus exacuit. (HORACE, *art poétique,* 403.)

bitionna jamais la domination par l'esprit. Tout lui manquait sous ce rapport.

On chantait des chœurs dans les fêtes publiques, comme celles que les Spartiates célébraient à Amyclée, en l'honneur d'Hyacinthe, victime d'Apollon, dans les sacrifices en l'honneur des dieux, dans ces moments terribles où l'homme armé marche contre l'homme, où le sang va couler, où la mort plane sur toutes les têtes, où le courage doit s'élever au dessus de la nature, où le guerrier fait ce que Tyrtée décrit avec tant de vivacité et d'éclat (1).

Pendant que les hommes se préparaient à la guerre, la poésie, la musique et la danse étaient le lot des femmes. Les *Parthénies* furent organisées, et ces chœurs auxquels on n'ajouta et desquels on ne retrancha rien, devinrent le complément de l'éducation Spartiate.

« Allons, disait le poète, Muse à la voix claire, chante une mélodie à plusieurs membres. Commence pour les jeunes filles un chant nouveau. »

Ce chant était probablement celui des enfants, des jeunes gens et des vieillards que Plutarque (2) nous a conservé. On le croit de Tyrtée et il résume l'ambition et le but de tous les âges de la vie. » Nous fûmes vaillants, chantaient les vieillards, nous le sommes, disaient les hommes de l'âge mûr et les jeunes gens ; nous le serons répétaient les enfants. « Le courage était toute la vertu de Sparte.

Sparte fut fidèle jusqu'au bout à ce chant simple et traditionnel, comme à l'engagement qu'il contenait.

(1) Voir ses trois élégies.

(2) *Vie de Lycurgue*, 31.

Voilà toute la vie intellectuelle de Sparte. Loin d'en rougir, elle s'en accommodait, et peut-être y voyait-elle, comme dans l'oisiveté, un privilège dont elle était fière. « Les Spartiates faisaient profession, dit un esprit délicat, comme Athènes en produisait, d'ignorer les sciences, et, en général, ils ne savaient ni lire, ni écrire, ni compter (1). » On peut croire, relativement à cette dernière affirmation qu'elle est exagérée, ou du moins trop générale.

Ces prescriptions étroites et rigoureuses de la législation de Lycurgue formèrent un peuple énergique, fortement constitué, propre à poursuivre de grands desseins. Elles aspiraient à le faire juste jusqu'à la limite de l'intérêt, et capable de tout supporter pour réussir. Quel fut le résultat, et que fut la réalité qui sortit de cet idéal ?

Il ne faut pas toujours écouter les ennemis. C'est d'un ennemi qu'Euripide disait au milieu de la guerre du Péloponèse : « O les plus odieux des mortels, princes du mensonge, artisans de fraude, c'est injustement que vous prospérez en Grèce (2). »

Ce n'est certainement pas le peuple qu'avait voulu faire Lycurgue. Mais les faits donnent trop souvent raison au poète.

Xénophon, au contraire, loue sans rectriction. Si l'on ne se rappelait qu'il avait été l'hôte reconnaissant de Lacédémone, et le banni haineux d'Athènes, on serait disposé à croire que le type des héros de la Grèce fut Agésilas, et qu'aucune ville ne l'emporta sur Sparte, en grandeur et en vertu.

(1) Isocrate, *Panathénées;* Platon, Ier *Hippias.*

(2) *Andromaque,* vers 445.

« Un jour donc, dit-il, considérant que Sparte est la moins peuplée et cependant la plus puissante et la plus célèbre des villes de la Grèce, je me demandai avec étonnement quelle en était la cause ; mais en réfléchissant au régime des Spartiates, je ne fus plus surpris. C'est Lycurgue qui leur a donné des lois dont la pratique fait leur bonheur, Lycurgue que je trouve admirable, et que je considère comme la sagesse même. En effet, sans prendre modèle sur les autres villes, en suivant, au contraire, un système opposé, il a élevé sa patrie au plus haut degré de prospérité (1). » Il avait, en effet, mis fin aux troubles, réconcilié les races, organisé les Doriens, et discipliné les esprits sous le joug bienfaisant de la loi.

Il est sage de se tenir entre ces deux excès. L'œuvre de Lycurgue fut une œuvre factice, grande et féconde à certains égards, dangereuse ou stérile à beaucoup d'autres.

(1) *Gouvernement de Sparte,* I.

CHAPITRE V

ÉTAT SOCIAL DE SPARTE

I

La religion.

1. Lorsque Télémaque, sur le conseil d'Athéna, va chercher des nouvelles de son père, il se rend à Sparte, qui le frappe par sa grandeur et sa richesse.

Il y reçoit, de Ménélas et d'Hélène, un accueil qui témoigne de leur magnificence et de leur admiration pour l'industrieux Ulysse (1).

Mycènes était alors la première ville du Péloponèse.

Thucydide dit pourtant : « Mycènes était peu considérable (2). » Il est vrai que Virgile, qui sans doute la voyait à travers le grand roi, l'appelle l'agamemnonienne Mycènes (3), parle de la grande Mycènes (4), et loue l'illustre Mycènes (5), la forte Mycènes (6). Les restes de ses monuments indiquent

(1) Homère, *Ody.*, IV, 45.

(2) I, 10, 1.

(3) Agamemnoniasque Mycenas. (*Enéide,* VI, 839.)

(4) Magnis Mycenis. (*En.* II, 331.)

(5) Clarasque Mycenas (I, 284.)

(6) Fortesque Mycenas. (*Géorg.* III, 121.)

sa grandeur. Elle disputa longtemps à Argos la prépondérance du Péloponèse. Après les guerres Médiques, elle fut prise et rasée par sa rivale.

Argos, à quatre lieues de Mycènes, était la tête d'une confédération de villes qu'elle avait fondées, ou à qui elle avait imposé sa suzeraineté. Hérodote (1) dit qu'à une époque reculée, toute la côte orientale de la Laconie jusqu'au cap Malée, renfermant Cythère et plusieurs autres îles, avait appartenu à Argos. La royauté ne se conserva pas longtemps dans les conditions qu'elle avait reçues de Danaos. Après s'être successivement affaiblie, elle fit place, à la fin du IXe siècle, à l'oligarchie. Argos perdit son autorité extérieure, et bientôt son autonomie. Elle dût s'incliner sous la dure main de Sparte, longtemps inférieure en puissance.

Sparte s'était placée sous la protection d'Agamemnon, roi des rois, et, en lui rendant, comme à un dieu, un culte solennel, elle sembla prendre possession des plus hautes destinées. « Staphylos, dit Clément d'Alexandrie, raconte qu'Agamemnon était honoré à Sparte comme un autre Zeus (2). » Combien de dieux ne sont que des hommes supérieurs par leur dignité, leur puissance et leurs bienfaits !

Sparte se montra toujours jalouse de cette gloire, et avec plus de dextérité qu'on n'eût pu en attendre de son esprit, elle y puisa des moyens de domination.

A l'époque de l'invasion médique, le Spartiate Syagrios répondit à Gélon de Syracuse, qui offrait de venir en aide à la Grèce, à condition d'avoir le

(1) VII, 149.

(2) *Avertissement aux gentils.*

commandement : « Certes, le Péloponésien Agamemnon s'indignerait, s'il apprenait que les Spartiates ont été dépossédés de l'hégémonie par Gélon et les Syracusains (1). »

Sparte remontait plus haut qu'Agamemnon, puisque le nom de Zeus était mêlé à l'histoire de ses rois, et le culte rendu à Castor et à Pollux, fils de Léda, femme du roi Tyndare, honorait dans l'un d'eux, une origine divine.

Cet honneur fut longtemps modeste. Castor et Pollux étaient représentés par deux poutres qu'unissait une traverse en signe de fraternité.

Le culte d'Aphrodite ne lui était pas étranger, quoique peu d'accord avec l'austérité, ou plutôt avec la rudesse de ses mœurs. Deux épigrammes de l'anthologie disent quelle idée Sparte se faisait de la déesse en qui Athènes voyait le type de la grâce, de la beauté et des plaisirs.

« Un jour, Eurotas dit à Aphrodite : « Ou prends » des armes, ou éloigne-toi de Sparte. Cette ville » doit être toute dévouée à la guerre. » Mais celle-ci lui répondit en souriant avec douceur : « Je serai » toujours sans armes, et j'habiterai cependant La- » cédémone. » Oh! quels menteurs que ces historiens qui racontent que, chez nous, Aphrodite portait des armes ! »

Une autre épigramme du même recueil dit, au contraire : « Aphrodite n'est pas honorée à Sparte, comme dans les autres villes, avec les vêtements d'une femme ; mais, sur sa tête, elle a un casque pour coiffure, et, pour rameau d'or, une lance. L'é-

(1) Hérodote, VII, 159.

pouse d'Arès, le Thrace, une Lacédémonienne, ne doit pas rester sans armes. »

Cette coutume aurait été générale, d'après Lactance. « Toutes les statues des dieux et des déesses, dit-il, celles de Vénus aussi bien que les autres devaient être représentées armées (1). Ne fallait-il pas que tout rappelât la guerre ? »

Sparte enchaînait Arès, le Dieu des combats. Athènes avait la Victoire sans ailes. C'était la même pensée sous une forme différente. Chacune des deux cités voulait garder la divinité qui lui assurait le succès : la force à Sparte, la grâce à Athènes étaient au service de la même idée.

2. A Sparte, comme dans toutes villes et chez tous les peuples de l'antiquité, la religion était la base du gouvernement. Mais la religion n'était pas un corps de doctrines, ni un ensemble de préceptes de conduite morale. Elle consistait, tout entière, dans le culte.

Ce culte était privé et public.

Le culte privé était l'hommage rendu à un Dieu, en qui la famille voyait un maître et un protecteur. Il consistait en prières, en offrandes, en sacrifices adressés soit à un être supérieur, entre les mains de qui étaient la vie et la mort, le bonheur et le malheur, soit aux ancêtres, dont la mémoire ne périssait pas, et dont la protection, pourvu qu'elle fût sollicitée et méritée, était assurée et bienfaisante.

Comme la famille, la cité et l'État avaient un Dieu, qu'ils croyaient spécialement attaché à leur existence et à leur prospérité. Le même nom était souvent

(1) *Institutions divines*, I, 20.

commun à plusieurs cités; mais chacune, désignant le sien par une épithète spéciale, ne craignait pas de le voir diviser ses faveurs. Deux dieux différents, c'est-à-dire, grâce à l'esprit exclusif de l'antiquité, deux dieux ennemis étaient honorés sous le même nom.

Eschyle fait dire au héraut, dans les *Suppliantes* : « Je ne crains pas les dieux de ce pays ; je ne leur dois ni la vie, ni l'âge auquel je suis parvenu. » Ainsi, la religion qui relie 'homme à Dieu, et qui aurait dû rattacher les hommes entre eux, était un élément, et le plus puissant peut-être, de séparation.

La famille était la société primitive. Le père y avait le caractère et l'autorité de prêtre, de juge et de roi. Le foyer domestique était un sanctuaire où un seul était maître, et dans lequel la communication avec les puissances supérieures ne pouvait être établie que par le dépositaire des droits et des intérêts de tous.

La cité avait aussi son représentant, son interprète auprès de cette puissance supérieure. C'était le chef qui, le premier par l'autorité, était le plus digne de servir d'intermédiaire avec les dieux. Mais il ne put longtemps être seul, il n'aurait pas suffi à la tâche. La famille pouvait n'avoir qu'un Dieu. La cité en eut plusieurs, et ils ne recevaient pas les mêmes honneurs, les offrandes étant proportionnées à la puissance.

Il y avait des rangs entre eux, et les premiers étaient les dieux nationaux. La Grèce eut Zeus, Athéna, Apollon, que chaque cité honorait d'un culte

rappelant une origine commune. Il y eut des dieux Poliades, particuliers à chaque ville. D'autres prêtres furent attachés à leur culte, et comme les dieux étaient non seulement distincts les uns des autres, mais encore jaloux, les prêtres n'eurent point entre eux de hiérarchie, et furent aussi divisés par les intérêts que par les particularités du culte.

Le rôle du prêtre est partout le même. Mais sa situation différait essentiellement en Grèce de celle de l'Occident, où la hiérarchie domine, et de l'Orient, où les castes sont souveraines. Sans doute Sparte avait une famille, les Thalthybiades, qui devait son origine au héraut de la guerre de Troie, et dans laquelle s'était transmis le pouvoir sacerdotal; mais c'était une exception.

Il n'y avait point de corps spécial de prêtres, ni d'institution destiné à maintenir leurs droits. Le roi était l'intermédiaire entre le peuple et le dieu dont il sollicitait la protection. Les sacrifices dont il n'avait pas le privilège, étaient accomplis par des magistrats temporaires ou par des citoyens que le sort désignait.

Comme il n'y avait ni dogme à expliquer, ni morale à enseigner, des prêtres de circonstance suffisaient pour acquitter en public les devoirs de la cité. On ne trouve pas davantage à Sparte les initiations et les mystères. L'esprit positif du peuple ne pouvait accepter rien de ce qu'il faut chercher sous des voiles et dont l'interprétation est incertaine.

Homère représente Zeus comme le protecteur de Troie, et montre dans toute l'étendue de l'*Iliade* les dieux divisés en deux camps. Hérè, Athéna, Poseidon, Hermès, Héphaïstos sont pour les Grecs;

Apollon, Artémis, Arès, Aphrodite, Léto, pour les Troyens.

Des guerriers purent faire couler le sang divin (1) ; l'Olympe, comme les bords du Simoïs, eut ses combats (2).

Il y eut en Grèce des divinités pour les diverses races. Poseidon, honoré avec tant de soin par les Ioniens, fut négligé par les Doriens. Il fallait que l'antagonisme des deux races se manifestât en tout. Les intérêts étant opposés, les dieux ne pouvaient être les mêmes.

Hérè était la déesse d'Argos, sous le nom de Parthénia. Mais beaucoup de villes ne reconnaissaient pas en elle l'épouse de Zeus, et ce culte, qui eut un si grand éclat à Rome, fut de bonne heure abandonné en Grèce.

3. Nous connaissons les dieux par les poètes, dont l'imagination les revêtait des attributs les plus brillants et les plus divers. Les hommes, ayant perdu la notion de l'unité divine, donnèrent aux dieux, que le besoin du cœur et de l'esprit, les intérêts, les passions multiplièrent, leurs vertus et leurs vices, leurs qualités et leurs défauts. Ces créations de l'homme avaient sur lui la supériorité de la force, et leurs actes, marqués souvent par les plus misérables passions et la violence, eurent le privilège de rester impunis.

On dut même prendre des précautions pour que leur exemple n'autorisât pas la violation des principes

(1) Voir au Ve chant de l'*Iliade,* Aphrodite et Arès blessés par Diomède.

(2) *Iliade,* chant XXI. Les dieux se battent et se blessent comme des hommes.

de la morale naturelle, et Aristote demande (1) que les peintures et les représentations obscènes relatives à l'histoire des dieux soient proscrites. Cette histoire mettait déjà à une assez rude épreuve le bon sens et l'honnêteté.

Il y avait des divinités d'un rang inférieur, que la riche imagination des Ioniens avait créées avec une variété infinie. Les Nymphes qui habitaient des îles enchantées, celles qui présidaient aux sources et aux frais vallons, ou se réunissaient en chœur sur les flancs et les sommets des montagnes, n'étaient à Sparte l'objet d'aucun honneur public.

Leur vie, sans être immortelle, n'avait que de très lointaines limites. Elles ne devaient cesser d'être qu'après avoir vécu 9620 ans (2). Plutarque, qui fixe gravement ce long terme assigné à ces êtres fortunés, a négligé d'indiquer le point de départ de leur existence.

Le foyer de la famille fut le premier sanctuaire des dieux, sous quelque forme et avec quelques attributs qu'ils fussent honorés. Des autels furent ensuite érigés dans la tribu et dans la cité. C'est là que le peuple portait les offrandes, faisait fumer l'encens, amenait les victimes, chantait les chœurs, exécutait les danses et déployait toutes les magnificences des pompes triomphales. C'est là qu'il allait chercher une protection contre les coups du sort et les injustices des hommes. Zeus Xénios défendait l'étranger, et le coupable même, s'il parvenait à pénétrer dans l'enceinte sacrée,

(1) *Politique,* VIII, 4.

(2) PLUTARQUE. *Pourquoi les oracles ont cessé.*

était inviolable. « L'autel des dieux est un refuge pour tous, » dit Euripide (1).

4. Il ne suffisait pas à l'homme d'avoir une idée des dieux; il fallait qu'il les vît, et c'est dans ce but qu'on leur a donné des attributs.

Ces statues ne furent que des rochers, des troncs d'arbre, des pierres remarquables par leur nature, leur couleur ou une singularité quelconque (2). L'art s'y joignit bientôt, et il ne négligea rien pour leur donner une taille ou une beauté digne d'eux.

Callimaque (3) attribue au jeune Apollon la construction, sur les bords charmants du lac d'Ortygie, du premier édifice consacré à renfermer la majesté des dieux.

Sparte, qui n'avait pour ses habitants que des demeures étroites et sans ornements, éleva aux immortels des temples magnifiques, dont le plus célèbre fut celui d'Athéna Chalciœcos. Comment les dieux l'auraient-ils favorisée, si elle n'avait prodigué pour eux ses trésors et le génie des artistes étrangers?

Platon (4) dit que les Lacédémoniens s'écartèrent seuls de l'habitude de la Grèce, qui élevait aux dieux des temples magnifiques. C'était peut-être vrai pour les premiers temps. Beulé a montré, par le témoignage de Pausanias et d'ingénieuses inductions, avec combien de richesses, de génie et de goût avaient été élevés et ornés les temples de Sparte (5).

(1) *Héraclides,* V, 259.
(2) Voir Alf. Maury.
(3) *Odes,* V, 99.
(4) IIe *Alcibiade.*
(5) *L'Art à Sparte.*

Elle ne faisait rien sans consulter les dieux. Avant de décider une guerre ou de contracter une alliance, elle envoyait aux sanctuaires de Delphes et de Tempé.

Avant le combat, les généraux sacrifiaient aux Muses. Ils interrogeaient les devins qui les accompagnaient et qu'ils considéraient comme les interprètes des dieux (1).

Apollon Pythien était l'ami des Doriens, et il le prouva souvent en favorisant, par ses réponses, la politique de Sparte. Les simples particuliers allaient aussi chercher à pénétrer l'avenir et demander des règles de conduite.

C'est dans ces cas, uniquement, que se révèle une préoccupation morale chez les dieux ou leurs interprètes. Et encore, combien de fois y furent-ils infidèles !

Un Spartiate voulait nier un dépôt : « N'oublie pas, lui répondit la Pythie, que du faux serment naît un fils sans nom, sans mains, sans pieds, qui fond d'un vol rapide, sur le parjure, et ne le quitte qu'après l'avoir détruit, lui, sa maison, sa race. » On voit, au contraire, prospérer les descendants de celui qui a observé religieusement sa parole. Lycurgue avait porté très haut la sainteté du serment.

C'est chez les philosophes seulement que se révèle la nécessité de conformer sa conduite à des règles de morale agréables aux dieux. La vertu consistait, d'une manière exclusive, dans la pratique des devoirs envers l'Etat. C'est Xénophon plutôt qu'Agésilas que nous entendons dans ce passage (2) : Une

(1) V. Plutarque, *Aristide*.

(2) *Agésilas*, II.

maxime qu'il ne cessait de répéter, c'est que, selon lui, les dieux n'aiment pas moins les bonnes actions que les victimes pures. « On pourrait citer dans l'histoire des Grecs et dans celle des Barbares, dit-il ailleurs (1), nombre de faits qui prouvent que les dieux tiennent compte des religieux et des impies. »

La foi à une autre vie, la conviction qu'il y avait des peines et des récompenses pour le bien et le mal n'étaient pas enseignées par les prêtres. Comment la foule y aurait-elle cru? Comment aurait-elle pensé que le mal caché aux hommes pouvait être atteint par la justice des dieux ? Leur puissance allait-elle jusqu'à pénétrer ce qui se passait dans les cœurs?

5. Les offrandes étaient plus abondantes que recherchées. Plutarque attribue à Lycurgue cette belle parole : « Nous offrons des choses communes, afin d'avoir, tous les jours, le moyen d'honorer les dieux. »

Cet honneur privé ou public avait pour principe la crainte. On redoutait la colère des dieux, on ne les aimait pas. Leur faveur n'était pas acquise par une vie pure, par la pratique habituelle ou héroïque de la vertu. Il suffisait que ce qui avait été traditionnellement réglé, fut fidèlement exécuté. L'encens, les offrandes, les victimes, les processions, les fêtes constituaient toute la religion. Le cœur n'y était pour rien. Qu'aurait-il pu aimer chez ces dieux que l'erreur lui imposait, qui ne s'aimaient pas entre eux et n'aimaient pas les hommes?

Barthélémy (2) a dit à ce sujet : « Les objets du

(1) *Helléniques.*

(2) *Voyage d'Anacharsis,* XLIX.

culte public n'inspirent, à Lacédémone, qu'un profond respect, qu'un silence absolu. On ne s'y permet, à leur égard, ni discussions, ni doutes; adorer les dieux, honorer les héros, voilà l'unique dogme des Spartiates.... Si le culte des Lacédémoniens est, comme celui des autres Grecs, souillé d'erreurs et de préjugés dans la théorie, il est du moins plein de raison et de lumières dans la pratique. » Barthélémy flatte les Spartiates.

Ils n'ornaient pas les temples des dépouilles rapportées de la guerre. La raison qu'ils en donnaient, c'est que des objets enlevés à des gens qui s'étaient laissé vaincre, ne pouvaient être agréables aux dieux, ni exposés aux regards de la jeunesse (1).

Les devins avaient sur l'esprit superstitieux et crédule des Spartiates une influence considérable. Ces personnages étaient sacrés dans toute la Grèce, dès les temps les plus reculés, et Calchas est célèbre. Sparte avait ses devins en titre. Lorsque, au commencement de l'année ou du mois, les rois avaient à faire des sacrifices publics; lorsque, avant une guerre, avant un combat, on offrait de l'encens ou des victimes aux dieux, les devins prononçaient sur tout ce qui touchait à cette manifestation religieuse de la cité (2).

Les écrivains ont manqué à Sparte; ceux de la race Ionienne ignoraient ou dédaignaient ce qui se passait chez les Doriens. Il n'est pas étonnant qu'ils nous laissent dans une ignorance presque complète des choses de la religion.

(1) V. Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*
(2) Voir Thucydide, V, 54, 55; VI, 69.

Il importe de signaler le silence absolu de Lycurgue sur le culte des dieux qu'il savait nécessaire à l'individu et à la cité ; mais soit qu'il crût que le législateur ne doit point y toucher parce qu'il est la manifestation d'un sentiment antérieur et supérieur, soit qu'il l'ait trouvé constitué de manière à ce qu'une réforme ne fût pas nécessaire, il n'a pris à ce sujet aucune mesure que les historiens nous aient fait connaître.

6. Tous les peuples ont honoré leurs dieux par des cérémonies publiques. Les cités de la Grèce dont la vie était extérieure, devaient, plus que les autres, accorder de l'importance aux fêtes, aux processions, aux jeux, aux intercessions solennelles.

Sparte n'y manqua pas. Si elle ne recherchait pas, comme Athènes, la satisfaction pour les yeux d'un beau spectacle, et pour l'âme, d'une manifestation éclatante de piété, elle ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer à sa gloire en assurant la faveur des dieux.

Elle leur rendait des actions de grâces, apaisait leur colère, sollicitait un bienfait, et veillait à ne point se laisser dépasser dans l'accomplissement de ce devoir pieux.

Voici quelques-unes des fêtes de Sparte ; presque toutes ont à la fois un caractère religieux et politique.

Les *Æmacouries* ou fête du sang. On fouettait de jeunes garçons sur le tombeau de Pélops ou devant l'autel d'Artémis. Les fils des citoyens étaient seuls admis à cet honneur, et plus tard seulement les enfants des esclaves y prirent part. La prêtresse

tenait entre ses mains la déesse. Les enfants ne se plaignaient pas. La mort suivait quelquefois, glorieuse et enviée. Le corps recevait les honneurs réservés aux vainqueurs, et la tête était couronnée de guirlandes (1).

Les *Ambrosies*, en l'honneur de Bacchus, étaient communes à presque toutes les villes de la Grèce.

Les *Achillées*, fête annuelle, rappelaient la valeur et la gloire d'Achille (2).

Les *Brasidées* célébraient la gloire de Brasidas et les journées de Méthone, de Philos et d'Amphipolis. Elles se composaient de sacrifices solennels et de jeux dans lesquels figuraient seuls des Spartiates. Une amende punissait ceux qui ne s'y rendaient pas (3).

Les *Gymnopédies*, fête civile plutôt que fête religieuse, produisaient en public de jeunes garçons nus qui exécutaient des danses (4). Elles furent instituées par Thalétas en l'honneur de l'éducation publique des jeunes citoyens et pour délivrer le pays d'une peste qui le désolait.

La *Diamastigosis* avait des cérémonies communes avec les *Æmacouries*. Elle était célébrée en l'honneur d'Artémis Orthia. Les parents surveillaient leurs enfants cruellement fouettés, les applaudissaient quand ils supportaient sans plainte la douleur, et s'indignaient contre eux lorsqu'ils paraissaient souffrir de ce traitement. Une famille se glorifiait d'avoir

(1) Voir PAUSANIAS, *Laconie*.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens*.

fourni à la déesse des victimes qui n'avaient pas laissé voir de faiblesse (1).

La *Diantiné*, dont on ne sait ni le but ni les cérémonies.

Les *Dictynnies*, célébrées en l'honneur d'Artémis Dictynna.

Les *Dioscouries* rappelaient la mémoire de Castor et de Pollux à l'endroit même où ils avaient vécu. Pollux était fils de Zeus, et sa naissance était chantée à l'époque de l'année où Dionysos enrichissait la terre de ses dons.

Les *Hécatombées*, sacrifice annuel dans lequel Sparte demandait aux dieux la prospérité de cent villes répandues sur le territoire de la Laconie (2).

L'*Hélénie*, fête en l'honneur de la femme de Ménélas. Sparte adoptait la tradition qui rapportait qu'un fantôme avait suivi Paris à Troie, pendant que la véritable Hélène, enlevée par les dieux, avait vécu sous leur protection en Egypte. Elle y fut retrouvée par Ménélas après la destruction de Troie, et, avec lui, rentra en Laconie, où elle fut honorée comme une déesse. Les jeunes filles paraissaient en public, montées sur des mules ou sur des chariots faits de joncs et de roseaux. Ménélas recevait aussi, non seulement les honneurs réservés aux héros, mais encore ceux des dieux (3).

Les Lacédémoniens célébraient aussi les *Eleusinies* ou mystères, solennité commune à toute la Grèce, et qui se renouvelait tous les cinq ans. Ces fêtes

(1) V. Pausanias, *Laconie*. — Cicéron, *Tusculanes*, 2, 14.

(2) Eustathe, *Commentaire sur l'Iliade*, chapitre II.

(3) Isocrate, *Éloge d'Hélène*.

duraient neuf jours et attiraient à Eleusis, voisine d'Athènes, des représentants de toutes les cités ioniennes ou doriennes. Une loi de Lycurgue, rapportée par Plutarque (1), condamnait à une amende de six drachmes la femme qui s'y rendait en chariot.

On cite aussi l'*Epicrénie* en l'honneur de Déméter, et l'*Episcénie*, dont le caractère religieux est incertain, ainsi que celui de l'*Euryclée*.

L'*Ergatie* rappelait Hercule et ses travaux.

L'*Ephippe* était une course des chevaux précédée et suivie de libations et de prières.

On n'honorait pas seulement Hercule, héros protecteur du Péloponèse et tige des rois qui régnaient à Sparte ; on avait encore établi une fête, l'*Elacatie*, en l'honneur d'Elacate, un de ses favoris.

Pendant l'*Esoanthie*, les femmes du Péloponèse se réunissaient pour cueillir des fleurs.

Hésychius parle de la *Théraphnatidie* comme d'une fête commune à toute la Laconie, sans en faire connaître le caractère.

Les *Thesmophories* avaient pour but de remercier Déméter, qui avait, la première, donné des lois à l'humanité en lui apportant le blé et en lui enseignant l'art de le cultiver.

Ino ou Leucothoé avait sa fête en Laconie.

La *Calaoidie* honorait Artémis. Elle était célébrée par tous les Laconiens.

Par les *Carnéies* ou *Carnéennes*, Sparte honorait Apollon Carnéos. Cette fête durait neuf jours. On dressait neuf tentes, dans lesquelles se renfermaient neuf citoyens qui devaient être prêts à en sortir au

(1) *Vie des dix orateurs.*

premier appel. On prétendait reproduire ainsi la vie des camps. Un concours de musiciens terminait la fête (1).

Terpandre, réformateur de ces fêtes, y introduisit la poésie, qui, sans se substituer à l'appareil guerrier, en tempéra la rudesse.

Les *Léonidées* avaient pour but de rendre hommage à Léonidas et aux héros morts avec lui aux Thermopyles (2).

Les Spartiates ne pouvaient oublier leur législateur. Ils offraient à Lycurgue, à qui ils avaient élevé un temple, un sacrifice annuel (3).

Ils rappelaient dans les *Pausanies* le souvenir et les services de Pausanias, vainqueur à Platées, par des jeux qui n'admettaient point d'étrangers, et par l'oraison funèbre du guerrier.

Pendant les *Promachies*, les Lacédémoniens se couronnaient de roseaux (4).

Hésychius parle d'une fête appelée *Syrmée,* qui consistait en des jeux dont le prix était un breuvage composé de graisse et de miel.

Il y avait à Sparte, comme dans toutes les cités grecques, des fêtes et des offrandes destinées à remercier les dieux ou à les rendre favorables, après la naissance, le mariage, la mort. Une mère faisait solennellement ses relevailles.

Les nourrices se réunissaient à une époque fixe pour la célébration des *Tithénidies*. Celles qui avaient

(1) V. Plutarque, *Nicias.*

(2) Pausanias, *Laconie.*

(3) Plutarque, *Lycurgue.*

(4) Athénée, liv. XV.

allaité des enfants mâles, les portaient au temple d'Artémis Corytalienne. Elles sacrifiaient deux jeunes pigeons, formaient des danses et faisaient des bouffonneries. Un repas était servi sous des tentes. Les étrangers et les citoyens pouvaient y prendre part. On y servait du pain, du fromage nouveau, des figues, des fèves, le ventre et les entrailles des victimes.

Les *Hyacinthies,* que l'on célébrait à Amyclée (1) en l'honneur d'Apollon, étaient aussi une fête de Sparte. Elle durait trois jours, dont le premier et le dernier étaient consacrés à la douleur et le second à la joie. Des chœurs de jeunes garçons, légèrement vêtus, célébraient, par des hymnes, les accords de la flûte, des danses ou des exercices hippiques, la mémoire du bel adolescent dont Amyclée possédait le tombeau (2).

Enfin, les *Chalciorchies* honoraient Athéna, à qui on offrait un sacrifice solennel dans son temple revêtu d'airain. Les éphores présidaient aux cérémonies dans lesquelles figuraient des jeunes gens (3).

Ces fêtes intéressaient la population tout entière. On y retrouve quelque chose de l'austère simplicité de la ville, à qui Lucurgue avait recommandé d'offrir aux dieux des choses de peu de valeur, afin que la misère n'interdît les sacrifices à personne (4). On peut y retrouver aussi le désir d'assurer à la ville, par des cérémonies dignes d'elle, la protection de divinités de divers ordres.

(1) Xénophon, *Hellén.,* liv. IV.

(2) Pausanias, *Lacon.,* XIII.

(3) Pausanias, *Laconie.*

(4) Plutarque, *Lycurgue.*

Ce qui valait mieux que toutes ces manifestations, c'est la prière dont parle Platon (1), et qui, disait-il, était agréable aux dieux, parce qu'elle ne leur demandait que ce qui était véritablement bon, les suppliant de ne pas écouter les sollicitations les plus pressantes pour des objets injustes ou mauvais.

II

Sparte.

1. Sparte s'élevait sur la rive occidentale de l'Eurotas, dans une vallée profonde, sur de petites collines assez espacées, dont chacune eût été une forteresse, s'il était entré dans l'esprit des Lacédémoniens, que leur ville dût être défendue autrement que par les poitrines de ses enfants.

Sparte, en effet, n'eut pas de longtemps une enceinte avec des murs, des bastions et des tours, quoiqu'elle ne fût pas, comme Elis, consacrée à Zeus et défendue par sa sainteté. Sa citadelle elle-même, ce sanctuaire où chaque ville enfermait l'image du dieu qui la protégeait et à laquelle ses destinées étaient attachées, ne s'élevait pas dans un endroit inaccessible.

Le sol où fut bâtie Sparte était un amas de collines, d'un accès très difficile, même du côté de la mer. Il n'y avait pas de point qui, par sa hauteur, dépassât considérablement tous les autres comme

(1) *Des Lois*, VII.

l'acropole d'Athènes et l'acro-Corinthe à l'entrée du Péloponèse.

Il eût été possible, cependant, de fortifier une des collines sur lesquelles s'étaient répandues les humbles maisons et élevés les nobles édifices de la cité. Mais ce que la nature n'avait point fait, l'art ne le créa pas. « La citadelle de Sparte n'est pas une colline remarquable par sa hauteur, comme la Cadmée des Thébains et la Larisse des Argiens (1). »

Sparte affectait de dédaigner ce que les autres recherchaient. Toute ressemblance avec une cité étrangère lui aurait paru une diminution de sa propre grandeur. La singularité lui semblait une des conditions de sa supériorité.

La recommandation de ne point fortifier Sparte venait de Lycurgue. Indépendamment de la confiance qu'il avait en la valeur des habitants, on peut penser que l'étendue de la ville, composée de cinq tribus ou villages assez éloignés l'un de l'autre, aurait exigé d'énormes travaux ; que le législateur avait voulu soustraire les rois à toute idée ambitieuse qu'eussent pu faire naître les fortifications de la ville où ils résidaient ; qu'il avait enfin tenu à éloigner le théâtre des guerres, une défaite pouvant mettre, malgré ses murailles, une ville à la discrétion du vainqueur.

Toutes ces raisons sont vraisemblables. Mais on aime mieux croire que les Spartiates ne voulaient devoir qu'à leurs bras la défense de leurs foyers. Il semble que ce soit plus digne d'eux et plus conforme à leur organisation militaire.

Sparte cependant n'avait pas à craindre d'invasion

(1) Pausanias, *Laconie*, XVIII.

soudaine. Longtemps sa pauvreté et sa valeur auraient suffi à la protéger. Elle était défendue à l'est et à l'ouest par de longues chaînes de montagnes. Au nord-ouest, la vallée de l'Eurotas était coupée d'accidents qui permettaient à quelques hommes d'en défendre le passage contre une armée.

« Nous y descendîmes, dit Chateaubriand, par une espèce d'escalier taillé dans le roc, comme celui du mont Borée (1). »

Au nord-est, la vallée de Sellasie est « une des plus sauvages de la Grèce. » Un peu plus ouverte du côté de la Laconie, elle est presque impraticable dans sa partie supérieure.

La vallée de l'Eurotas s'élargissait au point où fut bâtie Sparte. Les collines nombreuses s'inclinaient doucement pour former ces plaines que le travail de l'homme rendit fertiles, et où un peuple austère et sobre trouva ce qui suffisait à sa subsistance.

2. Les environs de Sparte étaient loin d'égaler en beauté et en fécondité ceux d'Amyclée, ville qui lui fut bientôt soumise, et qui était, d'après Polybe (2), « le lieu le mieux planté et le plus fertile de la Laconie. »

Amyclée, dont le nom revient si souvent dans l'histoire de Sparte pour les honneurs rendus à Apollon, son protecteur, était à vingt stades de la cité de Lycurgue, du côté de la mer (3).

Nous connaissons le pays qui environnait Sparte.

(1) *Itinéraire*, I, p. 62.

(2) V, 19.

(3) La longueur du stade a varié. Le stade olympique, le 8e du mille romain, était de 184 m. 955.

Nous voudrions pouvoir nous figurer la ville même où s'est accomplie la tentative la plus audacieuse de constitution dont l'histoire nous ait conservé le souvenir.

Après avoir décrit les hauteurs qui environnent Sparte, Strabon ajoute (1) : « La ville est dans un endroit un peu plus bas ; elle renferme cependant quelques collines dans son enceinte, mais il n'y a point d'eau stagnante ; un de ses faubourgs était autrefois couvert d'eau. Voilà pourquoi on l'appelle encore Limnée (2), et le temple de Dionysios, qui est maintenant à sec, était autrefois dans l'eau. » Terpandre l'appelle : la ville aux larges rues, où habite la justice (3).

Pausanias avait vu et étudié Sparte. En suivant sa description à laquelle manquent bien des choses, et qui ne diffère pas essentiellement par sa sécheresse et ses détails de celles des *Guides* d'aujourd'hui, on peut avoir une idée de cette ville célèbre.

Xénophon a dit, à propos d'Agésilas (4) : « A voir les portes de sa maison, on aurait cru voir celles qu'Aristodémos y avait fait mettre. » Qu'il voulût indiquer ainsi la simplicité primitive ou la vétusté, c'est assez pour faire connaître l'aspect et l'état des habitations des particuliers, puisque celle d'un roi était modeste comme elles.

Cornélius Népos est plus explicite. « Agésilas, dit-il, se contenta de la maison qu'avait habitée Eu-

(1) Livre VIII.

(2) Λίμνη, marais.

(3) Δίκα ευρυαγύια.

(4) *Vie d'Agésilas,* VIII, 7.

rysthénès, le père de ses ancêtres. Nul signe de mollesse, nulle trace de luxe; tout, au contraire, respirant l'austérité et l'abstinence. Elle était telle, en effet, qu'elle ne différait en rien de la maison d'un simple particulier, d'un pauvre (1).»

Il n'en était pas de même des édifices publics et des temples des dieux. Il y avait, sous ces deux rapports, à Sparte, une grande magnificence. Si les artistes n'y naissaient pas, on savait les attirer, et si l'or fut longtemps dédaigné par les hommes, on le prodiguait pour les dieux.

L'or vint tard à Sparte et même en Grèce, s'il faut en croire Athénée. Il dit, à propos de la statue d'Apollon Amycléen, qui, d'après Pausanias, avait environ trente coudées de haut (2), que lorsque les Lacédémoniens, maîtres de cette ville, voulurent faire dorer le dieu dont ils mettaient à haut prix la protection, « ils ne trouvèrent pas de l'or dans toute la Grèce, et s'adressèrent à l'oracle de Delphes, qui les renvoya à Crésus, roi de Lydie (3). »

Ces faits se rapporteraient aux premières années du VI[e] siècle, puisque la bataille de Thymbrée, qui mit fin au règne de Crésus, est de 548.

La prise d'Amyclée par les Spartiates est antérieure à la première guerre de Messénie (744). La statue dont il est question devait être destinée à un temple nouveau, car le culte d'Apollon est très ancien dans cette ville.

(1) *Agésilas,* VII.

(2) *Laconie,* XIX. — La coudée olympique est évaluée à 462 millimètres. La statue aurait eu 13 mètres 86 cent.

(3) ATHÉNÉE, liv. VI.

« A Lacédémone, dit Pline (1), on ne porte que des anneaux de fer. » Ce ne fut pas toujours vrai; mais pendant longtemps ce modeste ornement fut à la fois la preuve de la rareté de l'or et de la simplicité austère de la population. Pourquoi les Spartiates n'ont-ils pas eu toujours présentes à l'esprit ces paroles de l'oracle de Delphes : « L'amour de l'argent perdra Sparte, et rien de plus? »

3. « Les Lacédémoniens ont à Sparte, dit Pausanias (2), une place qui mérite d'être vue. Le bâtiment où s'assemble le sénat est sur cette place, ainsi que ceux où se réunissent les éphores, les nomophylaques et les bidiéens. »

On y trouve le Portique des Perses, bâti avec le butin fait dans la guerre contre cette nation. Les colonnes, en marbre blanc, représentent des scènes de cette guerre. On y remarque, gravée sur du cuivre, l'image du devin Agias, qui annonça, dit-on, à Lysandre la victoire d'Œgos Potamos; les statues d'Apollon Pythœos, d'Artémis et de Leto; les temples de la Terre et de Zeus Agoréos, d'Athéna Agoréa, de Poseidon Asphalios, d'Apollon et de Héré.

« Le toit du *Portique des Perses* était soutenu, dit Vitruve (3), par des statues colossales drapées de longues robes flottantes, et représentant les principaux officiers de l'armée de Xerxès, qui avaient été tués ou faits prisonniers dans les batailles. »

Une grande statue y représente le peuple spartiate;

(1) *Histoire naturelle,* XXXIII, 4, 2.
(2) *Laconie,* XI.
(3) *De l'architecture,* I, 1.

auprès sont un temple des Parques et le tombeau d'Oreste, dont les ossements, trouvés à Tégée, furent déposés en ce lieu. On trouve ensuite la statue du roi Polydoros, Hermès Agoréos portant Dionysios enfant, l'édifice nommé les anciennes Ephories, le bâtiment consacré aux repas publics, et les statues de Zeus Xénios et d'Athéna Xénia.

« En sortant de la place publique, par la rue nommée Aphétaïs ou des Barrières, vous trouvez l'édifice Boonéta.... C'était autrefois la maison du roi Polydoros; on lui donna ce nom, parce que les Lacédémoniens l'achetèrent de sa veuve, et lui en payèrent le prix avec des bœufs, car on ne connaissait pas encore les monnaies d'or et d'argent (1). »

Cependant, d'après la chronique de Paros, les Eginètes auraient, vers 894, dix ans avant la naissance de Lycurgue, frappé une monnaie d'argent qui ne tarda pas à se répandre : c'était la mine Eginète.

C'est sous ce roi que commença (744) la première guerre de Messénie.

On rencontre ensuite un temple d'Athéna, dont la statue a été érigée par Ulysse, le monument héroïque d'Iopos, qui vivait du temps de Lélex, et celui d'Amphiaraos, fils d'Oïclès.

Près de là est l'enceinte de Poseidon Ténarios, et une statue d'Athéna, « offrande, dit-on, des colonies lacédémoniennes de l'Italie et de Tarente (2). »

Ces colonies étaient anciennes; car, après Lycurgue, les Lacédémoniens n'eurent aucune raison pour quitter leur pays. Les mouvements des peuples,

(1) Pausanias, *Laconie*, XII.
(2) *Ibid.*

les luttes de race, les guerres, les factions et les révolutions qu'elles provoquaient, avaient auparavant déterminé de fréquentes émigrations. Thucydide (1) dit, en parlant des colonies fondées à cause de l'excédant de la population : « Lorsque, longtemps après les Héraclides, la Grèce, un peu tranquillisée, eut pris une forme un peu plus stable, elle envoya des colonies, Athènes en Ionie, dans l'Asie Mineure et dans une grande partie des îles de l'Archipel, le Péloponèse en Sicile et en Italie. » Il ne nomme pas Sparte.

Certaines traditions permettent cependant de supposer qu'elle ne resta pas étrangère à ce mouvement, qui répandit l'influence grecque sur tous les rivages de la mer Intérieure.

« Une autre légende, dit Preller (2), faisait descendre les Sabins des Lacédémoniens. Sabin était, disait-on, un fugitif de Sparte, abordé en Italie. Cette explication plaisait assez en général, parce qu'il y avait entre les deux peuples certains traits de ressemblance, surtout la rigueur de la discipline. Mais on se demande si ce n'est pas un jeu d'esprit généalogique des Grecs, spécialement des Tarentins, qui a donné lieu à cette tradition. Les Tarentins se glorifiaient volontiers de descendre d'Hercule par Phalanthe, et comme le Sabin Sancus répondait à l'Hercule Grec, il était fort naturel de voir aussi dans Sabin un Héraclide ou Lacédémonien. Les Tarentins et les Samnites, leurs voisins, devinrent naturellement alliés, et la légende d'une origine lacédémonienne, appliquée

(1) I, 12.
(2) *Les Dieux de l'ancienne Rome,* trad. Dietz. p. 427.

d'abord aux Samnites, ne fut transportée que plus tard aux centres sabins, pour donner naissance à l'histoire romanesque d'une descente des Spartiates sur le rivage occidental de l'Italie. » Les Méliens affirmaient que leur île avait été colonisée sept cents ans auparavant par les Spartiates (1).

L'édifice appelé Hellénion rappelle le souvenir de l'assemblée des Grecs se concertant contre les Perses ; auprès s'élève le monument du héraut Talthybios.

On trouve ensuite l'autel d'Apollon Acritas, le Gasepton, consacré à la terre, la statue d'Apollon Maléates, le temple de Dictynne ou Britomartis, fille de Zeus, et le tombeau des Eurypontides.

La même rue renferme encore les temples d'Arsinoé et d'Artémis, les tombeaux des devins Iamides, de Maron et d'Alphée, qui, après Léonidas, montrèrent le plus de valeur aux Thermopyles. Zeus Tropœos et la mère des dieux ont des temples qui précèdent les monuments d'Hippolyte, fils de Thésée et de l'Arcadien Aulon.

D'un autre côté de la place publique s'ouvre une rue où est « situé le Scias, édifice où les Lacédémoniens tiennent encore maintenant leurs assemblées ; il a été construit, dit-on, par Théodore de Samos, qui, le premier, trouva l'art de fondre le fer et d'en faire des statues (2). »

Athénée dit (3) que les Lacédémoniens avaient neuf endroits pareils qui ressemblaient à des tentes, et sous lesquels ils célébraient les fêtes nommées Carnéennes.

(1) Voir Hérodote, IV, 147.,

(2) Pausanias, *Laconie,* XII.

(3) Liv. IV.

Auprès est un bâtiment circulaire qui renferme les statues de Zeus et d'Aphrodite.

On voit auprès de là les tombeaux de Cynortas et de Castor. Le temple de Castor s'élève à côté.

En face d'Aphrodite Olympienne est le temple de Coré Soteira, fille de Déméter. On rencontre plus loin la statue de Carnéos Œcetas et celle d'Aphétœos.

« Vous trouvez ensuite une place carrée entourée de portiques, où l'on vendait anciennement toutes sortes de menues marchandises (1). » Auprès sont les autels de Zeus Amboulios, d'Athéna Amboulia et des Dioscures. Vis-à-vis est l'endroit appelé Colona, et le temple de Dionysios Colonate.

Le temple de Zeus, qui donne des vents favorables, n'est pas éloigné, et, à sa droite, est le monument héroïque de Pleuron.

Sur une colline voisine, s'élève le temple d'Héré Argienne. Il fut bâti par ordre de l'oracle, après une inondation de l'Eurotas. C'était certainement après la soumission d'Argos. Honorer sa grande déesse, c'était s'assurer sa protection et en priver la ville qu'elle avait jusqu'alors favorisée. La destinée d'une cité dépendait d'une divinité protectrice. Sa statue enlevée, son culte supprimé transportaient à une ville ou à un peuple plus heureux tous les avantages dont elle était la dispensatrice. Sparte s'était approprié l'Héré Argienne.

Sur la route, à droite de cette colline, est la statue d'Etoimoclès, qui avait remporté cinq fois le prix de la lutte aux jeux Olympiques. Son père Hippos-thénès avait été six fois vainqueur.

(1) Pausanias, *Laconie,* XIII.

Il n'est pas inutile de remarquer que Sparte élevait des statues aux athlètes qui avaient triomphé dans les jeux, et qu'elle refusait cet honneur à ceux qui étaient tombés dans les combats. On ne croyait pas devoir récompenser l'accomplissement d'un devoir.

Au sortir de la place publique, du côté du couchant, est le cénotaphe de Brasidas, et « un théâtre en marbre blanc, qui mérite d'être vu (1). » Ces mots sont, pour le géographe, l'expression de la plus vive admiration. Il les emploie pour les plus beaux monuments d'Athènes. Est-il étonnant qu'il s'en serve pour attirer l'attention sur l'édifice le plus considérable et le plus magnifique de Sparte?

Mais quelles œuvres y représentait-on? « Ils n'assistaient jamais, dit Plutarque (2), à des tragédies ni à des comédies pour ne pas entendre, même dans les choses d'amusement, des discours contraires aux lois. » Peut-être faisait-on pour les yeux ce qu'il était interdit de faire pour l'esprit et le cœur.

En face sont les tombeaux de Pausanias et de Léonidas. Un cippe contient le nom de tous ceux qui combattirent aux Thermopyles. La patrie ne veut pas qu'ils soient oubliés.

Ce ne fut que quarante ans après la glorieuse défaite, que les restes de Léonidas furent apportés à Sparte, et que cet honneur public lui fut rendu, ainsi qu'à ses compagnons. Pausanias fait remarquer (3) qu'on avait inscrit « non seulement leurs noms, mais

(1) Pausanias, *Laconie*, XIV.

(2) *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(3) Chapitre XIV.

ceux de leurs pères, » afin sans doute de montrer que la gloire des fils remonte à ceux dont les leçons et les exemples les ont formés à la vertu.

Un quartier de Sparte s'appelle Théomélidas. Il renferme le tombeau des Agides, la lesché (1) des Crotanes, un temple d'Asclépios, et le monument de Ténare.

En retournant vers la lesché, on rencontre le temple d'Artémis Issoria, et un cippe où sont inscrites les victoires remportées à la course par Chionis aux jeux Olympiques.

Le temple de Thétis renferme une statue que l'on tient cachée. Celui de Sérapis, « le plus moderne de tous ceux de Sparte (2), » n'a été élevé qu'à la suite des relations militaires et politiques de Sparte avec l'Égypte, après Alexandre (3).

Il y a aussi un temple de Zeus Olympien, et le Dromos, où les jeunes gens s'exercent à la course. Le Dromos a deux gymnases. On voit auprès le monument d'Eumédès, une ancienne statue d'Hercule, la maison de Ménélas qui appartient à un particulier, les temples des Dioscures et des Grâces, d'Ilithye, d'Apollon Carnéios et d'Artémis Hégémoné.

Le temple d'Asclépios Agnitos est à droite du Dromos. A peu de distance est le monument héroïque d'Alcon et le temple de Poseidon Domatite.

(1) Le mot λέσχη signifie entretien, lieu où l'on se rassemble, portique.

(2) *Laconie,* XIV.

(3) Il appartient donc, ainsi que d'autres monuments que nous n'avons pas signalés, à une époque postérieure à celle qu'embrassent nos études.

4. Vous arrivez ensuite au Plataniste, qu'on nomme ainsi parce qu'il est entouré de platanes très hauts et qui se touchent. Cet endroit, destiné aux combats des adolescents, est entouré d'un Euripe, qui en forme une île. Deux ponts y conduisent. Sur l'un, on voit la statue d'Hercule, et sur l'autre, celle de Lycurgue, dont les lois ont réglé les combats des jeunes gens, comme tous les autres détails du gouvernement de Sparte (1). » D'un côté, le symbole de la force physique; de l'autre, celui de la force morale.

Vers le Plataniste, on remarque les monuments héroïques de Cynisca, fille d'Archidamos, qui remporta le prix de la course des chars aux jeux Olympiques, et ceux d'Alcimos, d'Enaraphoros, de Dorcéos et de Sébros, tous fils d'Hyppocoon.

Une fontaine a pris son nom de Dorcéos, et, de Sébros, la place s'est appelée Sébrium. A droite est le monument du poète Alcman, que l'on honorait pour le caractère héroïque de sa poésie, comme on avait chassé Archiloque, soit parce qu'il s'était vanté d'avoir abandonné son bouclier dans un combat, soit parce qu'il avait chanté des choses obscènes.

On voit ensuite le temple d'Hélène et celui d'Hercule, qui touche aux murs. Le monument d'Œonos, parent d'Hercule, est voisin de son temple.

Au levant du Dromos, un sentier conduit au temple d'Athéna Axiopœné. Un second temple d'Athéna, bâti par Théra, est d'un autre côté, et auprès est celui d'Hipposthénès, qui avait remporté plusieurs victoires à la lutte. Un oracle lui a fait

(1) Pausanias, *Laconie*, XIV.

rendre des honneurs égaux à ceux de Poseidon.

Le nom des vainqueurs aux jeux est honoré par de nombreux monuments. Il ne faut pas s'en étonner. Tout ce qui manifestait la force ou l'adresse avait droit aux éloges des Spartiates. C'était l'image de la guerre et une préparation efficace. Les jeux Olympiques étaient d'ailleurs plus spécialement chers à Sparte. Ils avaient été institués par Hercule, la tige des rois et l'auteur de la prépondérance dorienne dans le Péloponèse.

« Il y a, vis-à-vis de ce temple, un Arès, avec des fers aux pieds, statue très ancienne qui a été érigée dans la même intention que la Victoire sans ailes, qu'on voit à Athènes. Les Athéniens ont représenté la Victoire ainsi, pour qu'elle restât toujours avec eux, et les Lacédémoniens ont enchaîné Arès, pour qu'il ne pût jamais les quitter (1). » Ces deux statues sont en bois. Le désir et l'espoir de la domination sont exprimés, chez les deux peuples, par un même symbole religieux.

Près du Pœcile, qui est une Lesché ou lieu d'assemblée, sont les monuments héroïques de Cadmos, et de deux de ses descendants, Æolicos et Œgée, ainsi que celui d'Amphilochos.

On rencontre ensuite le temple de Héré Œgophage (2) érigé par Hercule, celui de Poseidon Génethlios, et les monuments héroïques de Cléodaeus et d'Œbalos.

Asclépios a plusieurs temples à Sparte. Le plus

(1) PAUSANIAS, *Laconie,* XV.

(2) Ainsi nommée à cause des sacrifices de chèvres qu'on faisait en son honneur.

célèbre est vers les Boonètes, et, à gauche, on trouve le monument héroïque de Téléclos.

« En avançant, on découvre une colline peu élevée, sur laquelle est un temple ancien où une statue en bois représente Aphrodite armée. C'est, à ma connaissance, le seul temple à deux étages. L'étage supérieur est consacré à Morphô, surnom d'Aphrodite. Elle est assise, avec un voile sur la tête et des fers aux pieds. On dit que Tyndare voulut montrer, par ce symbole, l'attachement que les femmes doivent à leurs maris (1). »

Près de là est le temple d'Hilaïre et de Phœbé, filles d'Apollon, épouses des Dioscures. Elles ont pour prêtresses des jeunes filles. Un œuf orné de bandelettes est suspendu au plafond. C'est celui de Léda.

On trouve ensuite le Chiton, édifice où les femmes de Sparte tissent, tous les ans, une tunique pour Apollon Amycléen. En allant du Chiton aux portes de la ville, on trouve le monument héroïque de Chilon, un des sept sages, et celui du héros Athœnéos.

Les Lacédémoniens ont érigé un temple à Lycurgue et un tombeau à son fils Eucosmos. Auprès est l'autel de Lathria et d'Anaxandra, deux sœurs jumelles qui descendaient d'Hercule.

Vis-à-vis le temple de Lycurgue, sont les tombeaux de Théopompe et d'Eurybiade, qui commandait à Artémisium et à Salamine; le monument héroïque d'Astrabacos, et le limnœum consacré à Artémis Orthia. On croyait que sa statue était celle qui avait été emportée de la Tauride par Oreste.

On lui offrait autrefois des sacrifices humains.

(1) Pausanias, *Laconie,* XV.

« Lycurgue abolit cette coutume, et la remplaça par celle de fouetter les enfants; de cette manière, le sang humain arrose également l'autel. La prêtresse assiste à cette cérémonie, tenant la statue entre ses bras. Si ceux qui fouettent les jeunes gens les ménagent à cause de leur beauté ou de leur rang, elle devient si pesante que la prêtresse ne peut plus la porter (1). »

Le temple d'Ilithye est peu éloigné de celui d'Orthia.

5. Sparte n'était que la réunion de cinq villes, qui formèrent de tout temps cinq quartiers distincts. Thucydide (2) signale la différence qui existait entre cette agglomération et la fusion qui avait fait à Athènes une seule ville de douze bourgades. Sparte consistait en quartiers disséminés. Polybe (3) assure « qu'elle occupait un espace circulaire irrégulièrement parsemé de monticules, ayant au levant l'Eurotas, qu'on ne peut guéer pendant une partie de l'année à cause du volume considérable de ses eaux. Une suite d'aspérités qui se rattachent au mont Ménélaion, encaissent la rive opposée du fleuve, du côté où la ville se déploie, en faisant face à l'orient d'hiver, de façon que leurs ressauts escarpés dominent le terrain compris entre Sparte et l'Eurotas (4). »

Il y a dans la ville plusieurs collines. La plus élevée porte le nom d'Acropole. On y voit le temple d'Athéna Poliouchos ou Chalciœcos. Commencé par

(1) Pausanias, *Laconie*, XVI.

(2) I, 10.

(3) V, 22.

(4) Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, tome V.

Tyndare, il fut achevé longtemps après. La statue en bronze est l'ouvrage de Gitiadas, sculpteur du pays, qui composa des chants en dialecte dorien, et entre autres un hymne à Athéna (1).

« On a représenté sur le bronze plusieurs des travaux d'Hercule..., différentes actions des fils de Tyndare..., Vulcain brisant les chaînes de sa mère..., Persée allant chercher dans la Libye la tête de Méduse, et les Nymphes lui donnant le casque et la chaussure, à l'aide de laquelle il devait traverser les airs... ; la naissance d'Athéna, enfin Amphitrite et Poseidon. Tous ces ouvrages sont d'une grande dimension et, à mon avis, d'une beauté admirable (2). »

Le nom de Chalciœcos, donné à la fois à la déesse et au temple qui lui est consacré, viendrait du revêtement d'airain qui en faisait une œuvre à la fois riche et belle. D'après Suidas (3), il serait dû aux habitants de Chalcis, réfugiés à Sparte, qui le bâtirent.

Il y a, dans le même endroit, un temple d'Athéna Ergané, la laborieuse.

En allant au portique du midi, on trouve le temple de Zeus Cosmétos, devant lequel est le tombeau de Tyndare. Le portique au couchant renferme deux aigles qui portent deux Victoires, offrande de Lysandre, le vainqueur d'Ægos Potamos.

A gauche est le temple des Muses, « que les Lacédémoniens avaient érigé, parce qu'ils allaient au combat, non au son de la trompette, mais au son

(1) Pausanias, *Laconie,* XVI.

(2) Pausanias, *Laconie,* XVII.

(3) Verb. χαλκιείκος.

des flûtes, de la lyre et de la cithare (1). » La raison de cet honneur rendu aux Muses est caractéristique et ne pouvait prévaloir qu'à Sparte.

Derrière le Chalciœcos est le temple d'Aphrodite Aréia. « On y voit des statues en bois, les plus anciennes qu'il y ait en Grèce. A droite du Chalciœcos est un Zeus en bronze, la plus ancienne statue qu'on ait faite de ce métal. Elle n'est pas d'une seule pièce, mais composée de parties fabriquées séparément à coups de marteau; elles ont été ensuite ajustées les unes aux autres et fixées ensemble par des clous (2). » Œuvre de Léarchos de Rhégium ou de Dédale lui-même, elle rappelle l'enfance de l'art.

Si les Spartiates ne négligeaient rien pour honorer leurs dieux ou leurs héros, ils n'étaient pas artistes. La richesse et la profusion les contentaient plus qu'une exécution parfaite. Ce qui était capital à leurs yeux, c'est que le souvenir d'un grand fait ne fût pas perdu. Qu'importait la manière dont un monument, une colonne, une statue, une pierre le rappelaient?

Vers le Scénoma, théâtre probablement, quoique Pausanias ne le dise pas, on voit la statue d'une femme, Euryléonis, qui remporta à Olympie le prix de la course des chars à deux chevaux, et vers l'autel d'Athéna, deux statues du roi Pausanias, qui commandait à Platées.

On voit auprès la statue d'Aphrodite Ambologéra, érigée par ordre d'un oracle, et celles du Sommeil et de la Mort, que les Spartiates, sur l'autorité de l'*Iliade*, regardent comme frères.

(1) Pausanias, *Laconie*, XVII.

(2) Ibid.

Le temple d'Athéna Ophthalmitis fut érigé, dit-on, par Lycurgue, qui, dans une sédition, avait perdu un œil, et serait devenu aveugle sans l'aide de la déesse.

Plus loin est celui de Zeus Ammon, à propos duquel Pausanias dit : « Il paraît que, dans l'origine, les Lacédémoniens étaient de tous les Grecs ceux qui s'adressaient le plus fréquemment à l'oracle de la Libye (1). » Il est plus probable que la construction du temple remontait à une époque postérieure à Alexandre. Alors seulement les relations de Sparte furent fréquentes avec l'Égypte, et un dieu étranger put s'introduire dans la ville.

Le dernier monument, cité par Pausanias, est le temple d'Artémis Cnagia.

Il est une déesse que l'on ne s'attendait pas à voir honorée à Sparte, la cité guerrière : c'est la Peur. Pausanias n'en dit rien. Plutarque (2) en parle ainsi : « Outre le temple dédié à la Peur, les Lacédémoniens en ont d'autres, consacrés à la Mort, aux Ris et à d'autres passions. Ils adorent la Peur, non qu'ils la croient nuisible comme ces génies malfaisants qui sont en horreur, mais parce qu'ils la regardent comme un des liens les plus puissants des sociétés politiques. »

Il serait assez difficile de se rendre compte de cette raison, si l'on ne savait que tout est contradiction dans le paganisme. Il faut ajouter que ce temple était habituellement fermé.

Nous ne savons rien ni de l'étendue, ni de la

(1) *Laconie,* XVIII.

(2) *Agis,* XXXII.

population de Sparte. Plusieurs collines étaient comprises dans l'enceinte, et comme les fortifications ne resserraient pas les habitations, il est probable qu'elles couvraient un grand espace.

D'après Polybe (1), sa forme était circulaire et sa circonférence de quarante-huit stades. En adoptant l'évaluation moyenne de 185 mètres pour le stade, on obtient 15,540 mètres.

6. La population, uniquement composée de Spartiates, ne pouvait pas être considérable. Mais ils avaient de nombreux esclaves, et comme ils n'exerçaient eux-mêmes aucun métier, on doit supposer que des Laconiens avaient été autorisés à s'établir auprès de ceux à qui ils devaient fournir tout ce qui, après la nourriture, est nécessaire à l'existence.

Chacune des cinq villes qui formaient Sparte était occupée par une population distincte formant peut-être une tribu. On n'est pas d'accord sur le nom et le nombre de ces tribus. Il n'est pourtant pas inutile de les connaître. Quelques écrivains en nomment trois, désignées, d'après les descendants d'Hercule, sous les noms de : Hylléens, Pamphyliens, Dymanes; d'après les plus autorisés, cinq : la première était celle des Limnates, ainsi appelée du marais desséché sur lequel elle s'était établie ; la seconde, celle des Cynosures ou Queues de chien, nom donné au prolongement des monticules qu'elle occupait ; la troisième, celle des Pitanates, en face du théâtre (2); la quatrième, celle des Messoates, qui tirait son nom

(1) IX, 20.

(2) HÉRODOTE, VI, 67.

du tombeau du poète Alcman, originaire de Messoa (1); la cinquième, celle des Egides, d'Egée, dont elle possédait le tombeau. Quelques-uns comptent six tribus, confondant probablement ce nombre avec celui des *mores*, division militaire.

Pausanias se borne à une rapide nomenclature de places, de rues, de temples des dieux, d'autels, de tombeaux, de monuments héroïques, d'édifices publics.

Il y ajoute, il est vrai, des explications quelquefois historiques, trop souvent fabuleuses. Mais il laisse encore plus de regrets qu'il ne donne de satisfactions.

Il y a entre l'état matériel d'une ville et l'esprit de ses habitants des relations intimes et nécessaires. Religion, vie politique et sociale, usages, mœurs, occupations, tout cela se manifeste ou se trahit par l'aspect d'une ville. Ce témoignage muet est plus formel et plus éloquent que des descriptions ou des récits dans lesquels l'enthousiasme et le dénigrement trouvent toujours leur place.

De la rapide et sèche nomenclature de Pausanias, on peut tirer les conclusions suivantes :

Le géographe nomme peu de places et peu de rues. Il a dû se borner à celles qui renfermaient des édifices dignes de l'attention des visiteurs. Leur développement devait être considérable, puisqu'elles étaient occupées par un si grand nombre de monuments.

Thucydide (2) dit à ce sujet : « Si Sparte était

(1) Pausanias, III, 15.

(2) I, 6, 9.

dévastée un jour, s'il n'en restait que les temples et les édifices, la postérité pourrait douter de son importance, comparée à sa gloire. C'est le contraire pour Athènes, qui, réduite au même état, semblerait le double de ce qu'elle fut en réalité. »

Les événements ont confirmé cette prévision. Pendant que l'on cherchait vainement le lieu où fut Sparte, l'Acropole conservait la magnifique couronne de chefs-d'œuvre que lui avait donnés le génie athénien.

L'inégalité du sol a fourni aux explorateurs modernes des indications qui n'ont pas été sans utilité.

Les temples des dieux étaient nombreux. Le même dieu en avait plusieurs, sous des noms différents.

Ces dieux sont les mêmes que ceux d'Athènes. Le nom sous lequel ils sont honorés, les attache à Sparte. Zeus, Athéna, Héré, Poseidon, Aphrodite, Æphaistos, Artémis, Apollon devaient leur protection à la ville qui leur élevait des temples et des autels avec des symboles différents et sous des appellations diverses. Les divinités inférieures n'étaient pas oubliées, et l'imagination de Sparte est à peine moins féconde, sous ce rapport, que celle des autres cités grecques.

Les relations des hommes avec les dieux se bornent au culte extérieur.

La magnificence des temples, le nombre des statues des dieux et des hommes prouvent que l'art n'était pas dédaigné à Sparte. Mais les artistes ne naissaient pas en son sein. Ce que Virgile fait dire par Anchise avec un dédain affecté (1) était très vrai à Sparte.

(1) *Enéide,* VI, v. 847 et suivants.

D'autres avec plus d'art (cédons-leur cette gloire)
Coloreront la toile, ou d'une habile main
Feront vivre le marbre et respirer l'airain;
De discours plus flatteurs charmeront les oreilles,
Décriront mieux du ciel les pompeuses merveilles.
Toi, Romain, souviens-toi de régir l'univers;
Donne aux vaincus la paix, aux rebelles des fers;
Fais chérir de tes lois la sagesse profonde.
Voilà les arts de Rome et des maîtres du monde (1).

Pour avoir des œuvres d'art, on recourait à des mains étrangères.

Il n'est pas question de peintures. Dans l'histoire de l'art, la peinture est venue après la sculpture, et Sparte était ennemie du changement. Elle ne pouvait suivre que de loin les progrès réalisés dans les autres cités.

Ce que ne dit pas Pausanias, nous est révélé par Pline. Il parle du Pœcile, qui n'était pas comme à Athènes une seule galerie, mais qui avait une grande étendue. Les Romains en enlevèrent les magnifiques fresques. Ils scièrent à grands frais et avec des précautions infinies le ciment répandu sur les murs et les transportèrent intactes chez eux (2). Ce fut sans doute l'œuvre d'un général plus connaisseur que le vainqueur de Corinthe.

Les autels n'étaient pas élevés uniquement aux dieux. Si Lycurgue et Hélène eurent un temple, deux mortelles, filles d'Apollon, deux autres qui descendaient d'Hercule, eurent des autels.

Les tombeaux et les monuments héroïques sont en

(1) Traduction de Delille.
(2) *Histoire nat.,* liv. XXXV.

grand nombre. Ils ont été érigés à des rois, à des vainqueurs aux jeux Olympiques, rarement à des guerriers.

Il y a une différence entre les tombeaux et les monuments héroïques. Les premiers étaient un hommage rendu à des hommes que recommandaient leurs services. La patrie acquittait à leur égard une dette et les proposait à l'imitation.

Les autres avaient quelque chose de religieux. On rendait aux héros une espèce de culte qui les séparait des hommes et les rapprochait des dieux.

Les édifices publics sont en petit nombre. La simplicité de la vie politique à Sparte se contentait de quelques lieux de réunion pour le sénat, les éphores et le peuple.

Il y a un théâtre magnifique, s'il faut en croire Pausanias, de qui nous aurions voulu apprendre ce qu'on y représentait. Nous savons que la tragédie et la comédie n'avaient pas droit de cité à Sparte. L'aménagement intérieur du théâtre nous aurait appris quels étaient les plaisirs que ce peuple grave allait y chercher.

Il est très vraisemblable que ces édifices n'avaient ni la beauté, ni la magnificence de ceux qui étaient consacrés aux dieux. Rachetaient-ils par la majesté ce qui leur manquait du côté de la richesse? Nous sommes réduits à des conjectures.

Pausanias ne dit rien de l'ordre d'architecture employé dans ces constructions diverses. Par caractère, par tradition et par esprit de race, les Spartiates durent s'en tenir au plus ancien, au plus simple, à celui qui portait leur nom : au dorique.

7. La puissance de Sparte tomba, et si son nom se conserva longtemps, il vint un moment où il disparut. On aurait vainement cherché, le long de l'Eurotas, les lieux où fut Sparte. Les ruines elles-mêmes ont péri (1), aurait-on pu dire avec Lucain. Les villes meurent, elles aussi, a dit le poète Rutilius.

Le Grec moderne passait indifférent sur ces lieux autrefois célèbres et alors sans nom. Les érudits n'oubliaient pas; mais le temps avait si bien nivelé ce que, d'accord avec les hommes, il avait renversé, qu'il y eut de longues discussions pour marquer, sur les bords de l'Eurotas, le point précis occupé par cette ville dont le nom a rempli le monde.

C'est un exemple de plus de la fragilité de la gloire.

Guidé par Spon, l'abbé de Fourmont, Leroi et d'Anville, Chateaubriand a retrouvé, en 1806, ce qui reste de la ville de Léonidas.

« Je m'arrêtai tout à coup, dit-il (2), à la vue d'une vaste enceinte, ouverte en demi-cercle, et que je reconnus à l'instant pour un théâtre. Je ne puis peindre les sentiments confus qui vinrent m'assiéger. La colline au pied de laquelle je me trouvais, était donc la citadelle de Sparte, puisque le théâtre était adossé à la citadelle; la ruine que je voyais sur cette colline, était donc le temple de Minerve Chalciœcos, puisque celui-ci était dans la citadelle; les débris et les longs murs que j'avais passés plus bas, faisaient donc partie de la tribu des Cynosures, puisque cette tribu était au nord de la ville. Sparte était donc sous mes yeux, et son théâtre, que j'avais eu le bonheur

(1) Etiam periere ruinæ. LUCAIN.

(2) *Itinéraire,* I, p. 89.

de découvrir en arrivant, me donnait sur-le-champ la position des quartiers et des monuments. Je mis pied à terre, et je montai, en courant, sur la colline de la citadelle.

» Comme j'arrivais à son sommet, le soleil se levait derrière les monts Ménélaïons. Quel beau spectacle, mais qu'il était triste! L'Eurotas roulait, solitaire, sous lés débris du pont Babyx; des ruines de toutes parts, et pas un homme parmi ces ruines! Je restai immobile, dans une espèce de stupeur, à contempler cette scène. Un mélange d'admiration et de douleur arrêtait mes pas et ma pensée; le silence était profond autour de moi. Je voulus, du moins, faire parler l'écho dans les lieux où la voix humaine ne se faisait plus entendre, et je criai de toute ma force : Léonidas! Aucune ruine ne répéta ce grand nom, et Sparte même sembla l'avoir oublié. »

Pausanias, ce froid géographe du IIe siècle, servait de guide au voyageur français, dont l'imagination animait tout, et qui put donner un nom aux ruines. Il reconstitua une partie de la ville à l'aide de ce secours, dont l'élégant et exact auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* s'était déjà servi avec succès (1).

Il n'est pas jusqu'au fleuve où se baignait la jeunesse lacédémonienne qui n'ait subi l'atteinte du temps. L'Eurotas a perdu son nom; il est presque entièrement desséché, et des ruines l'encombrent

(1) L'abbé Barthélémy a rendu de grands services à la science par son livre, qui est resté longtemps populaire, et par des mémoires à l'Académie des belles-lettres. Ceux qui parlent le moins de ces mémoires sont ceux qui leur ont le plus emprunté.

et le détournent. « Le fleuve suit un lit tortueux, et se cache parmi les roseaux et des lauriers-roses aussi grands que des arbres. Sur la rive gauche, les monts Ménélaïons, d'un aspect aride et rougeâtre, forment contraste avec la fraîcheur et la verdure du cours de l'Eurotas. Sur la rive droite, le Taygète déploie son magnifique rideau ; tout l'espace compris entre ce rideau et le fleuve est occupé par les collines et les ruines de Sparte (1). »

On aime à suivre le voyageur français, ne serait-ce que pour se dédommager de la sécheresse du géographe de Césarée. En peignant l'état auquel les hommes et le temps ont réduit Sparte, il fait véritablement revivre cette ville morte, qui semble avoir entraîné dans sa tombe la nature elle-même. « L'Eurotas, appelé d'abord Himère, dit-il (2), coule maintenant oublié sous le nom d'Iri, comme le Tibre, autrefois l'Albula, porte aujourd'hui à la mer les eaux inconnues du Tévéré. J'examinai les ruines du pont Babyx, qui sont peu de chose. Je cherchai l'île du Plataniste, et je crois l'avoir trouvée au-dessous même de Magoula : c'est un terrain de forme triangulaire, dont un côté est baigné par l'Eurotas, et dont les deux autres côtés sont fermés par des fossés pleins de joncs, où coule, pendant l'hiver, la rivière de Magoula, l'ancien Cnacion. »

8. Comment était tombée cette ville puissante? Comment, à défaut de ses basses et modestes maisons, ses hauts et imposants édifices publics n'avaient-ils pas marqué sa place ? Comment avait-elle pu dispa-

(1) CHATEAUBRIAND, *Itin.*, I, p. 97.

(2) *Itinéraire,* I, p. 96.

raître, au point que son nom même fut oublié?

Lorsque la prise de Corinthe, en 146, eut consommé la soumission de la Grèce, Sparte essaya, par sa docilité, de se faire pardonner son antique grandeur.

Elle se mêla aux guerres civiles, et prit parti pour César contre Pompée.

Elle avait conservé, à la fin du IIe siècle après Jésus-Christ, s'il faut en croire Apollonius de Tyane, les lois de Lycurgue. On se demande ce qu'elle en pouvait faire, et comment elle les avait accommodées à la soumission ?

Rome, qui respectait Athènes, dont la gloire littéraire et artistique éclipsait la gloire militaire, ne paraît pas avoir aussi bien traité Sparte. Caracalla lui demanda — c'était un hommage à son antique valeur — un petit corps pour ses armées et une garde pour sa personne (1).

Les Hérules la pillèrent en 261, et Alaric la brûla en 400. Zozime dit à ce sujet (2) : « Sparte, si fameuse, ne put être sauvée. Ses citoyens l'abandonnèrent, et ses chefs la trahirent ; ses chefs, vils ministres des tyrans injustes et débauchés qui gouvernaient alors l'État. » Trente ans après, les Vandales, avec la brutalité sauvage attachée à leur nom et à leur souvenir, accumulèrent les ruines dans le Péloponèse, et Sparte ne fut pas exceptée.

Après Justinien (527-565), les Lacédémoniens forment les gardes des empereurs d'Orient, et Sparte devient la résidence d'un *despotès*.

Les invasions et les ravages ne sont pas finis. Sans

(1) Voir HÉRODIEN.

(2) Livre V.

qu'on puisse dire ce que Sparte perdit au passage de chacun de ces peuples, on peut être assuré que ses habitants, ses maisons et ses édifices en souffrirent.

La diminution des habitants amène la stérilité du sol, et, avec elle, la disparition des ruines que couvrent bientôt la terre et la végétation.

Au XIIe siècle, l'antique nom de Péloponèse s'efface sous le nom de Morée. Au XIIIe, Geoffroi de Villehardouin, qui faisait et racontait de grandes choses, essaie vainement, avec Guillaume de Champlite, de la conquérir. Elle était soumise à un tyran, Léon Chamarète.

En 1259, Misitra est, pour la première fois, nommée à côté de Sparte. Elle avait été conquise par des chevaliers français.

En 1263, Michel Paléologue s'empare de Sparte, et Pachymère raconte (1) que des Lacédémoniens, « transférés de leur pays à Constantinople, à cause de leur valeur, » servaient sur la flotte Bysantine.

En 1390, les chevaliers de Rhodes, qui suivaient tous les pas de l'islamisme pour le combattre, achetèrent le despotat de Sparte. Mais Bajazet, qui le leur avait cédé, tomba sous les coups de Timour, et la convention fut rompue.

Vers 1410, Constantin Dragazès, maître de la principauté de Laconie, résidait à Misitra, qui fut plusieurs fois assiégée, emportée et traitée avec la fureur de ces guerres sanglantes et dévastatrices.

Il en est de Sparte comme de ces fleuves impétueux qui inspirent l'étonnement et marquent leur

(1) Livre III.

passage par des destructions. A leur approche de la mer, ils se divisent, reçoivent plusieurs noms et disparaissent, sans qu'on puisse marquer le point précis où ils cessent d'être eux-mêmes.

9. On ne peut assigner aucune date à la fin de Sparte, c'est-à-dire à l'abandon de ses ruines.

En 1480, Mahomet II avait chassé de Sparte Démétrius, qui la gouvernait avec le titre de despote. Sigismond Malatesta, prince de Rimini, allié de Démétrius, fit le siège de la ville. Il ne put la prendre et y mit le feu. On n'a pas même la consolation de pouvoir accuser les musulmans de cette barbarie. Un manuscrit de Francisco Giambetti (1445), cité par Chateaubriand (1), contient le dessin « des masures de Lacédémone, à quatre ou cinq milles de Misitra. »

Un voyageur anglais, Vernon, avait visité et rapidement décrit la Grèce au XVII[e] siècle. Chateaubriand (2) cite le fragment suivant d'une de ses lettres, publiée par les *Philosophical transactions* du 24 avril 1676 :

« Sparte est un lieu désert. Misitra, qui en est éloignée de quatre milles, est habitée. On voit à Sparte presque toutes les murailles, des tours et des fondements des temples, avec des colonnes démolies, aussi bien que leurs chapiteaux. Il y reste encore un théâtre tout entier. Elle a eu autrefois cinq milles de tour, et elle est située à un demi-quart de lieue de la rivière Eurotas. »

Fourmont, écrivant à Maurepas, se vante « d'avoir, non pas abattu, mais rasé de fond en comble Sparte.

(1) Introduction, XLIX.

(2) *Itinéraire*, Introduction, LXIV.

Il n'a renversé, dit-il, qu'afin de faire reconnaître le lieu où fut Sparte (1). »

Il serait difficile d'accepter une pareille raison. Il est probable, du reste, en tenant compte des hommes et du temps consacrés à cette œuvre inepte, que le résultat dut être médiocre, et Fourmont ne fut pas aussi Vandale qu'il le dit.

En 1770, les Russes détruisirent ce qui restait de Sparte.

Pourquoi faut-il constater que, si la barbarie a porté les premiers coups à cette ville que recommandaient de si grands souvenirs, et qu'environnait une si haute renommée, c'est dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, presque de nos jours, sous la pioche ambitieuse d'un savant et sous le règne d'une impératrice qui se disait philosophe et se croyait amie des arts, que les ruines de Sparte ont subi leur dernier outrage ?

L'homme plus que le temps amasse des ruines (2).

Nous n'avons pas besoin d'aller si loin pour en avoir la preuve !

Sparte est aujourd'hui une petite ville qui date de 1835, et où réside le gouverneur du nome de Laconie.

L'imagination anime facilement ces ruines, et le passé redevient par moments, sous nos yeux charmés, plein de vie et de mouvement. Lois, mœurs, institutions, hommes, tout reparaît dans sa vérité et son

(1) V. POUQUEVILLE, *Voyage de la Grèce*, V.

(2) Tempus edax, homo vero edacior.

éclat. Scrophani (1) a largement esquissé ce tableau.
« C'est dans ces rues que, pleins de fierté, s'avançaient autrefois les Lacédémoniens. Il me semble les contempler. Celui-ci cède le pas à un vieillard, celui-là raconte ses victoires, d'autres montrent leurs blessures.... Voyez-vous ce peuple fier et belliqueux s'adoucir à la voix d'un seul homme, décider de la paix ou de la guerre... ; puis, assis au coucher du soleil sur cette place, apaiser tranquillement sa faim avec quelques légumes. C'est ici qu'aux premiers sons de la trompette, il écoute avec un silence respectueux la proclamation d'une loi, et qu'il assiste, sans s'émouvoir, aux funérailles des trois cents défenseurs des Thermopyles.... C'est aux lieux qui frappent mes regards que Sparte, réunie tout entière, femmes, jeunes gens, monarque, élèvent de concert un bûcher, et, dans cette fête lugubre, font les derniers adieux à Léonidas et à ses frères d'armes. Les pères, les mères, les enfants allument ce bûcher de leurs propres mains.... Léonidas et les trois cents sont présents ; ils n'attendent que les dernières libations pour se mettre en marche. Où vont-ils donc ? Contre trois millions de Mèdes. Ils marchent à une mort certaine : leur front est calme et serein ; leurs mères et leurs épouses ne versent pas une larme. « Prends un bouclier, dit une mère à son fils : reviens » avec ou dessus. »

C'est là la ville qui n'a vu que dans sa décadence la fumée d'un camp ennemi, et dont un citoyen, Antalcidas, à qui un Athénien disait que les Lacédémoniens avaient été souvent repoussés du Céphise,

(1) Cité par POUQUEVILLE, tome V, p. 546.

rivière qui baignait les murs d'Athènes, pouvait répondre avec orgueil : « Pour nous, nous ne vous avons jamais chassés des bords de l'Eurotas (1). »

III

Les Spartiates.

1. C'est aux Héraclides que Sparte devrait son origine. Maîtres, par la conquête, de lieux qui pouvaient leur être disputés, ils se réunirent sur un point qui leur parut facile à défendre. Si Sparte ne fut pas fondée, elle fut agrandie par eux. Ils y portèrent la vaillance du héros dont ils descendaient, et leur conduite à l'égard des vaincus pouvait faire prévoir quel serait le caractère de la ville où ils avaient concentré leurs forces et leur esprit.

Il y avait, en Laconie, trois populations : les vainqueurs, les vaincus et les esclaves.

Nulle part la séparation des éléments sociaux ne fut plus absolue qu'à Sparte, et le temps, au lieu de les rapprocher, en accentuant la division, irrita l'antagonisme.

Sparte ne connut jamais les tempéraments. On a pu dire qu'elle était toute d'une pièce ; ses idées et ses actes furent, en effet, toujours marqués par une inflexibilité qu'aucun peuple n'a jamais portée si loin.

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

Lycurgue est le législateur dont l'influence souveraine a développé le génie et façonné les mœurs des Spartiates. Que la législation de Sparte soit due tout entière à Lycurgue, qu'il l'ait seulement réformée ou qu'elle soit l'œuvre du temps, il est certain qu'elle n'est pas née uniquement de la volonté d'un homme ou des circonstances ; elle repose en très grande partie sur les dispositions et le caractère du peuple.

Horace a dit :

Que peuvent donc les lois quand les mœurs sont mauvaises (1) ?

Un législateur, quelles qu'eussent été son autorité et son habileté, n'eût pu imaginer et, à plus forte raison, réaliser une organisation sociale pareille à celle de Sparte. On peut seconder ou corriger des dispositions de l'esprit et du cœur, on ne les supprime pas plus qu'on ne les crée. Les lois ne sont souveraines que si elles sont en rapport avec les conditions générales de l'humanité et les aspirations particulières d'un peuple. C'est ce qu'a remarqué Montesquieu (2) :

« Le caractère des Lacédémoniens était grave, sérieux, taciturne. On n'aurait pas plus tiré parti d'un Athénien en l'ennuyant, que d'un Lacédémonien en le divertissant. »

Solon n'eût pas donné à Sparte les lois que son souple génie fit pour Athènes, et l'austère Lycurgue aurait adouci sa rigueur, s'il avait dû discipliner les mobiles Athéniens.

Pour créer quelque chose de si extraordinaire, un

(1) Quid leges sine moribus vanæ proficiunt ? (*Odes*, III, 24.)

(2) *Esprit des lois*, XIX, 7.

peuple décidé à contraindre en tout la nature, ce que J. J. Rousseau appelait « un couvent de soldats, » il fallait trois moyens : le génie des habitants, la volonté d'un législateur, le temps. L'histoire nous montre ces trois éléments réunis à Sparte.

Plutarque dit (1) : « Lorsqu'on affirme qu'à Lacédémone les hommes libres le sont autant qu'on puisse l'être et que les esclaves sont aux derniers excès de l'esclavage, on a marqué avec assez de justesse la différence de ce gouvernement avec les autres. » L'absolue abjection de ceux-ci est, en effet, la mesure de l'absolue domination de ceux-là.

Un corps intermédiaire devait réunir ces deux extrêmes. Entre le Spartiate et l'hilote, il y a le Laconien ou périèque.

2. Le Spartiate a tous les droits. Il a fait la loi, et il jouit de tous les avantages qu'elle crée ou consacre. Il est resté le vainqueur au milieu d'un peuple soumis ou asservi. Seul il prend part au gouvernement. Il y a, entre tous ceux dont l'origine privilégiée est commune, égalité parfaite, et c'est entre tous ces égaux que se partagent, par le choix ou par l'élection, l'exercice du pouvoir et les magistratures.

Le Spartiate est propriétaire, et sa propriété est inaliénable. Il est citoyen, sénateur, général, éphore, roi. Il administre la cité; il commande l'armée. S'il y admet le Laconien et même l'hilote, ce n'est que dans une situation inférieure. Le Spartiate est soldat; le Laconien et l'hilote sont des alliés, et ces alliés ne sont pas moins surveillés que l'ennemi.

Le Spartiate a le privilège de l'éducation imposée

(1) *Lycurgue,* XLI.

par Lycurgue. Soumis à cette austère discipline, il est oisif pour le reste. Que les autres suivent les lois de la nature; il se fait gloire de les violer. Que le Laconien demande à l'agriculture et au commerce la richesse, que l'hilote soit attaché à la glèbe, et tire de son travail de quoi se consoler de l'esclavage; lui, il vit dans une oisiveté qui est le signe de sa noblesse.

Il n'y a rien de commun entre le Spartiate et ceux qui habitent la même contrée sous sa loi. Il est le petit nombre, mais il est respecté, et il inspire la crainte. D'après Clinton (1), il y avait, des guerres Médiques à Alexandre, 33,000 Spartiates, 66,000 périèques et 170,500 hilotes. D'après M. Wallon (2), la disproportion serait plus marquée et la population plus nombreuse. Il compte 31,400 Spartiates, 120,000 périèques et 220,000 hilotes. Cette évaluation se rapporte à l'époque de la bataille de Platées (479).

Le petit nombre de ceux à qui s'appliquait la législation de Lycurgue explique comment cet état contre nature a pu s'établir et durer.

Le Spartiate habitait exclusivement la ville, et sa demeure répondait à l'austérité de sa vie. A Sparte, plus encore qu'à Rome, on peut dire avec Horace, qui parlait des temps glorieux de la république :

Dans la riche cité, le citoyen est pauvre (3).

Les monuments consacrés aux dieux ou à la cité étaient splendides; les demeures particulières,

(1) *Fasti Hellenici.*

(2) *Hist. de l'esclavage,* I, ch. 3.

(3) Privatus illis census erat brevis,
Commune magnum. (*Odes* III, 15.)

humbles, peu commodes, grossièrement meublées.

La vie du Spartiate était extérieure. La famille n'existait pas pour lui. Pourquoi lui aurait-il consacré, pourquoi aurait-il orné ce sanctuaire où les sentiments les plus délicats et les plus généreux trouvent leur centre, où naissent et se développent les plus aimables vertus ?

Les rangs des Spartiates ne s'ouvraient que très exceptionnellement aux périèques. Cette aristocratie ne voulait ni se renouveler, ni se compléter. Lorsque, effrayés de voir leur nombre décroître, ces souverains jaloux se décidèrent à admettre quelques-uns de ceux qu'ils dédaignaient, il était trop tard. Ils ne furent pas complètement sincères dans leurs faveurs, et ceux qu'ils appelaient n'avaient plus les qualités qui eussent rendu la fusion facile et avantageuse.

Par une tendance naturelle de l'esprit humain et par orgueil de race, plus ils diminuaient, moins ils étaient disposés à se laisser pénétrer. L'esprit d'exclusion de la caste était plus puissant que l'intérêt. Moins nombreux et moins forts, parce que leurs vertus de convention s'étaient affaiblies, ils subissaient par nécessité et s'efforçaient d'affaiblir par jalousie un envahissement qui eût pu être leur salut, et comme la Grèce périt faute d'hommes, Sparte périt faute de citoyens.

Ils étaient neuf mille sous Lycurgue, qui leur partagea les fiefs les plus étendus et les plus fertiles de la Laconie (1), et huit mille après l'héroïque effort des guerres Médiques.

(1) On dit aussi 4,500 et 6,000. C'est plus probable. Les 9,000 lots durent être formés après la conquête de la Messénie, dont les habitants

Ils étaient réduits à six mille en 420, au milieu de la guerre du Péloponèse.

Agésilas, qui fut roi de 400 à 361, apprenant que, dans un combat près de Corinthe, il avait péri huit Lacédémoniens et près de dix mille ennemis, s'écria : « Malheureuse Grèce qui vient de perdre des hommes dont la vie nous eut assuré la victoire dans nos combats contre les barbares (1)! » Les rois de Sparte furent toujours aussi avares du sang des Spartiates, mais rarement aussi sensibles aux pertes de la Grèce.

Le même Agésilas et Agésipolis, dans leurs longues guerres, n'eurent le plus souvent auprès d'eux qu'un petit nombre de citoyens. Xénophon (2) ne les porte pas à plus de trente.

Leur nombre était abaissé à deux mille en 362, lorsque leur hégémonie succomba, impuissante et haïe par leurs fautes accumulées, sous l'épée d'Epaminondas et la grandeur éphémère de Thèbes.

Aristote ne comptait, sous Alexandre, que mille propriétaires de fiefs.

Lorsque Agis tenta sa réforme (235), ils n'étaient plus que sept cents.

C'était effrayant alors, parce que le but était dépassé. Mais les Spartiates tenaient à ne pas voir s'accroître leur nombre. Leur motif était celui de toutes les castes, naturellement exclusives et jalouses.

se retirèrent en Arcadie, en Argolide, à Sicyone. Lorsque Agis voulut faire revivre la législation de Lycurgue, il fit pour les terres 4,500 lots.

(1) Xénophon, *Agésilas*, 7.

(2) Hellén. III, 5.

Montesquieu (1) en donne une raison économique. « Il ne devait, dit-il, y avoir qu'un certain nombre d'hommes libres pour que les esclaves fussent en état de fournir la subsistance.... Lacédémone était une armée entretenue par des paysans. Il fallait donc borner cette armée. Sans cela, les hommes libres qui avaient tous les avantages de la société, se seraient multipliés sans nombre, et les laboureurs auraient été accablés. »

Il n'est pas vraisemblable que cette raison ait été même aperçue par les Spartiates. Si les causes de leur diminution furent nombreuses, on peut dire qu'ils ne tentèrent jamais rien pour les combattre.

Cette rapide diminution, après le maintien presque complet du nombre primitif pendant quatre siècles, aurait dû provoquer chez les Spartiates, la recherche des moyens propres à la conjurer ou à la réparer. Mais l'aveuglement est le caractère distinctif des peuples qui déclinent. Les causes de cette diminution redoutable furent méconnues ou négligées. Elles étaient pourtant évidentes.

3. La première était la continuité des guerres.

Les Spartiates en soutenaient le principal effort. Malgré le secours des périèques et des hilotes, confiants en leur discipline et en leur valeur, ils furent pendant longtemps partout, occupant le poste le plus dangereux, ne reculant pas devant les entreprises les plus hasardeuses et qui coûtaient le plus de sang.

Si la perte d'un fils était supportée par la mère avec une égalité d'âme admirable sans doute, mais qui faisait gémir la nature, la perte d'un citoyen était

(1) *Esprit des lois*, XXIII, 17.

douloureuse, parce qu'elle affaiblissait la cité.

Aussi Sparte ne reculait-elle devant aucun sacrifice pour sauver ses hoplites formés par l'éducation la plus rigoureuse.

En 425, les Athéniens, établis à Pylos, y avaient élevé des retranchements, d'où ils pouvaient soulever la Messénie. Sparte s'effraya. Elle réunit, pour les chasser de cette station, toutes ses forces de terre et de mer, et, avec quatre cent cinquante hoplites, occupa l'île de Sphactérie, qui ferme le port de Pylos.

Cette petite troupe fut cernée par des forces vingt fois supérieures. Sparte demanda la paix, qui lui fut accordée. Mais la famine pressait l'héroïque garnison. Athènes eut intérêt à violer sa parole; elle la viola. Aidées des Messéniens, ses troupes descendirent dans l'île, refoulèrent les hoplites et les forcèrent à se rendre. Ils étaient réduits à deux cent quatre-vingt douze, parmi lesquels on comptait cent vingt Spartiates.

En 421, la paix enfin conclue entre Nicias et le roi Plistonax, les prisonniers furent échangés. Cette condition avait été le principal motif des concessions faites par Sparte.

Elle recouvra ses guerriers; mais, pour les punir de n'avoir pas accompli leur devoir jusqu'au bout, elle leur enleva le titre de citoyen. C'était une satisfaction donnée à la vieille discipline, la sanction d'une loi respectée. L'intérêt eut ensuite sa part, et, pour ne pas diminuer le nombre des citoyens, on rétablit dans leurs droits ceux qu'on venait de frapper.

Après Leuctres, où les Lacédémoniens avaient pris la fuite, les éphores cherchaient le moyen de ne pas

frapper ou de ne pas flétrir un si grand nombre de soldats. Ne voulant pas porter atteinte aux lois, ils chargèrent Agésilas de prendre les mesures qu'exigeait la circonstance.

Agésilas se rendit sur la place publique. « Je ne ferai point de lois nouvelles, dit-il, et je me garderai de rien changer, ni ajouter ou retrancher aux anciennes. J'ordonne donc qu'à compter de demain, toutes nos lois soient en vigueur (1). »

Et les prisonniers redevinrent citoyens.

4. La seconde cause est la promiscuité dans les mariages.

Chaque femme pouvait avoir plusieurs maris. C'est du moins ce que dit Polybe (2), qui trouve que c'est « patriotique, beau et convenable.... Un mari qui avait assez d'enfants cédait sa femme à un autre, et trois, quatre hommes, même davantage, quand ils étaient frères, pouvaient vivre avec la même femme. Les enfants étaient communs. »

Xénophon approuve aussi (3) ce qui indigne non seulement ceux à qui le christianisme a révélé, avec la dignité de la femme, la sainteté du mariage, mais ceux-là même qui n'écoutent que la voix de la nature.

Ces usages, qui outrageaient l'honnêteté pour servir l'intérêt, n'ont pas contribué à augmenter ou à maintenir la population. Ils portaient à la famille, aux principes sur lesquels elle repose, aux sentiments qu'elle inspire, un coup mortel. La famille est le sanctuaire de toutes les vertus. Où les trouverons-

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) XII, 6, 8.

(3) *République de Sparte.*

nous, si le centre où elles naissent et se retrempent est déplacé ?

Ce n'est pas seulement à Sparte que la famille subissait ces redoutables atteintes. Platon a écrit : « Nous désirons avoir des enfants pour aimer nos amis et nous venger de nos ennemis. » La famille a une autre ambition et apporte d'autres bienfaits. Mais il ne faut pas oublier que, pour le rêveur qui a imaginé *la république*, comme pour le législateur qui a façonné Sparte contre les lois de la nature, il n'y avait qu'un but : la cité. L'homme pour eux n'est rien.

Mais Sparte trouvait-elle véritablement son intérêt dans ces usages contre lesquels proteste la conscience universelle ? Si sa population resta à peu près stationnaire pendant quatre siècles, c'est que les mœurs valurent mieux que la loi. Elles ne tardèrent pas à être d'accord avec elle, et tout ce qui avait été fait pour augmenter la population, favorisa la corruption et tarit la source de la vie.

Il ne faut pas oublier que les Spartiates se mariaient uniquement entre eux. A mesure que le cercle se resserrait, les unions devenaient, par cela seul, moins fécondes. L'orgueil et l'intérêt arrivaient au même résultat.

L'égoïsme régna en souverain. Les soldats ne manquaient pas à Sparte, puisque les périèques et les hilotes en fournissaient. La diminution du nombre des citoyens augmentait la richesse et le pouvoir des autres. Les terres ne pouvaient rester sans propriétaires. Les Spartiates, juges dans leur propre cause, se les attribuèrent, et, comme chacun put y

trouver sa part, il ne s'éleva pas de protestation. Il y eut moins de citoyens, mais aussi moins de propriétaires. La cité pouvait y perdre. Les citoyens privilégiés y gagnaient, ils étaient plus riches.

On a dit cependant que la femme spartiate avait des vertus qui l'honoraient, et qu'elle était traitée avec respect. Toutes les étrangetés morales sont possibles avec une constitution aussi peu *humaine* que celle de Sparte. Mais cette dignité morale et cet honneur n'étaient-ils pas quelque chose de conventionnel ? Si Sparte pouvait regarder comme vertueuses des femmes qui obéissaient à la loi, c'est qu'il est malheureusement facile de se faire des illusions, quand l'intérêt, les erreurs et les préjugés y trouvent leur compte.

Des écrivains modernes n'ont pas évité cet écueil. « Dans toutes les villes grecques où l'on ne vivait pas dans cette religion qui établit que, chez les hommes mêmes, la pureté des mœurs est une partie de la vertu, dit Montesquieu (1), dans toutes les villes grecques où un vice aveugle régnait d'une manière effrénée, où l'amour n'avait qu'une forme que l'on n'ose dire, tandis que la seule amitié s'était retirée dans le mariage, la vertu, la simplicité, la chasteté des femmes y étaient telles, qu'on n'a guère jamais vu de peuple qui ait eu, à cet égard, une meilleure police. »

L'éloignement, le grand nom de la Grèce, le désir de sacrifier le présent au passé, ont rendu cette erreur commune. L'antiquité elle-même, sous la dignité et la réserve habituelles de son langage, l'a

(1) *Esprit des lois*, VII, 9.

si peu favorisée, qu'on a de la peine à comprendre qu'un esprit aussi sagace que celui de Montesquieu ne l'ait pas évitée.

Chateaubriand admirait la Grèce de toute l'ardeur d'une imagination capable de faire revivre les grands souvenirs. Mais il respecte la justice et la vérité. « Si je hais les mœurs des Spartiates, écrit-il sur les ruines retrouvées de Sparte (1), je ne méconnais point la grandeur d'un peuple libre, et je n'ai point foulé sans émotion cette noble poussière. Un seul fait suffit à la gloire de ce peuple. Quand Néron visita la Grèce, il n'osa entrer dans Lacédémone. Quel magnifique éloge de cette cité ! »

Xénophon, sur ce chapitre si délicat, élève Sparte au-dessus des autres villes de la Grèce, où les lois étaient moins sévères. « Je ne suis pas surpris, dit-il (2), que certains ne veuillent pas me croire. » Etait-il bien sûr d'être l'interprète de la vérité ? L'éducation commune, le mélange continuel des filles et des garçons pendant l'adolescence, ne devaient-ils pas, en faisant taire la pudeur, rendre inévitables le désordre et la corruption ?

Sans nier que la vertu fut possible chez les femmes spartiates, on peut croire qu'elle ne fut ni aussi générale, ni aussi complète qu'on l'a affirmé.

Un étranger s'étonnait que Lycurgue n'eût point fait de lois contre l'adultère. « Comment trouver, répondit un Spartiate, un adultère à Sparte où la parure, le luxe et les richesses sont dans le mépris (3). »

(1) *Itinéraire,* I, p. 98.

(2) *Gouvernement de Sparte,* II.

(3) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

Malheureusement il n'en fut pas longtemps ainsi.

5. La troisième cause était l'exposition des enfants. « Celui à qui un fils naissait, dit Plutarque (1), n'était pas maître de le nourrir, mais il le portait en un lieu appelé Lesché, où les vieillards de sa tribu l'examinaient. S'il était bien bâti et robuste, ils lui commandaient de l'élever ; un des neuf mille lots lui était assigné. S'il était mal venu et difforme, ils le faisaient porter dans ce qu'on appelait les apothètes, près des escarpements du Taygète, attendu que, ni pour lui-même, ni pour la république, il n'était avantageux qu'il vécût, puisqu'il n'avait pas, dès le début de la vie, ce qui assure la force et la santé. »

Voilà le cas que faisaient de la vie humaine ceux qui ne la considéraient qu'au point de vue de l'utilité générale !

Sans doute, ces enfants pouvaient être sauvés par des périèques jaloux de s'augmenter. Mais combien devaient périr ! Quant au nombre des expositions, il devait être considérable. Qu'aurait-on fait des enfants à qui on ne pouvait assigner aucun lot de terres ?

L'autorisation dont parle Xénophon (2) de céder sa femme, quand on n'avait pas d'enfants, ne compensait certainement pas ces pertes.

L'organisation de la propriété limitait aussi le nombre des enfants. Le lot du Spartiate ne pouvait être divisé. Qu'arrivait-il lorsqu'une femme spartiate avait plusieurs enfants ? L'aîné était le continuateur de la famille, puisqu'il recevait les terres formant

(1) *Lycurgue,* XVI.

(2) *République de Sparte,* I.

ce que nous appellerions un majorat. A quoi était-il tenu à l'égard de ses frères ? Partout où a régné le droit d'aînesse, c'est-à-dire dans les sociétés sagement organisées, la famille ne repoussait aucun de ses membres. Si les terres étaient transmises à un seul, qui devenait le chef à la place du père, il y avait place pour tous au foyer domestique.

Mais à Sparte, où il n'y avait pas, en réalité, de famille constituée, quelle était la situation des puînés ? Nous ne savons rien de positif, et les travaux longs et savants de Curtius sur cette question ne l'ont pas éclaircie (1).

Cette situation indéfinie pour nous, délicate certainement pour les Spartiates, ne pouvait aider à la multiplication des enfants. En y joignant l'esprit de caste, esprit étroit et impitoyable, et la facilité de l'exposition, on peut conclure que beaucoup de familles se bornaient à un unique représentant. Et combien de fois la maladie, les exercices violents de l'éducation publique et la guerre devaient laisser sans maître le lot spartiate !

6. L'inégalité dans la richesse et la situation des citoyens peut être aussi considérée comme une des causes de la diminution de la population.

La répartition des terres faite par Lycurgue entre les descendants des vainqueurs, fut suivie de la condition qu'elles ne seraient ni vendues, ni données, ni léguées.

Le guerrier, toujours à la disposition de l'État, trouvait, dans ces terres que des esclaves cultivaient, ce qu'exigeaient ses besoins et ceux de sa famille.

(1) *Hist. grecq.*, tome I.

C'est ce qui explique comment Sparte put rester longtemps étrangère au commerce, se contenter d'une monnaie de fer et maintenir l'usage des repas publics. Le Spartiate ne devait avoir aucun souci de son existence et ne rien demander au travail. L'oisiveté était pour lui un privilège, et la possession de son fief assurait son existence et l'exercice de ses droits.

Mais quelle que fût la rigidité de la loi, quel que fût le respect dont l'entourait l'éducation, il y eut des adoucissements exigés par les circonstances, et bientôt des altérations dangereuses moins par l'atteinte portée à la loi elle- même que par le principe dont elles émanaient.

Un édifice comme celui de Lycurgue, élevé contre les lois de la nature, ne subsiste qu'à la condition de ne subir aucun changement dans aucune de ses parties. C'est une masse qui se soutient par son poids. La plus légère modification y détruit l'équilibre et y compromet l'existence.

Or, malgré la discipline spartiate, il ne tarda pas à y avoir, parmi ces hommes d'une si parfaite égalité, des riches et des pauvres. Les terres ne rapportèrent pas le même revenu, et, bien qu'elles fussent taxées d'abord d'une manière uniforme, il n'est pas possible qu'elles n'aient pas donné un peu plus ou un peu moins. Ensuite, les charges dans les familles varièrent, et l'économie domestique ne fut ni également éclairée, ni également prévoyante. Il y eut donc, dans la position des possesseurs de fiefs, des différences sensibles.

Cette inégalité dans la fortune atteignit bientôt les fiefs eux-mêmes. On les divisa, on les légua, on les

accumula sur une même tête. C'était un abus, un outrage à la volonté du législateur, une atteinte à l'équilibre social. La loi ne tarda pas à les légitimer.

C'était au moment où, par l'usage insolent de son hégémonie, Sparte soulevait des inimitiés dans toute la Grèce. Elle restait encore puissante au dehors, parce qu'elle était redoutée ; au dedans, elle devenait la proie des conspirations.

Obéissant à un désir de vengeance contre un fils indigne qu'il voulait déshériter, l'éphore Epitadès fit déclarer « qu'il serait permis de donner de son vivant, ou de léguer après sa mort, sa maison et son lot de terre. Dès lors tout fut perdu ; les grands accrurent sans mesure leurs possessions, écartant les parents de leurs héritages; et bientôt, la richesse étant concentrée en peu de mains, l'indigence se répandit dans la république, apportant avec elle l'oubli des bonnes traditions, avec l'envie et la haine contre les propriétaires (1). »

La loi, en autorisant à léguer les terres, n'autorisait pas les ventes. Mais l'intérêt est fécond en interprétations comme en expédients, et à certains moments les lois ne semblent faites que pour être violées.

On vendit les terres sous forme de dons et de legs, et ce que Lycurgue avait voulu rendre stable, fut soumis à une constante mobilité. Les propriétés s'accumulèrent entre les mains de quelques-uns, les autres furent dépouillés, et Aristote ne compte pas de son temps plus de mille citoyens possédant des fiefs (2).

(1) Plutarque, *Agis.*, V.

(2) Voir Aristote, *Politique*, II, 6, 7, 10, 11.

Plutarque donne, sous ce rapport, des renseignements qui peuvent paraître exagérés, parce qu'ils tendent à montrer la nécessité d'une réforme, mais qu'il est utile de connaître. « Dès que l'amour de l'or et de l'argent, dit-il (1), se fut glissé dans Sparte, que la possession des richesses eut amené une sordide avarice, que leur usage et leur jouissance eurent introduit le luxe, la mollesse et le goût de la dépense, Sparte, dépouillée de ses plus beaux avantages, se vit réduite à un état d'humiliation indigne de sa grandeur passée. »

Plus loin (2), il dit que « la mère d'Agis, Agésistrata, et son aïeule, Archidamia, possédaient, à elles seules, plus de richesses que tous les Lacédémoniens ensemble. »

Après avoir constaté que le mal remontait à la prise d'Athènes et à la loi d'Epitadès, il ajoute (3) : « Il ne se trouva pas dans la ville plus de sept cents Spartiates de naissance dont cent à peine avaient conservé leur héritage. Tout le reste n'était qu'une multitude indigente qui languissait dans l'opprobre et se défendait au dehors contre les ennemis qu'elle avait à combattre, épiant sans cesse l'occasion d'un changement qui l'arrachât à un état si misérable. »

Enfin, il affirme (4) que la plus grande partie des richesses était alors entre les mains des femmes.

Ce changement dans l'état de la propriété avait été précédé d'une altération de même nature, et

(1) *Agis et Cléomène,* IV.

(2) *Agis,* V.

(3) *Agis,* VI.

(4) *Agis,* IX.

également désastreuse dans l'état des personnes.

Aristote dit que les citoyens qui « n'avaient pas les moyens de fournir aux syssities ou repas publics, étaient privés de leurs droits politiques (1). » Il y eut, dès lors, des degrés dans la partie privilégiée elle-même.

On comptait, au premier rang, les *égaux* (2), c'est-à-dire ceux qui, jouissant de la plénitude de leurs droits politiques, formaient la caste supérieure.

Puis venaient les *inférieurs* (3), que leur indigence éloignait des repas publics, et qui, par une conséquence dont on ne voit pas la raison, mais que les Spartiates maintenaient rigoureusement, avaient perdu leurs droits politiques.

Si on ne leur rendait pas ces droits, on n'en privait pas leurs enfants. Plutarque (4) parle des citoyens pauvres et ayant perdu leurs privilèges, qui étaient associés aux enfants des riches, à qui on payait la contribution pour les repas publics, et qui recevaient le bienfait de l'éducation et de la discipline spartiates. Ils reprenaient ainsi la plénitude de leurs droits.

Cette classe renfermait encore, d'après Schœmann (5), les enfants nés d'un Spartiate et d'une femme hilote qui n'avaient pas reçu de leur père, par l'adoption avec sanction royale et par l'éducation, la condition de citoyens.

(1) *Politique*, II, 7.

(2) Ὅμοιοι.

(3) Ὑπομείονες.

(4) *Agis et Cléomène*, IV.

(5) *Recognitio quæstionis de Spartanis homœis*, p. 116.

Les *néodamodes* (1) venaient après eux. On ne sait rien exactement, ni de leur origine, ni de leur situation. Ils étaient certainement au-dessous des *inférieurs*. Ils se composaient, à ce que l'on croit, d'hilotes, qui, en récompense de leurs services et d'actions d'éclat, avaient reçu la liberté. Sans être assimilés aux Spartiates, ils étaient supérieurs aux périèques.

Ce classement où l'on retrouve, même dans la violation de la loi, l'esprit de règlementation de Sparte, constate, d'une manière indubitable, l'affaiblissement et la corruption de la constitution primitive. Il met en relief la décadence des mœurs.

7. Enfin, la cause la plus générale et la plus puissante fut la surbordination absolue de la famille à l'Etat, de la vie privée à la vie publique.

Les lois ne sont jamais impunément en opposition avec les principes éternels, auxquels toute société est soumise. On peut, pour quelque temps, faire vivre un peuple d'une manière factice et violente ; mais le droit ne prescrit jamais, et la nature n'abdique pas.

Affaiblir la famille afin de fortifier l'État, c'est blesser l'homme dans ses sentiments les plus chers et rendre impossibles les vertus les plus nécessaires à toute organisation sociale.

Il n'y avait plus de devoirs pour le père, plus d'honneur pour la mère, plus de règle pour les enfants. On a beau inspirer ce qu'on appelle les vertus civiques, si les vertus naturelles sont comprimées, l'équilibre social est détruit.

(1) Νεοδαμώδεις.

Dans toutes les sociétés antiques, comme à Sparte, mais à des degrés différents, l'individu s'effaçait, et l'État prenait sa place. Voilà pourquoi la vie humaine avait si peu de prix. L'homme n'était rien par lui-même, et l'on ne s'éleva jamais jusqu'à l'intelligence d'une destinée personnelle dans une autre vie, conquise par les mérites et les vertus de celle-ci. C'est ce qui explique comment les plus grands citoyens sont si souvent misérables, quand on les regarde de près, dans leur vie privée.

Sparte put, par la tyrannie de sa constitution, se montrer invincible à ses ennemis. Elle porta la peine de cette violence faite à la nature, et se détruisit elle-même. L'homme ne fut pour elle qu'un instrument destiné à faire la grandeur de l'État. Un moment devait inévitablement arriver où cet instrument deviendrait impuissant.

Cette tyrannie faisait dire à Montesquieu : « République de Platon, pas plus idéale que celle de Sparte. » Aussi croit-il que cet idéal n'a jamais été réalisé, et il en donne la raison dans un livre où la profondeur côtoie l'habituelle et immorale légèreté. « A Lacédémone, dit-il (1), les citoyens étaient sans cesse gênés par des lois singulières et subtiles, et il n'y avait qu'une famille, qui était la république. »

Cette famille ne suffit pas à l'homme.

Cette omnipotence de l'État n'était pas particulière à Sparte. Nous la retrouvons dans toutes les cités de la Grèce. Seulement, elle reçut de la constitution de Lycurgue un caractère plus rigide et plus absolu.

Il est facile de comprendre les injustices et les

(1) *Lettres persanes,* lett. 117.

violences qui en étaient la conséquence nécessaire. Quand l'État est tout, l'homme n'est rien, et il fait, sans vertu, par situation, le sacrifice de ce qui lui est le plus cher, de sa vie même.

Dans l'intérêt public, la loi pouvait tout décréter. La famille, la propriété n'existaient plus; la souveraineté du but rendait tout légitime. Il suffisait de la volonté d'un homme ou d'une assemblée pour renverser tout ce que la nature, l'expérience et le temps ont laborieusement élevé.

Chacune des villes de la Grèce vit les conséquences de ce principe et en souffrit. Mais la Grèce elle-même y perdit tout espoir d'un long avenir.

Sans doute, la nature avait divisé le sol de manière à empêcher ou à rendre difficile la formation d'un grand État. Mais là où l'unité ne pouvait être obtenue, la confédération était facile. Elle eut sauvé la Grèce contre elle-même, et contre l'ennemi étranger. L'orgueil égoïste de chacun de ces petits États rendit la confédération impossible, et, jointe aux divisions intérieures, elle livra sans défense la Grèce à la Macédoine et à Rome.

La responsabilité de Sparte dépassa, sous ce rapport, celle de tous les autres États.

« Sparte et Athènes, dit Machiavel, n'ont jamais pu dépasser le nombre de vingt mille citoyens chacune. Tous nos établissements imitent la nature, et il n'est ni possible, ni naturel qu'un tronc faible et léger soutienne des branches considérables... L'arbre chargé de branches plus fortes que le tronc se fatigue à les soutenir et se brise au plus petit vent (1). »

(1) *Discours sur Tite-Live.*

La propriété est comme un sol fécond d'où sortent les troncs qui nourrissent des branches nombreuses et pleines de vie.

La propriété était, à Sparte, dans des conditions si précaires et si fausses qu'elle ne pouvait soutenir la famille; de telle sorte que la décadence de la famille et celle de la propriété se produisaient en même temps.

Dans toutes les constitutions qui ont duré, la propriété a été sacrée, soit parce qu'une partie considérable était immobilisée entre les mains d'un petit nombre, formant l'aristocratie, soit parce que, condition et prix du travail, elle ne pouvait être impunément atteinte.

A Sparte, les lots étaient inaliénables, et cependant, dès qu'elle sort de ses étroites limites, il y a des riches et des pauvres, même parmi les citoyens que la loi voulait égaux.

Lycurgue, qui avait prétendu tout établir sur l'immobilité, ne pouvait permettre le mouvement de la propriété. C'est à tort qu'Aristote lui adresse ce reproche : « Les uns, dit-il (1), possèdent des biens immenses, les autres n'ont presque rien, et le sol est entre les mains de quelques individus. Ici la faute est à la loi elle-même. La législation a bien attaché, et avec raison, une sorte de déshonneur à l'achat et à la vente d'un patrimoine; mais elle a permis de disposer arbitrairement de son bien, soit par donation entre vifs, soit par testament. »

Le fait était vrai lorsque Aristote écrivait. Mais ce n'est pas au législateur primitif, à Lycurgue,

(1) *Politique,* II, 6, 10.

qu'il faut attribuer cette erreur, c'est à l'éphore Epitadès.

Pour se venger de son fils, il permit de disposer de ce qui, jusqu'à lui, ne pouvait pas sortir de la famille. La brèche faite, les Spartiates y passèrent, et, avec eux, les intérêts les plus chers de la cité.

C'est ce que constate Aristote (1) : « En outre, les deux cinquièmes des terres sont possédés par des femmes, parce que bon nombre d'elles restent uniques héritières, ou qu'on leur a constitué des dots considérables. Il eût été bien préférable, soit d'abolir entièrement l'usage des dots, soit de les fixer à un taux très bas, ou tout au moins modique. A Sparte, au contraire, on peut donner à qui l'on veut son unique héritière, et si le père meurt sans laisser de dispositions, le tuteur peut, à son choix, marier sa pupille. Il en résulte qu'un pays qui est capable de fournir quinze cents cavaliers et trente mille hoplites, compte à peine un millier de combattants. »

Rien ne démontre mieux que cette dernière observation — bien que le nombre des guerriers que pouvait fournir le pays soit évidemment exagéré — quel rapport étroit et nécessaire existe entre l'état de la propriété et celui des habitants.

Il faut remarquer d'ailleurs que, tout en établissant rigoureusement l'immutabilité des lots spartiates, Lycurgue avait créé une espèce de communisme.

Il voulait, sans doute, que l'on ne fût pas assez riche pour menacer son voisin, ni assez pauvre pour être corrompu, ni acheter, ni vendre, ni par conséquent laisser un étranger s'établir sur un lot spartiate;

(1) *Politique,* II, 6, 11.

mais c'était compter sans l'abus qui pénètre inévitablement toutes les institutions humaines. La plus légère atteinte détruisait l'équilibre. On le vit bien.

Les Spartiates usaient également des repas publics auxquels sans doute chacun contribuait dans une proportion déterminée, mais ils pouvaient disposer des chiens, des chevaux, des instruments de travail des autres. Si tout était ainsi à tous pour des usages habituels, pourquoi le sol, la première et la plus précieuse des richesses, serait-il resté à quelques-uns?

On ne pose pas vainement des principes devant le peuple. Il arrive inévitablement, et bientôt un moment où la passion et l'intérêt en tirent à leur profit les conséquences.

IV

Les Laconiens.

1. Les Laconiens ou périèques étaient les peuples vaincus par l'invasion des Doriens et la domination des Héraclides.

Ils n'avaient aucun des privilèges des Spartiates et n'exerçaient que les droits civils. Les lois de Lycurgue n'existaient pour eux que comme un moyen d'oppression. Ils étaient rigoureusement exclus de l'éducation spartiate, et, s'ils y gagnaient en leur qualité d'hommes, ils y perdaient comme citoyens.

Le pouvoir et la liberté étaient pour eux un fruit défendu; mais ils n'étaient pas jetés dans ce moule étroit où périssaient étouffées toutes les énergies individuelles, toutes les vertus qui n'avaient pas pour but l'Etat, toutes les initiatives par lesquelles l'homme manifeste la fécondité de ses conceptions et la grandeur de ses vues.

Sparte leur était fermée. Ils entouraient la ville, mais ne pouvaient y faire leur demeure. Sparte n'avait que des Spartiates et des hilotes, des souverains et des esclaves.

Les Laconiens avaient eu le plus grand nombre de parts dans la distribution du territoire. Lycurgue leur en avait laissé trente mille. Elles ne valaient, ni par leur étendue, ni par leur fertilité, les neuf mille majorats des Spartiates. Il est probable qu'elles n'étaient pas inaliénables, comme celles des vainqueurs. Les Spartiates devaient rester égaux. Il fallait laisser s'établir entre les Laconiens une inégalité qui fût le signe extérieur de leur infériorité et rendît la compression plus facile et plus assurée.

Isocrate (1) compare les Spartiates qui s'étaient entendus pour dominer le Péloponèse, à des pirates qui font entre eux des conventions pour dépouiller les gens pacifiques.

D'après Ephore (2), les périèques auraient été les descendants des premiers habitants du pays, qui, bien traités par Eurysthénès, auraient été réduits, par son fils Agis, à une condition inférieure.

(1) *Panathénaïques, orat.* XII.

(2) *Fragment* 18, *cité par Grote,* tome III.

Ils formaient, dans toute l'étendue du pays, six districts et cent municipes.

Ils étaient disséminés dans toute la Laconie, comme les dèmes en Attique, et comprenaient toutes les villes successivement soumises. Clinton (1) donne le nom de soixante de ces municipes. Il ne paraît pas qu'il y eut égalité entre eux. La liberté leur était parcimonieusement mesurée, afin qu'ils ne pussent pas être confondus avec Sparte ; mais la dose était inégale entre eux, à cause de la race, de l'époque de la soumission, des circonstances qui l'avaient marquée, et probablement aussi des services rendus.

Il paraît que ces municipes s'administraient par des magistrats pris dans leur sein. Il est probable qu'ils les nommaient eux-mêmes. Cette liberté intérieure devait suffire à leur ambition, et rendre la soumission plus absolue au point de vue politique.

Seul, le municipe de Cythère avait à sa tête un magistrat spartiate. La position de Cythère explique cette exception. C'était, du côté de la mer, la clé du Péloponèse. On ne pouvait la laisser entre des mains suspectes, qui auraient pu devenir ennemies.

Suivant Thucydide (2), les Lacédémoniens envoyaient, tous les ans, à Cythère, un magistrat appelé Cythérodice et une garnison.

Cette île est si peu considérable que, du temps de Strabon (3), elle était la propriété particulière d'Euryclès, alors prince des Lacédémoniens ou le premier citoyen de la ville soumise à Rome.

(1) *Fasti Hellenici,* II.

(2) IV, 53.

(3) Liv. VIII. Strabon vivait de 50 avant J.-C. à 25 après.

Sparte, qui s'en était emparée avant 547, lui reconnaissait une importance particulière, et quoique sa marine militaire fût encore dans l'enfance, elle appréciait cette excellente station navale.

« Le nom de la classe, Pærioeki, résidant autour de la cité, dit Grote (1), indiquait ordinairement des habitants nés dans l'endroit, de condition politique inférieure, en tant que comparés aux bourgeois de la ville, jouissant de privilèges complets; mais il ne marquait aucun degré précis ou uniforme d'infériorité.... Employé par rapport à la Laconie, il a un sens technique qui le met en opposition avec le Spartiate d'un côté et avec l'hilote de l'autre : il signifie des hommes libres et des propriétaires indigènes, groupés en communautés subordonnées, avec un pouvoir plus ou moins grand d'administration locale. »

Dispersés dans ce que, par une exagération que nous retrouvons chez tous les peuples, on appelait les cent villes de la Laconie, ils étaient laboureurs. Mais ils avaient droit aux fruits de leur travail, pour lequel ils payaient des redevances ou un impôt, et quand l'agriculture ne leur suffit plus, leur activité y joignit l'industrie et le commerce.

Ils exploitaient les métaux. Ils travaillaient le fer que le sol de la Laconie produit en abondance, et qui fournissait aux Spartiates ces armes dont ils se servaient pour la défense de leur territoire et la conquête ou le maintien de leur suprématie.

Un lien sacré les rattachait à Sparte. Tous les ans ils devaient y conduire une hécatombe. C'était à la

(1) *Hist. de la Grèce,* tome III, p. 288, *trad. de Sadous.*

fois le signe de leur soumission, puisqu'ils devaient, hors de chez eux et pour leurs maîtres, rendre cet honneur aux dieux, et la preuve d'une certaine participation aux destinées de la cité, puisqu'ils étaient autorisés à fournir les victimes des sacrifices.

2. Ils n'en restaient pas moins sous l'autorité oppressive et la surveillance jalouse des Spartiates. Tout leur rappelait leur infériorité. Sparte levait parmi eux des soldats. Elle les soumettait à des exercices militaires, et leurs hoplites combattaient à côté des Spartiates. Ils purent même, dans des circonstances difficiles, et lorsque l'intérêt faisait taire l'orgueil, commander les flottes et les armées.

Isocrate, qui est aussi favorable aux Athéniens que Xénophon aux Spartiates, signale ainsi (1) la situation des périèques : « Ces municipes, quoique privés de tous les privilèges attribués aux hommes libres, étaient soumis à toutes les fatigues et partageaient sans équité les dangers de la guerre. Les chefs des Spartiates les plaçaient à des postes ou les engageaient dans des entreprises qu'ils jugeaient trop dangereuses pour leurs propres citoyens, et, ce qui est plus cruel encore, les éphores pouvaient mettre à mort, sans aucune forme de jugement, autant de périèques qu'ils le voulaient. »

Le caractère hautain et dur des Spartiates ne faiblissait qu'en présence d'un intérêt manifeste. Ils consentaient à combattre à côté des périèques, mais en prodiguant, comme une chose de peu de valeur, le sang de ces soldats inférieurs.

Ce qui explique d'ailleurs cette conduite, c'est la

(1) *Panathénaïques, disc.* XII.

diminution de la population spartiate. Il fallait la ménager. L'armée fut bientôt composée principalement de périèques. Les Spartiates formaient une minorité, une élite qui ne donnait que dans les moments décisifs et suprêmes.

Lysandre, Gyllipos et Callicratidas étaient des périèques. D'après Elien (1), ils étaient nés esclaves et avaient été élevés avec les jeunes Spartiates. Ils ne devinrent citoyens qu'après de grands services. D'après d'autres, Lysandre aurait été pauvre, mais du sang des Héraclides. Ils servirent avec éclat et avec bonheur la fortune de Sparte. Les Spartiates n'hésitèrent pas à leur obéir, et les ennemis le leur reprochèrent. « Les Thébains disaient à Athènes — dont ils essayaient d'irriter la haine contre de trop heureux généraux — que Sparte prenait ses harmostes parmi les hilotes (2). »

Mais malgré ces services et cette gloire, les périèques n'entraient pas dans le corps jalousement fermé de leurs vainqueurs primitifs. On leur fit entrevoir plusieurs fois cette récompense ambitionnée, mais on la leur mesura parcimonieusement, quand on ne la leur refusa pas d'une manière absolue (3).

L'aristocratie spartiate ne pouvait méconnaître les conséquences de la diminution des citoyens. Mais l'amour du privilège étouffait l'intérêt. Elle ne pouvait que se corrompre, puisqu'elle ne se renou-

(1) *Histoires variées*, 12, 43.

(2) Xénophon, *Hellén.*, l. III.

(3) Hérodote, oubliant au moins Tyrtée, ne cite que Tisamène le devin, et son frère, qui aient obtenu le droit de cité. Il est vrai que ce fut plus facile après le ve siècle. Hérodote avait lu son histoire en 432, aux jeux Olympiques.

velait pas, et se réduire, puisqu'elle ne comblait pas ses vides; mais quoique le remède fût à sa portée, elle ne sut jamais y recourir d'une manière sincère et complète.

Elle saisissait d'ailleurs toutes les occasions de marquer la ligne de séparation entre les deux peuples. Le périèque pouvait porter les armes pour défendre la patrie ou étendre son influence, mais il aurait vainement aspiré à remplir dans la ville la plus modeste magistrature. Le Spartiate ne pouvait obéir qu'à des hommes dont la dignité égalât la sienne.

L'exception faite pour certains commandements militaires se produisait au loin dans des moments difficiles, et elle n'était que temporaire. L'intérêt était la loi suprême des Lacédémoniens. Il justifiait tout, et seul il était capable de dominer momentanément l'orgueil. On avait hâte, d'ailleurs, de prendre une revanche.

Les enfants du périèque pouvaient être adoptés par un Spartiate. L'adoption était faite devant le roi. Celui qui adoptait devait avoir un majorat (1), et l'enfant adopté recevait l'éducation publique.

Il n'est pas sûr que les périèques aient, à part quelques exceptions, ambitionné le changement de la condition à laquelle ils étaient attachés depuis des siècles. Sans doute, l'homme aspire toujours à sortir de lui-même et à devenir le supérieur de ceux dont il a toujours été l'égal, mais n'hésite-t-il pas lorsque les inconvénients dépassent les avantages?

Le privilège du Spartiate était chèrement acheté. Le périèque, admis dans la classe privilégiée, serait

(1) HÉRODOTE, VI, 57.

toujours resté, par son origine et l'implacable orgueil de ceux qui lui auraient donné place parmi eux, dans une condition absolue d'infériorité. Ne valait-il pas mieux être au premier rang parmi les siens, et n'avoir pas à subir les exigences tyranniques d'une discipline à laquelle des enfants peuvent se plier, mais qui devait effrayer des hommes habitués à suivre les lois de la nature ?

L'activité du corps et de l'esprit donnait, d'ailleurs, aux périèques ce que les Spartiates considérèrent longtemps comme indigne d'eux : la richesse. Ils rendirent, par le travail, leurs terres fécondes. Ils en transformèrent et en exportèrent les produits. Ils se créèrent des relations dans l'intérieur du Péloponèse, dans les îles voisines, et bientôt au loin.

Les relations avec la Crète étaient anciennes. La communauté d'origine les avait établies, l'intérêt les multiplia. Ils devinrent industrieux, et ce que les habitudes austères des Spartiates ne leur permettaient pas de vendre au dedans, ils le portèrent au dehors. Ils travaillaient pour le luxe étranger.

Il vint un moment où l'exportation seule ne fit pas leur richesse. L'avarice était un des traits distinctifs du caractère spartiate, et Aristote (1) constate que tous les temps l'ont manifesté. Mais tout devait retenir le citoyen dans son pays : la monnaie, l'ignorance, l'inexpérience de la mer, l'orgueil, l'intérêt.

Il en fut ainsi pendant plusieurs siècles ; mais lorsque les conquêtes et surtout la politique eurent jeté dans Sparte des sommes considérables, qui ne profitèrent d'abord qu'au trésor public, l'avidité

(1) *Politique*, II, 6, 23.

individuelle s'enflamma. On voulut de l'or, et tout fut bon pour l'acquérir. Il y eut à Sparte des fortunes scandaleuses, et, si l'égalité politique subsista encore, on compta dans la cité de Lycurgue des riches et des pauvres.

Le luxe s'introduisit et fut bientôt maître. L'industrie des périèques essaya de le satisfaire, et les perfectionnements auxquels elle parvint rapidement, furent à la fois un stimulant pour les Spartiates et une source de profits pour leurs habiles et laborieux compatriotes.

La ligne de démarcation s'effaçait ainsi peu à peu, et les distinctions d'origine, les qualifications de vainqueurs et de vaincus disparurent sous le flot montant d'une universelle corruption.

3. Le Spartiate était tout entier à la guerre et à la vie politique. Le Laconien, privé du dernier de ces droits et débarrassé de ce souci, put être tout entier à ses affaires. Il avait la sécurité, la première des conditions de l'industrie et du commerce. La renommée des armes lacédémoniennes, le privilège de cette contrée qui longtemps ne fut foulée par aucune armée ennemie, lui assuraient cet immense bienfait. Pourvu qu'il payât l'impôt, qu'il fournît le contingent, toujours peu considérable, auquel il était soumis, et qu'il ne prît part à aucun de ces mouvements factieux, si communs dans les cités mobiles de la Grèce, si rares à Sparte, il n'avait pas à craindre d'être arrêté ou entravé dans les combinaisons mercantiles et dans les voyages qui lui donnaient la richesse.

Il exerçait donc librement son industrie, et Sparte n'en était pas jalouse. Cet emploi du temps et de

l'activité paraissait au Spartiate trop indigne de lui pour qu'il le gênât chez les autres. Le Laconien était devenu un hardi navigateur, et les côtes de l'Italie, comme celles de la Sicile, fréquemment visitées et parcourues, faisaient, par des achats et des échanges, la fortune du particulier et la richesse du pays. Ses vaisseaux marchands ouvrirent un peu tard, mais avec succès, la mer aux flottes lacédémoniennes. Il les commanda, et ce ne fut pas sans gloire. L'or et l'argent affluaient chez lui. Le luxe décorait ses habitations, embellissait ses vêtements, et donnait à sa vie des douceurs qui ne sont pas toujours les compagnes de la vertu, mais qui suffisaient à son ambition et le dédommageaient de son infériorité sociale.

Il put même exercer sur mer des commandements importants. Le Spartiate, engagé dans une voie, n'en sortait pas. Il fut un fantassin intrépide, un cavalier habile, il ne devint jamais marin. La force tout entière de sa flotte résida dans les périèques.

C'est à l'époque où la marine lacédémonienne prit une part active aux combats contre les Mèdes et les Athéniens, que les périèques virent s'ouvrir devant eux les rangs longtemps fermés des Spartiates, et que leur importance grandit.

Après avoir commandé les vaisseaux, et, sous un nom modeste, dirigé les grandes flottes que les exigences de la guerre firent construire, ils obtinrent un titre que Sparte ne leur donna que par nécessité. Ils furent institués navarques, et reçurent une autorité qui les fit les égaux des rois devant l'ennemi.

Les rois ne commandaient, en effet, que les armées de terre. Les flottes devinrent la principale force des

États. Elles décidaient du sort des plus longues guerres, et Athènes, après vingt-sept ans, tomba par une défaite navale essuyée dans une contrée lointaine.

Il est facile de comprendre combien, sans rien changer à leur situation politique, leur importance navale fut avantageuse aux périèques.

Si les Spartiates promettaient la liberté aux hilotes qui avaient rendu des services à la patrie, n'était-il pas juste qu'ils appelassent dans leurs rangs les périèques, qui leur avaient valu des victoires glorieuses ?

Mais le caractère des Spartiates était encore plus inflexible que la loi, et si des périèques purent, dans des circonstances critiques, épouser les veuves des guerriers tombés en grand nombre sous les coups de l'ennemi, ils durent, le plus souvent, jouir de leur gloire, au sein d'une fortune acquise par le travail.

Tous les États anciens pouvaient se rajeunir par la création de citoyens nouveaux. Ils recoururent peu à ce moyen. L'orgueil de caste ne dominait pas moins les démocraties que les oligarchies. « C'est la disette d'hommes qui l'a tuée, disait Aristote (1) en parlant de Sparte. On assure que sous les premiers rois, pour éviter ce grave inconvénient que de longues guerres devaient amener, on donna le droit de cité à des étrangers. » Mais l'exemple ne fut pas suivi, et comme le nombre des citoyens est un des éléments de la grandeur, cet élément disparaissant, Sparte marcha vers la ruine.

(1) *Politique*, II, 6, 12.

V

Les Hilotes.

1. L'esclave avait, à Sparte, un caractère que l'on ne trouve chez aucun autre peuple. Il appartenait à l'État et non aux citoyens.

Il pouvait dépendre du Spartiate ou du périèque, et même de ses propres concitoyens, échappés à sa situation misérable. Mais ce n'était qu'à titre précaire. L'État restait toujours son véritable, son seul maître. Seul, il pouvait le vendre (1).

L'esclave avait un nom particulier. Il s'appelait hilote. Ce nom vient de la ville d'Hélos, dont les habitants furent, après un siège meurtrier (813), réduits à la plus cruelle servitude, ou d'un mot qui désigne spécialement l'esclave de Sparte (2).

Des Messéniens et des Laconiens étaient confondus dans le nom d'hilote.

L'esclavage est un fait général dans l'antiquité. La force, qui primait tous les droits, en a fait la condition nécessaire de l'existence de toutes les cités. L'homme vaincu devenait la chose du vainqueur. En échange de la vie qu'on lui laissait, on exigeait l'abandon de cette prérogative qu'il a reçue avec la vie, et que Dieu créateur a donné comme le plus précieux

(1) Strabon, VIII.

(2) Ἕιλως, εἱλώτης, dont la racine est εἷλον, aor. 2 de αἱρέω, prendre, saisir.

des dons à sa créature. L'homme, moins respectueux pour son semblable, ne lui a plus permis de disposer de lui, dès que la force l'a placé sous sa loi.

La piraterie, et la guerre qui n'est qu'une piraterie plus générale, mieux organisée, et plus sanglante, firent des esclaves. Les échanges et les ventes leur donnèrent du prix. L'homme fut ainsi assimilé aux animaux, vendu, échangé et traité comme eux.

La Laconie, Hélos et la Messénie fournirent des esclaves à Sparte. Elle ne fit pas de conquêtes extérieures, n'entretint que de rares relations avec les autres peuples où les esclaves étaient vendus, et se contenta de ceux que les armes lui avaient donnés. Leur condition n'en fut que plus dure. Sparte ne les traita si mal, que parce qu'ils subissaient la loi d'un maître, là où ils avaient goûté, eux ou leurs ancêtres, les charmes de la liberté.

Elle affectait de craindre qu'ils n'aspirassent à la reconquérir par la force.

Aussi leur avait-elle imposé un costume particulier. L'hilote était reconnaissable, parce qu'il portait un chapeau de cuir et une peau de mouton (1). Il ne pouvait les quitter sans s'exposer à être puni. Le Spartiate voulait pouvoir, toujours et partout, reconnaître son ennemi.

L'esclave était attaché au sol. Il travaillait pour son maître, qui, par indifférence ou par politique, lui assurait une compensation. Il y en avait plus à Sparte que dans aucune autre ville. Ils cultivaient avec succès les arts mécaniques et servaient comme matelots, au camp ou dans les marches.

(1) Myron, *apud Athénée*, XIV.

Chacun des neuf mille majorats des Spartiates, devait produire au possesseur : soixante-dix médimnes d'orge pour le chef de famille, douze pour sa femme (1), et une quantité proportionnelle de vin et d'huile (2). Lycurgue n'aurait pas désigné plus exactement cette dernière redevance. Etait-elle déterminée par la coutume, ou, par une de ces précautions dont l'esprit oligarchique avait le secret, la loi se serait-elle tenue dans le vague, afin que l'hilote n'oubliât jamais que le maître a le droit d'exiger ce qu'il veut ?

Ce que payait l'hilote était suffisant pour la nourriture de six personnes : C'était une moyenne bien supérieure à celle de la famille spartiate. On ne peut pas croire cependant que la charge fut lourde. « Les hilotes, dit Plutarque (3), cultivaient la terre pour les Spartiates et leur en payaient la rente suivant l'ancien taux fixé par Lycurgue. Un citoyen qui aurait affermé sa terre au-dessus de ce prix serait devenu l'objet de l'exécration publique. Son motif était d'attacher les hilotes à la culture, par l'appât du gain et d'ôter à leurs maîtres l'envie d'augmenter leur fortune. »

Le Spartiate devait recevoir la même quantité, quelle que fût la récolte. Il convenait, en effet, qu'il fût à l'abri de toute préoccupation pour sa subsistance et celle de sa famille. C'était à d'autres à y pourvoir.

(1) Le médimne laconien, plus grand d'un tiers, d'après quelques auteurs, que le médimne attique, qui est de 52 litres, aurait valu 69 litres 33. D'après d'autres, il était de 42 litres 66, ou de 51, 79.

(2) Plutarque, *Lyc.*, VIII.

(3) *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

L'hilote avait donc à suppléer aux produits des années mauvaises, mais il profitait de l'excédant des années abondantes. Il y avait donc pour lui un encouragement au travail.

Son unique garantie était l'intérêt de son maître. Il ne fallait pas compter sur les sentiments humains, que la législation tout entière de Sparte proscrivait. Montesquieu (1) donne la raison de cette modération relative.

« Lorsqu'une république a réduit une nation à cultiver les terres pour elle, on n'y doit point souffrir que le citoyen puisse augmenter le tribut de l'esclave. On ne le permettait point à Lacédémone ; on pensait que les Elotes cultiveraient mieux les terres, lorsqu'ils sauraient que leur service n'augmenterait pas ; on croyait que les maîtres seraient meilleurs citoyens, lorsqu'ils ne désireraient que ce qu'ils avaient coutume d'avoir. »

L'hilote pouvait rendre sa vie plus douce, et même entrevoir, dans un lointain consolateur, cette liberté,

Qui venait, quoique tard, regarder sa vieillesse (2).

Il pouvait être adopté par un Spartiate, acquérir la liberté par des services militaires, et l'embellir par le fruit de ses économies.

Une fête et une cérémonie publiques célébraient ce grand acte (3). La vie semblait donc moins pénible, et l'avenir moins sombre pour l'hilote spartiate, que pour l'esclave d'Athènes et de Rome. Les guerres

(1) *Esprit des lois,* XIII, chap. IV.

(2) Quæ sera tamen respexit inertem. (Virgile, *Egl.,* I, 28.)

(3) Pausanias, 8, 20.

étaient continuelles et l'hilote avait fréquemment à combattre pour son maître, avec l'espoir d'en être récompensé.

Il était armé à la légère et protégeait le corps d'armée. Il pouvait être attaché à l'hoplite, et remplir auprès de lui le service que l'homme d'armes du moyen âge recevait de ses suivants. A Platées, d'après Hérodote (1), chaque hoplite était accompagné de sept hilotes, et chaque périèque en avait un.

Les précautions les plus minutieuses étaient prises pour mettre l'hilote hors d'état de nuire. Au camp, en temps de paix, il était surveillé comme l'ennemi. Le Spartiate, ne pouvant se faire aimer, était condamné à se faire craindre. On va vite et loin dans une pareille voie, et l'excès du pouvoir semble inévitable du côté de l'oppresseur, comme celui de la haine du côté de l'opprimé.

2. Mais il ne faut pas oublier que l'hilote appartenait à l'État, et non au citoyen. L'homme, quelle que soit la dureté de son cœur, n'a jamais complètement rompu avec la nature, et il est accessible à la pitié. Si l'esclave avait dépendu de lui à Sparte, peut-être aurions-nous à citer des traits de générosité comme Rome nous en offre, quoique en petit nombre, de la part des maîtres. Mais l'État est, de sa nature, inflexible, et, comme ceux qui agissent en son nom n'écoutent que l'intérêt, on n'a pas le droit d'attendre quelque chose qui ressemble au sentiment exprimé dans ce beau vers que le poète a trouvé dans son cœur plutôt que dans l'exemple de la société :

(1) IX, 29.

Homme je m'intéresse à ce qui touche l'homme (1).

Aussi le nom d'hilote rappelle l'esclavage le plus dur et le plus abject.

Ce n'est donc pas à son maître immédiat, possesseur héréditaire du sol, mais à ce maître supérieur, implacable, parce qu'il était un être moral, qu'il faut attribuer le triste sort de cette population, infiniment plus nombreuse en Laconie et en Attique, et partout, en Grèce et à Rome, que ceux à qui elle appartenait.

Aussi, Montesquieu (2) a-t-il fait l'observation suivante : « A Lacédémone, les esclaves ne pouvaient avoir aucune justice contre les insultes, ni contre les injures. L'excès de leur malheur était tel, qu'ils n'étaient pas seulement esclaves d'un citoyen, mais encore du public. Ils appartenaient à tous et à un seul. »

Lorsqu'ils étaient rendus à la liberté, ils n'entraient pas dans les rangs des périèques : ils devenaient moins encore Spartiates. C'est probablement pour eux que fut créée cette classe à part, que l'on appela Néodamodes et qui paraissait moins destinée à cultiver les terres ou à faire le commerce, qu'à former des colonies, ou à continuer le service militaire dans des contrées lointaines.

Les hilotes étaient souvent regardés comme une gêne plutôt que comme un avantage. Plutarque (3)

(1) Homo sum, humani nihil a me alienum puto. (Térence, *Héautontimorumenos,* I, 1.)

(2) *Esprit des lois,* XV, 17.

(3) *Agis,* 44.

raconte que, dans une incursion en Laconie, les Etoliens ramenèrent cinquante mille esclaves. « Un vieux Spartiate aurait dit que les ennemis avaient rendu à Sparte un grand service, en la déchargeant d'un pareil fardeau. » Peut-être n'était-ce qu'un moyen de déguiser la honte de cette perte. Mais l'augmentation du nombre des hilotes était un danger redoutable.

On eut aussi, mais dans les derniers temps, l'affranchissement à prix d'argent. Cléomène rendit la liberté à tout hilote pouvant fournir cinq mines (450 fr.). Il en fit cinq cents talents (2,500,000 fr.), ce qui suppose environ cinq mille cinq cent cinquante-cinq affranchissements.

3. L'État ne menaçait pas un esclave en particulier ; il tenait suspendu sur tous un péril continuel et terrible. C'est ce qu'on appelait la cryptie.

Il y a plusieurs opinions sur cet exercice terrible d'un pouvoir sans contrôle.

La première est celle d'Héraclite et de Plutarque. Voici comment l'expose le biographe (1) :

« Les gouverneurs des jeunes gens envoyaient de temps en temps, dans la campagne, ceux en qui ils avaient reconnu le plus de courage et de prudence. Ils leur donnaient des vivres et un poignard. Ces jeunes gens se dispersaient, se cachant pendant la journée, et ne sortant que la nuit, pour se répandre dans les chemins et égorger les hilotes qu'ils rencontraient. »

Ces expéditions, qui entraient, comme élément essentiel, dans l'éducation de la jeunesse, avaient pour

(1) *Lycurgue,* XLI.

but d'exercer le courage des citoyens et de diminuer le nombre des hilotes.

La seconde explication de la cryptie la présente comme une obligation imposée aux hilotes de rentrer, le soir, dans leurs demeures, à une heure déterminée. C'était une espèce de couvre-feu. Ceux que les Spartiates rencontraient pouvaient être tués, mais ils avaient le droit de se défendre, et le Spartiate était obligé d'user de ruse contre eux, ou de se montrer plus fort et plus habile dans le maniement des armes.

La cryptie pouvait être une organisation de police. Les éphores auraient armé un certain nombre de jeunes gens, trois cents environ. Ils leur auraient enjoint de visiter toute la Laconie, afin de veiller au maintien de l'ordre, de prévenir ou de réprimer toute tentative de la part des périèques et des hilotes.

Cette troupe serait restée constamment sur pied. Il n'y aurait pas lieu de s'étonner qu'elle eut commis des excès, et fait bon marché de la vie de ceux qui n'étaient pas citoyens.

La déclaration de guerre faite aux hilotes, tous les ans, par les éphores au moment où ils entraient en charge, peut bien n'avoir pas été autre chose qu'un avertissement donné à ces malheureux que tout était permis contre eux aux citoyens, et en même temps la justification anticipée de toutes les violences que ceux-ci auraient pu commettre.

Enfin, la cryptie aurait été un exercice guerrier, ayant pour but d'habituer les jeunes gens à une vie d'embuscades et de fatigues. A certains jours, ils quittaient la ville et se livraient à tous les exercices

d'une armée en campagne. Ceux qui se laissaient surprendre subissaient de rudes châtiments.

Bien que le nom des hilotes ne soit pas prononcé à l'occasion de cette image de la guerre, il est probable qu'ils représentaient l'ennemi, et que leur sang, ce sang dont on pouvait dire comme à Rome (1) :

Non, ce sang n'est pas vil, mais plutôt il n'est rien,

constatait, en coulant à flots, l'adresse et le courage du jeune Spartiate.

Platon (2), sans expliquer ce qu'était la cryptie, y voyait « un merveilleux usage pour accoutumer l'âme à la douleur. » Quand le divin Platon parle ainsi, que n'ont pas le droit de faire les hommes formés à l'école sans scrupules de Lycurgue ?

Plutarque (3) dit, sans manifester ni répulsion, ni étonnement : « Souvent même, en plein jour, ils tuaient dans les champs les plus forts et les plus robustes des esclaves. »

Ce massacre, pour ainsi dire légal et régulier, donne la mesure du prix que le Spartiate attachait à la vie de l'hilote, et de la terreur que lui inspirait une haine qu'il savait trop justifiée.

4. Thucydide raconte (4) que deux mille hilotes appelés à Sparte pour y recevoir la liberté, en échange de leurs services militaires, disparurent, sans qu'il fut possible de savoir ce qu'ils étaient devenus. De

(1) Non tam vilis quam nullus. (Sénèque, *Epitres.)*

(2) *Lois,* III.

(3) *Lycurgue,* 41.

(4) IV, 80.

vaillants auxiliaires pouvaient être, en effet, de redoutables ennemis. Et Sparte n'hésitait pas à prévenir le danger pour n'avoir pas à le combattre.

Aristote, d'après le témoignage de Plutarque, dit que les éphores, en entrant en charge, déclaraient la guerre aux hilotes. Dès lors tout était légalement permis contre eux.

Et il semble s'attacher à justifier tous ces excès, quand il dit (1) : « Ce sont d'éternels ennemis, épiant sans cesse l'occasion de mettre à profit quelque calamité. »

Quel état social que celui où la vie de l'homme est pour quelques-uns de si peu de prix, qu'on la livre au caprice et à la peur, et d'une si haute valeur pour d'autres, qu'ils la défendent par des mesures préventives, dont l'aveugle injustice augmente la cruauté !

Il répugne de croire que l'homme ait été, comme l'animal, poursuivi à la chasse. Mais la dureté du Spartiate, la conscience qu'il avait de la haine de l'hilote, l'accord des historiens pour constater que des mesures sanglantes étaient prises régulièrement ou accidentellement pour que la haine de l'esclave ne pût nuire au maître, permettent de croire que l'usage ou la loi tolérait un abus de la force destiné à protéger les excès de la classe privilégiée.

Rien ne montre d'ailleurs plus complètement à quel prix était achetée à Sparte, comme dans les autres sociétés antiques, ce qu'on appelait la liberté. Le droit reconnu à quelques-uns de tout faire était compensé chez le grand nombre par l'obligation de tout

(1) II, 6, 1.

supporter. Il fallait l'extrémité de la servitude pour assurer l'extrémité de la liberté.

C'est ce qu'on ne devrait jamais oublier quand on porte si haut chez les anciens les vertus patriotiques, et que l'on admire leur amour pour la liberté. Les vertus ne sont que le sacrifice de tout à la patrie, et la liberté reste un étroit privilège.

Ce n'était pas assez de mettre la vie d'un si grand nombre d'hommes à la disposition de quelques-uns, il fallait encore déshonorer ceux qu'on laissait vivre !

« Les Spartiates, dit Plutarque (1), forçaient les hilotes de boire avec excès, et les menaient en cet état dans les salles où l'on mangeait, pour montrer aux jeunes gens combien l'ivresse était honteuse. Là, ils les obligeaient de chanter des chansons obscènes, de danser d'une manière indécente et ridicule. »

Ce fait, qui prouve le peu de respect dont la dignité humaine a été l'objet dans toute l'antiquité, est la rigoureuse application du principe qui mettait tout, comme un instrument, entre les mains du Spartiate, libre de s'en servir pour sa plus grande utilité.

Plutarque croit que les cruautés dont les hilotes furent victimes n'avaient commencé qu'après leur révolte et leur accord avec les Messéniens. Elles seraient donc de beaucoup postérieures à Lycurgue, et on pourrait y voir une nouvelle preuve que tout ce qu'on attribue à ce législateur n'était pas de lui.

L'hilote habitait la campagne, les villages de la Laconie et Sparte. Il pouvait être attaché au service personnel du périèque ou du Spartiate. Mais il disposait librement de sa maison, de sa femme, de ses

(1) *Lycurgue*, 41.

enfants, et ne pouvait être vendu hors du pays.

Il semble donc que, tout en jouant avec sa vie et sa dignité, le Spartiate ait tenu à faire sentir à l'hilote qu'il ne le confondait pas avec les esclaves des autres villes de la Grèce.

Ceux-ci étaient le prix des guerres étrangères; vendus dans les marchés, ils appartenaient à des particuliers. L'hilote, au contraire, était Grec; la valeur spartiate l'avait conquis dans ce qui était devenu son propre territoire, et l'État était son maître.

Indépendamment du caractère des Spartiates, ces trois différences suffisent pour expliquer comment la condition de l'hilote, dans ce qu'elle eut de doux ou de cruel, ne ressemblait en rien à celle des esclaves que, pour la honte de l'humanité, l'histoire nous montre en si grand nombre et dans une si triste situation chez tous les peuples de l'antiquité.

CHAPITRE VI

L'ÉDUCATION

I

Les enfants.

1. Ce qui a fait de Lycurgue le véritable législateur de Sparte, c'est son système d'éducation.

« Lycurgue, dont les institutions étaient dures, n'eut point la civilité pour objet lorsqu'il forma ses manières ; il eut en vue cet esprit belliqueux qu'il voulait donner à son peuple (1). »

Ce système se perpétua lorsque tant d'autres institutions avaient disparu, et, après avoir façonné le peuple pour la conquête de la suprématie en Grèce, il lui conserva la gloire de la valeur au sein même de la décadence, et une physionomie particulière lorsque tout s'effaçait sous la conquête macédonienne ou romaine.

Celui qui est maître de l'éducation de l'enfant est maître des destinées du peuple. « Montrez-moi comment vous élevez vos enfants, disait Leibniz, et je me charge de dire ce que vous deviendrez. »

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, l. IX, chap. XVI.

Stobée raconte (1) que Diotogène, philosophe pythagoricien, contemporain d'Aristote, se demandant : « Quel est le principe de tout Etat? » répondait : « L'éducation des enfants. »

Et c'est là ce qui fait si grande la responsabilité de ceux qui gouvernent. S'ils négligent l'enfance et la jeunesse, s'ils leur donnent une direction fausse et mauvaise pour l'esprit et le cœur, il n'est pas de malfaiteur qu'on puisse leur comparer. Le mal qu'ils ont fait se perpétue, les générations descendent la pente rapide de l'erreur et de la corruption, et les peuples périssent.

L'éducation a pour but de maintenir ce qu'il y a de bon dans le cœur, l'esprit et le corps ; de corriger ce qui est mauvais; de perfectionner ce qui est imparfait; de rendre, en un mot, l'homme meilleur et plus propre à remplir sa destinée.

L'éducation n'a pas à refaire la nature de l'homme, mais à l'aider, à l'améliorer, à la réprimer. L'homme est un être imparfait et porté au mal dès son enfance (2), quoi qu'en pense Rousseau, qui croit l'homme bon et la société mauvaise. Il faut lui donner ce qui lui manque, et retrancher ce qui pourrait lui nuire.

L'enfant est la continuation de la famille. Il naît faible et ne vivrait pas, sans les soins de ceux qui lui ont donné le jour. Il a des tendances qui le rendraient malheureux et porteraient le désordre dans la société domestique d'abord et ensuite dans la société civile. Il ne les combattrait pas, il n'en triompherait pas sans une direction.

(1) Serm. 141.

(2) *Genèse*, VIII, 21.

Cette direction, il la trouve chez ceux qui l'ont vu grandir, et dont le dévouement a préservé et guidé ses premières années. Il appartient donc, par droit de nature, par une espèce de droit de conquête et par la loi toute puissante de la reconnaissance, à la famille.

Contrairement à ces lois saintes, l'enfant, à Sparte, appartient à l'État.

Il ne faut pas s'en étonner. En Grèce, l'État est le maître souverain pour qui on vit et on meurt, et voilà pourquoi Aristote veut (1) que l'éducation soit l'objet « d'une surveillance publique et non particulière. » La conduite des Spartiates à l'égard des enfants ne pouvait donc que lui paraître raisonnable.

Le père et la mère peuvent voir leur nouveau-né condamné par les vieillards (2). Ils ne le gardent que tant qu'il ne peut se passer de leurs soins. L'État le leur enlève dès l'âge de sept ans et ne le leur rend plus. Dès qu'il était soumis à cette commune et dure discipline qui faisait de l'éducation « un apprentissage d'obéissance (3), » ce n'était plus un fils, c'était un citoyen.

L'enfant était placé sous l'autorité d'un chef spécial, « choisi parmi ceux qui sont désignés pour les plus hautes magistratures. On lui donne le nom de *Pédonome*. Lycurgue lui a conféré le pouvoir d'assembler les enfants, et, dans cette inspection, de punir sévèrement les paresseux : pour cela, il lui a donné des *mastigophones* (4), pris dans la jeunesse, afin de

(1) *Politique*, V, 2, 2.

(2) V. Plutarque, *Lyc.*, 25.

(3) Plutarque, *Lyc.*, 26.

(4) Porteurs de fouets.

châtier, si c'est nécessaire. De là une grande réserve, une extrême soumission (1). »

Parvenu à douze ans, l'enfant n'a ni tunique, ni chaussure ; afin de ne pas être l'esclave des saisons, il porte toute l'année le même vêtement ; sa nourriture est peu abondante et très commune. Il faut qu'il soit prêt à tous les sacrifices que demande la guerre ; car ainsi que le remarque Aristote, à Lacédémone et en Crète, le système de l'éducation publique et la plupart des lois ont uniquement en vue de former des soldats. « Le fruit que nous recueillons de ce système d'éducation, fait dire Plutarque (2) à Agésilas, c'est la liberté. »

« Cependant, dit Xénophon (3), afin que ces enfants n'aient pas trop à souffrir de la faim, il leur a permis, non pas de se procurer sans peine ce qui leur serait nécessaire, mais de le voler afin de satisfaire leur appétit.... Celui qui veut voler doit veiller la nuit, ruser le jour, tendre des pièges, mettre des gens au guet, pour se procurer quelque aubaine. Or il est évident que Lycurgue voulait rendre les enfants plus adroits à se procurer le nécessaire, plus propres à la guerre en les dressant à ces manœuvres. »

Le voleur est puni, non pour avoir commis un acte que la justice condamne et que la société a intérêt à empêcher ou à réprimer, mais pour avoir mal volé. La faute n'existerait pas s'il ne s'était pas laissé surprendre. Un habile pouvait tout se permettre.

(1) Xénophon, *République de Sparte,* ch. II.
(2) *Apophthegmes.*
(3) *République de Sparte,* ch. II.

Voltaire dit à ce sujet (1) : « On voulait qu'un enfant pût dérober ce qu'un Spartiate s'appropriait ; mais il fallait que cet enfant fût adroit; s'il prenait grossièrement, il était puni. C'est une éducation à la Bohême. »

Plutarque, qui parle en plusieurs endroits de ces larcins, ne les improuve pas, et aucun des écrivains de l'antiquité n'a fait un reproche à Lycurgue de les avoir autorisés. Il faut donc leur reconnaître un caractère spécial, que Rollin a parfaitement exposé :

« D'où peut donc être venu, dit-il, le jugement peu favorable qu'en portent souvent les modernes, si ce n'est de ce qu'ils ne prennent pas la peine d'en peser les circonstances et d'en pénétrer les motifs ?

» 1° Les jeunes gens ne faisaient ces larcins que dans un temps marqué, par ordre de leurs commandants et en vertu de la loi ; ils ne volaient que des légumes et des vivres, comme supplément au peu de nourriture qu'on leur donnait exprès en très petite quantité.

» 2° La législation avait pour but de rendre les possesseurs plus vigilants à serrer et à garder leur bien; d'inspirer aux jeunes gens, tous destinés à la guerre, plus de hardiesse et plus d'adresse, et surtout de leur apprendre à vivre de peu, à pourvoir eux-mêmes à leur subsistance, à supporter la fatigue, à se maintenir longtemps sans approvisionnements dans des terres où l'ennemi, accoutumé à l'abondance, mourait de faim dès les premiers jours, et, faute de vivres, abandonnait un pays où les Lacédé-

(1) *Commentaire sur Montesquieu.*

moniens trouvaient sans peine de quoi subsister (1). »

Barthélémy (2) justifie cette autorisation par les mêmes motifs et presque dans les mêmes termes.

Il n'en faut pas moins constater l'immoralité du principe et l'importance des conséquences.

Le chef, que Plutarque appelle l'*irène*, exerçait les enfants au chant, que Platon (3) regarde comme nécessaire à un bon gouvernement. Il les habituait à traiter et à résoudre des questions propres à former l'esprit. Elles étaient posées après le repas, dont elles faisaient une partie essentielle. Celui qui répondait mal « était mordu au pouce » par l'irène (4).

Les châtiments corporels étaient un moyen d'éducation mis à la disposition de chacun des citoyens. « A Lacédémone, dit Montesquieu (5), tous les vieillards étaient censeurs. » On peut ajouter que c'était le droit de tous, parce que tous étaient constitués, par l'opinion, gardiens de l'honneur et des intérêts de la cité.

Aussi les enfants, quelque sévèrement qu'ils fussent traités, ne trouvaient aucun appui ni dans une tendresse aveugle, ni dans la pitié. « Quand un enfant, dit Xénophon (6), qui a reçu des coups, vient se plaindre à son père, celui-ci est répréhensible s'il ne donne pas de nouveaux coups à son fils, tant est profonde cette conviction réciproque qu'on ne peut

(1) *Traité des études,* tome III, 3e partie.

(2) *Voyage du jeune Anacharsis,* ch. XLIII.

(3) *Lois,* III.

(4) PLUTARQUE, *Lyc.,* 29.

(5) *Esprit des lois,* V, 7.

(6) *République de Sparte,* 6.

ainsi rien commander de malhonnête aux enfants. »

Il pouvait résulter, de cette sévérité à laquelle l'esprit et le corps étaient soumis dès les plus jeunes années, des mœurs farouches et des habitudes de violence. Aristote le croit. Il dit que « les enfants des Lacédémoniens, qui commençaient ces examens dès l'âge le plus tendre, en contractaient trop de férocité (1). »

Les Spartiates ne s'en mettaient pas en peine. Cette « férocité » était une partie de leur vertu.

2. L'éducation était surtout physique. Le législateur voulait former des corps vigoureux, capables de supporter la fatigue et propres à exceller dans la guerre. Les rares exercices intellectuels avaient pour but unique de donner à l'esprit cette souplesse et cette subtilité par lesquelles on ne se laisse pas tromper, et on parvient à tromper les autres.

« Ils n'apprenaient les lettres que pour le besoin ; tout le reste de leur instruction consistait à savoir obéir, supporter les travaux et vaincre. A mesure qu'ils avançaient en âge, on les appliquait à des exercices plus forts, on leur rasait la tête, on les obligeait d'aller sans chaussure, et, le plus souvent, on les faisait jouer ensemble tout nus (2). »

Jusqu'à douze ans, ils portaient des tuniques. Ils recevaient alors un manteau. Le nom de « vêtement lacédémonien » signifiait en Grèce vêtement léger.

Xénophon dit (3) « que Lycurgue présentait aux enfants, comme un bel acte, de recevoir de nombreuses

(1) *Politique*, VII, 4.

(2) PLUTARQUE, *Lyc.*, 26.

(3) *République de Sparte*, ch. III.

meurtrissures devant l'autel d'Orthia, où ils étaient flagellés, achetant, par une courte souffrance, une gloire durable.

Plutarque (1) donne cet usage comme de beaucoup postérieur à Lycurgue. Avant la bataille de Platées (479), Pausanias faisait un sacrifice. Les Perses le surprirent, et il dut, pour les repousser, recourir à des fouets et à des bâtons. « C'est, dit le biographe, en mémoire de cet événement, et pour imiter l'incursion des Lydiens, qu'on célèbre encore aujourd'hui à Sparte une fête dans laquelle on fouette les enfants autour de l'autel et qu'on appelle la marche des Lydiens. »

Pausanias (2) dit que ce cruel traitement était le souvenir des sacrifices humains en usage auparavant.

Lucien (3) décrit ainsi cette cérémonie : « Que diras-tu quand tu verras ces mêmes Lacédémoniens battus de verges, près de l'autel, tout ruisselants de sang, tandis que les pères et les mères, témoins de ce spectacle, loin de s'effrayer des souffrances de leurs enfants, les menacent de leur colère s'ils ne résistent pas aux coups, ou les supplient de supporter la douleur le plus longtemps possible, de s'armer de patience contre les tourments ? On en a vu beaucoup mourir dans ces épreuves, ne voulant pas, tant qu'ils respiraient, demander grâce sous les yeux de leurs parents et céder à la nature. »

Quel parti ne devait-on pas tirer pour la formation du caractère et la persévérance dans les desseins,

(1) *Aristide,* 29.
(2) *Laconie,* XVI.
(3) *Anacharsis,* 38.

pour le service de la patrie et sa gloire, d'une si énergique obstination? Elle était le fruit d'une éducation dure par elle-même, plus dure encore par les châtiments qui la sanctionnaient, et devenait le principe des dévouements les plus absolus.

Le sophiste Libanius, ami de Julien, dit (1) que l'usage de fouetter les enfants devant l'autel d'Artémis Orthia existait de son temps. C'est une des nombreuses preuves que nous offre l'histoire de Sparte de sa fidélité aux traditions.

Il ne devait pas y avoir eu d'interruption, car Cicéron (2), Plutarque (3), Pausanias (4) en parlent comme de faits présents. Il est certain que Sparte, dégénérée, garda beaucoup d'usages qui avaient fait sa supériorité et la distinguaient des autres cités. Elle n'avait perdu que l'esprit qui les rendait féconds.

Ils s'habituaient, de bonne heure, à cette simplicité qui faisait dire à Thucydide (5) : « Les Lacédémoniens, les premiers, prirent des vêtements modestes, tels qu'on les porte aujourd'hui, et, dans tout le reste, les riches conservèrent la plus grande égalité avec la multitude. » Il en fut de même pour les habitations et tout ce qui servait à la vie commune. Longtemps ils ne portèrent que des bagues de fer (6).

La vie morale n'est, pour le législateur, l'objet

(1) Histoire de sa vie par Eunape.

(2) *Tusculanes,* II, 15.

(3) *Lycurgue,* 16, 18, 30.

(4) *Laconie,* 16.

(5) I, 6. 5.

(6) Pline, 37, 1.

d'aucune attention. La vertu consiste à remplir les devoirs envers la patrie. L'homme n'est rien, le citoyen est tout. Que lui importe la moralité personnelle, pourvu que ce qui est prescrit par la loi soit rigoureusement exécuté et que la patrie en recueille le bénéfice ?

Quant aux dieux, Lycurgue n'en a pas souci. Il n'a rien ordonné pour le culte privé.

On sait ce qu'était la famille à Sparte. Il n'est pas probable qu'elle eût conservé intacte la tradition de la prière, de l'offrande et du sacrifice, dans lesquels le père remplissait devant tous les siens et en leur nom le ministère sacré.

La religion du plus grand nombre se bornait donc à des cérémonies publiques fixées par l'usage ou par la loi, et auxquelles chacun restait fidèle, en vertu de la discipline qui régissait tous les actes et soumettait tous les citoyens.

Cicéron (1) dit que personne n'avait le droit de vivre à sa manière, mais que chacun était assujetti aux lois qui le liaient aussi étroitement dans sa ville que les soldats des autres pays étaient liés par les lois de la guerre dans leur camp.

Aussi Simonide appelle-t-il Sparte « la dompteuse d'hommes. »

3. A dix-huit ans, les exercices du corps deviennent plus nombreux et plus violents. Les jeunes gens sont déjà soldats, et cependant, s'il faut en croire Xénophon, ils sont tenus à une discipline morale qui paraît avoir plutôt en vue la formation de l'esprit que le développement des forces du corps.

(1) *Brutus*.

« Voulant imprimer fortement la modestie dans les cœurs, dit-il (1), Lycurgue a ordonné qu'on marchât dans les rues la main sous la robe, en silence, sans tourner la tête, les yeux devant les pieds. Il a ainsi fait comprendre que, pour la modestie, l'homme a encore plus de fermeté que la femme. Aussi, l'on n'entend pas plus la voix des jeunes gens que s'ils étaient de pierre ; ils ne détournent pas plus les yeux que des statues d'airain, et ils ont plus de pudeur qu'il n'en règne dans les appartements les plus inaccessibles des vierges ; puis, quand ils arrivent au repas commun, ils ont pour habitude d'attendre, en écoutant, qu'on les interroge. »

Il faut faire, pour ce tableau comme pour beaucoup d'autres, la part de l'exagération. Xénophon est souvent partial en faveur de Sparte. Son témoignage ne doit pourtant pas être rejeté absolument. Il appartient à l'antiquité, à un esprit observateur qui avait vécu à Sparte, et les réserves qu'il est juste de faire ne lui enlèvent pas toute autorité.

Que les jeunes gens fussent ainsi modestes devant tous et surtout respectueux pour les vieillards, il n'y a pas de doute, et des preuves nombreuses l'établissent.

Nulle part, le respect n'a été plus loué et plus recommandé qu'à Sparte. Le respect est la reconnaissance de l'autorité et la condition d'une obéissance honorable. Il naît d'une haute idée morale, et consacre des droits et des devoirs respectifs. La famille, la cité, le peuple où il règne sont assurés d'une existence longue et paisible ; car celui qui est respectueux

(1) *République de Sparte*, ch. III.

envers les supérieurs à un titre quelconque, ne saurait se départir, à l'égard de personne, de cette modestie et de cette déférence.

Cet honneur rendu aux vieillards se maintenait par l'habitude et le droit qu'avait toujours le plus âgé de reprendre le plus jeune.

Mais que des vertus aussi douces fussent le résultat d'une éducation qui exagérait la dureté, il ne serait guère possible de le croire si ce genre particulier de modestie n'était expliqué. En le signalant, Xénophon avait sans doute les yeux fixés sur Athènes ingrate et sur une jeunesse qui se distinguait par la légèreté de ses mœurs, la liberté de ses manières et la hauteur de ses dédains. Le mot de modestie avait, sous sa plume, un sens plus étendu que celui que nous lui donnons.

Un autre témoignage explique le sien et le confirme. C'est celui du roi Archidamos, dans le discours par lequel il essaie de dissuader ses concitoyens de faire la guerre aux Athéniens. Voici comment J.-B. Gail le traduit (1) après avoir expliqué la différence entre αἰδώς et αἴσχυνη « Celui qui a de l'αἰδώς, dit-il, a de la pudeur, de la modestie ; il rougit dès qu'il entend un mot contraire à l'honnêteté ; celui qui a l'αἴσχυνη n'a pas l'αἰδώς ; il évite une mauvaise action, parce qu'il craint le blâme. L'un se conduit par vertu, l'autre par respect humain ; l'un n'envisage que la vertu, l'autre ne voit que les hommes et leur opinion ; la vertu de l'un est dans l'âme, celle de l'autre dépend des regards des hommes. »

Et, après cette explication, il donne la traduction,

(1) *Observation sur Thucydide*, p. 78.

ou plutôt le commentaire de ce passage difficile (1) :

« Lorsque, par des louanges, on nous provoque à des dangers que désapprouve notre raison, nous ne nous laissons pas séduire par le plaisir, et si, prenant l'autre route, on veut nous stimuler par des reproches, on ne nous inspire pas un chagrin qui nous rende plus faciles à persuader. Nous sommes et guerriers et prudents, à cause de notre amour pour l'ordre; guerriers, parceque la modestie à laquelle nous sommes formés tient de très près à la sagesse, et le courage au respect qu'on a pour soi-même; prudents, parce que nous sommes élevés d'une manière qui ne nous donne pas l'esprit de mépriser les lois, et avec une sévérité trop sage, pour que nous osions leur désobéir. »

Tout cela peut être suspect, parce que Archidamos avait un très grand intérêt à louer les Lacédémoniens au moment où il essayait de les détourner d'une résolution inspirée par la haine traditionnelle contre Athènes; mais il n'en est pas moins utile de rapprocher ce langage de celui de Xénophon.

La modestie des jeunes Spartiates était donc leur soumission aux lois, et c'est le sens que Cicéron donne au mot *modestos*, par lequel il désigne les hommes donnant à la patrie tout leur dévouement.

Une recommandation d'une plus haute portée morale et non moins précieuse par les effets est celle que Plutarque signale dans la vie de Lysandre (2) : « Les Spartiates veulent que les enfants soient, dès leur plus bas âge, sensibles à la gloire, et qu'humiliés

(1) Thucydide, I, 84.

(2) Chapitre II.

par les reproches, ils soient vivement excités par la louange.» Ils voient en eux des hommes. On demandait à Agis ce qu'il fallait enseigner aux enfants : « Les choses, dit-il, dont ils feront usage quand ils seront hommes (1). »

II

Les jeunes gens, les hommes faits, les vieillards.

1. Le Spartiate n'échappait donc pas à la discipline sévère d'une éducation publique, pendant son enfance, son adolescence et sa jeunesse.

Le passage d'un de ces états à l'autre était solennellement célébré. On appelait Sphéréens (2), ceux qui sortaient de la classe des adolescents pour entrer dans celle des hommes. Le sacrifice auquel ils étaient tenus pour marquer cette étape de leur vie était adressé à Hercule. Toujours la force !

Si l'embonpoint empêchait un jeune homme de prendre part aux exercices, il était déshonoré et banni (3). La chasse entretenait et développait les forces. La danse était prescrite. Il y en avait de deux espèces : l'une, appelée chaîne (4), avait un caractère militaire. Les jeunes gens et les jeunes filles se poursuivaient. L'autre se composait de mouvements

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) Σφαιρεῖς.

(3) Elien, XIV, 7.

(4) Ὅρμος, ou *ὁρμάω*, s'élancer.

rapides. Elle était célébrée en l'honneur de Dionysos et d'Aphrodite, et consistait en concours à la lutte, au disque, à la javeline.

Ces différents exercices rappelaient la guerre. On les continuait jusqu'à trente ans, et celui qui demandait grâce était déshonoré (1).

L'attention du Spartiate, adolescent ou homme fait, était toujours en éveil, et pas un seul de ses actes ne pouvait paraître indifférent à ceux qui veillaient sur l'application de la loi.

Il n'avait pas seulement pour surveillants ceux à qui la loi donnait ce titre et cette fonction. Chacun avait la charge de ses compagnons, et cette vigilance intéressée, si elle était inspirée par un amour ardent de la patrie, recevait une excitation constante du désir naturel de trouver les autres en défaut.

Il y avait non seulement émulation, mais encore antagonisme entre ces hommes formés par les mêmes exercices et animés par la même pensée.

« Les Ephores choisissent, dit Xénophon (2), parmi les adolescents, trois hommes auxquels on donne le nom d'*Hippagrètes*. Chacun d'eux en désigne cent, et fait connaître les motifs pour lesquels il les a préférés aux autres. Ceux qui n'ont pas obtenu cette distinction deviennent également ennemis de ceux qui les ont exclus, et de ceux qui leur ont été préférés, et ils s'observent les uns les autres, pour découvrir celui qui pèchera contre les lois de l'honneur. »

Xénophon trouve que cette rivalité, qui semble d'abord toute morale, est agréable aux dieux et utile

(1) Cicéron, *Tusculanes,* v. 27.

(2) *République de Sparte,* chapitre IV.

à l'Etat. N'était-il pas à craindre cependant qu'elle ne développât dans les âmes la jalousie et les injustices qui la suivent ?

Il en résultait de véritables combats. « Le jour suivant, dit Pausanias (1), — après avoir raconté ce que font les jeunes Spartiates dans le Phœbéum, où ils ont offert des sacrifices, — un peu avant midi, ils entrent dans le Plataniste par deux ponts. Le sort a décidé, dans la nuit précédente, par quel pont chaque bataillon doit entrer. Là, se livre à coups de poing, à coups de pied, un violent combat. On cherche à s'arracher les yeux, on se mord, on se presse corps à corps; une troupe tombe sur l'autre, et chacun s'efforce de pousser dans l'eau son adversaire. »

On comprend ce que devaient produire l'excitation de la lutte, et les animosités qui lui survivaient.

Il paraît que cette habitude que l'on considérait comme un moyen de faire naître et d'entretenir l'ardeur guerrière et l'aptitude aux combats, se maintint.

Cicéron en avait été lui-même témoin (2) : « Nous avons vu nous-mêmes, dit-il, des troupes de jeunes gens combattant à coups de poings et de pieds, avec les ongles et les dents, et tombant inanimés plutôt que d'avouer leur défaite. »

La surveillance à l'égard des autres amène infailliblement la dénonciation.

La dénonciation est une arme dont on s'empare

(1) *Laconie,* ch. XIV.

(2) Adolescentium greges vidimus ipsi, incredibili contensione certantes pugnis, calcibus, unguibus, morsu denique, quum exanimarentur, priusquam victos se faterentur. (*Tusculanes*, liv. V, c. 27.

facilement, et que l'on manie aussi bien dans les démocraties comme Athènes, ou dans l'empire républicain comme Rome, où Tacite dit (1) de ceux qui l'exerçaient : « race d'hommes trouvée pour le malheur public, » que dans une oligarchie étroite et inexorable comme Sparte.

Montesquieu explique comment cet usage qui a pu exister dans les petites républiques de l'antiquité serait dangereux dans nos grandes nations : « Les lois de Minos, de Lycurgue et de Platon, dit-il (2), supposent une attention singulière de tous les citoyens les uns sur les autres. On ne peut se promettre cela, dans la confusion, dans les négligences, dans l'étendue des affaires d'un grand peuple. » Il y a pour les nations modernes, pour la France, du moins, un autre motif qui fait réprouver cette surveillance et cette inquisition individuelles : c'est qu'elles peuvent servir les plus basses passions et ne conviennent qu'aux âmes qui font bon marché de leur honneur.

Peut-être cette dénonciation n'amena-t-elle pas chez les Spartiates les mêmes conséquences que chez les deux autres peuples ; elle ne produisit ni l'exil, ni la proscription, ni l'abaissement moral, ni la violence politique, mais elle provoqua d'ardentes luttes, et souvent des engagements corps à corps. La ville devenait un véritable champ de bataille, où les citoyens tournaient contre eux-mêmes le fer aiguisé contre l'ennemi. La loi veillait cependant sur les engagements particuliers ; chacun avait le droit de séparer les combattants, et celui qui résistait était conduit

(1) *Annales,* IV, 30. Genus hominum, publico exitio repertum.

(2) *Esprit des lois,* IV, 7.

aux éphores et condamné à une forte amende. Il semble vraiment que la loi se fit un jeu de provoquer les infractions, afin de montrer, en les réprimant, ou en les punissant, quelle était son autorité.

2. « L'éducation des Spartiates, dit Plutarque (1), s'étendait jusqu'aux hommes faits, et ne laissait à personne la liberté de vivre à son gré. La ville même était comme un camp, où l'on menait le genre de vie prescrit par la loi, où chacun savait ce qu'il devait faire pour le public, et où tous étaient persuadés qu'ils n'étaient pas à eux-mêmes, mais à la patrie. »

La vie de l'homme fait, comme celle du jeune homme, de l'adolescent et de l'enfant, était publique et réglée. Rien n'était absolument laissé à l'initiative de personne. La loi spartiate était un joug sous lequel tous devaient passer, à tous les âges. Une exemption eût compromis l'égalité et détruit l'équilibre social.

« Ceux qui ont passé l'adolescence, dit Xénophon (2), et parmi lesquels on choisit les magistrats, sont dispensés, chez les autres Grecs, des exercices du corps, quoique astreints au service militaire. Lycurgue a prescrit par une loi, qu'il fut honorable à cet âge de se livrer à la chasse, à moins d'une fonction publique, afin de pouvoir, ainsi que les adolescents, supporter les fatigues de la guerre. »

Ils ne devaient apprendre que ce qui était utile. Aussi laissaient-ils de côté tout ce qui, dans les lettres, demande de l'attention. Ils n'avaient aucune idée de

(1) *Lycurgue,* 35.
(2) *République de Sparte,* 4.

la géométrie, de l'astronomie et des autres sciences (1). Ils n'étaient ni agriculteurs, ni artisans, ni rhéteurs. ni banquiers.

Point de représentations théâtrales pour eux. Les œuvres poétiques devaient être soumises aux magistrats. Point de recherche d'éloquence : la concision était l'unique mérite et le seul ornement de la parole privée ou publique.

D'après Démosthène (2), il était interdit de s'entretenir des mœurs des autres nations, mais on ne dérobait à personne ce qui se passait à Sparte.

La doctrine qui donne tout à l'Etat, ne régnait pas à Sparte seulement. La Grèce la partageait avec le génie propre à chaque cité, et l'antiquité tout entière s'y soumettait, oubliant l'homme, ou ne paraissant pas soupçonner qu'il put y avoir pour lui d'autres devoirs que ceux du citoyen.

Il en résulta certainement des vertus civiques et d'héroïques exemples, que nous avons pris l'habitude d'admirer, sans nous rappeler assez combien ils ont coûté à l'humanité. Aussi, combien de fois sommes-nous tentés de nous demander si ces héros sont des hommes !

L'homme qui n'a pas étouffé en son cœur tous les sentiments de la nature, est capable des mêmes dévouements, et il leur donne un plus grand prix par l'étendue volontaire de son sacrifice.

Ainsi, l'éducation de Sparte ne soumettait pas seulement le citoyen à l'Etat, elle l'enlevait à lui-même. C'est, il est vrai, seulement à la condition

(1) Elien, *Hist. var.*, XII, 1 et 50.

(2) *Contre Leptine.*

qu'il fut capable de remplir les devoirs exceptionnels qu'elle lui imposait.

Rien ne venait adoucir cette grossière austérité. Il fallait comprimer les sentiments les plus doux de la nature, n'être ni époux, ni père, ni frère, ni fils. Toute marque de sensibilité était un signe de faiblesse. Il n'était pas jusqu'aux émotions agréables et touchantes des œuvres de l'esprit, jusqu'à ces jeux où l'imagination se complaît, qui ne fussent rigoureusement défendus comme dangereux pour la patrie.

« Vous êtes les seuls des Grecs et des Barbares, dit l'Athénien de Platon (1) en s'adressant à Mégille, à qui le législateur ait interdit l'usage des divertissements et des plaisirs les plus vifs, tandis que, pour les fatigues, les dangers et les douleurs, il a cru que si, dès l'enfance, on s'applique à les éviter, lorsque ensuite on y est exposé par nécessité, on fuit devant ceux qui s'y sont exercés, et on devient leur esclave. »

Ils n'assistaient jamais à la représentation de tragédies et de comédies, parce qu'ils les considéraient, ou comme des mensonges qu'il fallait repousser (2), et qui ne pouvaient convenir à leur amour de la vérité, ou comme des spectacles émouvants qu'il était dangereux de représenter devant ceux pour qui la douleur était un mot et la mort un jeu.

Lycurgue leur avait apporté, sans doute, les poésies d'Homère, mais ce qu'ils cherchaient et admiraient uniquement en elles, c'était l'image des combats.

Ce qui touchait l'âme sans la rendre plus forte, paraissait à Sparte inutile, sinon dangereux.

(1) *Lois,* I.

(2) Solon, d'après Plutarque, aurait exprimé la même pensée.

La musique était permise, mais uniquement celle des ancêtres. Les esclaves ne pouvaient ni l'apprendre, ni chanter les hymnes patriotiques.

Les amours coupables, si communes à Athènes et qui ont trouvé grâce devant les philosophes, étaient, d'après Elien (1), punies à Sparte de l'exil ou de la mort.

On demandait à Agésilas ce qu'il croyait préférable : la force ou la justice. « Il répondit que la force sans la justice était inutile, et que si tous les hommes étaient justes, on n'aurait pas besoin de force (2). »

On peut juger de la vie du Spartiate par cette description de Lucien (3) : « Ne va pas croire qu'ils s'épuisent en travaux inutiles, lorsqu'ils se précipitent en foule dans un amphithéâtre, pour s'élancer après une balle, et se frapper les uns les autres, ou lorsque, rassemblés dans un lieu entouré d'eau, séparés en phalanges, nus comme nos athlètes, ils s'attaquent en ennemis, et se battent jusqu'à ce que l'un des deux partis ait chassé l'autre de cette enceinte. »

Ainsi, l'éducation était commune jusque dans l'âge mûr, et son but semble être d'éloigner tout ce qui pourrait distinguer un homme d'un autre. Jamais l'égalité absolue à laquelle répugne la nature n'a été plus résolument poursuivie. Aristote dit qu'à cet égard, « on ne saurait trop louer les Lacédémoniens. L'éducation de leurs enfants est commune et ils y attachent une importance extrême (4). »

(1) *Hist. var.*, III, 12.

(2) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(3) *Anacharsis*, 38.

(4) *Politique*, V, 2, 2.

Est-il étonnant que, durement façonnés depuis les premiers jours, sans avoir jamais pu se soustraire à la discipline générale, les citoyens de Sparte ne se soient pas distingués les uns des autres, et qu'ils paraissent dans toutes les circonstances et à tous les âges, jetés dans le même moule?

L'homme n'est plus dès lors un être intelligent et libre. C'est un instrument docile d'une volonté qui n'est pas en lui.

3. La loi suit l'homme jusque dans la vieillesse. Ce n'est plus alors entre les citoyens qui ont fait à la patrie tous les sacrifices que les circonstances ont exigés, une rivalité continuelle pour les exercices corporels, ce n'est plus une lutte ardente dans laquelle la force triomphe, ce sont des concours d'un genre nouveau pour les qualités morales.

Le vieillard trouve le couronnement de sa vie dans le respect dont il est entouré. Heureux celui que des suffrages libres et publics appellent au sénat! La vertu ne se cache pas, elle se produit sans ostentation, et c'est cet exercice constant et sincère que récompense une dignité qui honore plus que toutes les autres, parce qu'elle fait participer au pouvoir, et n'est accordée qu'à un petit nombre.

« Lycurgue a imposé la nécessité absolue de pratiquer toutes les vertus civiles ; car il a voulu que tous ceux qui satisfont à la loi, sans distinction, fussent admis à tous les droits de citoyens, et il n'a tenu compte ni de la différence de fortune, ni de la faiblesse du corps. Seulement, tout homme qui, par lâcheté d'âme, se soustrait aux exigences de la

loi, il le déclare placé hors de la loi d'égalité (1). »

C'était une situation terrible, ainsi qu'il est permis d'en juger par ces détails (2) :

« On rougirait d'avoir un lâche pour compagnon de table, de l'avoir pour lutteur dans une palestre. D'ordinaire, un pareil homme, quand on se divise en groupes pour la paume, est exclu de l'un et de l'autre parti ; dans les chœurs, on le relègue aux rangs méprisés ; dans les rues, il doit céder le pas ; dans les assemblées, se lever devant le plus jeune ; garder chez lui ses filles, leur faire subir la honte du célibat; voir lui-même son foyer privé d'épouse, et cependant payer l'amende pour ce grief ; ne pas se promener frotté d'huile ; ne pas se donner l'air d'un homme bien famé, sous peine de recevoir des coups de ceux qui valent mieux que lui. Pour moi, quand je vois cette infamie infligée aux lâches, je ne m'étonne pas qu'à Sparte on préfère la mort à une vie de mépris et de déshonneur. »

L'ensemble de ces peines toutes morales justifie pleinement l'opinion de Xénophon.

Rien n'est plus beau que cet ensemble de mesures, et en admettant qu'il appartienne tout entier au législateur, et que le philosophe n'y ait pas une large part, il pouvait faire des citoyens utiles, de grands citoyens. La loi spartiate aurait droit à la plus sincère admiration, si, après avoir émis ces principes et prescrit ces règles, elle tenait compte de la faiblesse humaine, et ne s'efforçait pas de former un homme en qui la nature ne put reconnaître son ouvrage.

(1) Xénophon, *République de Sparte,* ch. X.

(2) Xénophon, *République de Sparte,* ch. VIII.

Il est inutile de faire remarquer qu'il n'y a pas véritablement place, dans ce système d'éducation, pour le développement des facultés intellectuelles. Le travail auquel on les soumet amène le triomphe de l'esprit sur la matière. Sparte y eut vu une cause d'affaiblissement. C'est à la force qu'elle demandait tout. Un peuple lettré ne pouvait, à son avis, être un peuple guerrier.

Xénophon était devenu tout à fait Lacédémonien lorsqu'il dit (1) : « La plupart des arts corrompent le corps de ceux qui les exercent ; ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu ; on n'a de temps ni pour soi, ni pour ses amis, ni pour la république. »

Il n'est pas possible de méconnaître les fruits nécessaires d'une éducation toute physique. On a remarqué que les Thébains qui se livraient avec excès aux exercices gymnastiques passaient pour les moins spirituels des Grecs. Sparte, qui avait les mêmes habitudes, avec une incontestable supériorité d'esprit, perdait cependant de ce côté ce qu'elle gagnait en souplesse et en force corporelles. La véritable éducation consiste à donner au cœur, à l'esprit et au corps ce qu'ils réclament, en vertu de leur importance respective. Détruire cet équilibre, c'est former des hommes incomplets.

(1) *Economiques*, IV, 2, 3.

III

Les femmes.

1. Tout ce qui regarde la femme doit être entouré, sinon de mystère, du moins d'une certaine discrétion. Elle est faite pour vivre à l'intérieur, de modestie, d'activité, de dévouement. L'arracher pour son éducation au foyer domestique, pour sa vie à l'humble et héroïque pratique de ses devoirs de fille, de sœur, d'épouse, de mère, c'est méconnaître son esprit et son cœur, c'est violer les lois les plus formelles de la nature.

Sparte devait le faire, ou elle aurait été inconséquente avec elle-même.

L'éducation des femmes était dirigée par les mêmes principes que celle des hommes, et l'application ne différait pas essentiellement, quelles que soient les oppositions que la nature a mises entre eux.

Aristote constate en ces termes les résultats déplorables auxquels serait arrivée, d'après lui, la législation de Lycurgue :

« Partout où l'éducation des femmes est aussi mauvaise qu'à Lacédémone, on ne peut être heureux en enfants qu'à demi (1). »

Dans la *Politique*, il traite longuement cette question, et montre tout ce que la mauvaise éducation des femmes, ou l'absence de toute éducation apportait d'éléments de faiblesse dans l'État.

(1) *Rhétorique,* I. ch. V.

« Le relâchement des lois lacédémoniennes à l'égard des femmes est, dit-il, à la fois contraire à l'esprit de la constitution et au bon ordre de l'État. Le législateur, en demandant à tous les membres de sa république, tempérance et fermeté, a glorieusement réussi à l'égard des hommes, mais il a complètement échoué pour les femmes, dont la vie se passe dans tous les dérèglements et les excès du luxe (1). »

Il ne faut pas oublier qu'Aristote écrivait au moment où Sparte avait perdu son hégémonie et la plus grande partie des vertus politiques qu'elle devait à l'exacte observation des lois de Lycurgue.

Il croit cependant à l'influence des femmes à toutes les époques. « Tant que leur puissance a duré, dit-il, les femmes ont décidé de bien des affaires. Or, qu'importe que les femmes gouvernent en personne, ou que ceux qui gouvernent soient menés par elles ? Le résultat est toujours le même. Avec une audace complètement inutile dans les circonstances ordinaires de la vie, et qui devient bonne seulement à la guerre, les Lacédémoniennes, dans les cas de danger, n'en ont pas moins été fort nuisibles à leurs maris (2). »

Il attribue aux longues guerres la négligence de l'éducation des femmes. « Lycurgue, après avoir tenté de les soumettre aux lois, dut céder à leur résistance et abandonner ses projets. » Aussi, est-ce à elles qu'Aristote croit devoir attribuer cette lacune, et par conséquent un dérèglement, qui est « une

(1) II, 6, 5.
(2) *Polit.*, II, 6, 7.

tache pour l'État et pousse les citoyens à l'amour effréné des richesses (1). »

Ce résultat serait dû à une négligence du législateur, qui, dans ses prescriptions, n'aurait pas eu assez de soin des femmes. « Partout, dit-il, où ce point capital est omis, la moitié de l'État n'a point de lois. »

Est-ce bien véritablement la raison, et si les femmes n'ont pas été à Sparte ce qu'elles devaient être, pour l'honneur de leur sexe et pour le bien général, ne faut-il pas, au contraire, l'attribuer à ce que le législateur s'est trop occupé d'elles?

Que la loi civile règle les conditions matérielles du mariage, la tutelle, le droit à la succession, la participation aux affaires, elle en a le droit, et elle ne sort pas de son domaine. Mais qu'elle prétende former l'esprit et le cœur de la femme, tracer ses devoirs dans les diverses conditions que lui fait son rôle multiple et important dans la société, l'arracher à l'intimité de son foyer, pour la jeter sur la place publique, transformer ses douces et saintes affections en vertus civiques et patriotiques, c'est une erreur qui devait avoir les plus graves conséquences. La loi spartiate, en effet, forme des citoyennes, et, grâce à elle, la femme disparaît. Comment aurait-elle pu rester elle-même, avec sa délicatesse native, sa sensibilité innée, sa pudeur, lorsque, avec cette simplicité rigide, qui plaçait tout sous un même niveau, la loi n'établissait presque aucune différence entre l'éducation à laquelle elle la soumettait, et celle des hommes?

(1) II, 6, 9.

Et cependant, quelles différences dans le caractère, le tempérament, le rôle, l'influence, la destinée! Ce ne sont pas des conventions qui, partout et en tout temps, ont déterminé ce qui était permis ou défendu à la femme ; c'est la nature, c'est la morale universelle, ce sont les exigences de son ministère sacré dans la famille, et voilà pourquoi, à travers la multiplicité des erreurs, on retrouve des traits généraux qui prouvent que les sociétés ont conservé ou su retrouver les lois primitives et essentielles.

Sparte eut une même loi pour l'homme et pour la femme. Elle les soumit à un genre d'éducation presque identique. C'était plus simple et plus facile. Mais les conséquences devaient être déplorables.

Plutarque (1) croit devoir réfuter le reproche de négligence adressé par Aristote à Lycurgue. Il confirme, non pas l'absence de loi, mais l'existence d'une loi contraire à la nature.

« Il n'est pas vrai, comme le dit Aristote, que Lycurgue avait d'abord entrepris de réformer les femmes, mais qu'il y renonça, n'ayant pu refréner leur licence, ni réduire l'autorité excessive qu'elles avaient prise sur leurs maris, qui, obligés d'aller souvent à la guerre, étaient forcés de leur abandonner la conduite de leurs maisons, de les flatter beaucoup plus qu'il ne convenait, et de leur donner le titre de maîtresses. Au contraire, ce législateur prit d'elles tout le soin possible. »

Ce que Plutarque rapporte ensuite du système d'éducation adopté à Sparte pour les femmes, prouve que le législateur n'avait pas négligé cette moitié de

(1) *Lycurgue*, 21.

sa tâche. Mais la négligence n'eut-elle pas mieux valu que cette réglementation?

2. Lycurgue avait fait de Sparte non une grande famille, puisque la famille est unie par la réciprocité de l'affection et du dévouement, mais, en employant une expression moderne, un régiment. Sans tenir compte des inégalités qui sont dans la nature, il avait soumis à la même discipline l'homme et la femme, et leur avait imposé les mêmes exercices, comme si la société devait attendre et avait le droit d'exiger d'eux les mêmes services.

Plutarque expose en ces termes le système d'éducation par lequel Lycurgue prétendait former des femmes propres à honorer la patrie, et à mettre au monde des générations capables de la défendre.

« Il voulait que les filles se fortifiassent en s'exerçant à la course, à la lutte, au disque et au javelot, afin que les enfants qu'elles concevraient reçussent une plus forte constitution, des corps robustes, et qu'elles-mêmes, endurcies par ces exercices, supportassent avec plus de courage et de facilité les douleurs de l'enfantement (1). »

Elles devaient paraître en public, danser, chanter, et « leur nudité n'avait rien de honteux, parce que la vertu leur servait de voile, et écartait toute idée d'intempérance. »

Dans la vie ordinaire, les vierges paraissaient sans voiles, les femmes voilées. Dans les exercices publics, jeunes filles et garçons ne rougissaient pas de leur nudité (2).

(1) *Lycurgue,* 21.

(2) Euripide, *Andromaque,* 598.

On blâmait Lycurgue de les avoir fait paraître ainsi : « J'ai voulu, dit-il, qu'accoutumées aux mêmes exercices que les hommes, elles eussent autant de force et de vigueur dans le corps, autant d'élévation et de vertu dans l'âme, et qu'elles sussent mépriser, comme eux, l'opinion publique (1). »

Xénophon (2) constate les mêmes faits et, entrant dans le détail des moyens par lesquels, en dehors de toute idée morale, et avec l'unique préoccupation du résultat à obtenir, le législateur se mettait à la place de la nature, il le montre accordant des libertés qui ne pouvaient être qu'un encouragement au désordre, ou la sanction de la dissolution des mœurs.

Ainsi formée, la femme pouvait se montrer plus adroite, sans être jamais aussi vigoureuse que l'homme. Mais elle mentait à sa mission et détruisait l'équilibre social. Les sociétés sont comme les murs; elles ne se rejoignent que par leurs inégalités, et ne sont solides que par une mutuelle pénétration. L'homme, la femme, l'enfant n'ont ni les mêmes goûts, ni les mêmes aptitudes, ni les mêmes devoirs, ni le même rôle, et ce sont ces différences qui constituent l'harmonie dans la famille, et, par la famille, dans la société. Une législation qui n'en tient pas compte est condamnée par cela même. Un peuple dont l'éducation repose sur cette confusion, finit par n'avoir plus rien d'humain.

Constituée d'une seule pièce, la société lacédémonienne était une exception. Elle pouvait vivre par la rigueur durable d'une discipline vigoureuse. L'é-

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) *République de Sparte,* ch. I.

goïsme l'avait fondée, et, appuyé sur la guerre pour laquelle tout était fait, il l'entretint au profit de quelques-uns, et par la soumission du grand nombre.

Il n'y avait pas eu d'exemple de pareilles institutions, il n'y en a pas eu d'imitation dans le cours des siècles.

3. C'est certainement Sparte que Platon avait en vue lorsqu'il disait (1) : « Un État est parfaitement bien policé quand sa constitution lui donne une supériorité marquée à la guerre sur les autres États.» Mais la guerre est-elle toute la vie d'un peuple?

La jeune Spartiate participait aux exercices des garçons de son âge. Par ses danses et son chant, elle contribuait à l'éclat de certaines solennités. Plutarque croit que l'émulation y gagnait, sans que la moralité y perdit. « Cet usage, dit-il (2), leur faisant contracter des mœurs simples, leur inspirait entre elles une vive rivalité de vigueur et de force, et leur donnait des sentiments élevés, en leur montrant qu'elles pouvaient partager avec les hommes le prix de la gloire et de la vertu. »

Le nombre des habitants est la principale force des États. Lycurgue, qui retranchait les enfants faibles, encourageait le mariage, afin de multiplier les citoyens. Il attacha au célibat une note d'infamie, au moment même où il permettait les combinaisons les plus étranges et les plus immorales, pour rendre les mariages féconds, oubliant que la pudeur est la plus sérieuse garantie de la perpétuité dans les familles.

(1) *Lois*, I.

(2) *Lycurgue*, 21.

Les magistrats pouvaient condamner les célibataires à faire, pendant l'hiver, le tour de la place, nus, et chantant des vers qui justifiaient leur punition. Cléarque, disciple d'Aristote, dit : « qu'il y avait à Sparte une fête, dans laquelle les femmes faisaient faire aux célibataires le tour d'un autel, en les battant de verges, afin que la honte les forçât à se marier. »

Il y avait même des peines d'autre nature. Plutarque rapporte que deux citoyens qui avaient recherché les deux filles de Lysandre et qui se retirèrent lorsqu'ils apprirent que ce général, qui avait disposé de tant de richesses, mourait pauvre, furent condamnés à l'amende. « On voit par là, dit-il, qu'il y avait à Sparte des peines établies tant contre ceux qui refusaient de se marier, ou qui se mariaient trop tard, que contre ceux qui faisaient des mariages mal assortis (1). »

Ces lois et la permanence des désordres qu'elles avaient la prétention de réprimer prouvent l'impuissance de réagir contre les mœurs. Là où la loi humaine doit s'avouer vaincue, une loi religieuse exercerait un bienfaisant empire.

Plutarque néglige de dire à quel âge on était réputé célibataire et l'on tombait sous le coup de la loi. C'est probablement dans la vieillesse, qui commençait légalement à soixante ans. Celui qui n'avait pas été marié, ne recevait aucun des honneurs réservés à ceux qui avaient la double couronne de l'âge et de la vertu.

La fille spartiate devenait épouse dans la force de l'âge.

(1) *Lysandre,* 36.

Elle ne recevait pas de dot (1); Hérodote dit (2) que l'on pouvait épouser sa sœur ou sa nièce.

Le père l'accordait, c'est du moins vraisemblable, car elle vivait auprès de lui. Mais il fallait que celui qu'elle avait choisi, ou qui lui avait été désigné comme époux, l'enlevât.

Il est étrange que cette fiction, née d'un sentiment de pudeur, naturel à la femme, ait été acceptée à Sparte, où la délicatesse, loin d'être développée par l'éducation, devait au contraire être émoussée, sinon étouffée.

Nous savons qu'elle se maintint longtemps à Rome.

La femme spartiate ne paraissait pas en public avec son mari. Leurs relations avaient toujours quelque chose de mystérieux, et si la corruption des mœurs fut malheureusement profonde et précoce à Sparte, elle n'altéra jamais ce caractère extérieur d'une décence d'autant plus respectée que la réalité la démentait.

Ce n'est pas seulement à Sparte que ce fait s'est produit.

Après avoir montré que l'éducation des filles diffère, à Sparte, de celle de toutes les autres nations, et qu'elle viole toutes les règles de la pudeur, Xénophon termine ainsi (3) : « Avec un système si contraire à tout autre pour la reproduction de l'espèce, je fais juge qui voudra, si Lycurgue a donné à Sparte des hommes supérieurs en force et en stature. »

Jamais le but utilitaire de la constitution spartiate n'avait été plus nettement énoncé. Avoir des hommes

(1) Justin, 3.

(2) Livre 6.

(3) *République de Sparte,* I.

forts vaut mieux qu'avoir des femmes ornées des vertus de leur sexe.

Les réponses trop louées des Lacédémoniennes prouvent le résultat de leur éducation. Plutarque (1) rapporte le trait suivant : « Un crieur public demandait à une femme exposée en vente, ce qu'elle savait faire : « Etre libre, » répondit-elle. Celui qui l'avait achetée ayant voulu exiger d'elle un service qu'elle croyait indigne d'une femme libre, elle lui dit : « Vous vous repentirez de vous être privé d'un » tel bien, et elle se donna la mort. »

Mère, la femme spartiate avait des devoirs de vigilance, de sollicitude et de dévouement à remplir, jusqu'à ce que son fils eut sept ans. Il lui échappait alors. Elle ne devait plus voir en lui qu'un citoyen. Les réponses héroïques dont le patriotisme peut être fier, mais qui révoltent la nature, ne devaient pas être une exception. La femme les trouvait, non dans son cœur, qui eut parlé autrement, mais dans une éducation qui l'avait transformée. Elle ne connaissait plus la tendresse de la nature. Le patriotisme l'avait étouffée, comme toutes ses douces et aimables inspirations. Il y avait à Sparte non des filles, des épouses et des mères, mais des Spartiates.

L'opinion leur faisait la place que l'éducation leur enlevait. Plutarque (2) a dit, à propos de la mère d'Agis, que « les Spartiates avaient toujours eu beaucoup de déférence pour leurs femmes, et leur laissaient, dans les affaires publiques, plus d'autorité qu'ils n'en avaient eux-mêmes dans l'intérieur de

(1) *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) *Agis et Cléomène,* 8.

leur famille, » et il semble approuver ce qu'Aristote signale comme un principe de décadence.

Le contraire eut été plus naturel et plus profitable au bon ordre.

L'éducation n'éteignait pas cependant chez toutes les femmes la délicatesse et la pudeur en leur inspirant le courage et le dévouement.

Des femmes furent enveloppées dans le désastre du roi Cléomène. « La femme de Pantéas, qui était grande et forte, s'étant ceinte de sa robe, prit soin, sans parler et sans manifester de trouble, d'envelopper le corps de chaque femme après son exécution. Enfin, elle ajusta sa robe, la baissa jusqu'à ses pieds, et ne se laissa approcher et voir que par le bourreau. Elle mourut héroïquement, sans avoir besoin que personne la couvrit ou l'enveloppât, tant elle sut conserver dans la mort même la pudeur de son âme, et environner son corps de ce voile de décence qui l'avait défendue toute sa vie. Ainsi, dans cette tragédie sanglante où les femmes, à leurs derniers moments, disputèrent de courage avec les hommes, Lacédémone fit voir, d'une manière éclatante, qu'il n'est pas au pouvoir de la fortune d'outrager la vertu (1). »

Cet exemple et d'autres aussi glorieux n'autorisent pas cependant à dire comme Thirlwall (2), que « la moralité spartiate était aussi pure que celle de tout peuple ancien, peut-être de tout peuple moderne. » Platon (3) dit combien il a été frappé de la dépravation des femmes à Sparte.

(1) Plutarque, *Agis et Cléomène,* 71.

(2) *Hist. grecque,* ch. VIII, citée par Grote, III, p. 113.

(3) *Lois,* I.

IV

Les repas publics.

1. C'est encore à l'éducation que se rattache l'institution des repas publics.

S'il faut en croire Platon, les Crétois avaient cet usage, ainsi que les Milésiens et les Béotiens. En Crète, ils étaient la cause ou la conséquence de la communauté des biens. A Athènes, ils faisaient partie d'une fête religieuse. Le premier jour des Apaturies, un banquet somptueux réunissait les membres de chacune des tribus (1).

Les Œnotriens d'*Italie* avaient aussi des repas publics.

« Il me semble, dit Platon (2), que ce qui a déterminé Minos à établir les repas en commun, c'est qu'il a remarqué que, chez tous les peuples, lorsque les troupes sont en campagne, le soin de leur propre sûreté les oblige à prendre leurs repas en commun, tout le temps que la guerre dure. »

Plutarque (3) considère l'institution des repas publics comme une des mesures les plus admirables de la législation de Sparte. Pausanias se contente de dire : « Vers le temple des Parques est l'édifice où les Lacédémoniens se réunissent pour les repas

(1) XÉNOPHON, *Hellén.*, I.
(2) *Lois*, I.
(3) *Lycurgue*, 13.

nommés Phidities (1). » Il semble indiquer ainsi un édifice unique, dont il ne donne pas les dimensions. Si les repas publics étaient obligatoires pour tous les Spartiates remplissant certaines conditions, les édifices où l'on se réunissait devaient être nombreux et avoir une étendue considérable.

On peut supposer qu'il y avait, dans d'autres parties de la ville, non décrites, des édifices avec la même destination.

« On regarde en général, dit Aristote, l'établissement des repas comme parfaitement profitable à tout État bien constitué.... Mais il faut que tous les citoyens, sans exception, viennent y prendre place ; et c'est chose difficile que les pauvres, en y apportant le prix fixé par la loi, puissent en outre subvenir à tous les autres besoins de leur famille (2). »

Ces repas étaient-ils quotidiens ou réservés à certains jours. Tout le monde y participait-il?

S'il faut en croire Plutarque (3), les repas publics furent institués pour combattre le luxe et déraciner l'amour des richesses. Le luxe ne se produit que chez un peuple arrivé à un certain développement de puissance et de fortune. Il n'est donc pas probable que ces repas soient anciens, s'ils ont été employés comme un remède à ce double mal social. Peut-être étaient-ils en usage dès les premiers temps, lorsque la cité ne paraissait encore que l'expansion de la famille primitive. L'inégalité les aurait fait abandonner. Le désir de ramener à l'égalité et les exi-

(1) *Laconie,* XI.

(2) *Politique,* IV, 9, 6.

(3) *Lycuryue,* 13.

gences de la vie militaire les auraient fait rétablir.

« Lycurgue obligea les citoyens à manger ensemble, et à ne se nourrir que de viandes réglées par la loi. Il leur défendit de prendre chez eux leurs repas sur des lits somptueux et sur des tables magnifiques (1). »

Ces repas seraient donc ceux de tous les jours, et, dans le même chapitre, Plutarque le dit formellement : « Il n'était permis à personne de manger chez soi, et d'arriver rassasié à ces repas communs (2). »

On a cru cependant que ces repas n'avaient lieu que deux fois par mois, qu'ils étaient des actes religieux ou politiques, plutôt qu'une satisfaction nécessaire. Quelques citoyens seulement auraient mangé tous les jours dans un édifice public, comme à Athènes, les prytanes prenaient leur repas dans le Prytanée, pendant les trente-cinq jours que duraient leurs fonctions.

Cette explication éloignerait tous les embarras que présentent, au premier aspect, un repas servi tous les jours à un nombre considérable de citoyens. Mais elle paraît en désaccord avec l'opinion commune de l'antiquité, et l'ensemble des faits que nous connaissons.

D'abord, le nombre des Spartiates n'était pas considérable. Eux seuls pouvaient s'asseoir à ces tables communes. Mais beaucoup d'entre eux étaient constamment absents pour les députations, d'autres services publics et l'armée. Ensuite, la simplicité des mets et des tables, jointe à la frugalité imposée

(1) Plutarque, *Lyc.*, 13.
(2) Plutarque, *Lyc.*, 13.

par la loi, et à la discipline qui réglait tous les actes à Sparte, devaient rendre facile ce qui paraît entraîner d'immenses difficultés.

Il n'y avait, par jour, qu'un repas commun.

Si c'est possible, nous comprenons que Sparte l'ait fait; si c'est difficile, son esprit devait le vouloir avec plus d'obstination, persuadée qu'elle aurait peu d'imitateurs.

2. L'antiquité tout entière a témoigné de son admiration pour cette coutume, qui lui paraissait le triomphe de l'égalité. Si ces repas avaient été rares, se serait-elle montrée aussi enthousiaste?

Le but du législateur n'aurait pas été atteint. En prescrivant les repas communs, il prétendait tout ramener à la simplicité primitive, et effacer ces distinctions que ne peut supporter un peuple soldat, et qu'il considérait comme dangereuses pour les vertus publiques.

Deux repas communs par mois, un plus grand nombre même, auraient été impuissants à combattre les débordements du luxe, de la richesse et de la gourmandise. Après avoir payé ce tribut à une frugalité contrainte, les riches auraient cherché des dédommagements. Ils les auraient trouvés sans peine, et les distinctions, au lieu de disparaître, seraient devenues à la fois plus nombreuses et plus insolentes.

Plutarque rapporte (1) que, de toutes les institutions de Lycurgue, celle-ci irrita particulièrement les riches, qu'il en résulta une sédition, et que Lycurgue, poursuivi jusque chez lui ou dans un temple par un jeune homme, eut un œil crevé.

(1) *Lycurgue,* 14.

Un mouvement si vif ne pouvait avoir pour cause ou pour prétexte l'obligation de prendre part à de rares repas. L'obligation devait paraître lourde aux citoyens, amis du luxe et de la bonne chère, puisqu'ils la repoussaient, — ce qui était rare à Sparte — par la sédition.

Les femmes et les enfants ne pouvaient prendre part à ces repas. Ils étaient réservés aux citoyens, et encore, tous n'y étaient-ils pas indistinctement appelés. Il devait y avoir à Sparte des privilèges, même parmi les privilégiés, ce qui est bien peu d'accord avec le principe proclamé d'une égalité absolue. « Un citoyen, pour être admis à ces repas, avait besoin de l'agrément des autres ; l'épreuve consistait en ceci : chaque convive faisait une petite boule de mie de pain, qu'il jetait sans rien dire dans un vase que l'esclave qui servait la table, portait sur sa tête. Pour agréer, il suffisait de jeter la boule dans le vase ; pour refuser, on l'aplatissait auparavant entre les doigts (1). »

Un seul suffrage contraire faisait prononcer l'exclusion.

Les rois eux-mêmes, pour donner le bon exemple, ou pour faire honneur à l'institution de Lycurgue, assistaient à ces repas, montrant que l'égalité n'était pas, à Sparte, un vain mot. Ils y recevaient, à cause de leur dignité, deux portions. Xénophon dit d'Agésilas (2), « qu'il se contentait d'une seule, et laissait l'autre. Il croyait que si l'on donne plus au roi, ce n'est pas pour qu'il mange davantage, mais pour

(1) PLUTARQUE, *Lyc.*, 16.
(2) Chapitre V.

qu'il marque de la considération à ceux qu'il en juge dignes. »

Les enfants étaient amenés à ces repas, non pour y prendre part, mais pour être témoins de ce qui s'y passait. C'était une école de tempérance par l'exemple, une leçon de vertu par un enseignement direct. Ils entendaient parler du gouvernement, apprenaient à plaisanter, comme on pouvait plaisanter à Sparte, où l'on cherchait la force plutôt que la grâce, à supporter la raillerie, à donner à leur pensée la forme la plus concise, à garder le secret sur ce qu'ils avaient vu et entendu.

Quoiqu'on pût manger du pain d'orge, du porc bouilli, du poisson, du gibier, des gâteaux et boire du vin (1), le brouet noir était le mets préféré. C'était une espèce de potage dont la recette, sur sa réputation, a provoqué les recherches des érudits et des cuisiniers. Rien ne prouve qu'ils aient réussi à la retrouver. Personne ne s'en est plaint.

Les vieillards le réclamaient pour eux, laissant la viande aux jeunes gens. On cite aussi comme figurant sur cette table frugale, un brouet blanc fait avec des anguilles. Moins grossier que le brouet noir, il est resté moins célèbre.

Il y avait des citoyens préposés aux diverses parties des repas. Rien à Sparte n'était, en effet, laissé à l'initiative privée. Mais le choix de ces citoyens indiquait l'importance attribuée par la loi à ces actes d'une vie commune. « Chez les Lacédémoniens, dit Plutarque (2), ceux qui faisaient le

(1) Dicoearque, ath., IV, 8.

(2) *Symposiaques,* IX, 10.

partage des mets, étaient, non des hommes du commun, mais les premiers d'entre les citoyens, et Agésilas, en Asie, en donna l'exemple à Lysandre. »

On gardait quelque chose pour ceux qui se retardaient à la chasse. A leur retour, ils brisaient le cachet, prenaient ce qui leur était nécessaire, et scellaient ce qu'ils laissaient.

On se servait d'un morceau de pain pour s'essuyer les mains (1). Les vieillards y parlaient. Les enfants et les jeunes gens venaient s'instruire à leur école.

Les excès n'étaient pas probables pour plusieurs raisons. Le repas était public, la nourriture grossière, et l'on craignait le déshonneur. Ils étaient cependant possibles. La loi y avait pourvu. « Il n'est personne, dit Platon (2), qui, rencontrant un citoyen dont le divertissement fut allé jusqu'à l'ivresse, ne le châtiât sur-le-champ très sévèrement. Il aurait eu beau alléguer, pour excuse, les fêtes de Dionysios, cela ne lui aurait servi de rien. »

Les Spartiates aimaient mieux prévenir que réprimer. « Un autre avantage de ces repas en plein air, dit Xénophon (3), c'est qu'on est forcé de faire une promenade en retournant à la maison, et de se mettre en garde contre l'excès du vin. On sait qu'on ne doit pas rester où l'on a pris son repas, et qu'il faut marcher la nuit, aussi bien que le jour, car, tant qu'on est au service, on n'a pas le droit d'éclairer sa marche d'un flambeau. »

3. Une dernière raison, qui permet de croire que

(1) Pollux, VI, 4.
(2) *Lois*, I.
(3) *Agésilas*, V.

les repas étaient quotidiens, c'est le détail que nous a conservé Plutarque de ce que chaque Spartiate devait apporter pour la dépense commune. Celui qui ne pouvait fournir le contingent assigné était exclu, et il y eut un temps où ces exclusions furent nombreuses.

Les tables étaient environ pour quinze convives. Les compagnons de table étaient pendant la paix ce qu'étaient les compagnons de tente pendant la guerre. Le nombre de ces *camaraderies* se serait élevé à trois cents, ce qui faisait un total de quatre mille cinq cents citoyens, la moitié des lots à l'époque la plus prospère de Sparte.

Chacun donnait par mois un médimne de farine (1), huit mesures de vin, cinq livres de fromage, deux livres et demie de figues, et un peu de monnaie pour acheter de la viande (2). »

La contribution personnelle était augmentée par les prémices des sacrifices et une partie du produit de la chasse. Les sacrifices réguliers étaient fréquents, et tout donnait occasion de les multiplier. La chasse était un exercice habituel qui offrait au Spartiate l'image de la guerre. Les tables devaient donc être, sinon somptueusement, du moins abondamment servies.

Le Spartiate y trouvait son compte. Les exercices violents auxquels il se livrait, jusque dans la vieillesse, devaient exciter son appétit. Les bains dans l'Eurotas n'y étaient pas non plus étrangers.

(1) 69 litres 33 au plus, 51, 79 au moins. On croit le médimne lacédémonien plus grand que celui d'Athènes.

(2) PLUTARQUE, *Lyc.*, 15.

L'établissement des repas publics n'était pas un fait isolé. Il se rattachait à la vie politique, à la situation sociale, à l'état de la famille. C'est ce que démontre cette observation de Grote (1) : « On peut juger de la gêne qu'on éprouvait par rapport à ces petits lots de terre, par le fait dont parle Polybe (2), que trois ou quatre Spartiates n'avaient souvent qu'une seule et même épouse, le patrimoine suffisant tout juste à fournir des contributions pour tous à la table publique, et ainsi à conserver intacts les droits de citoyen pour tous les fils. »

Il serait difficile de dire jusqu'à quelle époque se maintint l'usage des repas publics. Ils devinrent plus faciles avec la diminution rapide du nombre des citoyens, plus difficiles avec l'augmentation de la richesse et la concentration des fiefs entre les mains de citoyens qui avaient intérêt à ne laisser debout, vivante et souveraine, aucune des lois austères de Lycurgue.

Un des arguments qu'ils purent faire valoir pour leur suppression, est ainsi indiqué par Platon (3). « Vos gymnases et vos repas publics sont avantageux aux États en bien des points ; mais ils ont de grands inconvénients par rapport aux séditions. »

Le peuple est un être capricieux et insaisissable. Il est aussi facile de le soulever, que difficile de lui faire entendre raison. Ce qui provoquerait l'adhésion de l'homme, pris séparément, et déterminerait sa conduite, reste sans influence sur la masse. C'est

(1) *Histoire de la Grèce,* tome III, p. 327.
(2) *Fragments.*
(3) *Lois*, I.

la passion qui la conduit, et non la vérité, et ce n'est pas sans raison qu'Horace, qui la connaissait, lui dit :

O peuple souverain, ô monstre à mille têtes(1)!

Toutes les fois que les hommes se réunissent, il est fort à craindre qu'ils aboutissent à une sédition, à quelqu'un de ces coups de force, que n'avaient pas prévus ceux-là mêmes qui les accomplissent.

En supposant que les repas se soient maintenus dans la décadence de Sparte, il est certain qu'ils ont perdu leurs avantages, et qu'ils ont dû présenter, parmi tant d'autres inconvénients, celui de réunir le peuple qui, nombreux, devait être insolent et agité, peu nombreux, surexciter la jalousie de ceux à qui pesait ce privilège.

Les repas publics furent, comme l'éducation et les autres prescriptions de Lycurgue, la conséquence de ce système de réglementation qui enlevait l'homme à lui-même, et le soumettait à une loi inflexible, propre à discipliner vigoureusement une troupe de soldats, incapable de former des hommes dans la vertu et dans la liberté.

Aristote, qui n'est pas favorable à Sparte, signale ainsi les dangers de cette institution : « Les repas communs, qu'ils nomment Phidities, ont également été mal organisés, et la faute en est à leur fondateur : les frais en devaient être mis à la charge de l'Etat, comme en Crète. A Lacédémone, au contraire, chacun doit y porter la part prescrite par la loi, bien que l'extrême pauvreté de quelques citoyens ne leur

(1) Bellua multorum es capitum. (*Epît.*, I, 1, 76.)

permette pas même de faire cette dépense. L'intention du législateur est donc complètement manquée : il voulait faire des repas communs une institution toute populaire ; et, grâce à la loi, elle n'est rien moins que cela. Les plus pauvres ne peuvent prendre part à ces repas, et pourtant, de temps immémorial, le droit politique ne s'acquiert qu'à cette condition ; et il est perdu pour celui qui est hors d'état de supporter cette charge (1). »

Le législateur aurait-il voulu réduire le nombre des membres de l'assemblée publique, en n'y admettant que ceux qui remplissaient les conditions pour assister aux repas publics, et qui n'y avaient participé que grâce au suffrage de leurs concitoyens? Une fois de plus, l'égalité aurait été violée.

De cette éducation qui embrasse la vie tout entière et qui dirige à la fois l'homme et la femme, imposant à tous, sans exception, une même loi, résultent les traits distinctifs de la physionomie de Sparte.

Il fallait une discipline inexorable pour amener un peuple à cet état où « les ordres du magistrat étaient totalement absolus, où l'ignominie était le plus grand des malheurs, et la faiblesse le plus grand des crimes (2). »

Sparte ne dédaignait pourtant pas complètement les moyens moraux. Prodicus lisait partout, en Grèce, les *Saisons de la vie* qui contenaient l'épisode d'Hercule sollicité par le vice et la vertu (3).

(1) Aristote, *Politique,* II, 6, 21.

(2) Montesquieu, *Esprit des lois,* XXIX, 9.

(3) Cet épisode nous a été conservé par Xénophon, *Mémoires de Socrate,* II, 1.

Nulle part il ne fut plus recherché ni plus vivement applaudi qu'à Sparte, où il lut son œuvre dans des assemblées publiques, peut-être dans les repas communs.

Il en résultait un état exceptionnel parmi les autres cités. Sparte ne ressemblait à aucune autre ville, et sa domination sur les municipes de la Laconie n'avait fait accepter par aucun d'eux cette discipline qui ne pouvait exister que dans une société restreinte.

Sparte se détache donc de toutes les villes dont elle est la rivale, l'alliée ou la maîtresse. Ces vertus austères qui convenaient à des citoyens, non à des hommes, lui donnèrent une supériorité militaire et politique incontestable, mais qui ne pouvait être que temporaire. Ce qui est en dehors des lois de la nature ne peut longtemps durer.

CHAPITRE VII

LES ROIS OU ARCHAGÈTES ET LA GUERRE

I

Les rois.

1. Sparte, comme toutes les cités de la Grèce, a commencé par le gouvernement monarchique.

La monarchie féodale, telle qu'elle est mise en scène par Homère, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, fut d'abord celle de Sparte. Le séjour de Télémaque auprès de Ménélas en offre les traits distinctifs (1).

Aristote (2) reconnaît cinq espèces de monarchie :

Celle des temps héroïques, fondée sur la soumission volontaire, et limitée à la suprématie de la guerre, de la religion et de la justice ;

Celle des peuples barbares, qui est un despotisme héréditaire, en vertu de la loi ;

L'asymnétie, dictature ou tyrannie, constituée par des suffrages libres ;

La royauté des Lacédémoniens, ou généralat perpétuel, héréditaire ;

(1) *Odyssée,* chant II.

(2) *Politique,* III, ch. 2.

L'autorité exercée par un seul sur tous ses concitoyens, comme celle du père sur sa famille.

Là même où l'on trouve réunis les caractères généraux, qui déterminent chacune de ces formes, il y a des différences qui tiennent au temps et à l'esprit de chaque peuple.

Il est donc utile, quand on parle de monarchie, de désigner exactement celle que l'on a en vue, et d'indiquer le peuple et l'époque. Le même mot s'applique à des choses si différentes!

Après le retour des Héraclides, Sparte eut deux rois qu'elle conserva jusqu'en 219.

La présence simultanée à la tête du gouvernement de deux rois se succédant en ligne directe, appartenant à la même race, ne pouvant s'unir par des mariages, ayant un pouvoir égal, est un fait particulier à Sparte. On la caractérise par un mot qui n'a pas d'autre application : la dyarchie.

Rome eut deux consuls, Carthage deux suffètes, mais leur pouvoir se bornait à un an, et ils étaient élus.

« Deux rois n'étaient tolérables qu'à Lacédémone ; ils n'y formaient pas la constitution, dit Montesquieu (1), mais ils étaient une partie de la constitution. » Ce n'est pas seulement à Sparte que s'applique cette dernière observation. La tyrannie elle-même, telle que la comprenaient les anciens, ne « formait pas toute la constitution. » Elle s'y substituait, mais ne l'annihilait jamais complètement.

Aristote (2) appelle roi celui qui règne selon les

(1) *Esprit des lois,* livre II, ch. X.

(2) *Politique,* livre III et VIII.

lois; monarque, celui qui n'écoute que sa volonté, mais n'abuse pas; tyran, celui qui fait un mauvais usage de son pouvoir.

Dans la *Morale à Nicomaque* (1), il dit que le roi gouverne pour l'utilité de ses sujets, le tyran pour la sienne. « On répute et on nomme tyran, dit Cornélius Népos (2), ceux qui usent d'un pouvoir perpétuel dans la cité qui a connu la liberté. »

D'une manière générale, les Grecs appelaient tyran celui qui gouvernait sans lois, quelque usage qu'il fît de son pouvoir.

Le caractère royal est, de sa nature, indivisible. « Qu'un seul commande, » a dit Homère (3). Une autorité partagée provoque des divergences et des conflits. Le peuple, pour qui elle est instituée, en souffre, car :

Des fautes de leurs rois, les Grecs sont les victimes (4).

A Sparte, les conditions faites à la royauté rendaient ce partage non seulement possible, mais encore favorable à l'état général de la cité. Un roi unique ne se serait pas contenté de la situation faite par la tradition ou par la législation de Lycurgue. Il eût dû la rompre à son profit, ou disparaître comme dans les autres villes grecques.

Les deux fils jumeaux d'Aristodémos, Eurysthénès et Proclès, descendants d'Hercule, furent la tige des

(1) VIII, 10.
(2) *Miltiade,* 8.
(3) *Iliade,* ch. II.
(4) Quidquid delirant reges plectuntur Achivi. (Horace, *Ep.* I, 1.)

deux familles royales de Sparte : les Agides et les Eurypontides.

Le caractère de cette autorité divisée est si différent de celui de la monarchie véritable, qu'Aristote dit : « Sous Charilaos, la monarchie fit place à l'aristocratie (1). »

C'est sous Charilaos qu'eut lieu la réforme de Lycurgue.

La royauté fut dès lors telle que la définit Aristote : « La royauté, dans le gouvernement de Sparte, dit-il, paraît être celle qui est la plus légale ; mais elle n'est pas maîtresse absolue. Le roi dispose souverainement de deux choses seulement : des affaires militaires qu'il dirige quand il est hors du territoire national et des affaires religieuses.

» La royauté, ainsi comprise, n'est vraiment qu'un généralat inamovible, investi des pouvoirs suprêmes. Elle n'a point droit de vie et de mort, si ce n'est dans un seul cas, réservé aussi chez les anciens : dans les expéditions militaires, dans la chaleur du combat (2). » C'est ainsi que la voulaient les Lacédémoniens. « Ce n'étaient pas des rois que les prétendus princes de Sparte ; c'étaient des magistrats subordonnés, dit Linguet (3), des généraux d'armée, qui déposaient presque tout leur pouvoir, en rentrant dans la ville. Les vrais souverains étaient les éphores, puisque la royauté elle-même fléchissait sous eux. »

2. Ce qui faisait la force des rois et maintenait une institution que les efforts du Sénat, du peuple et des

(1) *Politique,* VIII, 2, 3.

(2) *Politique,* III, 9, 2.

(3) *Discours préliminaire de la théorie des lois civiles.*

éphores tendaient à amoindrir, pour le profit particulier de chacun de ces corps, c'est qu'ils descendaient des dieux, et leur servaient d'intermédiaires avec les hommes. On voyait en eux les Dioscures, Castor et Pollux, qui avaient présidé aux premiers actes de la vie de la cité.

Le père, dans la famille, remplit d'abord ce ministère sacré. Le roi le continua au nom de la cité ou de la nation, et ce droit, longtemps exclusif, marque essentiellement toutes les royautés antiques.

Dans la ville, ils faisaient les sacrifices pour les fêtes solennelles, instituées en l'honneur des dieux, au commencement de l'année ou du mois, à certaines dates qui rappelaient des événements mémorables, dans les calamités publiques, avant la guerre ou le combat, après la victoire.

Ils étaient en communication constante avec Delphes, l'oracle cher aux Doriens, nommaient les magistrats chargés d'aller le consulter (1), recevaient ses conseils et ses ordres, interrogeaient les devins qui eurent toujours un grand crédit à Sparte, et ne pouvaient perdre leur caractère sacré.

Ce fut la protection la plus efficace de leur personne, jusqu'au moment où la foi aux dieux et le respect pour leurs descendants, eurent été entraînés par le débordement des vices, qui amène le scepticisme et l'incrédulité.

S'il faut en croire Plutarque, ce respect pour les rois de Sparte ne se serait pas borné à leur ville. « Les ennemis mêmes, dit-il (2), qui, dans les com-

(1) HÉRODOTE, VI, 57.

(2) *Agis*, 22.

bats, se trouvaient en présence des rois de Sparte, ne portaient pas facilement la main sur eux. Ils les évitaient plutôt, pénétrés de crainte et de respect pour la dignité de leur caractère. Aussi, dans le grand nombre de batailles livrées par les Lacédémoniens contre les Grecs, Cléombrote fut le seul de leurs rois, avant le règne de Philippe, qui périt à la bataille de Leuctres, d'un coup de javeline. »

Leur simplicité égalait celle de leurs sujets. Xénophon, dans le panégyrique d'Agésilas, en donne une preuve significative, bien que suspecte. « Qu'on essaie, dit-il, de voir l'ameublement de sa maison; qu'on songe à ses repas dans les sacrifices; qu'on se rappelle comment sa fille se rendait à Amyclées, dans un chariot public. »

Agésilas régnait au moment où le luxe débordait à Sparte, de 400 à 361. Ou il voulait protester contre la corruption publique, ou Xénophon a fait dans ce traité une seconde édition de sa *Cyropédie*. Tout ce qu'il a écrit sur Sparte, devient suspect par cette tendance de son esprit et sa haine contre Athènes.

Il y avait d'autres généraux que les rois, mais leur pouvoir expirait au bout d'un an, et il ne pouvait être renouvelé, au moins immédiatement, tant Sparte redoutait les entraînements de l'ambition!

Un Spartiate ne pouvait être deux fois amiral. Après la bataille des Arginuses (406), Lysandre fut chargé du commandement de la flotte, à cause de la confiance qu'il inspirait, et de la difficulté de la situation; mais pour ne pas violer la loi, il n'eut pas le titre d'amiral.

Ce titre fut donné à un nommé Aracus. Lysandre

n'était que lieutenant, mais avec toute l'autorité (1).

Il ne s'inclinait pas devant Agésilas et avait raison de ses prétentions et même de ses droits.

Agésilas se montrait respectueux pour la loi. Les magistrats de Sparte lui ayant donné l'ordre de prendre le commandement de la flotte, il refusa (2). Cela ne rentrait pas dans ses attributions.

Les rois conservaient leur commandement pendant toute leur vie. Tant qu'ils n'avaient pas franchi les frontières de la Laconie, ils avaient auprès d'eux, comme conseils ou surveillants, deux éphores. Mais cette tutelle gênante et souvent dangereuse cessait lorsque l'armée était plus éloignée. Le bon sens spartiate avait compris que la liberté publique n'avait rien à craindre de ceux qui combattaient à une grande distance de la ville, et que le succès de la guerre dépendait de l'unité dans la direction des opérations.

Cependant, en 417, lorsque le roi Agis échoua en Argolide, et qu'on voulait le bannir, après avoir rasé sa maison, il fut stipulé que désormais dix Spartiates formeraient le conseil de guerre du roi. Ce nombre fut même porté à trente.

C'est le nombre que demanda le roi Agis quand il partit pour faire la guerre en Asie (3). Il partageait ainsi la responsabilité de cette expédition aventureuse.

C'était une surveillance, sans doute, mais du moins, une surveillance compétente. Tout Spartiate étant soldat, on n'avait pas à craindre le contact,

(1) Voir PLUTARQUE, *Lysandre,* 8.

(2) V. PLUTARQUE, *Agésilas,* II.

(3) PLUTARQUE, *Agis,* 5.

et, par suite, l'antagonisme de deux éléments inévitablement rivaux. Le pouvoir de ces commissaires n'était pas illimité. Ils agissaient plutôt comme conseil que comme autorité, et pouvaient être fréquemment utiles.

L'équilibre manqua souvent cependant entre ces deux pouvoirs. Les éphores prétendirent diriger la guerre, même quand ils ne quittaient pas Sparte. La France a éprouvé trop souvent les dangers de ce commandement à distance.

Lorsque Cléomène, roi de Sparte, prétendant reprendre son pouvoir, est « campé en Arcadie avec un corps peu nombreux de cavalerie et trois cents fantassins, » il est rappelé par les éphores qui craignaient la guerre. Il était à peine éloigné, qu'il recevait un ordre contraire (1). Que devenaient les rois dès qu'ils étaient soumis à de pareils ordres?

3. L'autorité des rois, comme généraux, ne fut jamais sérieusement atteinte dans les premiers temps. La fidèle conservation des usages anciens était pour eux une garantie suffisante. Dans la décadence, elle succomba sous les prétentions violentes des éphores.

« Quand leurs troupes étaient sous les armes, en présence de l'ennemi, le roi, après avoir sacrifié une chèvre, ordonnait à tous les soldats de mettre des couronnes sur leur tête, et aux musiciens, de jouer sur la flûte l'air de Castor. Lui-même entonnait le chant qui était le signal de la charge. C'était un spectacle aussi majestueux que terrible de les voir marcher en cadence, au son de la flûte, sans jamais

(1) V. Plutarque, *Agis et Cléomène,* 27.

rompre leurs rangs, sans donner aucun signe de crainte, et allant d'un pas grave et d'un air joyeux, affronter les plus grands périls (1). »

Les jeunes recrues portaient les ordres aux énomotarques. Le roi désignait l'assiette du camp. Il envoyait des députations aux amis et aux ennemis, et confiait à ses officiers tout ce qui regardait la justice, l'argent, le butin. « Cela réglé, dit Xénophon (2), le roi n'a plus d'autre soin, envers les dieux, que les fonctions de prêtre; envers les hommes, que celles de général. »

D'après Hérodote, il recevait la peau et le dos entier des victimes qu'il immolait à la guerre. Chaque journée avait son sacrifice, en présence des polémarques, des lochages, des pentécostères, des chefs des troupes mercenaires, des skénophores présidant aux transports, de deux éphores.

La rigoureuse observation de tout ce qui était prescrit relativement aux dieux, s'imposait aux rois, et leur assurait le respect et l'obéissance. A la bataille de Platées, en 479, les Lacédémoniens restèrent longtemps immobiles, subissant le choc de l'ennemi, qu'ils ne repoussaient pas. Ils n'avaient pu obtenir de l'oracle des signes favorables.

Désespéré, le roi Pausanias supplia Héré, divinité peu populaire en Grèce, mais honorée à Sparte d'un culte particulier. Il dût à son intervention des présages favorables, et engagea le combat, qui fut suivi de la victoire.

Ainsi, la royauté était un sacerdoce héréditaire,

(1) Plutarque, *Lyc.*, 23.
(2) *République de Sparte*, ch. XIV.

un commandement militaire concentrés dans une famille, plutôt qu'une magistrature suprême. Sous ce double rapport, les rois sont souverains ; sous tous les autres, ils ont à compter avec un des pouvoirs institués à côté d'eux pour les contenir, les seconder ou les compléter.

4. Voici, d'après Xénophon (1), les principales des attributions des rois :

Ils sacrifient comme descendants d'un dieu, commandent l'armée, ont une part des victimes et une portion du territoire enlevé aux villes vaincues.

Ils prennent leur repas dans une salle publique, ont une double portion, peuvent avoir deux invités, et reçoivent un porc de chaque portée, « afin de ne jamais manquer de victime, s'il faut consulter les dieux (2). »

Tout le monde, excepté les éphores, se lève en présence des rois. Il y a, tous les mois, un serment solennel. « Le roi jure de régner conformément aux lois établies; la cité jure, tant que le roi sera fidèle à ses promesses, de conserver intacte la royauté (3). »

Le second serment est prêté par les éphores représentant la cité.

Le roi mort est pleuré dans toute la Laconie. Un homme et une femme libres prennent le deuil dans chaque maison. Mille hilotes et périèques doivent se rendre à Sparte, pour le louer et chanter ses exploits. « Les Lacédémoniens considèrent moins

(1) *République de Sparte.*

(2) Ch. XIII.

(3) Ibid.

leurs rois comme des hommes, que comme des demi-dieux (1). »

A l'armée, le roi et sa maison reçoivent leur nourriture de l'Etat. Les polémarques l'aident de leurs conseils, et trois *Egaux* lui procurent ce qui lui est nécessaire. Après un sacrifice à Zeus Agétos, « si les signes sont favorables, le pyrophore, prêtre d'Arès, prenant le feu de l'autel, marche en tête de l'armée, jusqu'aux frontières du pays. Là, le roi offre un nouveau sacrifice à Zeus et à Athéna. Si ces deux divinités donnent d'heureux présages, il franchit les frontières du pays ; le feu ravi aux autels est porté en avant ; on ne le laisse jamais éteindre, et on le fait suivre de toute sorte de victimes (2).

Hérodote dit (3) que Sparte ne connut pas le régime monarchique. Elle ne pouvait rien avoir qui ressemblât aux autres peuples. Les précautions prises contre des rois que l'on honorait pourtant comme descendants d'Hercule, prouvent que ce qu'on leur reconnaissait le moins, c'était le pouvoir.

Lorsque, dans le sacrifice mensuel, les rois avaient prêté le serment de ne rien faire qui ne fût conforme aux lois, personne n'avait à redouter une ambition que contenaient à la fois un engagement sacré et de minutieuses précautions.

Aussi, depuis Lycurgue et les deux rois Théopompos et Polydoros (720), sous qui fut créé ou augmenté le pouvoir des éphores, jusqu'à Agis III et Cléomène (240 et 220), peu de rois firent une

(1) Ch. XIII.
(2) Ch. XIV.
(3) Voir 92.

tentative sérieuse pour augmenter leur autorité.

La réforme d'Agis et la révolution de Cléomène ne peuvent pas même, malgré une ambition que l'histoire ne méconnaît pas, être exclusivement attribuées à des vues personnelles.

Leur intérêt était engagé, sans doute, et il cherchait sa satisfaction, mais il y avait aussi celui de l'Etat, et le patriotisme pouvait encore inspirer de grands dévouements. Après ce suprême effort, Sparte subit une autre forme de gouvernement, qui lui fit connaître la servitude et le déshonneur. N'est-ce pas assez pour justifier, ou du moins pour excuser les deux réformateurs?

Les rois avaient le privilège de faire des sacrifices à Zeus lacédémonien et à Zeus céleste. Quand un citoyen offrait un sacrifice, au nom de la nation, les rois avaient la première place au banquet. Les Lacédémoniens qui mettaient des bornes à leur pouvoir, n'en mettaient pas aux honneurs qu'ils leur rendaient.

A la nouvelle lune, et au septième jour de chaque mois, l'Etat fournissait à chacun des deux rois, une victime qui devait être immolée dans le temple d'Apollon.

Ces manifestations et la multiplicité des temples sont la seule preuve de l'importance attachée au culte public à Sparte.

Cependant, Xénophon met la religion au premier rang des causes qui ont fait la grandeur de Sparte. « Quand on voit, dit-il (1), les hommes respecter les dieux, s'exercer à la guerre et ne songer qu'à obéir aux chefs, comment ne pas concevoir le plus grand

(1) *Agésilas.*

espoir? » Ce respect des dieux s'accorde avec l'absence de toute doctrine religieuse propre à régler les mœurs. Il naît de la discipline qui gouvernait tout à Sparte.

Hérodote (1) dit que les rois offraient tous les sacrifices nationaux, et avaient, dans ce but, un porc de chaque portée.

Ils étaient arbitres de la guerre, car on avait compris que le succès ne pouvait être obtenu qu'à la condition de confier l'armée à ceux qui en connaissaient la force, et à qui un caractère sacré donnait pleine autorité.

« Les rois portaient la guerre où ils voulaient. Nul Spartiate ne pouvait s'y opposer, sous peine de devenir un objet de malédiction. Les rois allaient les premiers à l'ennemi, et faisaient retraite les derniers. Ils devaient conduire toutes les expéditions militaires (2). »

C'était à eux surtout que se rapportait ce mot d'un ancien roi cité par Plutarque (3) : « Les Lacédémoniens ne demandaient pas en quel nombre étaient leurs ennemis, mais où ils étaient. »

On les voit cependant, soit par condescendance, soit par nécessité, obéir au pouvoir redoutable des éphores. « Dès qu'il vint à Agésilas, des magistrats de son pays, l'ordre de secourir sa patrie, il obéit avec autant de docilité que s'il se fût trouvé seul contre cinq, dans le conseil des éphores (4). »

(1) Hérodote, VI, 15.
(2) VI, 56.
(3) *Agis et Cléomène*, 27.
(4) Xénophon, *Agésilas*, I.

Quand le roi partait à la tête de l'armée, « il était accompagné de ceux qui avaient été vainqueurs à un des grands jeux de la Grèce. (1). » C'était la récompense la plus précieuse qui pût leur être accordée. La victoire aux luttes pacifiques donnait le droit de marcher au premier rang contre l'ennemi. Le poste le plus périlleux était le plus glorieux et le plus envié.

C'est avec raison que Cicéron a dit : « Une victoire à Olympie illustrait le vainqueur, autant que le consulat illustrait un Romain. »

5. Les rois orphelins avaient un tuteur que l'on appelait Prodicos (2).

C'était le plus proche parent du roi ; celui qui, en cas de mort, lui aurait succédé. Les Spartiates comptaient sur la vertu.

Platon (3) considère ce pouvoir égal de deux rois comme favorable aux intérêts de Sparte. Il ne pouvait porter ombrage à l'oligarchie, maîtresse du pouvoir, et lui donnait une concentration et une activité sans lesquelles la cité, en proie aux factions, eût fait la guerre dans des conditions certaines d'infériorité.

« Un Dieu, je pense, par une providence particulière, prévoyant ce qui devait arriver, a restreint chez vous l'autorité royale, en la partageant entre deux branches, sorties de la même tige. Ensuite, un homme, dans lequel était une vertu divine (4),

(1) PLUTARQUE, *Lyc.*, 23.
(2) PLUTARQUE, *Lyc.*, 3.
(3) *Lois* III.
(4) *Lycurgue.*

voyant qu'il y avait encore dans votre gouvernement je ne sais quelle inflammation, tempéra l'autorité trop absolue, que la naissance donne aux rois, en la communiquant, en partie, à vingt-huit vieillards d'une sagesse consommée, dont le pouvoir, dans les matières les plus importantes, contrebalançait celui des rois. Enfin, un troisième sauveur de l'État (1), jugeant qu'il restait encore dans le génie du gouvernement je ne sais quoi de fougueux et de bouillant, lui donna un frein dans l'établissement des éphores, qu'il revêtit d'une autorité presque égale à celle des rois.

Ainsi, la royauté, réduite à de justes bornes et sagement tempérée, se conserva et sauva l'État avec elle (2). »

On avait pour leur corps des soins particuliers. « C'est la coutume de Sparte, dit Plutarque (3), que les simples citoyens qui meurent dans une terre étrangère soient enterrés dans le lieu même où ils sont morts; mais les corps de leurs rois sont rapportés à Lacédémone. »

C'est que les rois étaient de la race d'Hercule, et les précautions que l'on prenait (4) pour s'assurer que ce sang héroïque n'était pas mêlé, prouvent l'importance que les Lacédémoniens attachaient à cette descendance. Ils ne pouvaient épouser une étrangère (5). Un sentiment d'orgueil religieux se

(1) Théopompos.
(2) PLATON, *Lois*.
(3) *Agésilas*, 47.
(4) V. PLATON, *premier Alcibiade*.
(5) PLUTARQUE, *Agis*.

joignait à la répulsion pour toute alliance avec un autre peuple.

Agésilas, petit et boîteux, fut difficilement accepté. Il avait heureusement subi l'éducation lacédémonienne, et ce fut un titre exceptionnel pour lui. « Destiné à vivre en simple particulier, il fut élevé dans la discipline de Lacédémone, dont les institutions dures et laborieuses apprennent l'obéissance aux enfants.... La loi dispense de cette nécessité les enfants destinés au trône (1).

Ce privilége venait-il de ce que l'on croyait inutile de soumettre à une rude discipline les descendants d'Hercule? N'aurait-il pas eu pour but de les rendre personnellement inférieurs aux autres citoyens?

On les voulait cependant beaux et forts. « Les Lacédémoniens, selon Théophraste, avaient condamné à l'amende le roi Archidamos, parce qu'il avait épousé une femme de petite taille. Elle nous donnera, disaient-ils, des roitelets et non des rois (2). »

Aristote croit que l'organisation de la royauté à Lacédémone ne « vaut pas l'élection à vie de chacun des deux rois. » Il ajoute : « Le législateur lui-même a désespéré de leur vertu, et ses lois prouvent qu'il se défiait de leur probité. Aussi, les Lacédémoniens les ont fait souvent accompagner dans les expéditions militaires par des ennemis personnels, et la discorde des deux rois leur semble la sauvegarde de l'État (3). »

Les rois faisaient partie du sénat, où ils repré-

(1) Plutarque, *Agésilas*, I.

(2) Plutarque, *Agésilas*, I.

(3) *Politique*, II, 6, 20.

sentaient deux obés. Ils tenaient de leur naissance ce droit que les autres membres recevaient de l'élection.

Ils présidaient le sénat, y votaient ou y faisaient voter pour eux, droit que ne paraissaient pas avoir les autres membres, et introduisaient les affaires en délibération. Leur influence ne pouvait être considérable sur ces vieillards qui n'avaient plus d'ambition, puisqu'ils étaient au terme de la vie et des honneurs.

Hérodote (1) parle du vote des rois dans le sénat. On croit qu'ils devaient être tous les deux présents, ou tous les deux absents. Un sénateur votait pour eux deux, et avait par conséquent trois voix. On ne sait pas à quelles conditions était attaché ce privilège.

Ils possédaient de vastes domaines, et, des présents qui leur étaient faits à certaines occasions, ce qu'ils recevaient des sacrifices, la double portion qui leur était attribuée dans les repas publics, témoignaient du respect dont les particuliers et la cité entouraient les descendants d'Hercule.

Ils avaient même, s'il faut s'en rapporter à Platon (2), une espèce de liste civile. « Il est évident, dit-il, que les Lacédémoniens sont les plus riches des Grecs, et que le roi est le plus riche d'entre eux, car, outre ses revenus qui sont très nombreux et très considérables, le tribut royal que les Lacédémoniens lui paient, n'est pas modique. »

Les lots qui restaient sans héritiers leur revenaient, et ils en disposaient à leur gré.

(1) VI, 57.

(2) Ier *Alcibiade*.

Les rois présidaient aux adoptions dont l'importance était grande à cause des droits qu'elles conféraient. Ils jugeaient tout ce qui était relatif aux orphelins et à la famille.

La justice est l'attribution nécessaire de la royauté.

Nous ne pouvons, en l'absence de documents précis, indiquer dans quelle mesure, de quelle manière et jusqu'à quelle époque, elle fut rendue par les rois.

A leur mort, les femmes faisaient retentir des vases de cuivre (1), tous les Spartiates prenaient le deuil pour dix jours, les Laconiens et les Hilotes étaient convoqués pour leur rendre les honneurs funèbres, ils se meurtrissaient le visage en disant qu'il n'y avait pas eu de meilleur roi (2), et la douleur d'une famille devenait une douleur publique.

6. Le rôle des rois, borné à la guerre, donnait de la gloire; il paraît avoir été, en tout temps, sans influence sur l'état intérieur de la cité. Pausanias fut presque un conquérant en Asie, où il livra la Grèce au grand roi, qu'il avait vaincu à Platées (479). Agésilas s'empara d'une partie de l'Asie Mineure, et mourut après une expédition en Egypte. Agis III et Cléomène III essayèrent de réformer une ville dans laquelle ils ne retrouvaient plus les mœurs et la législation qui avaient fait sa force; mais ce sont des exceptions; et, dans cette longue suite de rois différents de caractère et de valeur, on trouve à peine quelques ambitieux.

Aristote, qui a pour l'aristocratie une préférence

(1) Hérodote, VI, 58.
(2) Elien, *Hist. var.*, V, 6, 1.

fréquemment manifestée, dit des rois d'une manière générale : « Maîtres d'un immense pouvoir, ils sont bien dangereux quand ils sont des hommes médiocres ; et il ajoute : ils ont fait déjà bien du mal à Lacédémone (1). » Il serait difficile de justifier cette assertion, à moins qu'on ne rende les rois responsables de ce qu'ils ont fait par l'ordre du sénat et de l'assemblée, ou sous la pression des éphores.

La succession resta jusqu'aux derniers temps ininterrompue dans les deux races. Cléomène, quand il eut, par la violence, acquis le droit de tout faire, se donna pour collègue, dans la royauté, son frère Euclidas, à l'exclusion des Proclides. Après le massacre de la faction Macédonienne, qui l'avait opprimée, Sparte remit le pouvoir à un enfant de la famille des Agides, Agésilopolis et à Lycurgue, qui n'appartenait pas à la race royale.

L'argent acheta le silence des éphores et de la loi.

La corruption ayant reçu le droit de cité à Sparte, comment la tradition de la succession royale n'aurait-elle pas été atteinte ? Quand un Spartiate recevait d'un roi d'Egypte, comme Agésilas de Nectanébis, deux cent trente talents pour faire la guerre ; comment aurait-il pu y avoir encore place pour l'indépendance et le désintéressement ?

C'est à propos des relations d'Agésilas avec ce roi, que Plutarque écrit (2) ces paroles significatives : « Il est vrai que les Lacédémoniens faisant de l'intérêt de leur patrie la première règle de l'honnêteté, n'apprennent et ne connaissent d'autre justice, que

(1) *Politique,* II, 8, 2.
(2) *Agésilas,* 44.

celle qui peut contribuer à l'agrandissement de Sparte. » Jamais l'inspiration égoïste de Sparte n'a été plus nettement indiquée.

Et cependant, ce même Agésilas, vainqueur, obéit aux éphores qui le rappelaient à Sparte. Plutarque (1) nous a conservé la lettre qu'il écrivit à cette occasion.

« Nous avons soumis une grande partie de l'Asie, mis en fuite les barbares, et fait dans l'Ionie de grands préparatifs de guerre. Mais puisque vous m'ordonnez de me rendre à Sparte à jour marqué, je suivrai de près ma lettre. Je voudrais même pouvoir la prévenir. Je commande, non pour moi-même, mais pour ma patrie et pour ses alliés. Un général ne l'est véritablement et avec justice, que lorsqu'il agit sous la dépendance des lois, des éphores et de tous les autres magistrats. »

« Les rois, dit Aristote (2), ont été établis pour défendre les grands contre le peuple et les tyrans, pour protèger le peuple contre les grands. »

Cette observation, vraie pour la plupart des cités de la Grèce, ne s'applique pas à Sparte. Les rois restèrent comme une institution antique et respectable. La caste privilégiée les conserva fidèlement, après avoir pris le soin de limiter leurs attributions et leur initiative.

Ils furent les instruments de la politique et les exécuteurs de ses vues ambitieuses. Pour leurs privilèges, les Spartiates les défendaient eux-mêmes.

Les rois eurent plusieurs fois à compter avec les éphores. Ils dûrent subir des amendes, et se virent

(3) *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) *Politique,* XVI, 21.

enlever des commandements; mais leur personne resta longtemps sacrée. « Si la ville natale, dit Xénophon (1), éloignée de tout sentiment jaloux de la souveraine autorité de ses rois, n'entreprit jamais de les en dépouiller; ces rois, à leur tour, n'aspirèrent jamais à une royauté plus étendue que leur premier pouvoir. Aussi, tandis qu'on n'a vu nulle autre part aucun gouvernement, démocratie, oligarchie, tyrannie ou royauté, subsister sans interruption, chez eux, la royauté est restée permanente. »

Lorsque, aux derniers jours, les tyrans pesèrent sur Sparte, ils frappèrent sans doute les grands, c'est-à-dire ceux qui jusqu'alors avaient eu le pouvoir, mais ce ne fut pas pour protéger le peuple. Comme les ambitieux de tous les temps et de tous les noms, ils se servaient du peuple, ils ne le servaient pas.

Si les deux rois ne furent pas le ressort essentiel du gouvernement de Sparte, ils restèrent le gage du maintien des institutions primitives.

Ils n'eurent ni la puissance sans limite des tyrans, ni une autorité souveraine réelle, mais réglée. On aurait tort de les assimiler aux rois constitutionnels de nos temps. Leur pouvoir était d'une nature toute particulière.

La conservation intégrale des fonctions sacerdotales et du commandement militaire suffisait à maintenir l'équilibre gouvernemental, en même temps qu'elle marquait le trait essentiel de cette royauté.

On a donné un caractère religieux à ce dualisme qui ne se trouve pas ailleurs, et on a voulu voir dans

(1) *Agésilas*, I.

les deux rois de Sparte le souvenir des Dioscures, Castor et Pollux. Ils auraient été la représentation permanente de ces illustres ancêtres par lesquels on remontait jusqu'aux dieux.

Aristote, qui a plusieurs fois exprimé son admiration pour un gouvernement dans lequel se manifesteraient dans un accord parfait la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, glorifie en ces termes le gouvernement de Sparte : « Le peuple reste calme quand il a part à la magistrature suprême ; et ce résultat, que ce soit le législateur qui l'établisse, ou le hasard qui l'amène, n'en est pas moins avantageux pour la cité. L'État ne peut trouver de salut que dans l'accord des citoyens à vouloir son existence et sa durée. Or, c'est ce qu'on rencontre à Sparte. La royauté est satisfaite par les attributions qui lui sont accordées ; la classe élevée par les places du sénat, dont l'entrée est le prix de la vertu ; enfin, le reste des Spartiates par l'éphorie, qui repose sur l'élection générale (1). »

Lorsque les rois étaient accusés d'avoir violé les lois, ou trahi l'État, ils étaient jugés par le sénat (2) ; mais ils pouvaient en appeler à l'assemblée générale (3).

On demandait à Démarate pourquoi étant roi, il avait été banni. « C'est, dit-il, qu'à Sparte, les lois ont plus de force que les rois (4). »

Le roi de Perse ayant fait offrir à Agésilas une

(1) *Politique*, II, 6, 15.

(2) PAUSANIAS, III, 5.

(3) PLUTARQUE, *Agis*.

(4) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens*

grande somme, s'il voulait mettre fin à la guerre, il répondit que Sparte seule pouvait faire la paix. (1).

Cependant, si les deux rois étaient d'accord pour un objet d'utilité publique, nul n'avait le droit de s'y opposer (2).

Ainsi, tout est contradiction sur ce point comme sur tant d'autres de la constitution de Sparte. Ce qu'il y a de plus caractéristique, c'est la responsabilité des rois. Ni les éphores, ni le sénat, ni l'assemblée, n'étaient soumis à aucune peine. Seuls, les rois pouvaient être accusés et condamnés. Ils devaient leurs droits à l'hérédité, et leur pouvoir durait autant que leur vie. Il fallait se prémunir contre eux.

II

La guerre.

1. Sparte était faite pour la guerre. L'éducation à laquelle semble bornée la réforme de Lycurgue, avait pour but de faire des soldats, de les fortifier par une rude discipline, et de mettre entre les mains des rois des instruments dociles pour la défense de l'autonomie et l'établissement d'une prépondérance durable.

Toutes les cités de la Grèce avaient donné une attention particulière à l'organisation de leurs forces militaires. Aucune n'avait pris des mesures plus rigoureuses et plus efficaces que Sparte.

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*
(2) Plutarque, *Agis.*

Elle se savait incapable d'inspirer la sympathie. Elle voulait se sauver, grandir et dominer par la force.

Lycurgue avait établi des divisions militaires distinctes des divisions civiles.

L'énomotie était le centre de cette organisation. C'était une petite troupe de vingt-cinq, de trente-deux ou de trente-six guerriers, commandée par un énomotarque.

Ces hommes étaient liés par un serment commun. Ils devaient agir ensemble, et, bien que toute armée dans l'antiquité, tirât sa supériorité de la valeur individuelle; cette solidarité devait rendre leur attaque redoutable et leur résistance tenace.

La pentékostie se composait de deux ou de quatre énomoties.

Le lokos était formé de deux ou de quatre pentékosties :

La mora renfermait quatre cents, cinq cents, six cents ou neuf cents hommes.

Ces divisions constituaient un tout redoutable par sa masse.

La cavalerie et l'infanterie formée par les hoplites, constituaient six *mores*. Chacune de ces mores avait un polémarque, quatre lochages, huit pentékosties, seize énomotarques. Cette division militaire a été prise par quelques écrivains pour une division civile, et ils ont cru à six tribus.

Les mores étaient, pour la marche ou le combat, disposées en énomoties de une, trois, ou six colonnes. Les chefs étaient à la tête.

Xénophon (1), dans la revue et la marche, montre

(1) *Anabase*, II.

en action toute l'organisation de l'armée lacédémonienne.

« Les Lacédémoniens, dit-il ailleurs (1), portaient une casaque rouge et un bouclier d'airain. »

Le réformateur Cléomène arma ses soldats de longues piques à deux mains, au lieu de javelines; il fit porter le bouclier attaché à une anse, et non à une courroie. Plutarque nous apprend (2) que, de toutes les armées de la Grèce, c'était la seule qui n'eut pas à sa suite des mimes, des bateleurs, des ménétriers et des danseuses. Les jeunes gens s'exerçaient, les vieillards s'instruisaient, et tous cultivaient une plaisanterie fine.

Ce ne fut pas suffisant pour vaincre. A Sellasie, la victoire fut donnée à Antigone, malgré le courage des Lacédémoniens et des mercenaires, par la supériorité de l'armement et le poids de la phalange macédonienne. La réforme de Cléomène était trop récente et trop incomplète pour avoir porté ses fruits. Presque tous les mercenaires périrent, et de six mille Lacédémoniens il ne s'en sauva que deux cents (3).

Au développement individuel des forces, à la valeur personnelle se joignirent longtemps pour assurer la victoire, la discipline et la tactique. Plutarque peint ainsi le mouvement d'une troupe marchant au combat :

« Les Lacédémoniens se tenant joints ensemble, avaient toujours les boucliers serrés, et tombant sur les ennemis, leur arrachent les boucliers, les frappent

(1) *République de Sparte*, II.

(2) *Agis et Cléomène.*

(3) Plutarque, *Agis et Cléomène*, 58.

à grands coups de pique sur le visage, et dans la poitrine, et en renversent un grand nombre qui opposaient une vigoureuse résistance (1). »

L'armée lacédémonienne était admirablement organisée, formant un tout étroitement lié, et qui ne laissait aucune prise à l'ennemi. Elle servit de modèle à la phalange macédonienne.

A Platées, où elle a atteint le chiffre le plus élevé, l'armée tout entière avait 110,000 hommes, sur lesquels on comptait 37,000 Hilotes (2).

Cette masse, s'ébranlant avec lenteur, marchant avec ordre, les piques en avant, ne laissant aucun vide, n'offrant aucune prise à l'ennemi, devait être irrésistible. La valeur lacédémonienne, agile et exercée, était surtout contenue, et si, comme l'a dit Montesquieu (3) « l'adresse n'est que la libre dispensation des forces que l'on a, » il est facile de comprendre que le courage impétueux et indiscipliné devait se briser contre ce mur d'airain, qui « savait réparer ses brèches (4), » et, par la souplesse, accroître sa force.

2. Le roi commandait en personne, et son autorité, soutenue par l'exemple, maintenait chacun dans le devoir. Les chefs étaient toujours à la tête des soldats, les premiers au péril, car, pour la retraite ou la fuite, elle n'était pas prévue, chaque Spartiate devant mourir plutôt que d'abandonner son rang.

Le dernier survivant des Thermopyles fut traité

(1) Plutarque, *Aristide,* 30.

(2) Hérodote, IX, 29.

(3) *Considérations,* ch. II.

(4) Bossuet, oraison funèbre de Condé.

comme un lâche. Les soldats de l'île Sphactérie ne furent réhabilités qu'en raison des circonstances, de leur longue captivité et du besoin que l'on avait de ne pas laisser diminuer encore le nombre des citoyens. Les fuyards de Leuctres ne furent sauvés que par le sommeil de la loi.

Les Lacédémoniens marchaient au combat au son des flûtes (1). Agésilas prétendait que l'on reconnaissait ainsi les poltrons, que la peur empêchait de marcher d'un pas mesuré. Le roi réglait tous les mouvements sur ceux des corps célestes. Il ne se mettait pas en marche avant la pleine lune, et devait toujours consulter les devins.

Le camp spartiate était circulaire. Il paraissait ainsi plus propre à la défense (2). Celui des autres Grecs et des Romains était carré. La disposition ne variait pas, afin que chacun connut d'avance son poste, et sût ce qu'il avait à faire, où il devait courir en cas de danger. Il ne paraît pas qu'il fût défendu par des fortifications considérables. Les Lacédémoniens, qui n'avaient pas voulu protéger leur ville par des murs, devaient moins compter pour repousser l'ennemi en campagne, sur des fossés, des pieux et des tours, que sur leur vigilance et leur courage.

Toute défiance de leurs forces leur paraissait une injure ou un péril.

Aristote dit à ce sujet (3) : « Quant aux remparts, ceux qui n'en veulent point d'autres pour les cités que la valeur des habitants, sont dupes d'un vieux

(1) Polybe, IV.
(2) Xénophon, *République de Sparte*.
(3) *Politique*, IV, 2, 5.

préjugé ; bien que les faits aient sous leurs yeux hautement démenti les cités qui s'étaient fait ce singulier point d'honneur. » Ils vivaient dans les camps sans excès. Les jeunes gens y étudiaient la guerre (1), mais ils avaient plus de liberté que dans la ville, afin que la guerre fut pour eux un délassement. Ils avaient de riches habits, de belles armes, et se parfumaient.

La nuit, la garde était confiée à des Scirites, peuple situé entre la Laconie et l'Arcadie, ou à des étrangers, avec quelques Spartiates. Croyait-on cette surveillance suffisante, ou voulait-on témoigner d'une confiance fondée sur la valeur?

Tout est réglé en campagne comme dans la ville. On change souvent de camp. On continue les exercices gymniques. L'emploi de la journée est toujours le même : Promenade, revue, chacun restant assis, dîner, renouvellement de la garde, amusements, mouvements militaires, souper, chants en l'honneur des dieux, repos sur ou sous les armes.

Ils soignaient leur chevelure, que l'on portait longue dès qu'on entrait dans les rangs des éphèbes. Aux Thermopyles, avant de combattre, ils prirent ce soin.

Les sentinelles n'avaient pas de bouclier, afin qu'elles évitassent le sommeil par la perspective du danger (2).

Les Lacédémoniens ignoraient l'art des sièges. Des retranchements les arrêtaient, et leur valeur disciplinée restait impuissante devant des fossés, des

(1) Plutarque, *Cléomène.*

(2) *Ttetzès, Chiliade*, IX, 276.

palissades et des remparts. Ils reconnaissaient la supériorité des Athéniens dans ces guerres, et plusieurs fois ils recoururent à eux pour vaincre des résistances devant lesquelles ils ne rougissaient pas de se déclarer impuissants. Les longs sièges d'Ithôme et d'Ira en fournissent la preuve.

Aussi, leur était-il défendu de s'engager dans ces entreprises. « On regardait à Sparte, comme un trépas sans gloire, la mort que les guerriers trouvaient dans une expédition semblable (1). »

3. Rien n'était laissé à l'initiative du soldat. En temps de guerre, tout était réglé, parce qu'on croyait avoir tout prévu. C'était un désavantage considérable. Le nouveau étonnait le Spartiate; aussi, était-il, le plus souvent, incapable de ces décisions rapides, que les circonstances imposent, et dans lesquelles se révèle la supériorité des âmes maîtresses d'elles-mêmes, et habituées à chercher dans de soudaines illuminations, les solutions que la prudence n'a pu préparer.

Lorsque quelque chose était changé à la manière de faire la guerre, ils étaient troublés, et subissaient d'inévitables échecs. Dans la première guerre de Messénie, Aristodémos les attaqua directement par ses hoplites, et les fit harceler par des soldats légèrement armés. « Accablés de blessures et mis en désordre contre leur coutume, par ces troupes légères, les Lacédémoniens rompirent enfin leurs rangs, prirent la fuite, et furent maltraités (2). »

Les Romains s'effrayèrent à la vue des éléphants de

(1) Plutarque, *Sylla.*

2) Pausanias, *Messénie,* ch. XII.

Pyrrhus, mais ils ne tardèrent pas à les voir sans étonnement et à les vaincre. Aussi exercés que les Spartiates, ils tenaient moins obstinément à leurs usages.

Lycurgue avait défendu de faire la guerre à certains jours, et pendant la célébration des fêtes consacrées à honorer les dieux. Les Lacédémoniens dérogèrent cependant une fois à cet usage pieux. Ils devaient célébrer les hyacinthies. Ils laissèrent les Amycléens satisfaire à leur dévotion, et restèrent dans leur camp, convaincus que les dieux n'étaient point offensés, puisque ce qu'ils n'avaient pu faire eux-mêmes, avait été exécuté en leur nom.

Aristote explique leur supériorité dans les combats par ce seul fait : « Les Spartiates perfectionnèrent leur éducation gymnastique et leur discipline militaire à une époque où les autres Grecs négligeaient l'une et l'autre (1). »

Il leur reproche cependant de tendre exclusivement à développer une seule vertu, la valeur guerrière (2).

On ne faisait point une guerre sans la déclarer. On justifiait ainsi toutes les violences qui allaient être commises. « Des hérauts étaient envoyés aux peuples avec lesquels on allait être en guerre. Ils descendaient de Talthybios, héraut d'Agamemnon, honoré d'un temple et d'un culte divin à Sparte (3). » Les hérauts étaient sacrés. Ils étaient plus souvent les messagers de la paix, et ce n'est qu'à regret qu'ils

(1) *Politique,* VIII, 3, 4.

(2) *Politique,* II, 6, 23.

(3) Hérodote, *Polymn.* 134.

déclaraient la guerre. « Ils portaient un bâton de laurier ou d'olivier, autour duquel étaient enlacés deux serpents têtes baissées en signe de paix et de concorde (1). »

Sparte, d'après Aristote, les choisissait ennemis l'un de l'autre, afin qu'ils ne fussent pas tentés de conspirer contre l'intérêt public.

Lycurgue leur avait recommandé certaines prescriptions auxquelles ils ne restèrent pas toujours fidèles, mais qu'ils n'oublièrent jamais entièrement.

Ils ne devaient pas faire longtemps la guerre au même peuple, afin de ne pas lui livrer le secret de leur force.

C'est en vertu du même principe, qu'ils ne devaient pas souffrir l'établissement d'étrangers dans leurs villes, ni voyager. Sparte vivait d'elle-même et pour elle-même, ne cédant rien, n'empruntant rien.

Aristote dit à ce sujet (2) : « On assure que sous les premiers rois, pour éviter cet inconvénient (la diminution des citoyens) que de longues guerres devaient amener, on donna le droit de cité à des étrangers, et, que ce fait soit vrai ou inexact, peu importe : le mieux serait d'assurer la population guerrière de l'État, en rendant les fortunes égales. » Il est vrai, qu'à Sparte, les fortunes avaient cessé d'être égales, mais la diminution des citoyens tenait à beaucoup d'autres causes.

Il leur était interdit de pousser l'ennemi trop loin. Ils auraient risqué de perdre l'ordre qui faisait leur force, et de réduire au désespoir des hommes à qui

(1) Pline, XXIX, 3.
(2) *Politique*, II, 6, 12.

il valait mieux, selon une expression proverbiale « faire un pont d'or. »

L'amour de l'argent était un vice que Lycurgue avait combattu par des moyens énergiques, et qui ne fut jamais complètement vaincu. Il venait de l'impossibilité où était le plus grand nombre de posséder une richesse immobilière. Quant aux possesseurs de fiefs inaliénables, s'ils étaient assurés de ce que réclamait leur existence, ils étaient privés de ce qui aurait pu leur donner les jouissances de l'abondance et du luxe.

L'homme succombe volontiers à l'attrait de ce qui lui est refusé.

Les premiers Spartiates dédaignèrent l'or qu'ils n'avaient pas, parce qu'il ne leur était pas nécessaire. Lorsque les besoins se furent accrus, on ambitionna ce qu'on avait dédaigné. Le contact avec l'Asie éveilla chez les Spartiates des appétits inconnus. Cette magnificence les étonna d'abord. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que l'or qui donnait de riches habits, de belles armes, de splendides vêtements, des meubles luxueux, assurait aussi la jouissance de certains plaisirs.

C'était nouveau et attrayant. La nouveauté n'effraya pas les Spartiates, et l'attrait les vainquit. L'or entra à Sparte et il y fut souverain.

La guerre qui n'est, le plus souvent, dans l'antiquité, et même dans les temps modernes, qu'une occasion ou un moyen de s'assurer des richesses, devait offrir aux Spartiates une tentation redoutable.

Dépouiller l'ennemi sur le champ de bataille, piller le camp abandonné, c'était un danger. Un retour

offensif de l'ennemi était toujours possible, et pouvait compromettre les résultats de la victoire. Aussi, Lycurgue interdit-il formellement cette imprudence. Il assurait ainsi la discipline militaire, et maintenait le règne de cette austère pauvreté qui fut longtemps la gloire de Sparte.

Ils devaient éviter les guerres lointaines parce qu'elles auraient donné aux rois un trop grand pouvoir, affaibli la discipline et fait oublier la patrie. Lorsque Aristagoras qui voulait entraîner Cléomène dans une expédition contre le grand roi, eut dit qu'il y avait trois mois de marche pour aller jusqu'à la capitale des Perses, il lui répondit : « Il est insensé de proposer aux Lacédémoniens de s'éloigner de trois mois de marche de la mer, » et il resta insensible aux plus brillantes promesses.

4. L'armée se composait de Spartiates, de Laconiens et d'Hilotes.

Le Spartiate en faisait, non par le nombre, mais par la valeur, la force principale. Le Laconien pouvait lui être assimilé, sans être jamais confondu avec lui. Il devenait hoplite et combattait à ses côtés. Cet honneur était aussi accordé aux Hilotes, et ils pouvaient, à la suite de services éclatants, conquérir la liberté. Croire que ce bienfait était fréquent, ce serait mal connaître l'esprit exclusif des Spartiates.

« Tyrtée, pour remplacer dans les lokos les soldats qu'on avait perdus, choisit lui-même des hilotes (1). »

On vit cependant des généraux et des amiraux

(1) Pausanias, *Messénie*, ch. XVI.

sortir des rangs des Laconiens, ou même d'une ville étrangère.

Pausanias (1) en donne un exemple. Dans la première guerre de Messénie, le commandement du centre de l'armée fut confié à Euryléon, « Lacédémonien de naissance, mais Thébain d'origine, de la famille de Cadmos. »

C'est que l'intérêt était la loi suprême des Spartiates. Donner ce rang élevé à des hommes qui n'appartenaient pas à la caste privilégiée, c'était montrer que les rois pouvaient avoir des émules. Changer leur situation sociale, c'eut été amoindrir ceux qui faisaient tout plier sous leur volonté de rester les maîtres.

Sparte avait des alliés qui combattaient à côté d'elle. Leurs services étaient acceptés, leur sang cimentait la gloire ou la domination de l'égoïste cité, mais ils étaient toujours tenus dans un rang inférieur. L'orgueil de Sparte acceptait des services, attaquait toute supériorité et ne comprenait pas qu'on aspirât à l'égalité.

Ils avaient des mercenaires. Dans la première guerre de Messénie, ils comptaient dans leurs rangs des archers crétois soldés (2). Ils obligeaient les peuples vaincus ou protégés, à partager leurs combats. « Ils traînaient avec eux les peuples circonvoisins, déjà soumis à leur puissance, ainsi que les Asinéens et les Dryopes, qui, chassés de leur pays par les Argiens depuis une génération, s'étaient réfugiés chez les Spartiates, et les suivaient par force à cette guerre (3). »

(1) *Messénie,* chapitre VII.

(2) *Messénie,* ch. VIII.

(3) PAUSANIAS, *Messénie,* ch. VIII.

Ces mercenaires, instruments plus faciles à manier que les alliés, étaient contre eux une menace, et par conséquent une garantie.

On put les tourner contre Sparte. Cléomène laissant les troupes spartiates en Arcadie, revint à Sparte avec ses mercenaires, répandit la terreur, fit massacrer les éphores et imposa sa réforme.

A Sellasie « il fut contraint, dit Polybe, de combattre malgré son infériorité numérique, parce que l'argent lui manquait pour payer les mercenaires. »

La facilité d'avoir des troupes à prix d'argent, changea les conditions de la guerre et transforma les relations des diverses contrées entre elles. Comment aurait-on apprécié le concours militaire des alliés, lorsqu'on pouvait l'acquérir à de meilleurs conditions ?

Voilà pourquoi les alliances ne furent ni fidèles, ni durables. Chaque cité de la Grèce avait une haute idée de son passé, et de grandes espérances d'avenir. Les dieux protégeant son berceau, y avaient déposé des promesses brillantes.

Elles avaient le sentiment de leur force, et, lors même que, par leur faute, elles usaient dans des factions intérieures leur organisation, et dans des luttes fratricides les principes même de leur vie, elles aspiraient à rester indépendantes et à dominer.

Sparte et Athènes ont obéi à ce sentiment avec leur génie particulier. Athènes y porte la souple fécondité de la race ionienne, Sparte la rigide tenacité des Doriens.

Les alliés se plaignirent souvent de la situation inférieure qui leur était faite, malgré leur nombre.

Pour leur répondre, le roi Agésilas fit lever séparément, dans l'armée alliée, les pâtres, les maçons, les charpentiers, et en forma des groupes distincts. Il commanda ensuite aux Spartiates de se lever, et leur nombre dépassa celui de chacun des groupes. Le Spartiate, en effet, n'était que Spartiate; un métier l'eût déshonoré. L'expédient d'Agésilas parut une réponse décisive, et confirma l'antique privilége de n'être que soldat dans la cité de Lycurgue.

Lorsque, maîtres de la Grèce après la prise d'Athènes, les Spartiates envoyèrent des gouverneurs dans les villes soumises ou alliées, ils leur donnèrent le titre d'harmostes, c'est-à-dire de modérateurs, leurs fonctions consistant à tout concilier dans l'ordre. Mais l'ordre devait être établi selon la tradition spartiate, d'une manière absolue, violente, avec un suprême dédain des traditions, du génie, des besoins de chaque cité. Cette politique insolente explique l'abandon général de la cause de Sparte, lorsque l'épée auparavant impuissante de Thèbes, fut portée par la main habile et vaillante d'Epaminondas.

5. Nulle cité ne fournit plus de mercenaires que Sparte. Elle servit, pour de l'or, la cause des autres, après avoir longtemps elle-même prodigué l'or pour faire servir à son ambition, le sang de presque toutes les cités de la Grèce. Elle donnait ainsi satisfaction à son antique vertu : le courage, et à son vice nouveau : l'amour des richesses.

En 402, au moment où la population subissait une si effrayante diminution, sept cents hoplites, s'engageaient au service de Cyrus le jeune, sous la con-

duite de Néarque, oubliant, pour des intérêts nouveaux, leur vieil attachement au sol de la Grèce.

La guerre était pour eux une nécessité. Faits pour la guerre, ils ne pouvaient supporter la paix. Comment, après des combats et des expéditions, seraient-ils rentrés dans une ville d'où avait disparu la vieille égalité, et où la pauvreté était devenue un vice par l'accumulation des richesses dans quelques mains?

Aussi offraient-ils leurs bras à qui en voulait, pourvu qu'il payât bien ou promît les avantages accidentels que donne la guerre. Il faut lire l'*Anabase*, pour comprendre ce qu'étaient et ce que valaient ces mercenaires. On y voit l'organisation, l'esprit, le but de ces soldats d'aventure. Ils y sont, avec l'indiscipline en plus, ce qu'ils étaient sous les rois, et leurs qualités ne les abandonnent pas dans la situation inférieure qu'ils ont acceptée ou recherchée.

Cyrus donne dix mille dariques à Cléarque, qui s'entend avec des chefs dont chacun fournit un contingent (1) d'hoplites ou de peltastes. Les hoplites étaient des soldats armés pesamment : les peltastes constituaient une force légère. En quelques jours ils furent huit mille neuf cents.

Cyrus ordonna aux Grecs de se ranger et de se tenir en bataille selon leur usage, et aux chefs de prendre le commandement de leur troupe.

Ils furent placés sur quatre de hauteur. Ils avaient tous des casques d'airain, des tuniques de pourpre, des cnémides et des boucliers luisants (2).

(1) Xénophon, *Anabase*, I, 1.
(2) *Anabase*, I, 2.

Leur contenance, leur discipline, le sentiment de leur force augmentaient la confiance du roi et leur propre ardeur.

La jalousie les divise. Quelques-uns se rembarquent, et Cyrus ose à peine les blâmer.

« Qu'ils sachent qu'ils ne se sont point sauvés comme des esclaves fugitifs.... J'en atteste les dieux, je ne les poursuivrai pas. Il ne sera pas dit que quand un homme est avec moi, j'en use, et que quand il veut s'en aller, je le prends, le maltraite et pille son avoir. Qu'ils s'en aillent donc, mais qu'ils n'ignorent pas qu'ils se conduisent envers nous plus mal que nous envers eux (1). »

Les soldats avaient reçu l'argent, sans vendre leur liberté. Ils voulaient que leur pacte fut respecté dans toutes ses conditions. Ils ne s'étaient pas engagés, disaient-ils, contre le roi, et par la sédition ou la retraite, ils interprétaient leur contrat.

Cléarque veut les contraindre à marcher, mais ils lui jettent des pierres, et lui font courir un grand danger. Peu de temps après, voyant que la force ne réussissait pas, il convoque ses troupes, fond en larmes, et reste quelque temps silencieux.

« Ainsi, leur dit-il enfin, puisque vous refusez de m'obéir et de me suivre, c'est moi qui vous suivrai, et quoi qu'il arrive, je le supporterai, car je vous considère comme ma patrie, mes amis, mes compagnons d'armes. Avec vous, je serai respecté partout où j'irai; séparé de vous, je suis incapable, je le sens, ou d'aider un ami, ou de repousser un ennemi (2). »

(1) *Anabase,* I, 4.

(2) *Anabase,* I, 3.

Les soldats délibèrent. Diverses opinions sont émises. Cléarque propose une augmentation de solde d'une demi-darique, et toutes les résistances tombent.

A chaque mouvement séditieux on s'appuie bien sur la force qui peut contraindre, mais surtout, on promet des récompenses ou l'on fait briller l'espoir d'un butin abondant.

L'argent était pour les mercenaires la raison suprême. Plutarque raconte (1), que Cyrus ayant donné dix mille dariques au général spartiate, celui-ci, qui avait demandé que la paie des matelots à la charge du roi fut portée de trois à quatre oboles par jour, consacra ce don à cette augmentation. « Cette libéralité eut bientôt dégarni les galères des Athéniens, car la plupart des matelots se rendaient sur la flotte où ils étaient le mieux payés. Ceux qui restaient, faisaient lâchement le service et toujours prêts à se révolter, donnaient beaucoup de mal à leurs capitaines. »

Plusieurs fois, ces troupes d'aventuriers appartenant à diverses parties de la Grèce, et qui s'élevaient avant Cunaxa à dix mille quatre cents hoplites et à deux mille cinq cents peltastes, furent sur le point d'en venir aux mains.

On ne peut oublier que ce sont des mercenaires. Ils montrent cependant qu'ils sont Grecs.

Leur ordre de bataille, leur conduite dans le combat mettent sous nos yeux l'organisation et la tactique des armées grecques. A Cunaxa, point de cris, mais le plus profond silence, une marche tranquille, égale et lente.... Un bruit court parmi les

(1) *Lysandre*, IV.

rangs, c'est le mot d'ordre.... Une partie de la phalange s'avance comme une mer houleuse, le reste suit au pas de course pour s'aligner, et bientôt tous les Grecs faisant retentir leur cri ordinaire : Héléleu ! en l'honneur d'Enyalios, arrivent en courant. On dit, qu'en même temps, ils frappaient leurs boucliers de leurs piques afin d'effrayer les chevaux. Avant qu'on soit à la portée du trait, la cavalerie barbare détourne ses chevaux et s'enfuit. Les Grecs la poursuivent de toutes leurs forces et crient les uns aux autres, de ne pas courir en désordre et de garder les rangs. »

Il faut s'arrêter, car on serait tenté de tout transcrire.

L'historien est un général, et il parle de ce qu'il connaît.

Pendant cette marche périlleuse à travers l'Asie, un autre sentiment se fait jour : l'amour de la patrie. C'est la patrie évoquée par les chefs, par Xénophon, qui relève le courage, met fin aux révoltes et maintient la discipline. C'est elle qui donne la force de vaincre les résistances de la nature et des hommes. Aussi quels cris, quelle joie, quel délire lorsque la mer se montre enfin à eux comme le terme de tous les travaux (2) !

Cléarque, lacédémonien, avait été le premier chef. Xénophon, athénien, fut le dernier. Les deux cités, reines de la Grèce, semblent avoir manifesté leur génie dans cette expédition, qui jetait loin d'elles leurs soldats, afin de montrer à ces contrées, que

(1) *Anabase*, liv. Ier, ch. VIII.

(2) V. Xénophon, *Anabase*, liv. IV, ch. VII.

devait étonner et soumettre l'audace d'Alexandre, tout ce qu'il y avait en elles de valeur personnelle, d'initiative, d'organisation et de ressources.

La cause pour laquelle elles faisaient tant de prodiges et versaient tant de sang, n'était pas une cause nationale, mais les cités de la Grèce étaient déjà possédées de cet esprit de vertige qui tarit en elles les sources de la vie, et les livra bientôt à la domination étrangère.

Sparte avait eu des rois que la cupidité, plutôt que l'ambition des conquêtes, fit aventuriers. Comment avec cette soif ardente de l'or, qui la travailla constamment, sous son apparente austérité, ne se serait-elle pas jetée dans des expéditions où la solde et le pillage devaient donner cette richesse si désirée?

La guerre avait été, sous des rois fidèles à la tradition, le moyen de garder ses frontières, de garantir l'autonomie et d'étendre l'empire. Sous des généraux ambitieux et cupides, elle devint un métier.

Ils rencontraient, sur le sol même de la Grèce, des ennemis dignes d'eux. On sait combien furent acharnées les trois guerres de Messénie. Dans la première, Pausanias, concis jusqu'à la sècheresse, peint en ces termes les deux adversaires (1) :

« Ce qu'ils avaient de commun, c'était de recevoir le coup mortel, sans s'abaisser jamais aux prières, aux promesses, pour obtenir la vie; soit que les combattants n'espérassent point toucher des ennemis dont ils connaissaient toute la haine, soit plutôt qu'ils ne daignassent point le tenter.

Les deux autres présentent le même spectacle.

(1) *Messénie*, VIII.

6. Pour bien comprendre l'art de la guerre, ces détails ne suffisent pas. Il faut voir à l'œuvre un général lacédémonien. Nul ne fut plus habile qu'Agésilas, et nul n'a trouvé un historien plus compétent que Xénophon.

Voici comment il raconte la bataille de Coronée gagnée en 394, par Agésilas et les Lacédémoniens (1) :

« Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines voisines de Coronée, celle d'Agésilas venant du Céphise, et celle des Thébains de l'Hélicon. On voyait les phalanges parfaitement égales de part et d'autre, et la cavalerie à peu près aussi nombreuse. Agésilas commandait l'aile droite, les Orchoméniens étaient placés à l'extrémité de son aile gauche. De leur côté, les Thébains étaient à la droite, et à la gauche, les Argiens. Les deux armées s'ébranlent dans le plus grand silence; mais arrivées à la distance d'un stade (2), les Thébains jettent un cri et s'élancent tous en avant. Il restait encore un intervalle de trois plèthres (3), lorsque la phalange mercenaire d'Agésilas, commandée par Herripidas, se détache et s'élance au pas de course. Ce corps se composait de nationaux, d'un débris de l'armée de Cyrus, d'Ioniens, d'Eoliens, et d'Hellespontins. Or, ce détachement, arrivé à une portée de pique, met en déroute ceux qui lui font face. Cependant, les Argiens ne tenant pas contre les soldats d'Agésilas, s'enfuirent vers l'Hélicon. En ce moment, quelques soldats étrangers

(1) Xénophon, *Agésilas,* 2.

(2) Distance de 184^{m} 955.

(3) Le plèthre équivaut a 31^{m} environ.

couronnaient déjà Agésilas, quand on lui annonce que les Thébains ont rompu les Orchoméniens jusqu'aux skénophores : Par une brusque évolution, il déploie sa phalange, court sur eux, et, les Thébains voyant que leurs alliés se sont enfuis vers l'Hélicon doublent le pas pour les rejoindre.

C'est alors qu'Agésilas montra, sans contredit, une grande valeur. Cependant, le parti qu'il prit était des plus dangereux. Il pouvait laisser passer l'ennemi qui battait en retraite, puis tomber sur ses derrières et faire main-basse ; mais il n'en fit rien, et rompit en visière avec les Thébains. Les boucliers s'entre-choquent; on se bat, on tue, on meurt : Pas de cris, ni pourtant de silence, mais ce murmure que produisent la colère et la mêlée.

A la fin, une partie des Thébains s'échappe vers l'Hélicon ; un grand nombre périt dans la déroute. Après que la victoire est assurée à Agésilas, et qu'on l'a rapporté, blessé lui-même, à sa phalange, quelques cavaliers accourent pour lui dire que quatre-vingts des ennemis sont dans le temple avec leurs armes, et demander ce qu'il faut faire. Et lui, couvert de blessures qu'il a reçues de toutes armes, mais n'oubliant pas ce qu'il doit à la sainteté du lieu, il ordonne de les laisser aller où ils voudront; et, loin de permettre qu'on leur fasse aucun mal, il les fait escorter par des cavaliers de sa garde, et conduire en lieu sûr.

Le combat fini, on put voir où la mêlée avait eu lieu, la terre rouge de sang, les cadavres gisant pêle-mêle, amis et ennemis, des boucliers percés, des piques brisées, des épées nues, les unes à terre,

d'autres dans les corps, d'autres restées aux mains des combattants.

Comme il était déjà tard, les soldats d'Agésilas, après avoir seulement séparé de la phalange les morts des ennemis, prennent un léger repas et se livrent au sommeil.

Ce que Xénophon a vu et si admirablement raconté, nous le voyons. Nous assistons à la bataille, nous en suivons les phases, nous en ressentons l'émotion. La tactique des Lacédémoniens, leur organisation, leur courage tranquille, nous apparaissent sous le jour le plus éclatant.

7. Il pouvait cependant y avoir des lâches parmi ces hommes, formés par une discipline si vigoureuse. A Leuctres, où périrent bravement mille Spartiates, il y en eut qui prirent la fuite. Agésilas ne voulut pas qu'il fussent punis, « laissant dormir la loi ce jour-là, pour lui rendre le lendemain, son autorité. »

On ne montrait pas, ordinairement, une si grande indulgence.

Plutarque dit à ce sujet (1) : « Les fuyards sont, non seulement exclus de tous les emplois, mais on ne peut, sans se déshonorer, leur donner ou en recevoir une fille en mariage. Tout homme qui les rencontre, a le droit de les frapper, et ils sont obligés de le souffrir. Ils vont dans les rues la tête baissée, vêtus de méchantes robes, raccommodées avec des lambeaux de couleur différente. Ils ne rasent que la moitié de leur barbe, laissant croître l'autre. »

Cette punition était certainement rare. L'opinion prévenait, pour que la loi n'eut pas à punir.

(1) *Agésilas*, 35.

Strabon (1) dit que la maison du lâche était déshonorée. Des mères spartiates poignardèrent elles-mêmes leurs enfants pour échapper à la honte de les voir vivre.

Après la victoire, on sacrifiait un coq au dieu de la guerre. On lui offrait un bœuf si, grâce à un stratagème, le sang lacédémonien n'avait pas coulé.

On ensevelissait les morts où ils étaient tombés. Les archagètes, seuls, étaient embaumés dans du miel, et ramenés dans leur patrie (2). »

La loi accordait les honneurs de l'épitaphe contenant le nom, l'origine, les exploits du défunt, aux guerriers tombés sur le champ de bataille : elle les assimilait aux femmes mortes en couches (3).

On prononçait leur oraison funèbre. « Les guerriers les plus illustres étaient ensevelis dans leur vêtement rouge, et leurs armes placées sur leur tombeau (4).

Les femmes spartiates relevaient leurs fils et comptaient leurs blessures. S'ils avaient été frappés par derrière, elles déposaient le cadavre sur le bûcher commun. S'ils étaient frappés par devant, elles les emportaient, et leur donnaient place au tombeau des ancêtres (5).

8. On était soldat jusqu'à soixante ans. Après trente ans, on ne pouvait plus être employé dans les guerres étrangères. Pour chaque expédition, il y avait un tirage au sort. Quoique tout Spartiate fût

(1) *Géographie*, livre XII.

(2) PLUTARQUE, *Agésilas*.

(3) PLUTARQUE, *Lycurgue*.

(4) ELIEN, *Hist. var.*, VI, 6.

(5) ELIEN, *Hist. var.*, XII, 4.

soldat, il n'y avait point d'armée permanente. Chaque famille fournissait un certain nombre d'hommes.

Le soldat s'entretenait à ses frais et portait ses provisions. La guerre en pays étranger suffisait aux besoins de chaque jour, si elle n'enrichissait pas. Ce n'est que fort tard qu'on recourut à la solde. Athènes en avait donné l'exemple, et Périclès, habile en moyens de popularité, s'assura ainsi des dévouements durables.

Les armes défensives étaient : le casque d'airain, de fer ou de peaux de bêtes; Pline (1) en attribue l'invention aux Lacédémoniens ; le bouclier d'osier ou de bois, revêtu de cuir ou de plaques d'airain. Le corps était protégé par une casaque de feutre assez flexible pour se prêter aux mouvements, assez résistante pour supporter quelques coups.

La principale arme défensive était la lance ou pique, en bois, surmontée d'un fer aigu. Les Lacédémoniens mettaient leur confiance dans cette arme, qu'il était honteux d'abandonner (2). On demandait un jour à Agésilas où étaient les frontières de la Laconie? — A l'extrémité de nos lances, répondit-il.

La lance des Macédoniens avait de quatorze à seize coudées. Celle des Spartiates paraît avoir été aussi longue et aussi redoutable. On comprend quelle force exigeait le maniement d'une arme aussi pesante.

Ils avaient aussi le glaive, le javelot et l'arc. Ils dédaignaient la fronde qui ne frappe que de loin.

Une loi de Lycurgue ordonnait le vêtement rouge, parce qu'il est plus éclatant, et peut inspirer la

(1) VIII, 5, 6.

(2) Xénophon, *République de Sparte*.

terreur, que la couleur est plus solide, et qu'il ne laisse pas voir le sang.

Avant de combattre, le soldat mettait sur sa tête des couronnes et des guirlandes (1). Il allait au combat comme à une fête, et la flûte animait son courage.

Jusqu'à la guerre de Messénie, Sparte n'eut pas de cavalerie. Un certain nombre de citoyens s'entretinrent eux-mêmes et leurs chevaux. La cavalerie lacédémonienne ne fut jamais ni nombreuse, ni redoutable.

Sparte ne fit pas de progrès dans l'art militaire. Une première cause fut l'attachement aux anciens usages, qui rend tout immobile à Sparte ; une seconde, la jalousie, à l'égard des rois-généraux et des amiraux. Les premiers étaient toujours suspects d'ambition; et on sait avec quel soin ils étaient surveillés. Les seconds ne pouvaient exercer qu'une fois le commandement suprême; et l'expérience acquise, l'ascendant exercé se trouvaient sans emploi.

Sparte ne comptait pas uniquement sur sa valeur. Elle savait le pouvoir de l'or et des promesses. Elle y avait recours.

« Les Lacédémoniens, dit Pausanias (2) sont, à ma connaissance, les premiers qui aient fait des présents à leurs ennemis, et qui aient acheté à prix d'argent les succès militaires. Avant qu'ils eussent ainsi violé les lois dans la guerre de Messénie, et avant la trahison d'Aristocratès l'arcadien, la valeur des combattants et la volonté des dieux décidaient seuls du succès des batailles. »

(1) PLUTARQUE, *Lycurgue.*

(2) *Messénie*, chapitre XVII.

La victoire d'Ægos-Potamos, qui leur donna l'hégémonie de la Grèce, fut ainsi préparée et aidée par la trahison.

La trahison, dans ces luttes intestines, où la Grèce se déchirait elle-même, était facile. On changeait si souvent d'alliés, que nulle alliance ne pouvait être sûre. Dans les guerres contre l'Asie, après le sublime effort fait par la Grèce pour défendre sa liberté, l'or devint le principal agent de la politique et des batailles. Faut-il s'étonner qu'il ait conclu et ruiné des alliances, déterminé la paix ou la guerre, assuré la fidélité, ou préparé et déterminé la trahison? Quand le sentiment du devoir est émoussé, quand la foi est éteinte dans les âmes, quand la patrie est devenue un vain mot, pourquoi peut-il y avoir place, si non pour l'intérêt?

Le Spartiate n'était pas marin. Lorsqu'il dût avoir des vaisseaux de guerre, il se servit des progrès accomplis ailleurs, et imita particulièrement Athènes. Les périèques et les hilotes montèrent presque exclusivement les flottes.

III

Suite des rois.

1. Une histoire où la légende occupe une si large place, ne peut offrir ni dans les hommes, ni dans les événements une suite ininterrompue.

Pour les premiers temps, les poètes seuls font autorité, et l'on sait quelle foi on doit avoir en ceux qui écoutent l'imagination. Plus tard, c'est par des étrangers à Sparte que son histoire est écrite. Est-il étonnant qu'il y ait des lacunes et des erreurs?

Des rois ont gouverné Sparte, depuis son origine jusqu'en 219, où ils furent remplacés par un tyran. Il y aurait intérêt à connaître leurs noms et à noter leurs principaux actes personnels. Il serait plus facile ainsi de suivre les phases par lesquelles sont passées les institutions, et de comprendre la part qui revient aux rois dans la grandeur et la décadence de l'Etat.

Malheureusement, on marche dans l'obscurité, ou l'on se heurte à des contradictions. En l'absence de documents nombreux que l'on puisse comparer, ou de témoignages dont l'autorité soit incontestable, il faut accepter ce que l'antiquité nous a transmis, et y voir, non la vérité, mais quelque chose qui en tient lieu.

C'est à ce titre et dans ces conditions que nous empruntons à Pausanias sa liste des rois de Sparte. Il était probablement de Césarée en Cappadoce. Il avait beaucoup vu, et beaucoup retenu. Ecrivant à Rome, vers 174 (1), il avait à sa disposition bien des documents qui nous manquent, et quoiqu'on le trouve souvent en défaut, le soin qu'il a mis à reproduire exactement les noms d'hommes et de pays (2), nous permet de compter généralement sur les renseignements qu'il donne.

(1) Il dit : *Elide,* ch. I : « Il n'y a que 217 ans que Jules César a donné le Péloponèse aux Corinthiens. »

(2) La remarque est de Walkenaër.

D'après lui, Lélex (1742) fut le premier roi de Laconie (1). Il eut deux fils, Mylès et Polycaon (1680). « Eurotas, fils de Mylès lui succéda, et fit creuser un canal pour conduire à la mer l'eau stagnante dans la plaine ; une partie de cette eau s'écoula ; le reste forma un fleuve qu'il nomma Eurotas (1631) (2). »

Il laissa le trône à Lacédémon, fils de Zeus et de Taygète, après lui avoir donné sa fille Sparta. Lacédémon est le héros éponyme de cette vaste contrée. Il fonda Sparte à qui il donna le nom de sa femme (1577).

Homère distingue Sparte de Lacédémone. Il dit (3) : « Les peuples qui habitent au fond d'une vallée creuse, la grande Lacédémone, ceux de Pharès, de *Sparte*, de Messa.... obéissent au frère d'Agamemnon, au vaillant Ménélas. »

La distinction ne dura pas. On donne indistinctement le nom de Sparte et de Lacédémone à la ville qui reçut les lois de Lycurgue.

Amyclas, fondateur d'Amyclée (1480), Argalos, Cynortas (1415), Œbalos et Tyndare régnèrent ensuite (1328).

Détrôné par Hippocoon, Tyndare fut rétabli par Hercule. Ses fils lui succédèrent et furent remplacés par Ménélas, fils d'Atrée, roi de Mycènes. Hélène sa femme, fille de Tyndare, lui porta ses droits sur Sparte (1280).

Oreste, fils d'Agamemnon, épousa Hermione,

(1) La chronologie que nous adoptons est fort problématique. On n'a, surtout pour les premiers temps, aucune garantie d'exactitude.

(2) *Laconie,* ch. I.

(3) *Iliade,* chant II, dans le dénombrement.

qu'Hélène avait eue d'une première union (1240).

Tisamenès leur fils, fut renversé par le retour des Héraclides, qui conquirent par la force ce qui leur avait été assuré par un traité (1190).

Dans le partage entre les vainqueurs, Sparte échut à Aristodémos, dont les deux fils, Eurysthénès et Proclès furent la tige des deux races royales qui régnèrent simultanément. Les Spartiates trouvaient un double avantage dans cette dyarchie : l'un des deux rois était le représentant de la race Achéenne ; l'autre appartenant à celle des Doriens, les deux éléments concouraient à l'harmonie commune. Il est vrai que l'opinion la plus généralement reçue considère les deux branches royales comme issues l'une et l'autre d'Hercule.

Le second avantage que les Spartiates trouvaient dans la dyarchie était un antagonisme inévitable, sur lequel ils fondaient le maintien des droits de la cité.

Eurysthénès eut pour successeur Agis, de qui sa race prit le nom (1186).

Echestratos, fils d'Agis, conquit la Cynurie. On compte ensuite Léobotos, qui fit, pour la première fois, la guerre à Argos, la rivale et la constante ennemie de Sparte, Doryssos (986) et Agésilas (957). C'est après leur règne que Lycurgue opéra cette réforme qui, suivant l'expression de Thucydide (1) fit sortir la ville de son état de désordre et l'engagea dans la politique qui la rendit si puissante. On croit que l'action des deux rois fut suspendue pendant l'œuvre réformatrice de Lycurgue.

Archelaos (909) s'empara d'Ægys, et Téléclos (853)

(1) I, 18.

d'Amyclées, de Pharis et de Géranthres. Il fut tué par les Messéniens.

Sous Alcaménès (813), Mélos fut détruite et Argos vaincue.

Les origines sont toujours obscures, et la chronologie primitive a peu de certitude. Clinton (1) et O. Müller (2) donnent une liste et des dates qui diffèrent. Grote emprunte à Pausanias la succession que nous avons adoptée, mais il se contente de fixer la durée de chaque règne jusqu'aux Olympiades. Nos dates ne nous conduisent à cette époque célèbre, qu'en prolongeant les règnes d'Alcaménès et de Polydoros dans des proportions pourtant vraisemblables.

Polydoros fit la première guerre de Messénie. Les plus grands honneurs furent rendus à sa mémoire. Il avait été victime de la vengeance particulière ou de l'ambition d'un Spartiate, nommé Polemachos et appartenant à une illustre famille. On lui éleva une statue et « les Lacédémoniens le distinguent tellement de leurs autres rois, que son effigie est gravée sur le sceau dont se servent tous ceux qui sont en charge (776) (3). »

2. Le règne d'Eurycratès fut paisible (724). Les Messéniens se révoltèrent sous Anaxandre (687), et quittèrent le Péloponèse, ou furent réduits à la plus dure servitude.

Les Messéniens, gardèrent dans l'oppression ou dans l'exil, un souvenir pieux de leur patrie. Lorsque Epaminondas bâtit Messène, pour les réunir et me-

(1) *Fasti Hellenici.*

(2) *Appendice à l'histoire des Doriens.*

(3) Pausanias, *Lacon.*, XI.

nacer Sparte, ils rentrèrent en foule. « Ils avaient conservé, dit Pausanias (1), pendant tout ce temps, leurs coutumes particulières, et n'oublièrent pas même le dialecte Dorien qu'ils parlent encore maintenant (174 après J.-C.), avec plus de pureté que les autres peuples du Péloponèse. »

Sous Eurycratès II (652) et Léon (645), les Lacédémoniens furent malheureux dans leur guerre contre les Tégéates. Ils se relevèrent sous Anaxandridès (597). Les éphores lui ordonnèrent de répudier sa femme, qui était stérile. Il s'y refusa, mais consentit à en prendre une seconde. Il en eut un fils, Cléomène (519), qui ne régna pas sans contestation, car la première femme d'Anaxandridès eut depuis deux fils, Dorieus et Léonidas.

Privé du trône, Dorieus alla fonder une colonie. Ce n'était pas la première; Thésos avait été établie en Crète par Thésos, tuteur d'Eurysthénès et de Proclès; Penthilos s'était emparé de Lesbos, et Graïs avait conduit des Lacédémoniens dans l'Eolide. Il y a loin cependant, sous ce rapport, de Sparte à Athènes.

Cléomène fit des invasions en Argolide et en Attique.

Il aida à chasser Clisthénès, le réformateur démocratique de la législation de Solon. Mais au moment même où il était le plus mêlé aux intérêts d'Athènes, il lui fut interdit d'entrer dans la ville du demi-dieu Erechthée, parce que là se trouvaient les divinités protectrices de la cité. A son retour, il détrôna Démarate, qui avait voulu le perdre dans l'esprit du peuple, et désespéré d'avoir falsifié un oracle, il se tua.

(1) *Messénie,* chapitre XVII.

Cléomène ne laissa pas de fils, et la couronne échut à Léonidas, fils d'Anaxandridès. Léonidas fut le héros des Thermopyles, et le froid géographe le loue en ces termes : « Le succès qu'obtint Léonidas, me paraît au-dessus de tout ce qui a brillé auparavant, et depuis (490) (1). »

Plistarque (480), fils de Léonidas, mourut enfant. Plistoanax, fils de son tuteur Pausanias (466) lui succéda. « Il entra dans l'Attique avec une armée, en apparence pour faire la guerre à Thrasybule et aux Athéniens, et consolider l'autorité des tyrans que Lysandre avait établis (2), » mais comme après la victoire il ramena son armée à Sparte, il fut mis en jugement.

« Le tribunal qui juge les rois de Lacédémone se compose de ceux qu'on nomme les vieillards, au nombre de vingt-huit, des éphores et du roi de l'autre branche. Quatorze des vieillards et Agis, l'autre roi, furent d'avis que Pausanias était coupable, mais le reste du tribunal ne pensa pas de même (3). »

Après la mort de Lysandre, sous les murs d'Haliarte, Pausanias, au lieu d'attaquer les Thébains que les Athéniens allaient secourir, fit une trêve avec eux. Il fut accusé une seconde fois, se réfugia dans le temple d'Athéna Aléa à Tégée, et prit la fuite.

Son fils Agésipolis (397) lui succéda, sous la tutelle d'Aristodème. Il n'eut point d'enfants, et laissa la couronne à son frère Cléombrote, qui fut tué à la bataille de Leuctres (371).

(1) PAUSANIAS, *Laconie*, IV.

(2) PAUSANIAS, *Laconie*, V.

(3) PAUSANIAS, *Laconie*, V.

Agésipolis (370), son fils, mourut jeune, et ne fit rien de mémorable. Il eut pour successeur Cléomène, son frère. « Cléomène eut deux fils, Acrotatos et Cléonyme. Acrotatos mourut avant son père, laissant un fils nommé Aréos (309). Après la mort de Cléomène, Cléonyme, son fils, et Aréos, se disputèrent la couronne. Le sénat ayant décidé qu'Aréos avait conservé les droits de son père, Cléonyme qui se vit privé du trône, n'écouta que son ressentiment. Les éphores, pour le consoler, lui accordèrent différents honneurs, et le mirent plusieurs fois à la tête des troupes, afin qu'il ne devînt pas l'ennemi de Sparte. Il finit cependant par se montrer hostile à sa patrie, et y amena Pyrrhus (272), fils d'Œacide (1). »

Aréos eut un fils nommé Acrotatos (265), père d'un autre Aréos, qui mourut à huit ans (264).

Il ne restait de la race d'Eurysthénès, que Léonidas, fils de Cléonyme, qui était fort âgé. On lui donna la couronne (257). Mais son gendre Cléombrote l'accusa d'avoir juré, dans son enfance, de travailler à la ruine de sa patrie. Il fut détrôné et rappelé peu d'années après (239). Cléomène, son fils, tenta de réformer Sparte, se distingua par sa valeur et son audace, et fut le dernier roi de la branche des Agides (219).

3. La seconde branche des rois de Sparte appelée Proclide ou Eurypontide, commence à Proclès, fils d'Aristodémos (1186).

Son fils Soüs lui succéda (1142), et laissa la couronne à Eurypon (986).

Prytanis fit la guerre à Argos. Ses successeurs, Eunomos et Polydectès, régnèrent en paix (907).

(1) PAUSANIAS, *Laconie*, VI.

Charilos ou Charilaos, le pupille de Lycurgue, fit une guerre heureuse contre Argos, et une malheureuse contre Tégée. Nicandre (809) continua à ravager Argos, et Théopompos son fils, resta constamment armé contre les Messéniens (770).

C'est après Théopompos, que le pouvoir des éphores se serait accru, ce qui indiquerait une réaction contre la tentative faite par les rois d'augmenter leur pouvoir. Les deux races se seraient trouvées ainsi en lutte ; et les Achéens auraient essayé de conquérir la suprématie, après avoir longtemps accepté leur situation de vaincus.

La royauté fut abaissée, et ceux qui espéraient au moins l'égalité, restèrent dans une situation inférieure. Peut-être même la lutte fut-elle sanglante, et l'exil volontaire d'un certain nombre de périèques en fut la suite. Ce qui prouve cependant qu'il y eut un apaisement, c'est qu'il fut convenu que s'ils ne réussissaient pas, ils pourraient revenir et auraient droit à la cinquième partie des terres de la Messénie. Ils se retirèrent à Tarente où la prospérité les retint.

Il eut pour successeurs : Zeuxidamos (723), Anaxidamos (690), sous qui les Messéniens vaincus quittèrent le Péloponèse ; Archidamos (651), Agasiclès (615), qui régna paisiblement, et Ariston (597) qui, par une parole imprudente au moment de la naissance de son fils Démarate, lui enleva la couronne (520).

Démarate, malgré l'estime des Lacédémoniens, dût s'éloigner. Il fut accueilli par Darius, qu'il encouragea à la guerre contre la Grèce.

Léotychidès (492) prit sa place, combattit à

Mycale, fit la guerre aux Aleuades en Thessalie, se laissa gagner par des présents, fut accusé, et se réfugia dans le temple d'Athéna-Aléa à Tégée.

Archidamos (469), son petit-fils, devenu roi, s'opposa à la guerre contre Athènes, que l'éphore Sthénélaïdas fit résoudre, et conduisit l'armée avec courage et habilité.

« Cette guerre, dit Pausanias (1), ébranla dans ses fondements la Grèce jusqu'alors si ferme dans son assiette, et la réduisit à un tel degré de décadence et de dépérissement, que Philippe, fils d'Amyutos, saisit cette occasion de lui porter les derniers coups. »

Agis (427) fit un butin considérable en Elide, ravagea l'Attique, et bâtit à Décélie un fort pour inquiéter les Athéniens. Il proposa de raser Athènes, après la victoire de Lysandre (404). Sparte ne l'avait pas autorisé à faire cette proposition aux alliés. Elle fut rejetée.

La destruction d'Athènes par des mains grecques aurait été un crime. Athènes était nécessaire à la Grèce dont elle a fait la gloire par son génie littéraire, son organisation civile, sa puissance militaire et son influence civilisatrice.

Elle aurait été fatale à Sparte, qui, n'ayant plus de contre-poids, se serait précipitée dans les excès auxquels le poussait son caractère, et dont la décadence eût été plus rapide, dès qu'elle n'aurait plus été contenue par une rivale.

On se servit contre son fils Léotychidès d'une parole imprudente qu'il avait prononcée sur la légiti-

(1) *Laconie,* VII.

mité de sa naissance, et Agésilas, fils d'Archidamos, fut mis à sa place (400).

Il fit une expédition contre l'Asie, et aurait voulu y entraîner toute la Grèce avec le double titre de général et d'amiral, ce qui était contraire aux lois (1). Il remporta une grande victoire sur les bords de l'Hermus. Mais l'or de la Perse suscita la guerre contre Sparte, et Agésilas fut obligé de revenir en Europe. Il tint tête à tous les ennemis, les battit, les obligea à faire la paix, et malgré son âge, courut au secours des Égyptiens révoltés contre le roi de Perse.

Il mourut en mer, au retour de cette expédition.

Archidamos (361), son fils, soutint les Phocéens qui s'étaient emparés de Delphes, contre les Thébains. Il fut accusé d'avoir été séduit par l'or que les Phocéens avaient trouvé dans le temple. Il alla en Italie, au secours des Tarentins « qui étaient en guerre avec quelques peuples barbares de leur voisinage (2). » Il y fut tué.

Son fils Agis (338) perdit la vie dans un combat contre Antipater et les Macédoniens.

Eudamidos ne fit pas la guerre (330).

Archidamos (296), Eudamidos II (261) vinrent ensuite.

Agis, son fils, avait pris Pellène. Attaqué par Aratus, il dut s'en retourner après avoir capitulé. Il fit une tentative de réforme que reprit Cléomène.

Eurydamidos fut empoisonné par Cléomène, qui

(1) Pausanias, *Laconie*, IX.

(2) Pausanias, *Laconie*, X.

mit à sa place son propre frère Euclidas (1), contrairement à toutes les lois.

Après la défaite de Sellasie, « Antigone et les Achéens par respect pour la vieille gloire de Sparte, autant que par intérêt, rendirent aux Lacédémoniens leur ancienne forme de gouvernement. Quant aux fils de Léonidas, Euclidas fut tué dans le combat, et Cléomène s'enfuit vers Ptolémée, roi d'Égypte. Il y jouit d'abord de la plus haute considération, mais ayant été convaincu d'avoir conspiré avec quelques Égyptiens contre le roi, il fut enfermé.

Echappé de la prison, il commença à exciter quelques troubles à Alexandrie ; à la fin, se voyant pris, il se tua. Les Lacédémoniens, très satisfaits d'être délivrés de Cléomène, ne voulurent plus avoir de roi. Pour tout le reste, ils ont conservé jusqu'à ce jour leur ancienne forme de gouvernement (2). »

(1) PAUSANIAS, *Corinthie,* IX.

(2) PAUSANIAS, *Corinthie,* IX.

CHAPITRE VIII

LE SÉNAT

I

Constitution du Sénat.

1. Le sénat était un corps de vingt-huit vieillards, qui partageait avec les rois, les éphores et l'assemblée, le gouvernement de Sparte. « Le sénat de Lacédémone est le corps qui a le plus d'autorité dans la République (1). »

Il se réunissait dans un édifice situé sur la place publique et qui servait également aux archagètes et à divers magistrats. Sparte s'éloignait rarement de la plus rigoureuse simplicité.

Le sénat délibérait et prenait des résolutions, l'assemblée les sanctionnait, les rois les exécutaient, et les éphores exerçaient une surveillance universelle dans le but de maintenir le règne de la loi, et de tenir chacun dans les limites du devoir.

Il résultait du rôle de chacun de ces organes gouvernementaux, une harmonie générale. Ils se limitaient mutuellement, et donnaient ainsi satisfaction

(1) Pausanias, *Laconie,* II.

à des intérêts divers, et aux aspirations de chacun des éléments qui constituaient les populations de la Laconie et de la Messénie. Le rôle du sénat était essentiellement pondérateur.

Le sénat se composait de trente membres, en y comprenant les deux rois. Les autres étaient élus. Le suffrage des rois était double; au commencement, mais Thucydide dit (1) qu'il n'en était plus de même de son temps.

Chacun des vingt-huit sénateurs représentait une obé, c'est-à-dire une des divisions des tribus qui occupaient la ville. Les deux rois étaient aussi les représentants de l'obé à laquelle ils appartenaient. A la mort d'un sénateur, l'élection de son successeur ne pouvait donc être faite que parmi les membres de la même obé, ayant plus de soixante ans, et remplissant certaines conditions de moralité, de courage et de services.

En choisissant chaque sénateur dans une obé, et en ne mettant pas en mouvement tout le corps des Spartiates à la mort de l'un d'eux, la loi restait fidèle à cet esprit de simplicité pratique qui est le trait distinctif des institutions lacédémoniennes. L'obé, d'ailleurs, devait être facilement mise en mouvement, puisqu'elle avait pour chef un géroacte ou navarque (2).

Voici, d'après Plutarque, comment se faisait l'élection des membres du sénat (3) :

« Le peuple s'assemblait sur la place publique.

(1) I, 20.
(2) Hésychius.
(3) *Lycurgue,* 38.

Des hommes choisis s'enfermaient dans une maison voisine, d'où ils ne pouvaient voir personne, ni être vus. Ils entendaient le bruit du peuple, qui, dans ces élections, comme dans toutes les autres affaires, donnait son suffrage par ses cris. Les compétiteurs n'étaient pas introduits tous à la fois dans l'assemblée; ils passaient l'un après l'autre, dans un grand silence, selon le rang que le sort leur avait assigné. Les électeurs, enfermés dans la maison voisine, marquaient à chaque fois, sur des tablettes, le degré du bruit qu'ils avaient entendu; et, comme ils ne pouvaient savoir pour quel candidat il avait été fait, ils écrivaient : pour le premier, pour le deuxième, pour le troisième, selon l'ordre où ils avaient paru devant l'assemblée. Celui qui avait eu les acclamations les plus fortes et les plus nombreuses, était déclaré sénateur.

Aussitôt, on le couronnait de fleurs, et il allait dans les temples rendre grâces aux dieux, suivi d'une foule de jeunes gens, qui lui donnaient les plus grands éloges, et d'une foule de femmes, qui chantaient des hymnes en son honneur, et le félicitaient sur les vertus qui avaient marqué sa vie. Chacun de ses parents lui offrait une collation, en lui disant : « La ville honore ta vertu par ce banquet. » Après les avoir tous visités, il se rendait à la salle des repas publics, où les choses se passaient selon la coutume : seulement, on lui servait deux portions. Il en mettait une de côté.

Après le repas, ses parentes étaient à la porte de la salle ; il appelait celle qu'il estimait le plus, et lui donnait la portion réservée, en lui disant qu'il l'avait

reçue comme un prix d'honneur, et qu'il la lui donnait de même. Les autres femmes la reconduisaient chez elle, en lui prodiguant les marques d'estime données à son parent. »

Ce récit nous fait assister à une des scènes les plus caractéristiques de la vie publique de Sparte. On y retrouve à la fois la simplicité des mœurs de cette ville, où tout était réglé, et la preuve de l'importance attachée à la dignité de sénateur.

Cette dignité était elle-même estimée en raison de la part qu'elle donnait dans la direction des affaires.

Démosthène (1) dit qu'il fallait, pour parvenir au sénat, s'être fait remarquer dès sa jeunesse, par une prudence consommée et des vertus éminentes. Aussi, appelle-t-il les sénateurs « les seigneurs et maîtres de la république. »

L'épreuve de l'élection était appelée : « la conquête de la vertu (2). »

Aristote (3) dit que l'élection des sénateurs est puérile dans sa forme, et il ne s'explique pas davantage. Ce choix est-il fait dans les conditions exposées par Plutarque ?

Ces formes existaient quand Aristote écrivait, et il jugeait inutile de les désigner autrement que par un mot. Il est heureux pour nous que Plutarque, qui vivait à une époque (4) où Sparte, tranquille sous la domination romaine, n'avait plus que de vagues

(1) *Contre Leptine.*

(2) PLUTARQUE.

(3) *Politique,* II, 6, 18.

(4) De 50 à 140 ap. J.-C.

souvenirs ou une vaine image du passé, ait eu la patience curieuse de recueillir les documents qui étaient à sa portée. C'est un service dont l'histoire lui est reconnaissante, alors même qu'elle est en garde contre sa facilité à tout accepter.

Il est certain, d'après Aristote, qu'il n'y avait pas de rapport entre le candidat au sénat et le peuple qui le choisissait. « On ne saurait, dit-il, approuver que le citoyen qui est digne d'être appelé à une fonction publique, vienne la solliciter en personne. Les magistratures doivent être confiées au mérite, qu'il les accepte ou les refuse.

Mais ici, le législateur s'est guidé sur le principe qui domine dans toute sa constitution. C'est en évitant l'ambition des citoyens, qu'il procède au choix des sénateurs ; car on ne sollicite jamais une magistrature que par ambition ; et cependant la plupart des crimes volontaires parmi les hommes n'ont d'autre source que l'ambition et la cupidité (1). »

2. Xénophon (2) fait sur l'âge des sénateurs, une réflexion qui montre la haute portée des prescriptions du législateur. « Lycurgue, dit-il, voulut qu'on élût les sénateurs parmi les vieillards, pour qu'ils ne se négligeassent pas, même à la fin de leur vie, et, en les établissant juges du courage des jeunes gens, il a rendu la vieillesse de ceux-là plus honorable que la force de ceux-ci. »

Aristote en juge autrement : « Laisser, dit-il, à des hommes, la décision de causes importantes durant leur vie entière, est une institution dont

(1) *Politique,* II, 6, 18, 19.

(2) *République de Sparte,* 10.

l'utilité est contestable ; car l'intelligence comme le corps, a sa vieillesse, et le danger est d'autant plus grand, que l'éducation des sénateurs n'a point empêché le législateur lui-même de se défier de leurs vertus (1). »

Il en est de la constitution de Sparte comme d'un corps parfaitement organisé. On peut étudier séparément chacune des parties qui la composent, mais il est impossible de ne pas nommer les autres avec lesquelles elle a des relations nécessaires. Ces relations établissent l'harmonie, maintiennent l'équilibre et font à la fois la force et la fécondité du système gouvernemental.

Plutarque dit à ce sujet : « Le sénat que Lycurgue unit aux rois, dont l'autorité eût été sans cela trop grande, fut, selon Platon, la principale cause de la sagesse du gouvernement et du salut de l'Etat (2). Il avait flotté jusqu'alors dans une agitation continuelle, poussé tantôt par les rois vers la tyrannie, et tantôt par le peuple vers la démocratie.

Le sénat, placé entre ces deux forces opposées, fut comme un lest, et un contrepoids qui les maintînt en équilibre, et donna au gouvernement l'assiette la plus ferme et la plus assurée (3). »

Plutarque dit (4) que les rois avaient une haine héréditaire pour le sénat, qui avait été institué

(1) *Politique*, II, 6, 17.

(2) Platon qui, au 1er livre des *Lois*, loue Lycurgue, attaque vivement dans la *République* (ch. VII), ceux qui faisaient de lui des panégyriques enthousiastes. On sait combien la *République* de Platon diffère des *Lois*.

(3) *Lyc.*, 7.

(4) *Agésilas*, 3.

comme frein à leur autorité. Il loue Agésilas de n'avoir pas obéi à ce sentiment.

« Loin d'être en opposition avec les sénateurs, et de heurter de front toutes leurs volontés, il eut pour eux les plus grands égards, et n'entreprit rien sans leur en faire part. Le faisaient-ils appeler, il se rendait promptement auprès d'eux. Lors même que, sur son trône, il rendait la justice, il se levait devant un éphore qui entrait. Il envoyait, comme distinction accordée à son mérite, une robe et un bœuf à celui qui venait d'être nommé sénateur. »

Indépendamment de ce qui regarde les relations entre le roi et le sénat, ces détails ne sont-ils pas intéressants comme traits de mœurs?

Nous nous heurtons à d'insurmontables difficultés, quand nous voulons avoir des explications précises et complètes sur le jeu des institutions de Sparte. Ce sont des étrangers qui ont écrit son histoire, et ces étrangers vivaient souvent à une époque où ce dont ils parlaient avait disparu.

Voltaire (1) a fait cette observation : « Nous n'avons point, dit-il, les règlements de police des Lacédémoniens ; nous n'en avons d'idée que par quelques lambeaux de Plutarque, qui vivait longtemps après Lycurgue. »

Ce n'est pas seulement pour la police que la lacune existe.

Nous n'avons pas, pour Sparte, la ressource que nous offre Athènes. Si Athènes parlait beaucoup, elle écrivait beaucoup aussi, et ses inscriptions, plus ou moins longtemps ensevelies, reviennent à la lu-

(1) *Commentaire sur Montesquieu.*

mière, pour nous fournir des documents inattendus et précieux. Rien de pareil à Sparte, et nous sommes obligés de nous contenter de notions vagues ou générales.

II

Attributions du Sénat.

1. Nous savons que le pouvoir du sénat était politique et judiciaire (1). Nous comprenons ce que devait être le pouvoir politique s'étendant à la vie intérieure de la cité, à la paix, à la guerre, aux relations avec les autres Etats. Nous en soupçonnons l'étendue et la portée, entre deux institutions parallèles, la royauté et l'éphorat.

Il n'en est pas ainsi du pouvoir judiciaire. Nous connaissons un certain nombre de lois générales de Sparte. Elles remontent pour la plupart à Lycurgue, et il semble qu'il n'y ait eu, après lui, qu'une inébranlable immobilité.

Ces lois, nous le savons, étaient peu nombreuses. On en demandait un jour la raison à Lycurgue : « Il n'en faut pas beaucoup, répondit-il aux personnes qui parlent peu (2). » Le rôle des juges était par conséquent aussi important que difficile,

Mais par qui ces lois étaient-elles appliquées? Quelle était la jurisprudence que les mœurs ou le

(1) Aristote, *Polit.*, II.

(2) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

temps avaient faite? Quels étaient les organes de cette force sur laquelle reposent les Etats?

Les rois avaient une partie de ce pouvoir, le sénat une autre, et après eux, des magistrats étaient chargés de protéger les intérêts des citoyens, et de faire régner la justice là où l'emploi de la force aurait paru plus simple et plus expéditif.

Il n'y avait pas de tribunal populaire. Ces tribunaux n'existent que dans les démocraties. Ce droit et ce soin incombaient donc à des magistrats.

Aristote contient à cet égard une simple indication: « Quelques constitutions, dit-il, ne reconnaissent pas de peuple.... Les fonctions de juge sont attribuées à des corps spéciaux, comme à Lacédémone, où les éphores se partagent toutes les affaires civiles, où les Gérontes connaissent des affaires de meurtre, et où les autres causes peuvent ressortir encore à différents tribunaux (1). »

Le sénat seul, pouvait prononcer la mort et l'infamie.

Seul, il recevait les accusations d'homicide et décidait la peine à appliquer. Il devenait alors cour criminelle, et c'était la plus importante de ses attributions.

Il délibérait sur les propositions à soumettre au peuple. Cette délibération devait s'arrêter à une rédaction définitive et complète, car le peuple à qui elle était soumise, ne pouvait que l'accepter ou la rejeter.

Le sénat partageait avec les rois l'initiative des lois.

(1) *Politique,* III, 1, 7.

Il eut, d'accord avec eux, depuis Polydoros et Théopompos, le droit de dissoudre l'assemblée, et par conséquent de l'empêcher de se prononcer quand ses dispositions étaient hostiles.

Le sénat était un élément important de la constitution oligarchique de Sparte. Seul, l'éphorat pouvait le limiter et même le dominer.

Démosthène l'appelle maître absolu (1). Ce mot eut certainement effrayé l'esprit démocratique d'Athènes. Il s'applique avec exactitude au sénat spartiate, qui diffère essentiellement par sa composition et ses attributions du sénat viager qu'Athènes appelait l'aréopage.

Les éphores dont le pouvoir augmentait sans cesse, partagèrent plus tard avec le sénat, le droit de dissoudre l'assemblée.

Le sénat représentait à Sparte la tradition. La tradition est la force d'un peuple. Elle permet de relier le passé au présent, et de préparer ainsi l'avenir. Elle établit la supériorité du principe monarchique et corrige l'instabilité inévitablement attachée au régime républicain.

Un peuple qui a des traditions, et qui les respecte, donne toujours à sa conduite une base solide, et l'éclaire par l'expérience. Si, « toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours, et qui apprend continuellement (2), » peut-il en être autrement d'un peuple? Que serait donc l'humanité, si chaque génération, dédaignant

(1) Δεσπότης.

(2) Pascal, *de l'autorité en matière de philosophie.*

ce qu'elle a reçu de celle qui l'a précédée, recommençait à vivre avec des principes et des procédés nouveaux?

Sans doute, il ne faut pas s'engager sans réflexion et aveuglément dans la voie tracée par ceux qui sont venus avant nous, mais il importe de se tenir en garde contre l'attrait de la nouveauté. La sagesse veut que nous profitions du bien pour l'imiter, du mal pour le fuir, et c'est ainsi que le passé instruit le présent.

Un peuple, d'ailleurs, n'est pas enfermé dans les limites étroites qui enserrent la vie de l'homme. Il lui est permis d'avoir:

« Le long espoir et les vastes pensées (1). »

Le temps fait sa force. Il peut, de loin, préparer de grandes choses et en assurer le succès par d'intelligentes méditations, de sages mesures et de hardies initiatives. C'est ainsi que s'accomplissent les destinées que le vulgaire attribue au hasard, et qui, pour l'observateur, sont le résultat des efforts d'une prudence éclairée.

2. Le sénateur spartiate unissait à la prudence la ténacité, et comme l'éducation avait été la même pour tous, comme les résolutions n'étaient prises qu'en connaissance de cause, chacun étant passé par les hasards auxquels il exposait les autres, ou par les négociations dans lesquelles il les engageait, on pouvait être assuré que rien n'était laissé à l'imprévu, ni témérairement ordonné.

On a reproché aux Spartiates leur lenteur et une

(1) Lafontaine, *le vieillard et les trois jeunes hommes.*

espèce de timidité avant les grandes résolutions. Cela devait être. Il n'est pas une de nos qualités qui ne confine à un défaut. C'est un prix que la nature met à ses dons. L'âge des sénateurs devait les éloigner de résolutions subites et irréfléchies, il pouvait leur faire perdre un temps précieux, et par conséquent, leur ravir des occasions dont une prompte décision leur aurait fait tirer parti. Mais, en définitive, n'y gagnaient-ils pas plus qu'ils n'y perdaient? Il en est des hommes prudents comme de la tortue de la fable : ils vont lentement, mais ils arrivent.

Il y a, sans doute, des témérités heureuses et qui sont des révélations du génie, mais par combien d'échec ne sont-elles pas tristement compensées!

La Grèce avait de mobiles et actives cités qui dédaignaient l'imperturbable lenteur de Sparte. Elles confondaient trop facilement la précipitation avec l'à propos. Combien de fois le hasard d'une élection tumultueuse, la violence d'une faction ou l'habile calcul d'un ambitieux n'ont-ils pas, chez elles, mis la passion à la place de la raison, et étouffé la liberté sous d'audacieuses tentatives!

Le sénat de Sparte trouvait dans sa composition, la plus constante garantie contre des entraînements irréfléchis, dans sa tradition, le sentiment de ses véritables intérêts, et dans sa compétence la certitude de services précieux à la patrie.

On songe involontairement au sénat spartiate quand on lit cette sage recommandation de Socrate à Alcibiade : « Les États, pour être heureux, n'ont besoin ni de murailles, ni de trirèmes, ni de chantiers, ni d'une population nombreuse, ni de puissance sans

vertu... et si tu veux faire prospérer la république, il faut que tu donnes de la vertu à tes concitoyens (1).

Cette vertu avait son centre, elle devait avoir sa plus haute expression dans le sénat spartiate, expérimenté, sans ambition et composé d'hommes arrivés à l'âge où le tumulte des passions n'étouffe pas la voix de la raison et de la vérité.

Les trente sénateurs se rattachaient aux trois tribus primitives qui gardaient le nom et les souvenirs des descendants d'Hercule : les Hylléens, les Dymanes, et les Pamphyliens, et formaient chacune dix divisions appelées *Obés*. Ce nombre est un argument en faveur de ceux qui n'acceptent pas le partage du peuple en cinq tribus.

O. Müller (2) et Boechk croient que ces tribus étaient divisées en trente obés, dix par tribu. Chaque obé renfermait dix triacades, chaque triacade dix familles. On arrive ainsi aux neuf mille lots des terres réservées à la conquête, et à la constitution de l'aristocratie spartiate, riche en possessions et en privilèges, en présence des périèques plus nombreux mais moins bien partagés, et des hilotes égaux en nombre aux deux autres parties réunies de la population de la Laconie, mais privés de tous les avantages du citoyen.

L'obé était une division antique, qui se retrouve sous un autre nom, dans Athènes. Cette désignation figure dans une *rhétra* de Lycurgue, transmise par la tradition et écrite plus tard. On ne la croit pas authentique, mais c'est une trace de la tradition.

(1) Platon, *le premier Alcibiade.*

(2) Dorien, II.

Elle s'était conservée sous l'empire, ainsi qu'en témoignent des inscriptions.

La division en tribus n'était pas particulière aux Doriens. On la retrouve dans la plupart des villes grecques. Le nombre seul différait. Athènes en eut primitivement quatre, Corinthe huit, Argos, Sicyone, Epidaure, Trézène, Mégare, Corcyre, trois. La tribu résulte de l'expansion naturelle de la famille et de sa constitution en société politique.

3. Chaque citoyen à Sparte était responsable. Les rois en eurent plusieurs fois la preuve, et elle leur fut souvent fatale. Les généraux payaient de la destitution et souvent de la vie, leurs fautes et leurs insuccès; les soldats du mépris et du déshonneur, un moment de faiblesse.

Cette responsabilité ne remontait pas jusqu'aux sénateurs. Ils pouvaient être malheureux, ils ne pouvaient être coupables. On ne supposait pas que des hommes expérimentés, et par leur âge, à l'abri de l'ambition, pussent commettre volontairement des fautes contraires à l'intérêt public, et capables de compromettre les destinées de la patrie.

Platon (1) dit que le pouvoir des sénateurs était égal sinon supérieur à celui des rois. Les rois se trouvaient donc à la fois limités par les éphores et par les sénateurs. Le pouvoir est toujours un danger. Est-il donc étonnant que ces vieillards aient payé leur tribut à la nature? « On a vu, dit Aristote (2), des hommes investis de cette magistrature, être accessibles à la corruption, et sacrifier à la faveur les

(1) *Lois*, III.
(2) II, 6, 17.

intérêts de l'État. Aussi, eut-il été plus sûr de ne pas les rendre irresponsables, comme ils le sont à Sparte. »

Il n'est pas probable que le principe de la responsabilité inscrit pour les sénateurs dans la constitution de Sparte, eut empêché ou même atténué les abus auxquels fait allusion le philosophe. Les mœurs sont plus puissantes que les lois, et tant que les mœurs furent austères, il y eut certainement à Sparte peu de sénateurs plus préoccupés de leurs intérêts ou de leur ambition, que de la bonne et pure gestion des affaires publiques.

Nulle part, plus qu'à Sparte, ce corps n'a mérité son nom. Les gérontes devaient avoir plus de soixante ans. Rome appela Sénat, c'est-à-dire assemblée de vieillards, ceux à qui elle confia une grande autorité et la garde de ses traditions. Mais combien d'hommes jeunes encore fit entrer parmi ces vieillards l'ambition personnelle aidée par la complaisance ou l'intérêt des consuls d'abord, puis des censeurs! On put arriver à tout âge au sénat romain. Aucun fait ne permet de croire que Sparte ait jamais été infidèle à la loi fixant l'âge de ses sénateurs.

Cicéron a appelé le sénat romain : « le port et le refuge des rois, des peuples et des nations (1). » C'était son rôle extérieur propre à favoriser et à affermir la conquête.

Dans son discours pour Sextius (2) il l'a désigné sous le nom « d'assemblée perpétuelle de la répu-

(1) Regum, populorum, nationum portus erat et refugium senatus. (De officiis, II, 8.)

(2) Concilium republicæ sempiternum, 65.

blique. » C'était la force intérieure, toujours en action, toujours souveraine.

Il a marqué ainsi le rôle du sénat de Sparte, assemblée traditionnelle, immuable, qui garda intactes, tant qu'elle ne fut pas atteinte par la corruption, ou opprimée par la violence, les destinées de la patrie, dans les conditions établies par son génie austère et discipliné.

CHAPITRE IX

LES ÉPHORES

I

Les éphores et les rois.

1. Les éphores étaient cinq magistrats annuels, pris dans la population spartiate, sans distinction de fortune ou de services, dont le pouvoir s'exerçait d'une manière arbitraire à coté des rois et du sénat, pour les seconder, les modérer ou les combattre.

Leur nombre est celui des districts ou villages dont la réunion a formé Sparte.

Suidas (1) dit qu'ils sont ainsi appelés parce qu'ils peuvent s'occuper de toutes les branches de l'administration. C'est, en effet, le droit des inspecteurs ou surveillants.

Ils sont renouvelés tous les ans (2). Ils tiennent leurs séances sur la place publique, où sont rangés leurs sièges (3). Là comparaissent les accusés, là sont rendus leurs jugements. De là se répand, partout où va

(1) Verbum Ἔφορος.

(2) Thucydide, V, 36.

(3) Elien, II.

la puissance Lacédémonienne, une terreur profonde. « Les éphores sont chargés des affaires les plus importantes. On prend parmi eux l'éponyme, de même que chez les Athéniens, un des neuf archontes est éponyme (1). » Ce titre ne donne assurément aucun pouvoir, il prouve l'importance de la charge et le respect qui l'environne.

L'origine des éphores est fort controversée.

Voici comment Plutarque s'explique, après avoir montré avec quel soin Lycurgue avait tempéré le gouvernement (2). « Mais dans la suite, on reconnut que les trente sénateurs formaient une oligarchie absolue, dont le pouvoir démesuré menaçait la liberté publique. On lui donna pour frein, comme dit Platon, l'autorité des éphores, qui furent établis environ cent trente ans après Lycurgue. Le premier qui fut nommé par le roi Théopompe s'appelait Elatus. La femme de ce prince lui ayant reproché à cette occasion, qu'il laisserait à ses enfants la royauté moindre qu'il ne l'avait reçue : Au contraire, lui répondit-il, je la leur laisserai d'autant plus grande qu'elle sera plus durable. En effet, en lui ôtant ce qu'elle avait de trop, il la mit à l'abri de l'envie et des dangers qu'elle attire. »

Cléomène, dans le discours que lui prête Plutarque (3), attribue au même roi cette institution, mais pour un motif différent. « La guerre contre les Messéniens, dit-il, ayant, par sa durée, empêché les rois de rendre la justice, les rois Théopompos et

(1) PAUSANIAS, *Laconie*, II.
(2) *Lycurgue*, 9.
(3) *Cléomène*, 33.

Polydoros choisirent pour les remplacer quelques-uns de leurs amis qu'ils nommèrent éphores. »

Il montre ensuite l'abus que les éphores avaient fait de leur autorité, s'élève contre cette usurpation violente et conclut à la nécessité d'une réforme. C'est ainsi que l'on parle quand on veut détruire. Mais les faits donnent raison au roi réformateur, et l'histoire peut tenir compte des motifs que, d'après Plutarque, il fit valoir.

L'éphorat n'aurait été qu'un démembrement de la royauté, comme la préture le fut à Rome du consulat. On ne sait si les rois se dessaisirent complètement de leur privilège de rendre la justice, s'ils le reprirent au retour de la guerre, ou s'ils n'en abandonnèrent qu'une partie à laquelle ils renoncèrent définitivement.

Quoi qu'il en soit, les éphores ne furent certainement pas, dans la suite, tels que les avait créés la royauté. On peut former une institution qui se développe dans des proportions non prévues, et qui trompe les espérances, mais on ne se dépouille pas volontairement. La nature humaine n'a pas de ces générosités ou de ces aveuglements.

Hérodote croit (1) que les éphores ont été institués par Lycurgue, mais avec des attributions différentes de celles que l'histoire leur reconnait.

Il y eut certainement à Sparte, avant Lycurgue, des magistrats chargés du maintien de l'ordre. Le nom d'éphore semble indiquer spécialement ces fonctions qui consistent dans l'inspection et la surveillance. L'histoire nous présente des charges qui

(1) I, 65.

ont eu une aussi humble origine, et qui sont arrivées à d'aussi hautes destinées.

Xénophon fait aussi remonter l'institution à Lycurgue, et donne pour raison de leur immense pouvoir la nécessité de l'obéissance dans la cité. « Les éphores, dit-il, ont le droit de frapper d'amende qui bon leur semble, et d'en exiger le solde sur le champ; ils sont libres d'interdire les magistrats en fonctions, d'emprisonner, d'intenter un procès criminel. Avec un tel pouvoir, ils ne laissent pas, comme dans les autres villes, les magistrats élus user arbitrairement de leur pouvoir, pendant toute une année (1).

Schœmann pense (2) qu'ils avaient la charge de rendre la justice.

Ils ne restèrent pas longtemps confinés dans ces fonctions. La courte durée de leur magistrature, qui les retenait dans la ville, excita leur ambition. Il fallait laisser après soi des souvenirs et des regrets. Le moyen le plus sûr était de ne pas se borner à rendre la justice. Ceux qui remplissent avec honneur ce ministère délicat peuvent inspirer l'estime, ils ne provoquent pas d'ardents dévouements, ceux qu'ils condamnent leur pardonnant difficilement, et la partie honnête de la population leur sachant médiocrement gré des services rendus.

Les progrès furent probablement successifs, et par là même durables. Le premier pas fait dans la voie de l'usurpation, conduit loin, et le mouvement donné, on ne s'arrête pas.

(1) *République de Sparte,* 8.

(2) *Antiquitates iuris publici Græcorum,* VI, 12.

Lamartine a dit (1) en parlant de l'académie : « Ce qui arrive, toutes les fois que l'on crée, c'est que l'on croit créer un instrument, et que l'on crée un obstacle. »

Ce n'est pas un obstacle que la royauté plaça devant elle à Sparte, c'est un pouvoir rival, actif, confiant en lui-même, et d'autant plus ambitieux, que son origine était antique, et qu'il devait trouver un appui dans un peuple qui ne voyait pas sans peine l'inamovibilité dans la royauté et dans le sénat.

2. Pour ce peuple, le roi, quelque restreinte que fut son autorité, était le maître, et le maître même pour la discipline spartiate, c'était un ennemi. (2)

Quant au sénat, sa sage lenteur devait souvent lui faire tort.

On comprend donc l'accroissement du pouvoir des éphores, quand on se rend compte de leur situation intermédiaire et de la tentation continuelle que l'attrait du pouvoir exerce sur tous ceux qui en détiennent même la plus minime partie.

S'il n'est pas possible de marquer exactement toutes les phases de ce pouvoir, on peut du moins, en signaler quelques-unes.

Il est certain que les éphores furent d'abord nommés par les rois, et c'est lorsqu'ils se rendent indépendants, sans être encore redoutables, qu'ils demandent à la nomination populaire des droits nouveaux.

On peut faire remonter ce changement à la deuxième guerre de Messénie. Un empiètement plus marqué se

(1) *Entretiens de littérature,* n° 56.

(2) Notre ennemi c'est notre maître, a dit Lafontaine. *(L'Ane et son maître.*

produit peu de temps après, sous l'éphore Astéropos. L'éphore contrôle les actes de la royauté, exerce en fait de législation une initiative indépendante, et domine tout par une volonté sans contrôle.

En 560, sous Chilon, l'audace habile de quelques archontes et les services qu'ils rendent, les placent, sinon en droit, du moins en fait, au-dessus de la royauté.

Polybe dit(1) que les rois étaient subordonnés aux éphores, « qu'ils devaient respecter comme leurs pères. »

Cornélius Népos racontant que Thémistocle se rendit à Sparte vers les éphores, ajoute « qu'ils avaient le pouvoir souverain (2). » C'est d'ailleurs à eux plutôt qu'aux rois qu'un banni devait aller. Il était sûr d'un accueil favorable.

Conseillers et aides, au début, ils devinrent surveillants et finirent par vouloir être maîtres.

Tout le monde devait rester debout devant les rois. Les éphores pouvaient s'asseoir.

Quand les éphores envoyaient dire à un roi de se présenter devant eux, il pouvait s'y refuser deux fois; à la troisième invitation, il devait obéir.

Les éphores avaient un moyen de retenir les rois dans le devoir. Il leur suffisait d'observer le ciel.

« Voici, dit Plutarque (3), comment se fait cette observation. Tous les neuf ans, les éphores choisissent une nuit très claire, mais sans lune; assis dans un lieu découvert, ils observent le ciel en silence.

(1) XXIV, 8.

(2) Penes quos summum erat imperium. *(Thémistocle,* 7.)

(3) *Agis et Cléomène,* 12.

S'ils voient une étoile traverser le ciel d'un côté à l'autre, ils jugent que leurs rois se sont rendus coupables de quelque grand crime envers la divinité, et ils les suspendent de la royauté, jusqu'à ce qu'il soit venu de Delphes ou d'Olympie, un oracle qui leur en fasse rendre l'exercice. »

Les rois devinrent responsables de leur conduite politique et de leurs actes militaires. Ni le sénat, ni l'assemblée n'avaient d'autorité directe sur eux. Les éphores purent les accuser, les arrêter, et, sans les juger, demander contre eux une peine.

« On n'a qu'à jeter les yeux sur Lacédémone, dit Montesquieu (1), on verra comment les éphores surent mortifier les faiblesses des rois, celles des grands et celles du peuple. »

Ils arrêtaient les rois au milieu de leurs expéditions ; et rappelé par eux, Agésilas dût plusieurs fois renoncer à de glorieuses entreprises (2). Ils condamnèrent même ce roi à qui l'on accorde à la fois le génie militaire et une grande influence morale, « parce qu'il s'appropriait les cœurs des citoyens, qui devaient être à tous (3). »

Et cependant on ne croyait pas que le pouvoir essentiel de la royauté en fut atteint. « Lorsque le premier Théopompos, dit Valère Maxime (4), eut créé les éphores qui devaient être opposés au pouvoir royal, comme à Rome les Tribuns l'étaient au pouvoir consulaire, son épouse lui dit qu'en agissant ainsi il laisserait à

(1) *Esprit*, V, 8.

(2) Voir Xénophon, *Agésilas*, 2, Plutarque, *passim*.

(3) Plutarque, *Agésilas*, 4.

(4) IV, ch. I, *in fine*.

ses enfants une puissance inférieure à celle qu'il avait reçue. C'est vrai, dit-il, mais elle sera plus durable.

Il avait raison. Ce pouvoir est sûr, qui s'impose à lui-même des bornes. Aussi, Théopompos en restreignant son pouvoir, par des liens légitimes, s'éloigna de la licence, et se concilia de plus près la bienveillance de ses concitoyens. »

Ce généreux désintéressement ne profita pas cependant à la royauté.

On sait ce que devient l'autorité suprême, dès qu'elle est obligée de comparaître devant ceux à qui elle doit commander. Les éphores tenaient les rois à leur disposition, et le peuple, dont les susceptibilités s'éveillent facilement, perdait la notion de leur dignité et de leur autorité. Comment n'auraient-ils pas cru tout-puissants ceux qui régentaient les rois?

Lorsque le roi Pausanias, après de mémorables exploits et des expéditions aventureuses, dans lesquelles il montra ce que pouvaient la valeur Lacédémonienne et l'or des Perses, eut été rappelé à Sparte, les éphores l'accusèrent de trahison. Il dût chercher un asile sacré, d'où il fut retiré mourant afin que la sainteté du lieu ne fut pas violée (467).

« Les rois juraient, tous les mois, qu'ils exerceraient leurs fonctions conformément aux lois établies, et les éphores, au nom de la cité, juraient qu'à cette condition, leur autorité serait inébranlable (1).

Cette garantie, donnée par les éphores au peuple, dont ils prenaient en main les intérêts et la défense, leur assurait un rôle prépondérant.

(1) Xénophon, *République de Sparte.*

Est-il étonnant qu'ils aient, en toute occasion, cherché sinon à manifester une hostilité ouverte, du moins à prendre l'attitude menaçante d'un pouvoir sûr de lui-même, et disposé à user de tous ses droits?

3. Thucydide (1), dans une série de discours tenus à Sparte, devant l'assemblée des alliés, a exposé les griefs des divers peuples contre les Athéniens, et énuméré les causes secrètes ou publiques de la guerre du Péloponèse. Les Athéniens se défendaient contre les griefs soulevés, et le roi de Sparte, Archidamos, exhortait ses concitoyens à éviter une guerre dont il signalait les dangers. L'éphore Sthénélaïdas lui répondit avec cette éloquence nerveuse à laquelle la Laconie a donné son nom. Il excita contre un langage inspiré par la sagesse et un dévouement éclairé aux intérêts de son pays, les passions de la multitude, et conclut en ces termes : « Ne permettez pas que les Athéniens deviennent les plus puissants, et ne trahissons pas nos alliés, mais avec la protection des dieux, marchons contre un peuple injuste. » Ce fut assez et le conseil patriotique du roi succomba sous l'excitation haineuse de l'éphore.

Il résulte d'un certain nombre d'indications fournies par Xénophon (2) et Plutarque (3), que les éphores auraient eu également sous leur direction la police de la ville, ce qui est parfaitement d'accord avec leur rôle auprès des rois dans les expéditions, et auprès de l'armée. La police touche à tout, et ces attributions mêlaient les éphores à tous les actes de la vie

(1) Livre I[er] 68 et suivants

(2) *République de Sparte*, 4.

(3) *Mœurs des Lacédémoniens.*

publique. Les rois, les magistrats, les citoyens tombaient ainsi sous leur juridiction, et l'on peut présumer, sans craindre de se tromper, qu'ils ne négligeaient aucune occasion d'affirmer leur pouvoir en l'exerçant.

Aristote (1) trouve défectueuse l'institution des éphores. « Bien qu'ils forment la première et la plus puissante des magistratures, tous sont pris dans les rangs inférieurs des Spartiates. Aussi est-il arrivé que ces éminentes fonctions sont échues à des gens tout à fait pauvres, qui se sont vendus par misère.... Quelques hommes, gagnés par argent, ont, autant du moins qu'il fut en leur pouvoir, ruiné l'État. La puissance illimitée, et l'on peut dire tyrannique des éphores, a contraint les rois eux-mêmes à se faire démagogues. La constitution reçut ainsi une double atteinte; et l'aristocratie dut faire place à la démocratie. »

C'était un malheur aux yeux d'Aristote, qui considère l'aristocratie, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs par la vertu, comme la forme la plus propre à faire le bonheur des peuples. Il ajoute cependant que cette magistrature pouvait assurer au gouvernement de la stabilité, à cause de la satisfaction qu'elle donnait au peuple.

II

Les éphores et le sénat.

1. Le sénat était moins directement atteint que les rois par le développement de la puissance des

(1) II, 6, 14.

éphores. Il n'était pas responsable, et ceux qui n'ont pas de prise sur les hommes, ne peuvent exercer qu'une influence secondaire sur les choses.

Cependant, le sénat prenait des résolutions. Ses ordres devaient être exécutés par les magistrats dans la ville, par les rois et les généraux en campagne. Or, le pouvoir des éphores était absolu sur chaque citoyen. Ils pouvaient commander aux magistrats ou leur interdire certains actes, et, au droit qu'ils avaient de les accuser, après leur magistrature, se joignait celui de les déposer. Leur pouvoir n'allait pas sans doute jusqu'à prononcer des sentences de mort, mais il n'était pas moins redoutable, puisqu'ils traduisaient devant le sénat ceux que poursuivait leur inimitié.

Ils les déféraient au sénat ou à des juges qui, suivant Aristote, « avaient des attributions spéciales (1). » On comprend quelle terreur ils devaient inspirer.

Le sénat, dans sa sagesse devait éviter les conflits, et dans combien de circonstances son autorité dut s'incliner devant la volonté d'hommes qui échappaient à sa juridiction !

Accuser équivaut trop souvent à condamner, à cause de la faiblesse ou de la servilité des juges. Ce qui faisait la force des éphores, c'est qu'ils s'entouraient de mystère, et que la plus légère accusation prenait ainsi des proportions immenses. L'intérêt de l'État, auquel tout était subordonné, expliquait et justifiait leurs dénonciations. Spartiates, périèques, hilotes y étaient également soumis, avec cette différence que le Spartiate devait être condamné par le sénat,

(1) II, 8, 4.

et que pour le périèque, et surtout pour l'hilote, la volonté d'un éphore décidait de son sort.

Aussi Montesquieu (1) a-t-il dit avec raison : « C'était un vice de la république de Sparte, que les éphores jugeassent arbitrairement, sans qu'il y eût des lois pour les diriger. »

On a comparé les éphores aux tribuns de Rome. L'assimilation n'est pas exacte, quoique les traits de ressemblance ne manquent pas.

Nous les trouvons dans Cicéron : « Comme les tribuns du peuple furent, dit-il, institués contre le pouvoir consulaire, ainsi les éphores furent établis contre l'autorité royale (2). »

Les tribuns pouvaient, par le *veto*, empêcher les effets d'une décision du sénat, et Plutarque a dit avec raison que : « Le tribunat avait plus de force pour interdire que pour agir (3). » Aussi, lorsqu'ils prétendirent juger seuls, « rien ne les rendit plus odieux (4). » Ce ne fut, du reste, qu'en de rares circonstances qu'ils agirent ainsi, la loi qui les avait créés leur attribuant « le droit de saisir un Romain, mais non celui de le citer devant eux (5). » Créés pour protéger le peuple contre les magistrats et les patriciens, ils ne pouvaient infliger aucune peine (6), et s'ils purent faire des lois obligatoires pour tous les

(1) *Esprit des lois*, VI, 3.

(2) Ut contra consulare imperium tribuni plebis, sic illi contra vim regiam constituti. *De Republica*, fragm. II, 33.

(3) *Caton*, 25.

(4) Denys, liv. IX.

(5) Aulu-Gelle, XIII, 12.

(6) Tite-Live, II, 33.

citoyens, ce ne fut qu'à la faveur des agitations populaires et des factions, dont ils provoquaient ou encourageaient les tentatives violentes.

Sans doute, Cicéron (1) dit que l'établissement des tribuns fut le salut de la république, mais Caton en parlait autrement. « Il ne fallait, disait-il, avoir recours à une charge dont l'autorité était si puissante, que dans une extrême nécessité, comme on n'emploie une forte médecine que dans des maladies très graves (2). »

Enfin Niebuhr parle en ces termes de cette charge dont l'influence a été si considérable dans la république romaine : « Loin que le tribunat soit le chef-d'œuvre de la sagesse politique, il ne fut qu'un pauvre compromis entre la noblesse opulente et la multitude sans guide et sans appui (3). »

Les tribuns n'étaient pas magistrats, et la preuve, c'est que lorsque la proclamation de la dictature supprimait toutes les magistratures, les tribuns continuaient leurs fonctions.

Pour rendre le *veto* des tribuns efficace, il fallait que la décision fût prise à l'unanimité. « Un tribun seul pouvait faire opposition à la volonté de tous ses collègues (4). »

2. Par ces traits et d'autres que l'on pourrait citer, il est facile de comprendre en quoi les éphores ressemblent aux tribuns, et en quoi ils en diffèrent.

(1) *Lois*, III.

(2) Plutarque, *Caton*, 24.

(3) *Histoire romaine*, tome II, p. 45.

(4) Denys, X, 31.

D'une manière générale, on peut dire que l'institution des tribuns fut une conquête de la démocratie à Rome. Celle des éphores fut la défense des privilèges des Spartiates. Au dualisme héréditaire de la royauté, à l'oligarchie stable du sénat, elle opposa une oligarchie mobile qui eut pour effet de tendre les ressorts du gouvernement, et de rendre plus tyrannique une autorité que l'hérédité aurait tempérée chez les rois, et la pratique des affaires dans le sénat.

L'éphorat fut l'incarnation de l'esprit autoritaire de Sparte. Il accentua le caractère oligarchique organisé par Lycurgue. Le tribunat fut une concession de l'aristocratie récemment maîtresse à Rome, par l'expulsion des rois. Les deux cités ne prévirent pas, et semblèrent n'avoir pas même soupçonné les abus qui devaient logiquement découler de l'institution.

Les éphores jugeaient les affaires civiles. Chacun, devant eux, parlait pour soi. Il n'y avait pas d'avocats (1). Les affaires criminelles leur échappaient.

Un décret des rois et des éphores prescrivit à Timothée, sous peine d'exil, de retrancher quatre cordes à sa lyre, parce que ces sons efféminés corrompaient les jeunes Spartiates. C'était à l'époque de la prise d'Athènes (404) (2).

Aristote eût désiré que leur pouvoir fût moins indépendant. Il y a lieu de s'étonner, en effet, qu'à Sparte, où l'on ne reconnaissait qu'une souveraineté, celle de la loi, les éphores y échappassent. « Comme les éphores, dit-il, bien que sortis des rangs les plus

(1) V. Plutarque, *Agésilas*.

(2) V. Aristote, *Polit.*, V, 2, 3.

obscurs, décident souverainement les procès les plus importants, il eût été bien de ne point s'en remettre à leur arbitraire, et d'imposer à leurs jugements des règles écrites et des lois positives (1). » Mais alors leur rôle n'eût pas été celui que nous offre l'histoire de Sparte dans la plus grande partie de sa durée.

Les éphores déclaraient la guerre et faisaient les traités de paix. Ils étaient agents, s'ils n'étaient pas auteurs, mais il est impossible de ne pas leur reconnaître une haute et suprême influence. Quand a-t-on vu un corps, même le plus grave et le plus élevé, résister à l'action de quelques hommes hardis, déterminés, et dont la main est partout ?

Quand le peuple, même le plus vertueux, a-t-il su résister à ceux qui se déclarent ses amis et ses représentants, et lui parlent sans cesse d'un dévouement à toute épreuve? Est-ce que les protestations et les promesses ne sont pas toujours souveraines auprès de lui ?

Il y a des surveillances qui sont plus redoutables que l'exercice même du pouvoir, et la main qu'on ne voit pas est plus puissante que celle dont on peut suivre tous les mouvements.

Les éphores n'exerçaient directement aucune magistrature, mais il n'en était aucune qui pût échapper à leur surveillance.

Ils avaient l'administration suprême des deniers publics.

Les Spartiates ne payaient d'abord, d'après Thucydide, aucun impôt, ni en argent, ni en nature. Les guerres ne tardèrent pas à obliger les citoyens et

(1) *Politique*, II, 6, 16.

les alliés à contribuer aux charges publiques.

L'impôt fut d'abord égal sur les lots des Spartiates, il fut proportionnel à la valeur des autres propriétés. A mesure qu'il s'accrut, il fut plus inégalement réparti, les riches pesant sur les pauvres, et les citoyens sur les périèques.

La Messénie fournissait avec son contingent de troupes, la plus grande partie de son revenu. La rançon des prisonniers, — deux cents drachmes d'Égine (1) — entrait dans le trésor. Les dépouilles de l'ennemi étaient vendues publiquement.

Il faut joindre à ces revenus incertains l'or par lequel la Perse payait les complaisances de Sparte. Pendant la guerre du Péloponèse, Sparte reçut en subsides, du grand Roi, plus de cinq mille talents (2).

Le trésor public fut d'abord confié aux Arcadiens qui y puisèrent, ensuite à Delphes, et enfin laissé à Sparte, sous la surveillance des éphores.

Ce trésor ne fut jamais bien administré.

Sparte n'en comprenait pas l'importance, ou du moins elle ne lui attribua jamais celle dont témoignait la sollicitude des Athéniens. La législation de Lycurgue annihilait le citoyen au profit de l'État. Les mœurs firent d'abord dédaigner l'or, elles le firent ensuite rechercher, non pour les besoins de l'État, mais pour la satisfaction des plaisirs et du luxe.

On demandait à Anaxandre, fils d'Euricrate, pourquoi les Spartiates n'avaient pas de trésor public. « C'est, dit-il, de peur que ceux que l'on préposerait

(1) La drachme valait 0,65.

(2) ISOCRATE.

à sa garde ne se laissassent corrompre (1). »

« Dans un État bien constitué, dit Aristote (2), les citoyens ne doivent pas avoir à s'occuper des premières nécessités de la vie ; c'est un point que tout le monde accorde. » Ainsi fut créée l'orgueilleuse oisivité du Spartiate. Il ne demanda pas la richesse au travail. Il la rechercha par les héritages, la guerre, les mariages, les rançons, les libéralités des villes et des particuliers, les subsides de la Perse.

Et pendant que chacun songeait à soi, nul ne s'occupait des intérêts généraux. La longueur des guerres, l'éloignement des lieux où elles se faisaient, imposaient cependant de grands sacrifices à l'Etat.

Aristote constate cette faiblesse de la Constitution ou plutôt des mœurs de Sparte. « Tout ce qui concerne les finances publiques, dit-il (3), est très défectueux dans ce gouvernement. Quoique exposé à soutenir des guerres fort dispendieuses, l'État n'a pas de trésor ; et de plus, les contributions publiques sont à peu près nulles. Comme le sol presque tout entier appartient aux Spartiates, ils mettent entre eux peu d'empressement à faire rentrer les impôts. Le législateur s'est ici complètement mépris sur l'intérêt général ; il a rendu l'État fort pauvre et les particuliers démesurément avides. »

Le fait est vrai ; mais c'est aux mœurs, non à la législation, qu'il faut en faire remonter la responsabilité.

(1) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) *Politique,* II, 6, 2.

(3) *Politique,* II, 6, 24.

On a vu dans les éphores tantôt une puissance démocratique, puisque chaque citoyen pouvait parvenir à cette redoutable dignité, tantôt un élément despotique, car ils n'avaient pas de responsabilité, et rien ne marquait le terme où ils devaient s'arrêter. Cette charge, particulière à Sparte, n'avait exclusivement aucun de ces caractères, elle les réunissait tous les deux, car elle donnait la légalité à l'arbitraire.

Grote (1) résume ainsi les droits des éphores : « La police intérieure et les affaires étrangères de l'État sont entre les mains des éphores, qui exercent une autorité approchant du despotisme, sans aucune espèce de responsabilité. Ils désignent et dirigent le corps des trois cents citoyens jeunes et actifs, qui faisait le service immédiat de police de la Laconie ; ils cassent à volonté tout fonctionnaire subordonné et infligent une amende ou une saisie-arrêt selon leur bon plaisir. Ils assemblent les forces militaires à l'occasion d'une guerre étrangère, et en déterminent la destination, bien que le roi en ait le commandement réel. Ils emprisonnent, même sur un soupçon, le régent ou le roi. Ils siègent comme juges, parfois individuellement, et parfois comme conseil, pour des actes et des plaintes de grande importance, et ils jugent sans être entravés par des lois écrites, dont l'usage était péremptoirement interdit par une *rhétra* spéciale. »

(1) *Histoire de la Grèce,* III, 277.

III

Les éphores et la cité.

1. Pour qu'une décision des éphores fût valable, il n'était pas nécessaire qu'ils fussent tous d'accord. La majorité suffisait, ce qui rendait leur pouvoir plus redoutable que celui des tribuns (1).

Leur nombre resta toujours le même. Ces cinq souverains temporaires, en présence d'une royauté héréditaire et d'un sénat inamovible, étaient choisis parmi les citoyens âgés de trente ans, qu'ils fussent *égaux* ou *inférieurs*, qu'ils eussent le droit d'assister aux syssities, ou que, faute du cens exigé, ils en fussent exclus. On n'exigeait pas même qu'ils fussent nés d'un père et d'une mère spartiates. Il suffisait qu'ils eussent le titre de citoyen, ce titre leur eût-il été conféré par un acte public, pourvu qu'il eût été sanctionné par l'autorité royale, ce qui était nécessaire pour toutes les adoptions.

Des conditions aussi larges convenaient uniquement à une magistrature exceptionnelle. Elles paraissent en opposition avec l'esprit étroit de réglementation qui dominait tout à Sparte, et ce n'est pas le trait le moins caractéristique de cette institution.

Les éphores ne subirent pas d'interruption depuis Lycurgue, ou, un siècle après, depuis les rois Poly-

(1) Voir Xénophon, *Hellén.*, II, 4.

doros et Théopompos, jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine.

Ils étaient renouvelés tous les ans. Nous ne connaissons ni les conditions, ni le mode de cette élection.

Il semble vraisemblable que l'assemblée des citoyens tout entière, dût former le corps électoral. Le nombre des éphores ne correspond ni aux tribus, ni aux obés, qui étaient des divisions civiles, ni aux loches, ni aux mores qui étaient des divisions militaires. Ceux qui croient à l'existence de cinq tribus voient dans le nombre des éphores la confirmation de leur opinion.

D'un autre côté, l'immense pouvoir attribué aux éphores, ou plutôt successivement conquis par eux, devait avoir l'assentiment ou la consécration de la la cité tout entière. Comment tous se seraient-ils soumis à ceux que quelques-uns seulement auraient choisis? La royauté tire son pouvoir de l'hérédité. Les magistrats élus doivent sortir de la source la plus large et la plus abondante. Leur autorité semble mesurée au nombre de ceux qui les nomment.

Aristote (1) dit que l'élection se faisait d'une manière puérile : « S'il convenait, dit-il, de remettre au suffrage universel le choix des éphores, il aurait fallu aussi trouver un mode d'élection moins puéril que le mode actuel. » Cette appréciation est juste, mais elle ne nous éclaire pas sur le mode adopté.

Dans un autre endroit, il appelle le choix despotique (2). Il n'y a pas contradiction entre ces deux

(1) *Politique*, II, 6, 16.

(2) Αἵρεσις δυναστευτική.

termes. Seulement ils ne nous apprennent rien sur ce que nous voudrions savoir.

Barthélémy-Saint-Hilaire croit qu'ils étaient choisis comme les sénateurs, à la suite d'une acclamation populaire, appréciée par quelques vieillards. C'est possible, et quand on considère l'esprit peu inventif des Spartiates, on ne s'en étonne pas. Mais ce n'est qu'une supposition.

Schœmann (1) croit que le procédé employé était une espèce de tirage au sort. Il serait singulier de voir le procédé cher à la démocratie Athénienne adopté par l'aristocratie spartiate. Si le sort eut quelque part à la désignation des éphores, ce ne fut que tard ; ni Lycurgue, ni les rois, ni le sénat, ni le peuple des premiers temps, ne devaient avoir confiance en ce procédé.

Aristote dit (2) : qu'ils « étaient tirés des classes obscures, » et il les oppose aux cent quatre, de Carthage, pris « parmi les hommes les plus vertueux. »

Il faut en conclure qu'ils appartenaient indistinctement à toutes les classes de citoyens.

Tout doit être mystérieux dans l'origine, la création et l'action de cette redoutable magistrature.

2. Les éphores correspondaient avec les généraux placés à la tête de l'armée.

Ils avaient deux bâtons d'égale longueur, appelés scytales. Ils en gardaient un, et remettaient l'autre au général (3).

(1) *Antiquitates iuris publici Græcorum,* VI, 12.

(2) II, 8, 2.

(3) Voir Xénophon, *République de Sparte,* ch.

Quand ils avaient des ordres secrets à lui faire parvenir, ils roulaient sur la scytale une lanière blanche. Ils écrivaient sur la lanière roulée, et la déroulant, ils la remettaient au messager.

Elle offrait ainsi des caractères sans suite, dans lesquels l'indiscrétion et la curiosité auraient vainement cherché leur satisfaction. En roulant sur la scytale la lanière, le général lisait le renseignement, le conseil ou l'ordre transmis.

La simplicité du moyen montre que l'on comptait sur la discrétion du messager, ou que les éphores tenaient peu au secret. Peut-être même comptaient-ils sur une indiscrétion qui aurait amené nécessairement la divulgation de leurs communications, pour en imposer plus sûrement l'exécution aux généraux.

Si le procédé était encore employé du temps de Xénophon (1), il faut reconnaître que les Spartiates profitaient peu des progrès que le temps apporte avec lui.

Tout ce qui touche un peuple dont le rôle a été si grand, est digne d'intérêt. Les Lacédémoniens ne rasaient habituellement que la lèvre supérieure. Quelques-uns seulement, par le privilège de leurs fonctions ou par tradition de famille, gardaient leurs moustaches. « A Lacédémone, dit Plutarque (2), quand les éphores entrent en charge, ils font publier un ordre à tous les citoyens, de raser leurs moustaches et d'obéir aux lois, »

Voulaient-ils montrer par là que leur pouvoir s'étendait depuis les choses laissées à la discrétion

(1) Xénophon a vécu de 450 à 355 av. J.-C.

(2) Des délais de la justice divine.

de chacun, et parfaitement indifférentes à la chose publique, jusqu'aux plus importantes? C'était assez dans l'esprit des Lacédémoniens.

Ils choisissaient les chefs des enfants, paraissaient à leur tête dans les fêtes religieuses et militaires en l'honneur d'Athéna (1), veillaient aux jeux et aux festins. Dans les jugements, la formule « il a semblé convenable aux archagètes et aux éphores » indiquait la part qui leur revenait, et les associait au pouvoir souverain.

Ils étaient parvenus à exercer le pouvoir exécutif, convoquaient l'assemblée, recueillaient les suffrages, recevaient le ambassadeurs, faisaient les levées, donnaient des ordres, accompagnaient les rois. Est-il étonnant qu'Aristote ait dit que leur pouvoir était égal à la tyrannie (2).

3. Le pouvoir des éphores a-t-il été avantageux ou funeste à Sparte? Il serait difficile de se prononcer, tant le bien et le mal sont mêlés.

Il est certain qu'il a contribué à conserver la royauté à Sparte, en la réduisant à l'intérieur, et même dans le commandement des armées, à un rôle qui n'était plus digne de sa haute origine.

Il a donné une activité remarquable à un gouvernement qui, par sa composition, était condamné à se mouvoir avec lenteur.

Par une surveillance continuelle et jalouse, il a rendu plus rares et moins dangereuses les révolutions intérieures.

Cependant, Aristote ne croit pas à l'efficacité de ce

(1) Polybe, IV.

(2) Ἰσοτύραννον, *Politique,* II, 6, 14.

pouvoir. « On aurait tort, dit-il, de penser que la surveillance des éphores garantisse la responsabilité de tous les magistrats. C'est accorder trop de puissance aux éphores, et ce n'est pas d'ailleurs en ce sens que nous recommandons la responsabilité (1). »

Ils pouvaient être les gardiens de la moralité. « Un homme de mauvaises mœurs, dit Rousseau après Plutarque, proposa un jour à Sparte un bon avis. Les éphores le firent soutenir par un citoyen vertueux, afin qu'il fut adopté. Ils regardèrent la première proposition comme nulle. Elle venait d'un mauvais citoyen (2). » Rousseau fait remarquer qu'en agissant ainsi, les éphores n'exprimèrent aucun blâme. Mais ils donnaient un grand exemple.

Les éphores étaient en rapport avec l'assemblée, puisque, d'après Xénophon (3), la formule des décrets émis sous leur inspiration ou par leur autorité, était celle-ci : « Il a plu aux éphores et à l'assemblée. »

Il a maintenu par l'arbitraire, le règne de la loi, et même dans ses excès, il n'a pas été en désaccord avec l'esprit général de la cité.

Les moyens violents que les éphores employèrent, le peu de cas qu'ils firent du droit, de la vérité, de la justice, de la vie des hommes, ne doivent pas nous étonner.

Ils étaient les vrais représentants de Sparte.

La terreur était leur moyen de gouvernement. Plutarque en donne une raison singulière : « Les

(1) *Politique,* II, 6, 16.

(2) *Contrat social,* IV, 6.

(3) *Helléniques,* III, 2, 23.

personnes que l'on craint, dit-il, sont celles qu'on respecte le plus. Les Lacédémoniens, en consacrant un temple à la Peur, près de la salle où mangeaient les éphores, avaient égalé ces magistrats à la dignité des rois (1). »

Ce n'est pas dire toute la vérité, que les égaler aux rois. Mais les associer à la Peur, et fonder leur pouvoir sur son action, c'était trop en rapport avec l'esprit spartiate, pour qu'on le révoque en doute.

Xénophon croit que le bien qui résulta de cette institution l'emporta sur le mal. Platon (2) dit qu'ils ne cessèrent d'être les ennemis des sénateurs et des rois que quand ils devinrent leurs protecteurs.

Plutarque juge ainsi les éphores (3) : « L'établissement des éphores, loin de relâcher les ressorts du gouvernement, ne fit que les tendre davantage. Il paraissait favorable au peuple, et servit à favoriser l'aristocratie. »

Cela est vrai, si l'on reconnaît que le peuple spartiate tout entier, constituait cette aristocratie, et que c'est surtout à leur action prépondérante, que Sparte dut cette politique étroite, absolue, égoïste, impitoyable, dont l'existence s'est perpétuée au détriment de la justice et de l'humanité, et qui cependant a été longtemps couronnée par le succès.

(1) *Agis et Cléomène,* 32.

(2) *Lois,* III.

(3) *Lycurgue,* 43.

CHAPITRE X

LES ASSEMBLÉES POLITIQUES

I

Attributions des assemblées.

1. Les rois devaient leur pouvoir à l'hérédité, les sénateurs à l'élection, les éphores à un moyen que nous ne connaissons pas, mais qui probablement était le résultat de la participation de tous, l'assemblée politique à la qualité de citoyen.

De ces quatre organes du gouvernement, dont les attributions se touchent par tant de points, et se limitent là où elles ne se heurtent pas, le plus important était l'éphorat.

Voilà pourquoi le gouvernement de Sparte n'est ni une monarchie, malgré le titre de roi, ni une démocratie, bien que le peuple décide en dernier ressort. Royauté féodale dès les premiers temps, royauté tempérée sous Lycurgue, aristocratie par l'influence prépondérante du sénat, il devint, par le développement de l'éphorat, une oligarchie.

Mais il ne répudia jamais entièrement son passé, et c'est parce qu'il avait reconnu en lui quelque chose

de chacune de ces formes, qu'Aristote disait (1) : « Quelques auteurs prétendent que la constitution parfaite doit réunir les éléments de toutes les autres, et c'est à ce titre qu'ils vantent celle de Lacédémone où se trouvent combinés les trois éléments de l'oligarchie, de la monarchie et de la démocratie, représentés l'un par les rois, l'autre par les gérontes, le troisième par les éphores, qui sortent toujours des rangs du peuple. »

Le peuple avait sa part, sinon dans l'administration pour laquelle il aurait été incapable, du moins pour les décisions générales, qui lui étaient remises, et ne devenaient définitives que par sa sanction.

Il devait, en effet, approuver ou rejeter ce que proposait le sénat.

Il y avait deux assemblées : la première composée des rois, du sénat, des magistrats, des Spartiates et des députés de la Laconie. C'était un mélange de participation directe et de représentation. Elle s'occupait de la paix, de la guerre, des alliances (2).

La seconde assemblée, appelée moindre, était composée des Spartiates qui, avec les archagètes, le sénat, les magistrats, discutaient les affaires particulières de la cité, réglaient la succession au trône, élisaient et déposaient les magistrats, décidaient de la religion et des lois.

Les rois d'abord, puis les éphores, avec eux, les convoquaient. Le lieu précis était désigné par un oracle. Plutarque (3) dit que les Spartiates regar-

(1) *Politique,* II, 3, 10.

(2) Xénophon, *Hellén.,* 6.

(3) *Lycurgue,* 7.

daient les lieux couverts et fermés comme contraires à la sagesse. Ils ne voulaient pour les réunions publiques « ni bâtiments, ni portique orné de peintures, persuadés que ces ornements ne font pas trouver de bons conseils. »

Tous les citoyens y assistaient. Les rois et les éphores faisaient connaître le sujet de la délibération et en exposaient les motifs. Lorsque les citoyens eurent reçu ou pris le droit de parler, il fallut avoir trente ans et être de mœurs irréprochables pour donner son avis.

Un des éphores recueillait l'opinion de l'assemblée. Elle jugeait, d'après Thucydide (1), par ses cris et non par suffrages. Dans les cas où il pouvait y avoir indécision, l'assemblée se séparait en deux.

« A Lacédémone, dit Montesquieu (2), il fallait dix mille citoyens pour former l'assemblée. »

Si le législateur avait voulu rendre impossible, tout en l'inscrivant dans la loi, la participation du peuple au gouvernement, il n'aurait eu qu'à imposer cette condition.

Ceux-là seuls pouvaient siéger dans l'assemblée populaire, qui avaient un des neuf mille lots distribués par Lycurgue ou après lui, aux Spartiates, et qui constituaient des fiefs inaliénables. Les autres, quelle que fût leur origine, n'avaient pas ce droit. Les députés de cent villes de la Laconie ne pouvaient être nombreux, ce qu'ils représentaient étant si peu considérable.

En supposant, ce que rien n'autorise à croire, que

(1) I, 87.

(2) *Esprit des lois,* II, ch. II.

le droit de vote fût étendu aux fils de Spartiates qui avaient plus de trente ans, âge fixé pour prendre part aux délibérations de l'assemblée, il eût été impossible de réunir le nombre que donne Montesquieu.

Sans doute, les Spartiates n'étaient pas comme les Athéniens, répandus dans tout le pays, ou dispersés par les besoins du négoce sur tous les rivages. Ils résidaient à Sparte, où les attachaient les repas en commun et les exercices militaires. Mais il y avait des absents pour des ambassades, des missions secrètes, des sacrifices et la guerre, et c'était assez pour que le nombre indiqué par Montesquieu ne pût jamais être atteint.

On sait, d'ailleurs, combien fut rapide la diminution des citoyens à Sparte.

2. Les deux assemblées se tenaient en plein air, entre la rivière Knakion et le pont Babyx, sur l'Eurotas. Leur composition était presque la même.

La grande se réunissait toutes les fois que les circonstances l'exigeaient. On votait par *oui* ou par *non*, sur les propositions émanant de l'initiative des rois et que le sénat avait adoptées.

Elle se prononçait sur la paix et la guerre, les alliances et les plaintes ou les demandes des alliés, sur les lois modifiant, complétant ou remplaçant celles de Lycurgue, sur les successions des fiefs, qui avaient une importance capitale, puisqu'elles donnaient ou retiraient le droit de voter.

Les lois de Lycurgue étaient peu nombreuses. Cragius (1) en a donné la liste d'après ce qu'il a pu recueillir de divers côtés. Leur nombre ne s'accrut

(1) *De Republ. Laced.*

pas considérablement dans la suite, malgré les changements inévitables que le temps entraîne avec lui. L'absence du commerce, le peu de relations extérieures, le nombre restreint des citoyens permettaient de s'en tenir à ce qui avait été anciennement édicté. Tacite attribue aux malheurs de la république l'augmentation du nombre des lois (1).

Peu nombreuses à Sparte dans les premiers temps, elles augmentèrent ensuite, sans atteindre pourtant jamais à l'excès dont Rome souffrit. Voici les principales :

Les lois religieuses ordonnaient des sacrifices de peu de valeur, des prières courtes, graves et dignes; elles réglaient tout ce qui était relatif aux funérailles et aux honneurs à rendre aux morts; elles fixaient le terme du deuil, la simplicité des tombeaux et la modestie des inscriptions.

Les lois relatives au sol établissaient une égalité parfaite, défendaient la vente et l'achat, et n'admettaient l'étranger qu'à condition qu'il deviendrait Laconien.

Sparte ne pouvait avoir de murs, parce qu'il ne fallait pas offrir une tentation au despotisme, ni permettre au courage de compter sur autre chose que sur lui-même. Ce que Lycurgue avait dit à cet égard, Agésilas le répèta une première fois d'une manière générale : « les villes ne doivent pas avoir pour défense des pierres et du bois, mais la valeur des habitants; » une seconde, en montrant les citoyens armés : « Voilà les murailles de Lacédémone (2). »

(1) Et corruptissima republica plurimæ leges. (*Annales*, III, 27.)

(2) Plutarque, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

Des lois réglaient le nombre des citoyens, qui ne devaient pas dépasser celui des lots. On envoyait l'excédant fonder des colonies.

L'éducation des enfants était commune et se continuait toute la vie. Un étranger ne pouvait faire une longue résidence à Sparte, et le Spartiate ne devait pas quitter la ville.

Nul ne pouvait remplir un emploi s'il n'avait par naissance, par adoption, ou par reconnaissance, reçu le titre de citoyen.

Le célibat était infâme. On ne pouvait se marier avant l'époque fixée par la loi. L'Etat récompensait la famille composée de trois ou de quatre enfants. Le citoyen ne pouvait avoir qu'une femme, mais le prétendu intérêt de l'État déterminait à des compromis auxquels par suite de l'habitude de subordonner tout à l'intérêt général, la femme se prêtait sans souci de sa dignité et de sa pudeur.

On habituait l'enfant à ne manger qu'autant qu'il le fallait pour soutenir sa vie, et la tempérance fut, de tous temps, regardée comme une vertu spartiate. L'opinion, plus que la loi, condamnait les excès.

Les vêtements étaient simples, grossiers, et tous les ornements du luxe interdits aux femmes honnêtes devenaient une flétrissure pour celles qui les recherchaient.

Il fallait obéir aux supérieurs, respecter les vieillards, regarder la loi comme souveraine, être modeste en tout, de cette modestie qui est, avec la conscience de sa force, la volonté de n'en pas abuser.

« Ils ne s'instruisaient dans les lettres, que selon leurs besoins. Pour toutes les autres sciences, ils les

avaient bannies de leur ville, aussi bien que les étrangers qui les professaient. Toute leur éducation consistait à savoir bien obéir, supporter les travaux, se vaincre, ou mourir en combattant (1). » Ils ne dédaignaient pas les arts, mais ne les cultivaient pas eux-mêmes. Leur éloquence consistait à ne dire que ce qui était nécessaire et à l'exprimer en aussi peu de termes que possible. Ils ne devaient rien envier aux étrangers.

Les exercices étaient communs aux garçons et aux filles. Ils avaient pour but le développement de la force et de la souplesse du corps. Tous les jeux rappelaient la guerre et la préparaient.

Le fer fut longtemps la seule monnaie de Sparte. On ne pouvait rien recevoir en don de l'étranger. Lorsque l'or eut pénétré à Sparte, il y fut souverain. Si les Laconiens le demandèrent à l'industrie et au commerce, les Spartiates ne rougirent pas de le recevoir comme prix de la valeur, ou de leur politique.

Jusqu'à trente ans on ne paraissait devant la justice que par procureur (2). On ne pouvait parler dans l'assemblée que si la vie et les mœurs étaient pures. Aimer les procès c'était encourir le mépris public.

La guerre était l'unique occupation du Spartiate.

On observait religieusement en campagne toutes les prescriptions relatives au culte, et tous les soirs, après le repas, on chantait des hymnes en l'honneur des dieux (3). Les archagètes ou le général sacrifiaient

(1) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*

(2) PLUTARQUE, *Lycurgue.*

(3) XÉNOPHON, *République de Sparte.*

aux Muses. On demandait à Eudamidas, roi de Sparte, la raison de cette coutume. « C'est, répondit-il, afin que nos exploits soient dignement célébrés (1). »

Ils n'offraient pas cependant aux dieux les dépouilles des ennemis. C'est, dit Cléomène, fils d'Anaxandridas, parce qu'elles ont été prises sur des lâches, et qu'il ne convient pas de mettre sous les yeux de notre jeunesse, de pareilles dépouilles, ni de les offrir aux dieux (2).

Arès recevait un bœuf de celui qui triomphait d'un ennemi par un stratagème ; un coq, quand il avait raison de lui par la force (3).

Lorsque l'armée était en marche, un jeune soldat prenait sur l'autel un tison enflammé et le portait à la tête des troupes, jusqu'à la frontière de Laconie, où l'on offrait aux dieux un nouveau sacrifice (4).

Ainsi, jusque dans ce triomphe de la force, c'était aux dieux que tout se rapportait.

Les jugements à Sparte étaient publics ou privés.

Le sénat prononçait dans les premières causes, les éphores dans les secondes.

L'examen était long et sérieux. Tout accusé était réputé coupable. Il devait se défendre lui-même. Les preuves apportées pour ou contre étaient orales ou écrites.

On accordait des honneurs pendant la vie ou après la mort.

Les premiers étaient : le surnom de divin, la nomi-

(1) PLUTARQUE, *Apophthegmes des Lacédémoniens.*
(2) PLUTARQUE, id. id.
(3) PLUTARQUE, id. id.
(4) XÉNOPHON, *République de Sparte.*

nation au sénat, la première place dans les assemblées, le témoignage de respect rendu par le peuple se levant spontanément, les bandelettes réservées aux vainqueurs dans les jeux de la cité, la couronne d'olivier pour une conduite irréprochable.

Les honneurs après la mort étaient une statue élevée sur la place publique, un monument funéraire, des temples, des fêtes.

On infligeait aux criminels une amende pécuniaire, on leur imposait un collier de bois; l'emprisonnement, l'infamie, le bannissement, étaient des peines plus graves que la mort. On étranglait les malfaiteurs pendant la nuit, dans la prison.

Il faut remarquer que ces lois sont plutôt morales que pénales. Tel avait été, du reste, le caractère de la réforme de Lycurgue. Il voulait moins réprimer que discipliner. Il aurait eu raison s'il était possible de compter sur la durée de l'influence morale, et si l'homme n'avait pas besoin d'être maintenu ou ramené par la peine.

Les rois, le sénat, les éphores, l'assemblée, participaient à cette grande œuvre de préservation morale et de châtiments nécessaires pour le rétablissement de l'ordre troublé.

3. La petite assemblée, qui se tenait tous les mois, à la pleine lune, élisait les magistrats.

Elle devait cependant avoir une juridiction plus étendue. Xénophon (1) dit, à l'occasion de la conspiration de Cinadon, que les éphores, pour la combattre effectivement, ne perdirent pas le temps à convoquer « ce qu'on appelle la petite assemblée. »

(1) *Hist. gr.*, III, 2.

Peut-être, dans des cas exceptionnels, lorsque le danger était pressant, les éphores appuyaient-ils leur pouvoir sur une réunion rapidement convoquée, et sans qu'il fut tenu compte des formalités ordinaires.

Quel que fut leur pouvoir, ils ne devaient pas négliger l'appui de l'opinion publique.

Les écrivains de l'antiquité, tous étrangers à Sparte, nous ont transmis peu de renseignements sur le nom et les attributions de ces magistrats. Pendant qu'Athènes a laissé dans l'histoire et dans les inscriptions le nom de ses magistratures les plus insignifiantes, Sparte semble avoir enseveli dans l'ombre presque tout ce qui servait à sa vie intérieure.

Voici cependant quelques indications recueillies de divers côtés.

Plutarque et Xénophon, qui entrent dans les plus petits détails sur Sparte, ne nous ont pas transmis le nom de ses magistrats. Pausanias (1) met les bidiéens et les nomophylaques à côté des éphores. L'abbé Fourmont (2) prétend avoir trouvé ces noms à Amyclées, sur des tables de marbre. Mais ces inscriptions n'ont pu être contrôlées, et l'on a de bonnes raisons pour les récuser. Il faut donc s'en tenir à des témoignages indirects, et pour la plupart, postérieurs à la grande époque de la puissance spartiate.

Les *bidiéens,* indépendamment de la présidence des jeux du plataniste, avaient le jugement des contestations entre éphèbes.

(1) *Laconie,* II.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* XVe vol.

Ils siégeaient sur la place publique.

Les *nomophylaques* récompensaient ou punissaient pour l'observation ou la violation des lois.

Ils veillaient à ce que les lois ne fussent ni changées ni abolies. Les lois n'étant pas écrites, cette surveillance devait avoir pour objet l'application qu'en faisaient les magistrats.

Les *armosynes* avaient la surveillance de la vie et des mœurs des femmes Spartiates (1). Cette magistrature qui fut longtemps une sinécure, dût jouer un rôle important lorsque les mœurs furent corrompus à Sparte, si la grandeur et la généralité du mal ne la firent pas supprimer.

Les *empelores* étaient des inspecteurs chargés d'empêcher qu'il se passât rien d'injuste sur la place publique.

Les *pythies* consultaient l'oracle de Delphes (2). Ils étaient quatre, choisis par les rois et mangeant à leur table.

Les *proxènes* recevaient les étrangers et s'occupaient d'eux pendant leur séjour à Sparte. Des magistrats du même nom existaient dans les villes avec lesquelles on était en relation. Ils y défendaient les intérêts civils ou commerciaux des Lacédémoniens.

Les *pédonomes* conduisaient les jeunes citoyens et avaient le droit de les battre quand ils n'obéissaient pas.

Les *harmostes* étaient créés dans la ville, quand la justice et les lois n'étaient pas observées (3). Ils

(1) Hésychius.

(2) Hérodote, VI.

(3) Denys d'Halicarnasse.

exerçaient un pouvoir véritablement dictatorial. Au dehors, ils administraient les cités, et gouvernaient les pays conquis. Ils dévaient être réélus tous les ans.

Tous ces magistrats étaient soumis à la surveillance directe et souveraine des éphores, qui leur demandaient compte de leur administration.

Nous ne sommes pas plus éclairés sur le mode de votation ou d'élection. Il n'est pas probable que les auteurs contemporains de la grandeur de Sparte, Xénophon, Thucydide, Platon, l'aient ignoré. Il est plus vraisemblable que, supposant ces détails connus de ceux à qui ils s'adressaient, ils ont jugé inutile de les consigner dans des récits qui se font remarquer, d'ailleurs, par leur sobriété. Ils ne pouvaient penser qu'un jour viendrait où l'on rechercherait curieusement et vainement ce qu'ils ont négligé pour ne rien dire d'inutile.

Ces lacunes ne sont malheureusement pas rares dans l'histoire. Elles ouvrent aux suppositions une large voie, et, de nos jours, on s'y est hardiment engagé.

Et pourtant, tous les historiens, sans l'avoir dit avec la noble simplicité d'Hérodote, ont écrit, comme lui, « afin que ce qui a été fait par les hommes ne soit pas détruit par l'oubli, dans le cours des ans, et que les actions illustres et merveilleuses des Grecs et des Barbares, ne soient point privées de leur gloire (1). »

Mais nos historiens les plus éclairés et les plus soigneux n'ont-ils pas de ces lacunes ?

(1) *Préface*, I.

II

Rôle des assemblées.

1. Pendant longtemps l'assemblée ne discutait pas les décisions qui lui venaient du sénat. Elles étaient indivisibles, et il fallait les accepter ou les rejeter en entier.

Il est possible, sans doute, d'améliorer une loi et de la compléter par des amendements, même quand elle a été préparée et formulée par les intelligences les plus éclairées et par le bon sens le plus pratique. Mais cette amélioration est le fruit d'une étude calme et sérieuse. Une assemblée nombreuse et agitée par des passions diverses, est incapable de ce travail.

Toute assemblée se range à l'opinion d'un orateur ou d'un homme d'Etat, de celui qui paraît répondre le plus complètement à ses vues et protéger le mieux ses intérêts ; mais combien de propositions irréfléchies, et pourtant séduisantes, peuvent se produire inopinément et être imprudemment acceptées ! Combien d'amendements dont on ne soupçonne pas d'abord toute la portée, peuvent détruire l'économie d'une loi, et, par conséquent, obliger à recommencer ce qui a été laborieusement élevé, ou laisser en présence des mesures et des prescriptions contradictoires !

Il était donc sage, et le bon sens des législateurs spartiates ne s'y était pas trompé, de prévenir ces anomalies et ces erreurs.

On crut y arriver par l'interdiction de la discussion, et par l'acceptation absolue ou le rejet intégral de la proposition.

Mais ce vote d'ensemble ne dut être imposé qu'après un exercice plus ou moins long du droit de la parole et la constation des abus qu'il entraîna.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le peuple, eut-il l'intelligence ouverte, comme celui d'Athènes, est incapable de saisir autre chose que les lignes générales, les prescriptions les plus importantes d'une loi. Le tumulte d'une assemblée, les luttes des partis, les orages de la parole publique ne se prêtent pas à la recherche de ces délicatesses par lesquelles on atténue ou l'on complète les larges formules.

La législation avait donc donné au peuple spartiate ce qui lui revenait. Du reste, les lois peu nombreuses qu'il y avait à faire ou les décisions importantes que l'on devait prendre, avaient été discutées et résolues par les gérontes. Si le grand nombre, quelquefois passionné, donnait la sanction, des hommes expérimentés avaient réuni tous les éléments d'information et formulé le projet. L'adhésion du peuple était assurée à moins que la parole d'un éphore ambitieux portât le trouble dans les esprits et la discorde dans l'Etat.

2. Dans la période féodale de la Grèce, le peuple était convoqué, les chefs l'instruisaient de ce qu'ils avaient résolu et lui demandaient son adhésion. Quelques-uns délibéraient, tous étaient appelés à sanctionner ce qui avait été résolu. On pratiquait ainsi aux premiers temps ce que l'expérience imposa plus tard.

Au premier chant de l'*Iliade*, Achille ému des maux que souffrent les Grecs, convoque l'assemblée sous l'inspiration de Héré. « Consultons, dit-il, un augure ou un sacrificateur, ou même un interprète des songes, car les songes sont quelquefois envoyés par Zeus; qu'il nous apprenne la cause du terrible courroux d'Apollon (1). »

Calchas révèle cette cause, et demande que Chryséis soit rendue à son père.

Agamemnon prend les Grecs à témoin qu'on le prive du prix de sa valeur. Il échange avec Achille de dures paroles et de sanglants outrages. Nestor fait entendre le langage de la conciliation, mais Achille n'écoute que sa colère, et après les plus violents débats, les rois se lèvent et rompent l'assemblée.

Quelque intéressés qu'ils soient à cette querelle et à ses suites, les Grecs qui en sont témoins, n'interviennent pas.

Au second chant, à la suite d'un songe trompeur, Agamemnon ordonne à ses hérauts de convoquer l'assemblée.

Il expose d'abord son projet au conseil des chefs, et, lorsque les rois « décorés du sceptre » se sont levés, « la multitude s'assemble, il se fait un grand tumulte, les guerriers s'asseyent, et, sous eux, la terre pousse de longs mugissements. »

Agamemnon propose de retourner en Grèce. Les Grecs se hâtent d'obéir et courent vers leurs vaisseaux. « Ils s'exhortent mutuellement à saisir leurs navires et à les lancer à la mer. » Mais, sous l'inspi-

(1) Chant 1er.

ration d'Athéna, Ulysse retient par la persuasion les chefs illustres, et, « s'il aperçoit quelque guerrier obscur encourageant d'une voix bruyante ses compagnons à fuir, il le frappe du sceptre, et le réprime d'un ton sévère : « Malheureux, arrête, écoute la voix de tes chefs, toi qui es sans force et sans courage, et qui n'as aucun rang, ni dans les combats, ni dans les conseils. Nous ne pouvons pas tous commander ici ; il est dangereux qu'il y ait tant de maîtres. Il faut qu'il y ait un seul chef, un seul roi, auquel le fils de Chronos a remis le sceptre et les lois, fondements de la puissance souveraine. »

Et les Grecs se précipitent vers le lieu de l'assemblée. Ils sont tous rangés et assis. Un vil harangueur, difforme, louche et boiteux, le type de ceux qui, obéissant aux plus misérables instincts, troublent les assemblées et égarent les foules, se répand en propos outrageants contre Agamemnon. « Les Grecs, dit Homère, étaient irrités contre ce chef au fond de leur cœur, » et certainement ils applaudissaient à l'audace de Thersite, lorsque Ulysse lui reproche durement ses paroles et le frappe de son sceptre d'or. « A l'instant, s'élève sur son dos une tumeur ensanglantée. Il s'assied et tremble; saisi de douleur, offrant un visage hideux, il essuyait ses larmes. Un rire universel éclate parmi les Grecs, malgré la tristesse qu'ils éprouvaient encore. Ciel! disaient-ils en se regardant l'un l'autre, Ulysse s'est distingué en mille circonstances célèbres, en ouvrant d'utiles avis, ou en dirigeant les combats; mais dans ce jour, il mérite la plus grande gloire, pour avoir imposé silence à ce harangueur, dont la langue effrénée se-

mait l'injure, et qui, sans doute, n'osera plus, dans son audace insolente, attaquer les rois. »

Telle est, dans tous les temps, la multitude avec ses impressions mobiles et ses sentiments opposés. Elle approuve et blâme, absout et condamne, s'irrite ou s'apaise. Qu'elle soit armée, comme sous les murs de Troie, ou en paix, comme sur les bords de l'Eurotas, elle a les mêmes inégalités, les mêmes intempérances, et, sous l'empire des passions les plus diverses, elle est capable des mêmes inconséquences.

Après avoir réprimé avec l'autorité de la force, le harangueur, Ulysse fait valoir auprès des Grecs les motifs qui les obligent à rester « sur cette rive, jusqu'à ce qu'ils aient soumis la superbe Ilion. Il dit, et l'assemblée pousse des cris éclatants. A ces cris des Grecs, qui applaudissaient au discours du divin Ulysse, les creux vaisseaux rendirent un son terrible. »

Et lorsque le sage Nestor eut appuyé cet avis par des raisons nouvelles, lorsque Agamemnon eut donné l'ordre de combattre, les mêmes cris retentirent, et les Grecs coururent à leurs vaisseaux.

Telles étaient les assemblées à l'époque féodale de la Grèce. Le peuple ne discutait pas, mais on ne disposait pas de lui sans lui. La délibération de ses chefs ne pouvait avoir d'effet que par son assentiment.

Sans doute, cet assentiment n'était guère refusé. L'autorité des rois, pères des peuples, dominait les cœurs et les volontés, et la consultation pouvait paraître une formalité vaine. Il arrivait même que la force venait en aide à l'autorité. L'exemple d'Ulysse

et de Thersite ne fut pas, sans doute, une exception. Mais cet abus qui résultait presque inévitablement du respect que le droit ou la force inspirait, ne s'exerçait qu'à l'égard de l'individu. Le corps tout entier ne perdait rien du privilège qu'il devait à la tradition de la famille, où le chef s'entourait de tous les avis, et décidait seul.

Cependant ce que l'homme, pris isolément, n'oserait pas, la multitude, où les responsabilités en se confondant s'annulent, le fait hardiment. Il y a en elle des souffles secrets et puissants, qui produisent d'abord l'indécision, puis accentuent la direction des volontés, et finissent par les faire éclater avec une force irrésistible.

L'autorité, la discipline, la raison, l'intérêt, l'éloquence sont des moyens puissants pour diriger les assemblées. Mais ce serait une folie de s'y fier, et s'ils sont souvent souverains, dans combien de circonstances ne restent-ils pas sans force devant le caprice ou la passion?

3. Ainsi, par cela seul que les rois reconnaissaient aux peuples le droit d'être consultés, leur pouvoir n'était pas absolu. Les gouvernements oligarchiques et démocratiques qui, dans une mesure différente, s'appuyaient sur l'opinion de quelques-uns ou du peuple tout entier, pouvaient par des restrictions habiles, s'assurer de leur docilité ou de leur impuissance, mais la sécurité n'était jamais entière, et l'assemblée pouvait, au moment où on s'y attendait le moins, faire acte d'indépendance.

Les orateurs avaient le droit de discuter à Sparte. Ils ne paraissent pas avoir eu le rôle officiel que les

Athéniens leur ont attribué, mais ils traitaient les affaires publiques devant la foule attentive et muette. Ils jouaient par conséquent un rôle analogue à celui de nos avocats devant le jury.

Ils devaient être autorisés par les magistrats.

Si l'éloquence spartiate n'est pas un vain mot, on ne dût pas être obligé, pour les orateurs, comme à Athènes, de limiter le temps pendant lequel ils pouvaient parler. On n'y vit pas les abus de parole dont les assemblées modernes ont offert le trop fréquent spectacle, et qui, non moins que les actes inconsidérés ou violents, ont mis en relief tous les dangers du régime parlementaire.

Il ne paraît pas, du reste, qu'ils aient jamais provoqué, dans l'assemblée, des tumultes dangereux. Le peuple spartiate était grave par caractère et par éducation. Il était soumis à la loi, contenu par une discipline sévère, peu accessible à la nouveauté, dévoué à la patrie, étranger à ce qui se passait ailleurs, et jaloux de garder intact ce que le passé lui avait transmis. Dans ces conditions, les troubles et les séditions n'étaient guère probables, et Sparte n'avait pas à redouter ce qui se produisait habituellement dans la mobile Athènes.

Cependant, il ne faut pas oublier le caractère de toute multitude. Tite-Live l'expose ainsi dans un discours de Scipion à ses soldats révoltés en Espagne (1) : « La multitude est comme la mer, immobile par elle-même ; les vents et les souffles l'agitent. » Ces souffles, ces vents, on les trouve partout, et ils sont

(1) Multitudo omnis, sicut natura maris, per se immobilis est; venti et auræ cient. (Liv. XXVIII, ch. 28.)

assez puissants pour soulever l'immobilité elle-même.

Sparte, il est vrai, se trouvait placée par son esprit et sa constitution, dans des conditions particulières. Son histoire se réduirait à peu de chose, si on supprimait ses guerres, et serait aussi ennuyeuse à lire que celle d'Athènes est intéressante. Ici le mouvement, là le repos. Athènes aspire à des nouveautés, Sparte ne veut pas sortir de la voie tracée. L'Athénien porte dans la vie publique les habitudes actives de son commerce au dedans et de ses hardies expéditions; le Spartiate celles d'une oisiveté qui est un signe de race et un titre d'honneur. Dans la cité de Solon, les lois changent, et les révolutions se multiplient : les lois restent immuables dans celle de Lycurgue, et c'est à peine si l'on compte quelques tentatives violentes.

Les assemblées reflétaient ces oppositions. Voilà pourquoi elles ont moins d'importance en Laconie qu'en Attique. Les historiens font parler quelques personnages. Aucun n'est, de lui-même, orateur. Les formes ne différaient pas essentiellement, il y avait un abîme entre les deux assemblées.

Cependant, les assemblées publiques étaient un des éléments essentiels de la constitution de Sparte. Là où tous étaient égaux, il ne pouvait y avoir exclusion pour personne. Il y eut pourtant des degrés dans cette participation à la délibération.

L'assemblée se prononça d'abord sur la totalité de la proposition, qu'elle accepta ou rejeta tout entière. Puis elle voulut délibérer et apporter des modifications à ce qui lui était soumis par le sénat. On y vit

un abus, et en l'autorisant, on essaya d'en restreindre les effets. Sous Polydoros et Théopompos, il fut statué que, dans le cas où le peuple « déciderait de travers, » le sénat, d'accord avec les rois, pouvait annuler ses résolutions. Le peuple, évidemment, décidait de travers toutes les fois qu'il n'était pas d'accord avec les rois et le sénat.

Peut-être est-ce à cette grave mesure qu'est due l'institution des éphores. Il fallait une compensation au peuple qu'on dépouillait d'un précieux privilège. La compensation dépassa la mesure.

Le peuple pouvait être appelé à se prononcer sur les sujets les plus graves. On contestait la légitimité d'Agis, et Agésilas prétendait être roi de droit. La question fut portée devant le peuple. « Les citoyens, après avoir entendu les deux parties, choisirent Agésilas pour roi (1). »

Le secret était la condition essentielle du gouvernement de Sparte. Les enfants y étaient habitués de bonne heure, mais il y avait toujours des précautions à prendre. On peut donc croire que la prudence réduisit considérablement le rôle des assemblées politiques. On connaîtrait peu le peuple spartiate, si l'on supposait qu'il s'en soit plaint. Il se croyait fait pour agir et non pour parler.

Cette disposition donne à tous ses actes un caractère de gravité incompatible avec le tumulte et les passions de la place publique. La participation de chaque citoyen à la cause publique semble restreinte, mais l'action n'y perdit jamais rien.

Cette gravité de Sparte pendant sa grandeur, ne

(1) Xénophon, *Helléniques,* III, 3.

l'abandonna pas à l'époque de sa décadence. Il n'est pas sûr que la soumission à Rome lui ait été pénible. Elle se sentait impuissante. Ses assemblées pourvurent à son administration intérieure, comme elles avaient concouru à l'extension de son hégémonie. Elle eut la paix et le silence sans la liberté. La paix et le silence lui suffirent, lorsque, par ses fautes, elle eut perdu son droit à dominer, et fut devenue incapable de se défendre contre elle-même et contre ses ennemis.

CHAPITRE XI

LES RÉVOLUTIONS DE SPARTE

I

L'esprit du gouvernement.

1. Plutarque dit que le gouvernement de Sparte était une aristocratie libre. Par l'épithète, il le distinguait des autres aristocraties, que les Grecs regardaient comme oppressives.

Les Spartiates paraissaient connaître le mot d'Esope et avoir voulu en faire leur profit. Le fabuliste, d'après Plutarque (1) disait que « le moyen que tout allât mal, c'était que tout le monde voulût se mêler de tout. »

Le gouvernement de Sparte était, d'après Grote (2), « une oligarchie compacte, sans scrupule et bien obéie, renfermant en elle, comme subordonnées, ces portions qui avaient dominé jadis, les rois et le sénat, et adoucissant l'odieux, sans diminuer le mal du système, par un changement annuel d'éphores qui gouvernaient. »

(1) Cité par Stobée, discours 41e sur la république.

(2) *Histoire de la Grèce,* III, p. 282, trad. de Sadous.

Ce qui, en fait, distingue le gouvernement de Sparte de celui de toutes les autres villes grecques, c'est la stabilité.

La Grèce est constamment agitée. Chaque ville varie sans cesse, passant de la monarchie à l'aristocratie, à l'oligarchie, à la démocratie, et oscillant entre deux ou plusieurs factions, toujours aux prises, alternativement victorieuses, et tour à tour oppressives et opprimées.

Sparte resta fidèle, sinon à ses mœurs, du moins à ses institutions, et ce fut une des principales causes de son influence politique et de sa prépondérance. C'est ce qui explique le cas que faisaient d'elle les souverains de l'Asie-Mineure, et l'importance que lui attribuait le grand Roi.

Lorsque Crésus, que Cyrus venait attaquer en Lydie (549), voulut s'appuyer sur la Grèce, il s'adressa aux Spartiates, comme aux chefs reconnus du Corps Hellénique (1), et dans toutes les négociations, comme dans toutes les guerres, c'est leur alliance que recherchent de préférence les Perses, c'est contre eux qu'ils soulèvent les plus redoutables coalitions.

Toutes ces cités inquiètes, jalouses, ambitieuses, se tournaient vers le plus riche et le plus généreux. Elles vendaient leur alliance et leur défection. Leur patriotisme ne dépassait pas leurs murs, et, lorsque l'intérêt individuel parlait, l'intérêt collectif se taisait. L'or était l'irrésistible séducteur, et partout, même à Sparte, dès qu'il eût pénétré, il régna.

La stabilité de ce gouvernement que n'agitaient

(1) Hérodote, I, 69.

pas les factions, devait faire croire à sa force et à la modération qui l'accompagne.

Thucydide dépeint toujours les Lacédémoniens comme un peuple ami de la paix et étranger à toute ambition. Il ne pouvait croire que ceux dont le gouvernement était si régulier, eussent jamais intérêt à se mêler aux affaires des villes que troublaient de constantes révolutions (1).

Aussi, Xénophon, qui ne pardonna jamais à sa patrie son ingratitude ou son injustice, loue-t-il Lycurgue « d'avoir élevé sa patrie au plus haut degré de prospérité (2). »

L'amour de l'ordre et de la discipline était le principal inspirateur des Lacédémoniens. « Ils savaient que le spectacle le plus beau, celui qui promet le plus de sûreté dans les combats, est celui d'une foule d'hommes, n'ayant tous ensemble qu'un seul et même mouvement (3). »

Le mystère présidait à leurs délibérations et à leurs actes. La terreur est aussi un moyen de gouvernement, et rien ne provoque et n'étend la terreur comme le secret.

On en eut une preuve dans la mort de ces deux mille hilotes, à qui on avait promis la liberté, en récompense de leurs services. On les couronna de fleurs, on les reçut avec magnificence. Ils disparurent en une nuit, et leurs corps ne furent pas même retrouvés. Les autres perdirent l'ambition de devenir libres.

(1) Voir I, 68, 5.

(2) *République de Sparte,* I.

(3) THUCYDIDE, II, 2, 9.

La loi, « royne et emperière du monde (1), » était souveraine à Sparte. Elle assurait la paix intérieure et provoquait l'admiration des peuples étrangers.

« Les Lacédémoniens ont un gouvernement si sage! » — disait Démosthène (2), qui voulait peut-être moins louer Sparte, qu'éveiller l'émulation d'Athènes. Et il ajoutait : « Dans les oligarchies, l'égalité absolue entre les gouvernants, produit l'accord. » L'égalité ne régnait pas moins à Athènes, le modèle des démocraties, mais ce qui fait l'égalité entre les privilégiés, la seule que l'antiquité recherchât, dépendait de l'esprit et des mœurs plutôt que des institutions.

A la haute opinion qu'ils avaient d'eux-mêmes, les Spartiates joignaient une constante jalousie à l'égard des autres cités. C'est ce que constate un écrivain qui leur est généralement favorable.

Les Grecs, pendant cette retraite fameuse qui révéla la faiblesse de l'Asie, voulurent donner le commandement en chef à Xénophon. Il le refusa, parce que le Dieu qu'il consulta « lui montra clairement qu'il ne devait ni le briguer, ni l'accepter s'il était élu. » Xénophon donna de son refus une autre raison que cette inspiration divine.

« Soldats, dit-il, je suis sensible à l'honneur que vous me faites, attendu que je suis homme; je vous en remercie et je prie les dieux de me donner l'occasion de vous rendre service ; mais je ne crois pas, quand il y là un Lacédémonien, que ce soit votre

(1) Montaigne, I, 22.

(2) *Contre Leptine,* 102.

intérêt et le mien de me choisir : les Lacédémoniens seraient moins empressés, à cause de cela, de vous accorder ce qui vous manquerait, et je ne sais pas s'il y aurait sûreté pour moi (1). »

Xénophon eût manqué de la prudence la plus vulgaire si, en parlant ainsi, il n'avait été assuré que ce qu'il disait des dispositions des Lacédémoniens était connu de tous. Sparte fut toujours défiante et jalouse. Athènes aimait à l'entendre dire, et ses poètes n'y manquaient pas. Adraste s'adressant à Thésée (2) lui dit : « Sparte est cruelle et de caractère artificieux. »

2. S'il fallait tenir compte des griefs d'un ennemi, les Lacédémoniens n'auraient pas été aussi conséquents avec eux-mêmes que pourraient le faire croire la tenacité de leur caractère et l'influence de l'éducation. « Vous vous conduisez entre vous, leur disaient les Athéniens, avant la guerre du Péloponèse, d'après des institutions qui ne peuvent s'allier avec celles des autres peuples, et, de plus, chacun de vous, à peine sorti de Lacédémone ne se gouverne, ni par les principes de son pays, ni par ceux qui sont suivis chez les autres Grecs. » Mais faut-il croire des ennemis?

Les Spartiates étaient exclusifs. Fiers de leurs institutions et des succès qu'elles leur avaient donnés, ils ne pouvaient croire qu'il fût possible, ailleurs, d'avoir un gouvernement digne d'hommes libres. Aussi, Démosthène disait-il à ses compatriotes : « Il

(1) *Anabase*, VI, I,

(2) ESCHYLE, *les Suppliantes*.

(3) THUCYDIDE, I, 77.

n'est pas permis, chez les Spartiates, de faire l'éloge des institutions d'Athènes et de tout autre peuple. Loin de là, il faut s'attacher à la forme de gouvernement établie chez eux, ne vanter qu'elle, et ne faire rien que pour elle (1). »

Il était admis que l'on était suffisamment récompensé par la conscience du devoir accompli. Cependant, les Lacédémoniens avaient des moyens assurés de témoigner leur reconnaissance à ceux qui rendaient des services à la patrie. Démosthène en parle en ces termes (2) :

« Il est vrai que les Lacédémoniens ne récompensent pas comme nous, mais il y a chez eux d'autres façons de récompense, dont le peuple entier serait unanime à repousser l'introduction dans cette ville. Quelles sont-elles? Je ne les examinerai pas une à une. J'en prends une seule qui contient toutes les autres.

Dès qu'un homme, remplissant les conditions exigées, a été jugé digne d'entrer dans ce qu'ils appellent le sénat, il est maître, et tout le monde lui obéit. Là, en effet, la récompense du mérite consiste à partager l'exercice du pouvoir avec ses pairs. »

De quoi n'est pas capable un peuple qu'on peut louer ainsi !

Xénophon, qui connaissait bien les coutumes, les mœurs et les institutions de Sparte, dit que le législateur s'était appliqué à imprimer fortement la modestie dans tous les cœurs (3).

(1) *Contre Leptine,* 102.

(2) *Contre Leptine,* 103.

(3) *République de Sparte,* ch. III.

Cet esprit de modestie qui n'est d'accord qu'avec la justice, se manifeste dans le discours du roi Archidamos aux généraux Péloponésiens et à ceux des alliés, au moment où allait éclater la guerre du Péloponèse.

Il loue Athènes et énumère les ressources qui font sa puissance. Il se contente de dire du peuple spartiate : « Nous aussi, nous avons des troupes nombreuses et aguerries. » Et il termine par cette exhortation qui montre à la fois son respect pour le peuple et sa confiance en sa bravoure :

« Donc, puisque nous allons attaquer une république aussi grande, et qu'il doit en résulter pour nos ancêtres et pour nous-mêmes, une alternative de réputation très importante, soit en bien, soit en mal, d'après les événements, suivez où l'on vous conduira, estimant au-dessus de tout le bon ordre et une sage vigilance, et exécutant avec célérité les commandements de vos chefs ; car, ce qu'il y a de plus beau et de plus sûr, c'est qu'un grand corps soit mis en mouvement par une seule et même impulsion (1). »

C'est « cette seule et même impulsion » qui paraissait aux Spartiates le but suprême de leurs efforts et la gloire la plus durable de leur cité. L'homme disparaissait pour faire place au citoyen, et l'intérêt général était la seule inspiration à laquelle on dût obéir. C'était donc la loi qui était souveraine, et son empire était assuré par la discipline rigoureuse qui réglait tous les actes, dans la vie privée comme dans la vie publique.

Rien ne serait assurément plus beau que cette

(1) Thucydide, I, 77.

universelle régularité, si l'aspiration suprême de l'homme était de devenir une machine.

3. Pour l'antiquité tout entière, un étranger était un ennemi. Les relations ne s'établissaient que par nécessité, et si quelques peuples comme les Athéniens, les Phéniciens, les Phocéens, les Carthaginois ont visité des plages lointaines et s'y sont établis, ils n'ont eu en vue que des intérêts commerciaux. La fraternité des peuples eût été pour eux un vain mot. Ils ne croyaient ni à une même origine, ni à de communes destinées.

Ce sentiment exclusif fut plus absolu et plus tenace à Sparte que partout ailleurs. Par la loi de xénélasie, elle interdisait l'entrée de la ville à tous les étrangers, et même à ses alliés. Le Spartiate était supérieur à tout autre Grec, et sa fierté, d'accord avec la prévoyance jalouse de sa législation, lui faisait, au dedans et au dehors, parmi les Laconiens comme parmi les étrangers, une place à part.

Lycurgue avait voulu faire un peuple fermé. Pour conserver intactes des lois et des mœurs en opposition avec celles des autres cités, le citoyen de Sparte ne pouvait ni se répandre, ni se laisser pénétrer.

La loi de Moïse prescrivait le même isolement pour les mariages et pour le culte. Le peuple choisi ne pouvait pas recevoir un sang étranger. Son Dieu était un Dieu jaloux, qui proscrivait

Avec tout autre Dieu toute société (1).

Mais ce qui était nécessaire pour la vérité religieuse que corrompt la plus légère altération, l'est

(1) Racine, *Esther*.

moins pour l'organisation politique, dont le progrès tient, le plus souvent, à des rapprochements, à des comparaisons, à des emprunts.

Si Lycurgue a prescrit une exclusion plus formelle que celle de tous les autres peuples, c'est qu'il savait combien était factice son œuvre.

Dans un discours à son armée, le roi Brasidas (1) explique cette situation exceptionnelle et expose avec la brièveté lacédémonienne, l'obligation qui en résultait.

« Nous sommes un petit nombre au milieu d'une foule d'ennemis ; nous ne pouvons nous maintenir qu'en combattant et qu'en étant vainqueurs. »

C'est ce qui explique comment les institutions et les mœurs ont concouru à faire de Sparte une cité toujours armée. « On peut adresser au système entier du législateur, dit Aristote (2), le reproche que Platon lui a déjà fait dans ses *Lois* : il tend exclusivement à développer une seule vertu : la valeur guerrière. Je ne conteste pas l'utilité de la valeur, pour arriver à la domination ; mais Lacédémone s'est maintenue tout le temps qu'elle a fait la guerre, et sa puissance l'a perdue, parce qu'elle ne savait pas jouir de la paix, et qu'elle ne s'était pas livrée à des exercices plus relevés que ceux des combats. »

Il faut donc en conclure que ses institutions, par leur exagération, produisirent ce résultat. Celui des mœurs fut plus préjudiciable encore à ses intérêts. « Une faute non moins grave, ajoute Aristote (3),

(1) Thucydide, IV, 126.
(2) *Politique,* II, 6, 23.
(3) II, 6, 24.

c'est que, tout en reconnaissant que les conquêtes doivent être le prix de la vertu et non de la lâcheté, idée certainement fort juste, les Spartiates en sont venus à placer les conquêtes fort au-dessus de la vertu même, ce qui est beaucoup moins louable. »

Les Lacédémoniens pourraient assurément invoquer l'exemple de tous les conquérants, qui n'ont jamais su se borner et ont fini par mettre toujours le droit au-dessous de la force. Mais les fautes des autres ne justifient pas celles qu'ils ont si chèrement expiées, et que signale Thucydide (1) avec une réserve qui n'enlève rien à la gravité du fait, dans le discours qu'il prête aux ambassadeurs des Corinthiens.

D'autres peuples, les Athéniens par exemple, cherchaient à se maintenir par des amitiés et par des alliances. Sparte demandait aux armes sa prospérité et sa stabilité. Ses alliés n'étaient que les instruments de sa politique.

L'opinion, cette chose mobile, faisait la force des Spartiates. Aussi, lorsqu'ils eurent été une fois vaincus, ils le furent toujours.

Par indifférence ou par orgueil, ils n'enviaient rien à aucun autre peuple ; par égoïsme et par jalousie, ils n'auraient voulu se montrer ni à leurs ennemis, ni à leurs alliés, tels qu'ils étaient, de peur de livrer le secret de leur force. Lycurgue leur avait recommandé de ne pas faire longtemps la guerre au même peuple, de peur de lui apprendre à vaincre. Ils enveloppaient leur politique de mystère, afin que leurs ennemis ne pussent pas surprendre l'ensemble

(1) I, 77.

du système et le détail des procédés qui restèrent presque constamment les mêmes.

Si l'exemple de Sparte eût prévalu, l'égoïsme personnel fût devenu la loi universelle, et l'égoïsme national renfermant les peuples dans des limites plus infranchissables que les rivières, les montagnes et les mers, aurait rendu tout progrès matériel, intellectuel et moral, sinon impossible, du moins très difficile.

On chercherait vainement dans l'histoire des analogies avec le peuple de Sparte. Il ne ressemble à aucun autre. Si ses lois ont été empruntées à la Crète, il leur a donné une empreinte spéciale, et ce que nous savons de cette île, très anciennement peuplée, mais peu mêlée au mouvement grec, quoique Aristote (1) ait cru sa position favorable à un grand empire, ne nous permet pas de croire que le problématique Minos ait été l'inspirateur du plus historique Lycurgue.

II

Les conditions de la durée.

1. Malgré la volonté des Spartiates de ne jamais toucher à leurs institutions, malgré la rigidité de leur caractère et la rude sévérité de leur éducation, malgré la discipline inflexible qui faisait le citoyen, le magistrat et les mœurs, le temps, ce grand des-

(1) *Politique*, II, 7, 1.

tructeur, n'a pas perdu ses droits, et toutes les époques de ce gouvernement ne se ressemblent pas.

L'homme, quelque artificiellement qu'il soit façonné, reste toujours cet être » merveilleusement vain, divers et ondoyant (1), « que la raison, l'intérêt et l'habitude paraissent à certains moments pouvoir fixer, mais que la liberté, mise au service du caprice et de la passion, entraîne bientôt à des nouveautés.

Le gouvernement de Sparte fut monarchique à son origine. Après la conquête des Héraclides, la Pythie ordonna que les deux jumeaux, fils d'Aristodémos, Eurysthénès et Proclès, fussent rois en même temps.

Leurs descendants furent les chefs militaires de Sparte, jusqu'à la conquête romaine. La mésintelligence fut constante entre eux. Il est difficile, en effet, que deux hommes revêtus d'un pouvoir égal restent longtemps d'accord, et les Spartiates ne furent peut-être si fidèles à leurs rois, qu'à cause de l'impuissance à laquelle cette lutte réduisait ceux qui étaient à leur tête.

Mais la division est contagieuse. Des rois, elle passa au peuple. L'égalité première disparut. Ceux qu'une même origine et des intérêts communs auraient dû réunir, vécurent dans un constant antagonisme. Les rois contribuèrent au désordre, par leur faiblesse ou leur rigueur. « Ils s'attiraient la haine du peuple s'ils voulaient le réprimer par la force, ou tombaient dans le mépris, s'ils lui cédaient par complaisance ou par faiblesse (2). »

Etait-ce la faute des hommes? Etait-ce celle des

(1) Montaigne, I, 1.

(2) Plutarque, *Lyc.*, 2.

institutions? Tout était troublé, et l'on avait besoin de tranquillité. On ne reconnaît jamais mieux les bienfaits des lois, que lorsqu'on n'en a pas encore ou qu'on n'en a plus. Ceux qui vivent sous une bonne législation croient que tout marche bien naturellement, comme ceux qu'entoure une autorité protectrice ne soupçonnent pas le danger contre lequel ils sont protégés. Que la loi tombe, que l'autorité fléchisse, tout est remis en question, et ceux qui naguère étaient les plus confiants, appellent avec effarement un sauveur.

Pour Sparte, ce sauveur fut Lycurgue. Avec l'autorité que lui donnèrent ses mérites et les recommandations de Delphes, oracle Dorien, il réforma tout. Ses lois sont relatives aux mœurs bien plus qu'au gouvernement. Il croyait que c'était assez, pour un peuple, d'avoir des mœurs pures, des principes austères, une vie réglée par des prescriptions absolues.

Une machine gouvernementale simple, des rouages peu nombreux, lui paraissaient propres à garantir la sécurité, à protéger les intérêts et à rendre la prospérité durable.

Aussi Montesquieu le loue-t-il (1) d'avoir fait « un même code pour les lois, les mœurs et les manières. »

L'éducation lui semblait tout contenir et répondre de tout. Il la croyait capable de transformer les âmes et de les rendre inaccessibles à toute autre action. Plutarque raconte (2) comment il en montra les

(1) *Esprit des lois*, XIX, 16.

(2) *Apophthegmes.*

effets aux Spartiates : « Il fit élever deux chiens nés d'un même père et d'une même mère. Il laissa l'un à la maison vivre au gré de sa gourmandise et exerça l'autre à la chasse. Ensuite, il les mena tous les deux à une assemblée du peuple et fit placer d'un côté un plat de viande, et de l'autre un lièvre vivant. Chacun suivit son penchant; l'un se jeta sur la viande, et l'autre courut au lièvre. « Citoyens, dit alors Lycurgue, voyez comment ces chiens, qui ont une même origine, ont pris dans leur éducation des inclinations différentes, et reconnaissez que l'habitude a plus de pouvoir que la nature pour nous former à la vertu. »

2. Les lois de Lycurgue restèrent longtemps intactes. On change plus facilement une constitution formulée en un certain nombre d'articles, qu'un esprit général, animant les institutions, les lois, les mœurs, les usages, et d'autant plus difficile à saisir qu'il est partout et qu'on ne le saisit nulle part (1).

On torture avec plus de succès un texte de loi, qu'on n'affaiblit la puissance d'une idée, l'autorité d'une habitude, la domination d'une tradition.

La réforme de Lycurgue et son influence paraissent parfaitement expliquées par cette observation générale de saint Simon (2) :

« Toute combinaison politique, toute institution, pour être vraiment bonne, doit satisfaire à deux con-

(1) C'est ce que de Maistre dit de la Constitution anglaise : « La véritable Constitution anglaise est cet esprit public, admirable, unique, infaillible, au-dessus de tout éloge, qui mène tout, qui sauve tout. Ce qui est écrit n'est rien. » *Principe générateur des Constitutions politiques*, 7.

(2) *Vues sur la propriété et la législation,* c. II, § 2.

ditions : 1° d'être utile à la société, c'est-à-dire de procurer à la société des avantages positifs ; 2° d'être en harmonie avec l'état présent de la société, d'être appropriée aux idées et aux choses existantes, d'être successivement préparée, en un mot, de venir à propos. »

Il y eut cependant des modifications. Elles se produisirent dans les mœurs avant de toucher aux institutions.

Lycurgue les avait prévues. Il savait combien l'abus est facile et la corruption prompte. La nature est un ressort puissant, que l'on peut comprimer, mais qui tend toujours, en vertu de sa force et de son élasticité, à s'échapper. Plus la pression a été forte, plus la détente est vigoureuse.

La constitution de Lycurgue devait dominer tout entière ou disparaître. La moindre faiblesse était un signe de dissolution, et dès qu'un vice se substituait à ce que Sparte appelait vertu, on pouvait prévoir que la désorganisation serait peut-être lente dans une ville où rien ne se précipitait, mais on la regardait comme inévitable.

Pour faire une nation guerrière, il avait inspiré aux citoyens des mœurs austères, propres à former des héros. C'est sur l'éducation, sur la discipline de l'esprit qu'il avait élevé sa constitution. Pour qu'elle restât debout, il fallait que la base ne fut pas ébranlée.

Ce n'est pas sans effort que l'on comprime la nature, et que l'on courbe, sous une loi inflexible, les idées les plus chères à l'esprit et les instincts les plus naturels au cœur.

Aussi, la réforme ne s'établit-elle qu'avec peine, s'il faut en croire Plutarque : « Lycurgue, dit-il, était le onzième descendant d'Hercule ; il avait régné plusieurs années à Lacédémone, il y jouissait d'une grande autorité, il avait beaucoup d'amis, il possédait de grands biens, et tous ces avantages lui furent d'un grand secours pour exécuter son plan de réforme. Avec tout cela, il fut obligé d'employer la force, plus encore que la persuasion, et il lui en coûta un œil, pour faire passer la plus importante de ses institutions, — les repas publics, — la plus propre à rendre sa ville heureuse, à y maintenir la concorde, en ne laissant parmi les citoyens ni riche ni pauvre (1). »

Rien n'est beau comme la prière que rapporte Platon (2) et que Montaigne résume ainsi : « La prière des Lacédémoniens publicque et privée portoit simplement, les choses bonnes et belles leur estre octroyées, remettant à la discrétion de la puissance supresme le triage et chois d'icelles (3). »

Pouvait-on espérer que cette soumission pieuse, cette modération dans les désirs, cet abandon à la volonté divine se maintiendraient longtemps contre l'orgueil, l'ambition et l'indifférence réunies? Les passions font avec trop d'obstination le siège du cœur de l'homme pour ne pas le prendre, s'il n'est pas défendu par la vigilance et la force.

(1) Vie de Solon, 21.

(2) IIe Alcibiade, Platon l'attribue à un poète dont il ne dit pas le nom.

(3) Essais, II, 12.

III

Les causes d'affaiblissement.

1. L'influence d'une réforme se fait rapidement sentir. Elle donne au peuple une force nouvelle, ou une confiance qui en tient lieu.

Sparte chercha à s'étendre. La Messénie était une proie à sa portée. Elle la trouva séduisante et la crut facile. Il lui fallut deux guerres qui furent longues, sanglantes et fécondes en péripéties (743-723, 684-668). La lutte contre Tégée dura soixante-quatorze ans; contre Argos, ville plus ancienne et plus vénérable, elle fut marquée par une vive animosité, et si, au moment des guerres Médiques, Sparte était maîtresse des deux cinquièmes du Péloponèse, elle le devait à sa valeur militaire, à sa tenacité et à sa vie goureuse organisation.

Sa constitution avait subi, sous la pression des circonstances, une double atteinte. Une menace constamment suspendue sur la tête de Sparte, c'était la diminution des citoyens privilégiés. Des causes nombreuses et permanentes rendaient cette diminution inévitable.

Après la première guerre de Messénie, le roi Polydoros fit épouser aux veuves des guerriers Spartiates, des Laconiens qui s'étaient signalés par leur valeur.

C'était une atteinte formelle à un privilège pré-

cieux. L'intérêt commandait cette concession que la fierté nationale repoussait. Il fallut transiger, et il y eut, dès lors, une division profonde entre ceux qui ne formaient qu'un peuple.

Les sénateurs ne purent être que des membres des anciennes familles. Les nouveaux citoyens prirent part aux travaux de l'assemblée générale. Ils pouvaient ainsi sanctionner ou repousser les propositions du sénat, mais il leur fut interdit de les amender, et leur vote fut si souvent et si impérieusement commandé par les circonstances, qu'il resta le plus souvent, dérisoire.

Ce qui fut plus grave, c'est que ces deux classes dans un même peuple devinrent de jour en jour plus distinctes. Il y eut d'anciens et de nouveaux citoyens, des riches et des pauvres, et l'antagonisme que la réforme de Lycurgue semblait avoir éteint, se ranima plus ardent que jamais.

Tant que les Spartiates s'étaient trouvés seuls en présence des Laconiens et contre les Hilotes, la cité avait été tranquille. La main du pouvoir était rude, mais elle ne rencontrait pas de résistance sérieuse. Lorsque les *inférieurs* virent dans les *égaux* des ennemis, il y eut des brigues, des conspirations, des tentatives de résistance à certains ordres, des aspirations à l'entrée dans certaines magistratures.

L'égalité du pouvoir neutralisait l'action des deux rois, qui ne pouvaient être que rarement d'accord. L'inégalité entre les deux parties d'un même peuple provoqua des difficultés plus grandes et des haines plus vives.

Les conséquences se produisirent lentement et

tard, mais le principe est posé dès la première guerre de Messénie.

L'effet immédiat fut le départ d'un certain nombre de Lacédémoniens, qui allèrent chercher sur les côtes de l'Italie, à Tarente, qu'ils fondèrent ou qu'ils étendirent, une liberté ou des privilèges qu'ils ne pouvaient obtenir chez eux.

On ne crut pas que des Lacédémoniens abandonnassent leur patrie sans esprit de retour. Pouvait-on vivre avec honneur autrement que sous la loi de Sparte? Ces citoyens mécontents eurent donc un refuge dans le cas où leur colonie ne répondrait pas à leurs espérances.

Ils purent rentrer, non pour prendre leur rang à Sparte, mais pour être mis en possession du tiers des terres de la Messénie.

2. Une seconde modification à la constitution eut encore des conséquences plus graves et plus profondes.

Que les éphores aient été chargés par Lycurgue de rendre la justice et de veiller à la tranquillité publique, qu'ils aient été institués par le roi Théopompos, qui leur aurait donné les attributions judiciaires de la royauté, il est certain que leur nom paraît après la première guerre de Messénie. Nommés par le peuple, sans que nous sachions comment, ils pouvaient être pris parmi tous les citoyens, et avaient, pendant un an, la surveillance des rois, des citoyens, de la constitution et des mœurs.

Par eux, l'oligarchie resta maîtresse, mais elle se déplaça et acquit une grande vigueur. Déjà contenus par les droits du sénat, les deux rois perdirent, au

profit des éphores, toute action sur les affaires intérieures. On ne vit plus dès lors dans les rois, que des généraux héréditaires, à qui un mérite exceptionnel et des circonstances critiques pouvaient donner un rôle brillant, mais ne permettaient pas d'espérer une autorité efficace.

L'oligarchie s'exerçait dès lors par deux agents : les sénateurs et les éphores, les rois n'ayant plus qu'une action secondaire et extérieure. Les sénateurs avaient plus de soixante ans, étaient pris parmi les Egaux et conservaient leur charge jusqu'à leur mort.

Les éphores pouvaient être nommés dès l'âge de trente ans, fixé pour exercer les droits politiques du citoyen; ils appartenaient sans exception à toutes les parties de la société spartiate, même à celle qui devait ses droits à l'adoption, et leur charge durait un an.

Quels devaient être les plus puissants ? Incontestablement les plus audacieux, les éphores. Leur âge s'ouvrait plus facilement à l'ambition; choisis pour faire contrepoids aux rois et au sénat, ils devaient, par la nature même du service que l'on attendait d'eux, appartenir à la partie du peuple la plus entreprenante et la plus jalouse de son autorité. Tout-puissants, pour un temps relativement court, en présence de deux pouvoirs viagers, ils gouvernaient avec la tenacité particulière à ceux qui ne doivent être maîtres que peu de temps.

Par situation, par ambition ou par dévouement, ils ne devaient pas rester immobiles, et eux seuls pouvaient mettre en mouvement la lenteur lacédémonienne.

Il ne faut pas oublier qu'ils étaient irresponsables, et que l'on est disposé à tout tenter quand on ne doit rendre compte de rien.

Au milieu du ve siècle, les éphores semblent être tout à Sparte, et depuis, on trouve dans tous les événements intérieurs et extérieurs leur main et leur influence. A mesure que les relations s'étendaient, et que les guerres se multipliaient, l'élément actif de la constitution devait l'emporter sur celui qui avait pour but d'assurer la stabilité de la vieille cité spartiate.

IV

Grandeur et décadence.

1. Sa part dans les guerres médiques fut glorieuse. Si elle arriva tard à Marathon, elle sut honorer le courage victorieux. Elle eut des héros aux Thermopyles, où ses enfants tombèrent « pour obéir aux lois. » Salamine vit les efforts et les succès de sa marine. Platées consacra l'habileté de Pausanias et la valeur de ses soldats, et, le jour même où, sur terre, elle disputait aux Athéniens le prix de la valeur, à Mycale, son général Léotychidas n'était inférieur à Xantippe, le père de Périclès, que par un de ces accidents qui, à la guerre, déconcertent les plus prévoyants. On put voir après le sublime effort de la Grèce pour la conservation de sa liberté, le danger des grandes guerres et des expéditions lointaines.

L'ambition naquit au cœur d'un roi. Pausanias, qui avait contribué à chasser les Perses, crut que la Grèce pouvait devenir une sous l'autorité d'un de ses enfants. Il se sentait impuissant à Sparte, où les traditions et les éphores contenaient ses projets; il voulut devenir le chef de la Grèce. Il lui fallait le pouvoir, et il espérait l'obtenir par la gloire.

Après Platées, il avait prétendu s'élever au-dessus des autres généraux, et si sa tentative était restée vaine, son dépit fut pour lui une constante excitation.

La prise de Byzance, où il avait trouvé un immense butin, lui fit concevoir les plus hautes espérances. Il entra en relations avec le grand roi, et lui promit la domination de la Grèce. Il espérait se servir de lui, plutôt que le servir. Mais son luxe et sa hauteur irritèrent les alliés qui séparèrent leurs vaisseaux des siens, et les éphores le firent rappeler.

Il obéit et si Sparte n'eut plus à craindre un maître, elle perdit le commandement de la flotte; et l'hégémonie navale que le Péloponèse avait gardée, passa, grâce à la défection des Ioniens, toujours jaloux des Doriens et fiers de leur indépendance, à sa rivale Athènes.

L'accusation de haute trahison portée contre lui, provoqua une enquête longue et difficile. Il accumulait les explications de sa conduite et trouvait à Sparte des complices. Il fut acquitté, grâce à la corruption, et put garder, après un jugement inattendu, le titre de régent de Plistarchos (474).

2. Sparte perdit l'hégémonie de la Grèce, dont Athènes hérita. Elle en souffrit dans son orgueil et

ne négligea, pour la reconquérir, ni les armes, ni la diplomatie, ni les alliances honorables, ni les coalitions honteuses, ni le fer de la Grèce, ni l'or de la Perse. Elle n'avait jamais été scrupuleuse sur l'emploi des moyens. En présence d'une rivale dont la gloire l'offusquait, elle ne se crut tenue à aucun ménagement, et lorsque après une guerre de vingt-sept ans, qui épuisa la Grèce en la déchirant par les mains de ses propres enfants, elle eut anéanti la puissance navale d'Athènes et renversé ses remparts, elle put croire que nulle autre cité ne lui disputerait la suprématie.

La guerre du Péloponèse fut la grande guerre civile de la Grèce. Elle arma toutes les villes, rompit toutes les alliances, excita les factions, provoqua le désir du changement, et donna l'essor au mouvement révolutionnaire. Dévouées à Sparte ou à Athènes, oscillant entre les deux, passant dans les camps opposés, les cités les plus calmes ressentirent les agitations les plus extrêmes, et perdirent tout ce qui jusqu'alors avait entretenu en elles les inspirations les plus hautes et les sentiments les plus généreux.

Les deux villes qui se disputaient avec tant d'énergie et d'obstination l'hégémonie de la Grèce, déployèrent sans doute de grandes qualités; mais elles virent se développer les vices que contenait en germe leur organisation politique et sociale. C'est le point de départ de leur décadence. Les luttes fratricides ne sont pas seulement fatales au présent; elles emportent, avec le sang, les espérances d'avenir. Athènes et Sparte furent également frappées à mort.

Le grand historien qui a si bien connu et si admi-

rablement exprimé l'état de la Grèce dans cette période critique, résume ainsi les résultats déplorables de cette lutte sans merci : « Par cette guerre, toute la Grèce fut profondément remuée, car partout il y eut des dissensions entre l'oligarchie et la démocratie : celle-ci recherchait l'alliance des Athéniens, celle-là l'appui des Spartiates. Les villes furent troublées par des guerres intestines, et là où elles éclatèrent plus tard, on ne chercha qu'à dépasser les exemples qui avaient été donnés ailleurs. Même les mots changèrent de signification. Une folle témérité fut appelée courage patriotique et une sage prudence, lâche pusillanimité. Celui qui était violent trouvait de la confiance, et celui qui lui était opposé devenait suspect ; être rusé, c'était être prudent ; être plus rusé, c'était être plus prudent encore. En un mot, l'éloge se donnait à celui qui surpassait les autres en injustice, et qui poussait aux mauvaises actions ceux qui n'y pensaient pas (1). »

Sparte avait été sans foi dans la lutte, elle fut sans mesure dans le triomphe. Le succès la corrompit, et la lourde domination qu'elle fit peser sur la Grèce ennemie ou alliée, souleva contre elle les plus violentes animosités et rendit inévitables d'autres luttes et une autre prépondérance.

Il n'obtint pas cependant, malgré ses instances et ses intrigues, d'être renvoyé avec des troupes à Byzance. C'eût été la guerre avec Athènes. Il s'y rendit (470) sans commandement, leva des mercenaires en Thrace et s'établit en ami du roi, dans cette ville qu'il lui avait enlevé. Les Athéniens l'en chassèrent.

(1) Thucydide, III, 82.

Il continuait ses négociations avec le grand roi, qui ne se fiait peut-être pas à lui, mais saisissait avec empressement tout ce qui pouvait diviser et troubler la Grèce.

Les envoyés des éphores le rejoignirent en Troade, et lui ordonnèrent de se rendre à Sparte. Il n'hésita pas, comptant sur la vénalité de ses ennemis et la fidélité de ses partisans, subit un nouveau procès de trahison, garda sa liberté et put continuer de correspondre avec l'Asie. En même temps, il préparait un soulèvement des hilotes, espérant, par ce double moyen, renverser l'éphorat et conquérir pour la royauté un pouvoir sans limites.

Ses lettres furent livrées aux éphores, qui ordonnèrent son arrestation. Il se réfugia dans l'enceinte d'Athéna Chalciœcos. Le respect pour un lieu sacré ne permettait pas de l'en arracher. On en ferma les issues, et, comme sa mort eût souillé le temple, on l'en arracha, au moment où, vaincu par la faim, il allait expirer.

C'était la première tentative ambitieuse des rois de Sparte. Pausanias comptait sur ses partisans, ce qui prouve que la loi n'était plus souveraine à Sparte, et que des révolutions pouvaient atteindre cette société immobile.

Le succès de ce général habile, citoyen infidèle, roi oublieux de ses devoirs, eût avancé la lutte avec Athènes, si, comme Sparte essaya de le faire croire, Thémistocle était son complice. La lutte de ces deux ambitions eût armé les deux cités l'une contre l'autre. Aucun n'eût voulu céder à son rival, et l'or de la Perse eût envenimé ces inimitiés, s'il n'avait soulevé

le reste de la Grèce contre les deux cités dont les représentants aspiraient à la domination.

3. Sparte obéissait à un préjugé tout-puissant chez les peuples qui ont systématiquement repoussé les relations extérieures, et dont les succès militaires ont couronné les efforts.

Elle jugeait son système de gouvernement supérieur à tous les autres, et, sans tenir compte des différences de climat, de mœurs, de caractère, de besoins, d'organisation, elle prétendit l'imposer partout. Elle le fit brutalement, plaçant à la tête des villes soumises et des villes alliées, des harmostes, à qui elle donnait le gouvernement militaire et qui prenaient tous les autres droits.

Sparte était le type auquel tout devait se conformer, et cette prétention se produisait au moment où la vertu dont elle faisait sa gloire, subissait les plus rudes atteintes. La vertu était, pour elle, la fidélité à ses lois, et cette fidélité n'était plus qu'un mensonge.

Xénophon, malgré sa partialité, reconnaît cette décadence. « Je sais, dit-il, que les premiers Lacédémoniens aimaient mieux vivre chez eux, dans une heureuse médiocrité, que de gouverner des villes conquises et recevoir des hommages corrupteurs. Je sais qu'en un temps, ils craignaient d'être pris à posséder de l'or, et que maintenant, ils se font gloire d'en posséder. Je sais que jadis, ils ont, pour ce motif, exclu les étrangers de chez eux, et interdit les voyages à leurs concitoyens, de peur qu'ils n'allassent emprunter à leurs hôtes des habitudes de mollesse, au lieu qu'aujourd'hui, l'ambition des

premiers citoyens ne peut être satisfaite que par la domination dans une contrée étrangère. Et tandis qu'autrefois, on ne s'occupait qu'à se rendre digne de commander, on se donne aujourd'hui beaucoup plus de mal pour le commandement, que pour le talent qu'il exige (1). »

C'est la plainte que faisait entendre Marius dans son discours au peuple : Je sais, Quirites, que la plupart d'entre vous ne conservent pas, après avoir obtenu le commandement, les principes au nom desquels ils l'ont demandé (2).

Tous les temps de décadence se ressemblent, et l'ambition, qui trompe ou subjugue les hommes, emploie les mêmes armes et a recours aux mêmes expédients.

L'or de l'Asie exerça sur les mœurs de Sparte, la plus funeste influence. Le nombre des citoyens diminuait, l'autorité des éphores, plus violente et plus absolue, passait par de nombreuses alternatives, et l'on vit des généraux et des rois s'emparer d'un pouvoir qu'on n'osait pas leur disputer, parce qu'il s'exerçait loin de Sparte, et s'appuyait sur des expéditions militaires.

4. Lysandre, que la bataille d'Ægos-Potamos et la prise d'Athènes avaient élevé si haut, essaya de réaliser dans la Grèce les vues de Sparte. Par ses armes, l'oligarchie l'avait emporté sur la démocratie. Il prétendit rendre cette victoire durable, et faire régner le régime oligarchique dans les îles de la mer

(1) *République de Sparte,* ch. XV.

(2) Scio ego, Quirites plerosque non iisdem artibus imperium a vobis petere, et postquam adepti sunt, gerere. » (SALLUSTE, *Jugurtha,* 85.)

Egée, sur les côtes d'Ionie, où, pendant des siècles, l'esprit démocratique avait été souverain. « Il ne laissa, dans aucune ville, le peuple à la tête des affaires, et confia partout l'autorité au petit nombre des nobles les plus audacieux et les plus violents (1). »

C'était enlever des alliés à Athènes et multiplier pour Sparte les appuis. Quelle était la ville ainsi organisée, qui n'eût fait, sous la direction de ses nouveaux maîtres, tout ce qui pouvait affermir l'autorité souveraine de la cité qui avait réduit Athènes à l'impuissance?

Ce ne fut pas assez, et son ambition alla plus loin. Après avoir assuré la prééminence de Sparte, il prétendit établir la sienne. Pour la seconde fois, la loi antique était directement attaquée, mais ce n'était plus par un archagète.

Il appartenait à la classe des périèques (2), et sa réforme, en le mettant à la tête de la république, aurait réalisé l'ambition d'une population nombreuse, riche, industrieuse et puissante, qui voyait avec une profonde jalousie tous les pouvoirs et toutes les magistratures entre les mains d'un petit nombre d'hommes, qu'elle n'avait jamais aimés et qu'elle cessait d'estimer.

« Il ne put voir sans chagrin, dit Plutarque (3), qu'une ville dont il avait si fort augmenté la gloire, fût gouvernée par des rois qui ne valaient pas mieux que lui. Il pensa donc enlever la couronne aux deux

(1) Plutarque, *Lysandre*, 15.

(2) D'autres le croient Héraclide. C'est l'opinion de Plutarque. (*Lysandre*, 29.)

(3) *Vie de Lysandre*, 29.

maisons régnantes, pour la rendre commune à tous les Héraclides. D'autres disent qu'il voulait étendre le droit de la porter, non seulement à tous les Héraclides, mais encore à tous les Spartiates, afin qu'elle pût passer à quiconque s'en rendrait digne par sa vertu. Comme ce héros était monté, par son propre mérite au premier rang, dans l'estime publique de la Grèce, il espérait bien que lorsque la royauté serait adjugée comme le prix des talents, aucun Spartiate ne lui serait préféré. »

Lysandre s'attaquait à une institution ancienne et respectée. Il est vrai qu'elle avait perdu beaucoup de son prestige et de son pouvoir. Mais c'était précisément ce qui la rendait chère à l'oligarchie spartiate. En la conservant dans les conditions anciennes, on n'avait rien à craindre d'elle, et l'on repoussait une nouveauté.

Si la réforme projetée avait permis de donner la couronne à Lysandre, elle aurait implicitement changé la condition de ses concitoyens. La classe privilégiée perdait ses droits, en les partageant avec ceux qu'elle avait, jusqu'alors, repoussés dans une situation inférieure.

L'opposition devait donc être vigoureuse. Elle le fut, et de la part de ceux dont Lysandre avait espéré l'appui.

Il est rare que l'on se fasse l'instrument volontaire de sa propre déchéance. Lysandre avait cru que les rois seconderaient le projet qui les dépouillait; mais ils ne furent ni aussi dociles, ni aussi impuissants qu'il l'aurait voulu, et Agésilas qui, sous l'apparence du désintéressement, cachait une ambition person-

nelle, parut assez redoutable pour qu'on dût l'éloigner.

Il fut chargé de faire la guerre au grand roi (397), et Lysandre vit tomber toutes ses espérances.

L'amour de la nouveauté s'introduisait à Sparte. La gloire était sans doute la complice de Lysandre comme elle l'avait été de Pausanias, mais leurs tentatives prouvaient que la ville de Lycurgue n'était plus elle-même. Lysandre avait des partisans, et lorsqu'il tomba (395) dans une bataille contre les Thébains, sa mort fut pleurée. « La mort malheureuse de Lysandre, dit Plutarque (1), affligea tellement les Spartiates, qu'ils intentèrent au roi Pausanias une accusation capitale. Mais il ne voulut pas attendre le jugement et s'enfuit à Tégée, où il se mit comme suppliant, sous la protection d'Athéna, et il y passa le reste de ses jours. »

Avec le nombre des Spartiates, diminuait l'attachement à la vieille constitution, et les tentatives de révolution devaient se multiplier.

Les éphores créaient des difficultés par leur ambition, et des dangers par leur despotisme. Cléarque avait fait avec gloire la guerre contre Athènes. A la paix, il gagna les éphores et porta ses soldats en Thrace. Jaloux de ses succès, et peut-être effrayés de son ambition, les éphores le sommèrent de revenir. Il fit voile vers l'Hellespont. Les magistrats de Sparte le condamnèrent à mort pour refus d'obéissance. Il renonça à revoir sa patrie, alla trouver Cyrus, gagna sa confiance, reçut son argent, et mit à sa disposition moyennant dix mille dariques un corps de troupes

(1) *Lysandre,* 36.

qu'il commanda, lorsque l'armée fut conduite contre Artaxercès. Les généraux pouvaient donc devenir redoutables à Sparte (1).

5. Ce que lagloire du vainqueur d'Ægos-Potamos n'avait pu obtenir, un simple citoyen tenta de l'emporter par la surprise et la violence.

Cinadon supportait impatiemment que les *égaux* fussent tout, et les *inférieurs* rien. Le petit nombre des privilégiés rendait l'exclusion plus humiliante, et la revendication plus facile.

Le complot fut découvert, et Cinadon paya de sa vie sa tentative avortée. « Je ne voulais pas de maître à Lacédémone, » répondit-il, quand on lui demanda le but qu'il poursuivait.

C'est le langage des ambitions les plus effrénées. L'intérêt public est le masque sous lequel on dérobe les vues personnelles. Cinadon s'attaquait, non à des hommes, mais à une institution, et le changement qu'il poursuivait aurait été une révolution profonde. Sparte, on le sait, était condamnée à ne rien changer. Cinadon, qui avait certainement pour lui le nombre, se heurta contre un régime établi, et, quelque grands que fussent les abus, ils ne purent prévaloir sur la tradition et la renverser.

La formule d'opposition contre les Spartiates, qui diminuaient de jour en jour, était trouvée. Mais, au dedans, les éphores, au dehors les harmostes, soutenaient par la vigueur de leur gouvernement et l'impitoyable exercice de leur tyrannie, un pouvoir qui ne reposait plus ni sur le nombre, ni sur la vertu des citoyens.

(1) Voir *Anabase,* I, 1, 11, 6.

L'or des Perses armait la Grèce contre elle-même, attaquant avec une incomparable mobilité, tout pouvoir qui s'élevait. Le traité d'Antalcidas (387), que Xénophon trouve glorieux pour Sparte (1), et qui ne fut que la consécration de l'abaissement de la Grèce, donna du moins la paix. Mais Sparte oubliant ses intérêts, n'écouta que sa passion de dominer; elle souleva de tout côté des animosités par ses interventions hautaines, et suscita des guerres par les efforts qu'elle fit pour établir partout des gouvernements formés à l'image du sien.

« Par le traité d'Antalcidas, dit quelqu'un, les Lacédémoniens *persisent;* dites, répondit Agésilas, que les Perses *laconisent* (2). » Il est possible qu'un Spartiate put se faire illusion, et qu'il crut la Grèce sauvée, dès que les intérêts de Sparte paraissaient triomphants. Il n'en est pas moins certain que, par ce traité, la Grèce perdait tout le fruit de ses héroïques sacrifices. Les villes grecques de l'Asie-Mineure et la mer Egée étaient au grand roi, à qui on les avait jusqu'alors disputés.

L'égoïsme seul d'un Spartiate pouvait ne pas s'en apercevoir.

Pour la seconde fois, elle perdit l'hégémonie de la Grèce. Après les guerres médiques, la gloire d'Athènes éclipsa la sienne. Elle eut le second rang, mais ne perdit rien de sa force. Après la guerre du Péloponèse, elle fut victime de ses propres fautes, et l'élévation de Thèbes, quelque éphémère qu'elle fut, l'abattit pour toujours. Elle n'avait pas su porter

(1) *Helléniques.*

(2) PLUTARQUE, *Agésilas,* 27.

sa haute fortune, elle ne devait plus avoir ni l'occasion, ni l'énergie, ni même la volonté de la reconquérir.

Ainsi, les leçons les plus dures trouvent les peuples insensibles, et il arrive un moment où ils perdent jusqu'à l'intelligence des moyens qui pourraient les sauver.

V

Les dernières révolutions.

1. Lorsque Thèbes eut rejeté le joug lacédémonien, Sparte allégea les charges des villes soumises. Il était trop tard.

Elle avait partout des ennemis, et la décadence de ses mœurs avait amené celle de ses armes.

En 394, elle avait perdu à Cnide cinquante trirèmes, sur quatre-vingt-cinq dont se composait sa flotte. En 376, près de Naxos, elle en perdit quarante-neuf. En 371, elle fut battue à Leuctres, et l'énergie dont elle donna le spectacle, la froide et stoïque indifférence qu'elle montra pour supporter ce désastre, ne firent illusion qu'à elle-même. La Grèce suivait la marche ininterrompue de cette décadence, et en 362, Mantinée compléta Leuctres, aux applaudissements de ceux qui avaient été les amis ou les alliés de Sparte, et qui se plaignaient d'être ses victimes.

Avant cette action décisive, Epaminondas avait menacé la ville elle-même, ce sanctuaire qui paraissait inviolable, et Agésilas arriva au moment

opportun pour repousser une armée qui, capable de tenter une surprise, n'osa pas attaquer de force une ville ouverte.

La prépondérance de Thèbes tenait à un homme; elle tomba avec lui. Sparte humiliée et affaiblie ne se releva pas. Elle avait subi la loi de Thèbes, elle subit celle de la Macédoine.

Le patriotisme n'était pourtant pas mort, ni la valeur brisée. Elle put répondre en 345, avec son fier laconisme à Philippe, mais ne parut pas à Chéronée. Elle n'accepta pas la suprématie macédonienne et ne fournit pas de soldats à Alexandre, dont elle accueillit avec indifférence la divinité, et contre qui elle se souleva, au moment où il était vainqueur à Arbelles.

Lorsque, après la mort du conquérant, la Grèce essaya d'échapper à la domination macédonienne, Sparte resta à l'écart. Sa jalousie était d'accord avec son impuissance. Seule elle ne pouvait rien. Il ne lui convenait pas de tenter quelque chose avec des alliances.

Elle se défendit vaillamment contre Pyrrhus (273), et resta isolée au moment où se formait, avec un dessein généreux et une sage organisation, la ligue achéenne. Elle y entra comme alliée en 229, et des expéditions heureuses montrèrent que, malgré l'état de la cité, le courage était encore le lot du Spartiate.

Sa situation intérieure formait avec son passé, le contraste le plus frappant et le plus douloureux. Avec la diminution de la population, les terres restées sans maître, avaient été réunies en quelques mains, et formaient d'immenses domaines. Le père de famille avait pu disposer de son héritage et le

principe de la transmission des lots territoriaux sur la tête de l'aîné, se trouvait sinon aboli, du moins affaibli dans une proportion considérable.

Le gouvernement était à quelques-uns ; les autres, qui n'avaient pas de patrimoine à défendre, se désintéressaient de tout, excepté des conspirations par lesquelles ils espéraient provoquer des troubles dont ils profiteraient. En même temps, l'amour de l'or et l'appât d'une guerre lointaine et aventureuse, armaient des milliers de citoyens qui prodiguaient leur sang pour des maîtres d'un moment, et le refusaient à la patrie.

2. Agis III (244) vit toute la profondeur du mal. Il essaya d'y porter remède. La richesse scandaleuse de quelques-uns, rendait plus profonde et plus insupportable la misère du grand nombre. L'équilibre, depuis longtemps détruit, ouvrait la voie à l'imprévu, et l'ancienne discipline n'était plus qu'une vaine et trompeuse formalité. Ce qui restait de la constitution ne servait qu'à dissimuler la corruption des mœurs et l'impuissance des lois.

L'éducation était la même, les repas publics se conservaient, mais l'esprit discipliné, austère et fécond avait disparu. Des étrangers, non citoyens, mais riches et ambitieux, étaient tout-puissants dans cette ville autrefois fermée à tous. Les villes voisines, les États du Péloponèse, n'avaient ni confiance dans ses promesses, ni respect pour ses volontés, ni estime pour sa politique. Sparte n'était que l'ombre d'elle-même.

Agis crut être assez fort pour ramener sa patrie à son ancienne grandeur. Dans ce but, il essaya de

relever l'esprit du peuple et l'ascendant de l'État. Il commença par se réformer lui-même, persuadé que le moyen le plus sûr d'amener ses concitoyens à ses projets, c'était de donner l'exemple.

Après s'être soumis à l'austère discipline de Lycurgue, et avoir renoncé à ses biens, il fit remettre au trésor public six cents talents qu'il avait recueillis dans son héritage, et détermina sa mère, son aïeule, dont les possessions étaient immenses, ses parents et ses amis à faire à la patrie ce sacrifice qui devait entraîner tous les autres. Puis, il abolit les dettes, partagea la Laconie en dix-neuf mille cinq cents lots, en distribua quinze mille aux Laconiens en état de porter les armes, en réserva quatre mille cinq cents pour les Spartiates qui furent formés d'un petit nombre de descendants des Doriens et d'un grand nombre d'étrangers remplissant les conditions de santé, de force et d'éducation que réclamait l'ancienne coustitution, et s'efforça de tout ramener à la forme primitive.

Il complait sur le sénat, et lui demanda son adhésion. L'opposition de son collègue Léonidas, fit rejeter à une voix de majorité cette réforme, qui fut déclarée illégale.

Agis se vengea en faisant déposer Léonidas, qui avait épousé une étrangère, et résidait hors de la Laconie.

Mais les éphores qui avaient secondé ses projets, en déposant Léonidas et mettant à sa place son gendre Cléombrote, furent remplacés par des magistrats hostiles. Il les chassa et confia le pouvoir à cinq de ses amis. En violant l'éphorat, il tenait encore à en conserver la forme.

L'un d'eux, Agésilas, consentit bien à l'abolition des dettes, mais il prétendit garder ses terres.

Toutes les obligations des débiteurs furent brûlées au milieu des plaintes et du désespoir des riches et des banquiers. « Je n'ai jamais vu de feu si brillant, ni de flamme plus claire, » dit Agésilas. Le sacrifice qu'il imposait aux autres, il le repoussait pour lui-même.

En ce moment, Aratus demanda à Sparte le secours qu'elle devait aux Achéens. Agis partit. Son armée fit l'admiration des alliés. « Les Grecs se demandaient avec étonnement quelle devait être la discipline des armées de Sparte, lorsqu'elles marchaient sous les ordres d'un Agésilas, d'un Lysandre, ou de l'ancien Léonidas, puisque celle que commandait Agis montrait tant de respect et de crainte pour un chef plus jeune qu'aucun de ses soldats (1). »

Son absence de la ville lui fut fatale.

Les pauvres, qui l'avaient soutenu, crurent facilement à sa trahison, puisqu'il ne les avait pas rendus riches, et à son retour, il trouva Léonidas au pouvoir. Ne pas réussir, c'est être condamné. Il se réfugia dans un temple d'où on le fit sortir par trahison. Un tribunal exceptionnel le condamna à mort, et il fut étranglé dans sa prison (235). « En souffrant, au mépris des lois, une mort si injuste, s'écria-t-il, je suis plus heureux que ceux qui m'y condamnent (2). »

3. Les éphores qui avaient formé le tribunal montraient, une fois de plus, que leur institution, non moins que leur ambition, était l'ennemie de la

(1) Plutarque, *Agis*, 15.

(2) Plutarque, *Agis*, 20.

royauté. « Agis est le premier des rois de Sparte, dit Plutarque (1), que les éphores aient fait mourir pour avoir formé un projet de changement dans l'État, aussi grand en soi, que convenable à la dignité de Sparte. »

Agis eut le tort, que l'on ne pardonne guère, de n'avoir pas réussi. Il voulait le bien de Sparte, et sa réforme eut pu arrêter sur la pente de la décadence. Son défaut fut d'être trop complète et de procéder révolutionnairement. Elle avait pour elle les passions de la multitude, et les passions, si elles élèvent, sont incapables de maintenir.

Ces faits qui n'auraient pas paru extraordinaires dans d'autres cités de la Grèce, habituées aux révolutions, montrent combien tout était changé à Sparte, la cité immobile par excellence. Le mal y était profond, et le remède semblait impossible.

Léonidas resta seul roi. Il fit épouser à son fils Cléomène, la veuve d'Agis, Agiatis, qui avait d'immenses richesses.

Sous l'inspiration de cette femme énergique et ambitieuse, Cléomène devenu roi (231), reprit les projets d'Agis.

« Il vit tous les Spartiates plongés dans la corruption : les riches, esclaves de l'avarice et de la volupté, sacrifiaient à leurs passions l'intérêt public. Le peuple, pressé par la misère, se portait mollement à la guerre et avait perdu jusqu'à l'ambition de bien élever ses enfants. Le roi lui-même n'avait qu'un vain titre. Tout le pouvoir était entre les mains des éphores (2). »

(1) *Agis*, 22.

(2) Plutarque, *Cléomène*, 25.

Le mal était ancien et un grand nombre de citoyens avaient intérêt à le perpétuer. La politique ne consiste, pour un trop grand nombre d'ambitieux, qu'à prendre la place des autres. Les réformes sont le prétexte, l'intérêt personnel est le but. C'est ce qui constitue le principal obstacle que rencontrent les réformateurs inspirés par le désir d'être utiles à la patrie. L'appui qu'on leur accorde ne va pas au-delà du cercle que remplit leur ambition. Quand le bien public seul est en jeu, l'ardeur du plus grand nombre s'éteint, et le concours manque, si même on ne s'arme pas contre ceux qu'on a d'abord secondés.

Cléomène l'éprouva. L'échec d'Agis lui fit rechercher l'appui de la force. Il se fit une armée, dont il crut le dévouement assuré, et qui ne pouvait lui suffire dès qu'il s'agissait d'une réforme sociale.

Il fit la guerre avec succès contre les Achéens, et, fier de sa victoire, rentra brusquement à Sparte, et imposa sa réforme, après avoir égorgé les éphores.

Il compléta le nombre des citoyens par des habitants des contrées voisines, forma un corps de cinq mille fantassins, leur distribua les terres, en réserva pour les quatre-vingts partisans de l'oligarchie qu'il avait bannis, et rétablit, dans toute son étendue et sa rigueur, la législation de Lycurgue.

Il se donna un collègue dans la royauté, remplaça le sénat par des magistrats qu'il appela *patronomes*, et, en conservant les éphores, leur enleva les droits qu'ils s'étaient attribués.

Ces mesures rigoureuses qu'il sut tempérer par la douceur et la justice de certains actes, pouvaient-elles sauver Sparte ?

La ligue achéenne le crut, ou plutôt elle fut effrayée par cet esprit révolutionnaire, dont elle vit les premiers effets au sein de populations paisibles que sollicitait un pareil exemple. Elle implora le secours de la Macédoine, fit la guerre à Sparte, et après des alternatives qui montrèrent le courage de Cléomène et ses ressources, le vainquit à Sellasie (222).

Un réformateur est condamné à réussir toujours. Un échec le perd, parce que ceux que l'intérêt avait groupés autour de lui, s'empressent de quitter un chef compromis. Cléomène se réfugia à Alexandrie, où il fut accueilli d'abord avec faveur, et au moment où il se préparait à rentrer à Sparte, emprisonné, il s'échappa avec ses compagnons, et se tua de ses propres mains (219).

Ainsi, Sparte ne pouvait ni se maintenir avec ses abus, ni supporter une réforme qui eut fait revivre le passé. Elle resta dans son isolement et consuma ses forces dans des agitations intérieures, ou dans des guerres sans profit.

4. Les rois impuissants, les éphores de plus en plus audacieux et corrompus, les grands adonnés à tous les excès du luxe, le peuple avide d'argent et de plaisirs, les ambitieux toujours en éveil à cause du malaise social, toutes ces causes réunies devaient renverser la vieille constitution. Sparte tomba sous la main de tyrans. Incapable de se gouverner elle-même, elle subissait la volonté d'un homme, et, dégénérée, s'inclinait devant lui, comme autrefois glorieuse et fière de sa vertu, devant l'autorité respectée de la loi.

La tyrannie de Lycurgue, qui avait corrompu les

éphores et s'était emparé du pouvoir qu'il prétendait exercer seul ne fut pas longue.

Polybe dit que « la qualité de successeur d'Hercule et de roi de Sparte ne lui coûta qu'autant de talents qu'il y avait d'éphores. »

Il semblait que Sparte, même dégénérée, ne put supporter la tyrannie. Mais sa révolte contre cette humiliation ne durait pas : après le massacre quatre fois renouvelé des éphores, après une série de révolutions, dont chacune faisait des victimes, elle tomba aux mains du tyran Machanidas, et bientôt de l'infâme Nabis (1) (205-192).

Ce Nabis s'appuyait à l'intérieur sur la multitude corrompue. Il lui promettait et lui accordait, dans une certaine mesure, l'abolition des dettes et le partage des terres. Au dehors, il favorisait l'ennemi qui allait profiter de toutes ces divisions.

Les Romains étaient en Grèce, et Nabis seconda leur politique. Dans sa décadence comme aux jours de sa prospérité, Sparte ne voyait qu'elle-même, et l'égoïsme était l'inspiration de ses actes.

En 197, Flamininus, vainqueur à Cynoscéphales, avait proclamé aux Jeux Isthmiques la liberté des peuples de la Grèce. Les Lacédémoniens ne furent pas nommés dans l'énumération de ceux qui étaient appelés à ce bienfait trompeur. Le tyran Nabis faisait les affaires de l'étranger.

Philopœmen vengea cet outrage à la nationalité grecque par la prise de Sparte, la mort d'un certain nombre de ses habitants, la destruction de ses murs,

(1) Polybe (XIII, 7 et XVI, 19,) fait un saisissant tableau de cette épouvantable tyrannie.

la suppression de ses institutions, l'exil ou la vente de plusieurs milliers de citoyens.

Sparte se plaignit à Rome et se mit sous sa protection.

Lorsque, en 146, Corinthe est prise et la Grèce réduite en province romaine, sous le nom d'Achaïe, Sparte se soumet sans peine. Que lui importait la Grèce? qu'avait-elle à faire de la liberté? Il lui suffisait de vivre.

On ne peut pas croire à la chute fatale des peuples. S'ils sont réduits à l'impuissance et s'ils périssent, c'est toujours par leur faute. La responsabilité, sans doute, à des degrés, mais celle de Sparte n'est amoindrie ni par l'état de la Grèce, ni par la valeur conquérante de Rome.

Si elle avait succombé après avoir conservé ou recouvré son gouvernement et ses institutions, elle eut laissé un grand exemple, et sa chûte aurait eu plus de retentissement que sa grandeur. Elle eut, du moins, provoqué une sympathie qui, transmise de siècle en siècle, aurait fait à ses derniers moments une auréole glorieuse.

Dégénérée, elle tomba sans éclat et peut-être sans regret.

Il faut pourtant reconnaître qu'elle ne pouvait se sauver qu'à la condition de rester ou de redevenir

telle que l'avait faite Lycurgue. Ses institutions n'étaient pas perfectibles. Elles devaient se conserver dans leur sévère et exceptionnelle tyrannie. Le jour où elles faiblissaient sur un point, elles étaient condamnés à être entraînées tout entières, et à précipiter avec elles l'État.

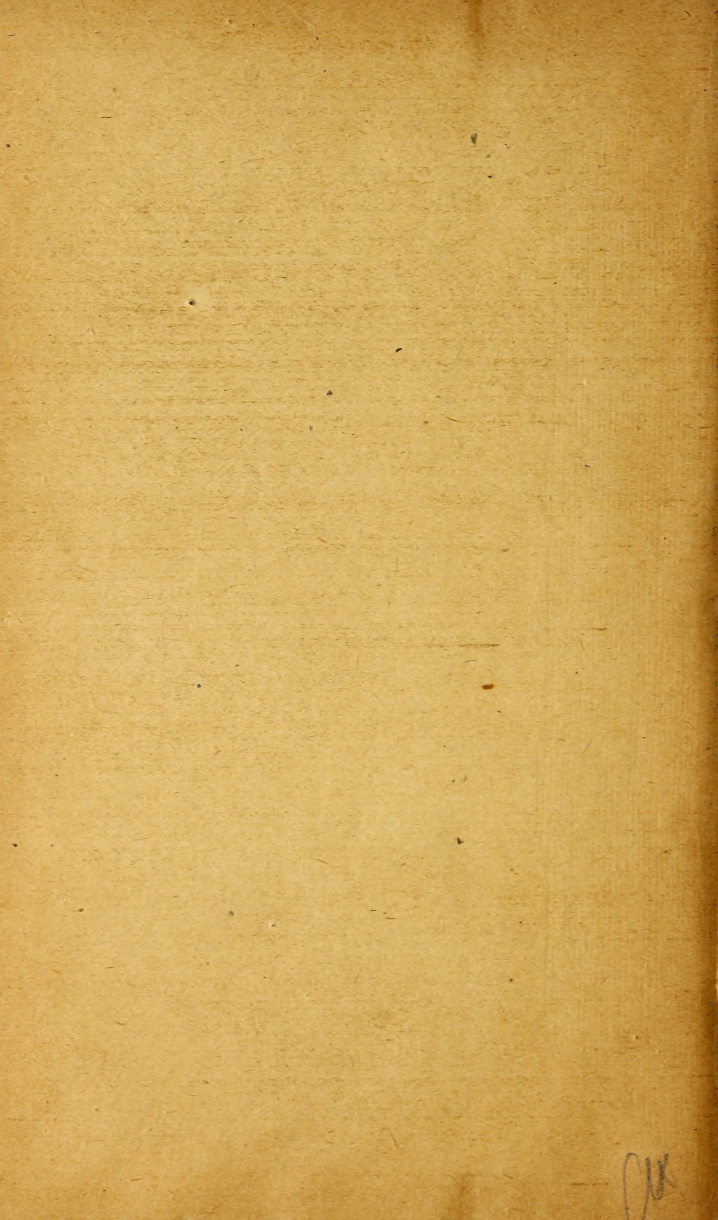
C'est le sort des institutions factices. Le temps ne conserve que ce qui, conforme à la nature, protège et perfectionne l'homme, sans prétendre le refaire. L'homme, selon la belle expression de Plutarque, « est l'outil de Dieu. » Il est sage pour lui de ne pas élever son ambition à faire une autre œuvre que celle pour laquelle il a été créé, et de ne jamais substituer des systèmes, quelque habilement combinés qu'ils soient, aux lois souveraines par lesquelles la Providence conduit les sociétés à leur fin.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

— Lille. Typ. J. Lefort. 1886 —

LILLE. TYP. A. TAFFIN-LEFORT.




UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
938.9C16I C001
LES INSTITUTIONS DE SPARTE. LILLE
3 0112 023908632